

Nougarede





<36614823240012



LETTRES
SUR L'ANGLETERRE
ET SUR
LA FRANCE.

Imprimerie Dondey-Dupré, 46, rue Saint-Louis, au Marais.

LETTRES
SUR L'ANGLETERRE
ET SUR
LA FRANCE

PUBLIÉES

PAR AUGUSTE NOUGARÈDE DE FAYET,
Avocat et ancien élève de l'École Polytechnique.

Carolo magno.

TOME II.

DEUXIÈME PARTIE.

PARIS.
LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR,
6, RUE DE LA PAIX.

1847

TABLE

DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME DEUXIÈME.

FIN DE LA TABLE DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME DEUXIÈME.

LETTRES
SUR L'ANGLETERRE
ET SUR LA FRANCE.

LETTRE LI.

(SUITE.)

Londres, le juillet 1845.

Histoire intérieure de l'Angleterre de 1815 à 1845.

§ III. De 1829 à 1832. Avénement du roi Guillaume IV. — Effet produit par la révolution française de 1830. — Réforme électorale.

Dans le cours de l'année 1829, il y avait eu des troubles parmi les ouvriers, et surtout parmi les ouvriers en soieries : loin que l'industrie des soieries eût souffert de la substitution faite en 1824, des droits d'entrée à la prohibition absolue, il était constaté au contraire, par les états officiels, que l'importation des matières premières et le nombre des fabriques avait presque doublé depuis cette époque; mais le salaire des ouvriers s'était trouvé abaissé, et à Bethnal-Green et à Spitalfield, les deux principaux siéges de cette fabrication, ils s'étaient coalisés pour en obtenir l'augmentation; un grand nombre d'entre eux avaient adressé des pétitions dans ce sens au parlement.

Sur ces pétitions M. Fyler, membre pour Coventry, avait proposé la nomination d'un comité d'enquête; mais le ministre de l'intérieur, sir Robert Peel, s'y était opposé, déclarant à la Chambre les heureux résultats qu'on avait obtenus de l'établissement des droits d'entrée, et ajoutant que les excès commis et qui allaient être réprimés, n'avaient pour but que d'effrayer la législature.

La motion avait été en effet rejetée et les désordres réprimés; mais à la fin de cette année (1829), et au commencement de l'année suivante (1830), l'esprit de rébellion s'étendit à d'autres industries et prit un caractère plus alarmant : dans la plupart des villes manufacturières, les ouvriers s'assemblèrent, prirent des résolutions et adressèrent au roi des pétitions : l'objet le plus ordinaire de ces pétitions était de demander la hausse des salaires, la diminution du prix du pain, la réduction des taxes, et comme les radicaux n'avaient pas manqué de s'emparer de ce nouvel élément de troubles pour propager leurs propres idées, quelques-uns demandaient la réforme parlementaire ou même le suffrage universel.

Il y eut notamment à Birmingham une réunion qui excita plus que toutes les autres la sollicitude du gouvernement et des hautes classes : le but annoncé d'avance aux magistrats de ce meeting, composé de douze à quinze mille individus, était de former une union politique générale de toutes les classes du peuple, et de prendre en considération l'état du pays.

Après bien du tumulte, des débats et des injures

contre le duc de Wellington, on arrêta que l'union politique serait en effet organisée au mois de juillet, et que les membres de l'union nommeraient trente-six d'entre eux pour former le conseil politique de la ville de Birmingham et diriger l'union.

D'autres assemblées, quoique moins hostiles et moins prononcées, eurent lieu dans d'autres villes : il n'en sortit guère toutefois que des pétitions au roi et aux deux Chambres : elles provoquèrent, de la part des membres du parlement, plusieurs motions d'enquête sur l'état des manufactures et du pays : le duc de Wellington et sir Robert Peel les repoussèrent de nouveau.

Le duc de Wellington prononça à cette occasion un discours, dans lequel il rappelait les effets produits sur le commerce anglais par les guerres de l'Empire et le système continental, et qui prouve que l'opinion des hommes d'État en Angleterre au sujet de cette question, est conforme à celle que je t'ai énoncée en commençant, et tout à fait contraire à l'opinion généralement admise.

« Le bas prix des salaires, dit-il, vient d'une con-
» currence qu'il n'est pas au pouvoir du parlement
» d'empêcher, celle des peuples étrangers. Au retour
» de la paix, les peuples du continent qui ne s'étaient
» occupés durant trente années que de guerre, d'ar-
» mées, et des moyens de les faire vivre, dirigèrent
» naturellement leur attention, leur énergie et leurs
» moyens vers les manufactures, et la réduction des
» prix dans ce pays en fut la conséquence inévitable.

» Je pourrais vous en citer une foule d'exemples : je » mets en fait que nos fabriques gagnaient cinq fois » plus pendant la guerre, que la concurrence étrangère » ne leur permet de le faire aujourd'hui. »

Le duc de Wellington ajoutait que la détresse, bien qu'elle fût réelle dans plusieurs parties du pays, n'était point aussi générale ni aussi désastreuse qu'on voulait la représenter, et que l'immense produit des impôts de consommation, l'état des banques d'épargnes et de prévoyance, l'accroissement des routes, des canaux, des chemins de fer, des travaux publics de toute espèce, étaient aussi des symptômes de civilisation et de prospérité générale qu'il ne fallait pas négliger. Ces observations présentées également par sir Robert Peel à la Chambre des communes, firent rejeter successivement toutes les motions d'enquête (mars 1830).

Au mois de mai, la discussion s'éleva sur la franchise électorale du bourg pourri d'East-Retford : les électeurs de ce bourg avaient été convaincus de corruption, et le marquis de Blandfort proposait en conséquence de lui enlever sa franchise et de la transférer à la ville de Birmingham : lord John Russel à cette occasion demanda une réforme générale de tous les bourgs dont l'importance ne répondait pas à leur destination ; mais l'une et l'autre des deux motions furent repoussées, et, en ôtant la franchise au bourg d'East-Retford, on la donna à une fraction du comté le plus voisin.

Le moment d'ailleurs n'était pas opportun pour traiter une aussi grande question : le roi Georges IV

était déjà atteint d'une maladie mortelle, et il en mourut, en effet, le 26 juin suivant. Sans avoir des principes politiques bien prononcés, ce prince, comme je te l'ai dit, s'était toujours montré plus favorable au parti tory qu'au parti whig.

Il en fut tout autrement de son frère le duc de Clarence, qui lui succéda à l'âge de soixante-cinq ans sous le nom de Guillaume IV : Guillaume IV était ouvertement partisan des whigs : il avait voté longtemps contre M. Pitt, et soutenu avec beaucoup de vivacité l'émancipation des catholiques ; grand amiral pendant le ministère de M. Canning, il avait résigné ces fonctions à l'avénement du ministère Wellington et Peel.

Son avénement seul ébranla le ministère tory.

Le 25 juillet, sans attendre les six mois fixés par la constitution à chaque changement de règne, la Chambre fut dissoute, et la réunion de la nouvelle Chambre indiquée pour le 14 septembre.

Quelques jours après cette dissolution, l'on reçut la nouvelle de la révolution française des 27, 28 et 29 juillet 1830; le mouvement qu'elle produisit fut immense, et ne peut se comparer qu'à celui qu'avait causé la révolution française de 1789; on se montra du reste, en général, très-favorable à la cause qui avait triomphé : dans toutes les villes, et surtout parmi les personnes de la classe inférieure, on exaltait le courage du peuple de Paris au delà de toutes les bornes; on envoyait des députations pour lui porter des félicitations, on ouvrait des souscriptions en faveur des blessés ou des familles de ceux qui avaient péri pour la cause de la liberté;

ces souscriptions ne rapportèrent que de faibles sommes, mais elles prouvaient du moins et alimentaient l'enthousiasme; le ministère passait pour avoir encouragé et envoyé le prince de Polignac, et c'était contre lui une cause de réprobation. Partout où il ne s'agissait pas de bourgs pourris et où l'élection avait quelque réalité, nul n'osa se présenter comme son candidat, et l'on vit même des propriétaires de bourgs pourris, quoique ministériels, refuser leur concours au cabinet, de peur de compromettre leur popularité.

Aussi les élections lui furent-elles entièrement contraires.

Aux agitations produites par les élections, se mêlèrent aussi de véritables troubles : dans le comté de Kent surtout, des bandes nombreuses d'ouvriers, réclamant à grands cris l'augmentation des salaires et la destruction des machines, se répandirent pendant la nuit dans les campagnes, et pillèrent, démolirent et incendièrent les habitations, les fermes et les fabriques.

Ces dévastations, commencées au mois de septembre (1830), s'augmentèrent pendant les deux mois suivants : les attaques se multiplièrent sur plusieurs points et s'étendirent jusqu'aux portes de Londres, et il fallut l'emploi d'une grande force militaire pour les réprimer.

D'un autre côté, la concession faite en 1829 par le parlement anglais aux catholiques d'Irlande, loin de calmer, n'avait fait qu'exciter les esprits, et l'on parlait de plus en plus de la nécessité de demander le rappel de l'union : O'Connell appuyait cette idée, et les orateurs des meetings irlandais citaient l'exemple de la

Belgique, qui venait à ce moment même de repousser l'autorité d'un gouvernement oppressif et hérétique.

Le lord lieutenant prononça la dissolution de la société formée dans le but de réclamer le rappel de l'union, et demanda des troupes anglaises pour les envoyer dans le comté de Tipperary, qui était le principal siége du mouvement, et dans lequel des troubles nombreux et des séditions avaient eu lieu.

Le nouveau parlement commença le 2 novembre : il fut ouvert par le roi en personne. Dans son discours, Guillaume IV parla d'abord des grands événements qui s'étaient passés sur le continent. « La branche » aînée de la maison de France, dit-il, avait cessé de » régner, et le duc d'Orléans avait été appelé au trône » avec le titre de roi des Français. » Il ajouta, qu'ayant reçu du nouveau souverain l'assurance de son désir sincère d'entretenir la bonne intelligence, et de maintenir inviolablement tous les engagements subsistant entre les deux nations, il n'avait point hésité à continuer ses relations diplomatiques et amicales avec la cour de France.

Dès les premiers jours de la session, se manifesta la majorité qui existait contre le ministère dans la Chambre des communes.

Le roi Guillaume IV n'ayant point d'enfants, et la princesse Victoria sa nièce et son héritière étant mineure, le ministère avait présenté un bill pour régler la régence en cas de la mort du roi ; mais il éprouva dans ce bill un échec complet, et, le 25 novembre, il fut obligé de donner sa démission. Le roi appela sur-le-champ auprès de lui lord Grey, l'un des principaux chefs du

parti whig et le plus ancien représentant des idées de réforme électorale, le chargea de former un nouveau ministère dont il serait le chef, et il fut convenu que l'on ferait de cette réforme une question de cabinet.

Une des difficultés de la composition du ministère fut de savoir comment placer M. Brougham, qu'on voulait s'adjoindre comme l'un des orateurs les plus éminents de l'opposition whig, et qui, de son côté, ne voulait pas sacrifier son influence dans la Chambre des communes pour une position subordonnée dans le cabinet; enfin l'on arrêta qu'il serait créé pair et lord chancelier: la chancellerie de l'échiquier, avec la direction des délibérations dans la Chambre des communes, fut confiée à lord Althorp, le sceau privé à lord Durham gendre de lord Grey, l'intérieur au vicomte Melbourne, les affaires étrangères au vicomte Palmerston, la marine à sir James Graham, les colonies au vicomte Goderich, enfin la présidence du bureau de contrôle à sir Charles Grant.

M. Huskisson devait naturellement occuper dans ce ministère une place distinguée, mais quelque temps auparavant, le 15 septembre, assistant à l'ouverture du chemin de fer de Manchester à Liverpool, il était resté trop longtemps dans l'intérieur des rails et avait été surpris et écrasé par une locomotive.

En annonçant aux deux Chambres leur nomination, les ministres leur annoncèrent en même temps la prochaine présentation du bill de réforme, et leur demandèrent de s'ajourner, pour qu'ils eussent le temps de s'y préparer (23 décembre 1830).

Pendant l'intervalle qui s'écoula depuis cette époque

jusqu'au 1er mars 1831, les ministres s'occupèrent en effet de préparer leur projet, et le firent avec un secret profond qui fut fidèlement gardé par tous les membres du cabinet.

En même temps, l'opinion s'était émue de toutes parts : partout, dans les comtés, dans les villes, dans les paroisses, des assemblées se formaient pour rédiger des pétitions presque toutes en faveur de la réforme, des souscriptions s'ouvraient dans le même but ; la grande majorité de la presse embrassa avec ardeur la défense du bill, et enfin, dans ce mouvement général des esprits, les radicaux les plus prononcés reprirent faveur, et Henri Hunt, si oublié depuis sa prison, parvint à se faire élire à Preston.

Le 1er mars étant venu, lord John Russel, payeur général de l'armée, qui n'occupait pas dans le cabinet l'un des postes principaux, mais qui déjà à plusieurs reprises avait présenté des projets partiels de réforme, fut chargé par le ministère de donner lecture du bill à la Chambre des communes.

Les bases en étaient le désaffranchissement (disfranchise) des bourgs, au nombre de soixante, qui avaient moins de deux mille habitants ; quarante-sept bourgs, qui avaient moins de quatre mille habitants, n'enverraient plus qu'un membre au lieu de deux.

En compensation, on donnait deux représentants à sept villes considérables qui n'en avaient pas ; on en accordait un second à vingt autres villes qui en avaient déjà un ; on portait à quatre au lieu de deux le nombre des représentants de vingt-sept comtés, à huit au lieu de quatre ceux du Yorkshire, enfin à seize au

lieu de huit ceux de la Cité de la ville de Londres.

Quant au droit électoral en ce qui concernait les individus, il appartiendrait à tous ceux qui occuperaient une propriété d'un revenu annuel de deux cent cinquante francs, soit à titre de propriétaire, soit à titre de locataire, pourvu que dans ce dernier cas le bail fût de vingt ans au moins; il n'était rien innové quant aux francs tenanciers à cinquante francs qui restaient en possession de leur droit.

Enfin, comme tu l'as vu, on prenait des mesures pour améliorer les polls, et notamment, on réduisait de quatorze à deux jours l'intervalle du scrútin.

La discussion ne pouvait manquer d'être vive et animée entre les partisans du bill et ses adversaires; mais sir Robert Peel surtout la soutint dans ce dernier sens avec un grand éclat.

« Pendant cent cinquante ans, dit-il, la constitution » de l'Angleterre a existé telle qu'elle est aujourd'hui. » Or, je demanderai s'il y a quelqu'un qui ait jamais » entendu parler d'une forme de gouvernement mieux » combinée pour amener le bonheur et assurer la » liberté d'un peuple indépendant...

» Depuis soixante ans la prospérité de l'Angleterre » a toujours été croissante, elle a grandi au milieu des » circonstances les plus difficiles et de la guerre la » plus terrible, et ne cesse de s'augmenter encore.....

» C'est à ces bourgs pourris si décriés que sont dus » la majeure partie des hommes d'État dont s'honore » le plus l'Angleterre. C'est par eux que Fox, Burke, » Pitt, Shéridan, Canning sont entrés dans le parle- » ment; sans eux, combien de hautes capacités seraient

» restées dans l'ombre, inutiles à leur pays; l'expérience » a montré que ceux qui possèdent ces bourgs ne se » servent le plus souvent du droit qu'ils leur donnent » que pour la grandeur de l'Angleterre...

» A toutes les époques où il y a eu des sujets de » crises, la question de la réforme a toujours été mise » en avant : on en a parlé en 1745, l'année de la ré- » bellion, on l'a reproduite pendant la guerre d'Amé- » rique, puis au commencement de la révolution fran- » çaise, et pour en venir à notre temps, en 1817, » 1819 et 1822 : en un mot, elle a toujours été sou- » levée quand l'agriculture et le commerce étaient en » souffrance : c'est alors que ce sujet trouve faveur » parmi le peuple.

» On a encore agité cette question, lorsque les exci- » tations causées par les révolutions étrangères ont » faussé le jugement du peuple anglais par de folles » idées de liberté qui le dégoûtent de l'indépendance » modérée dont il jouit...

» Quel danger courons-nous de la part des étran- » gers? La France, ce grand objet d'inquiétude pour » l'Angleterre, ne peut rien contre nous. Tant qu'elle » est occupée de ses troubles, elle ne peut nous donner » d'alarmes, et une fois que la liberté y sera solidement » établie, elle n'aura aucune disposition à faire une » guerre de conquêtes. Plus son gouvernement sera » bon et plus sa politique sera raisonnable, plus sa po- » litique sera raisonnable et plus elle sera pacifique...

» Restons donc satisfaits de la liberté modérée dont » nous jouissons aujourd'hui. Je regrette que le gou-

» vernement ait cru devoir proposer une pareille me-
» sure dans un aussi terrible moment de crise : il jette
» dans toute l'Angleterre le brandon de la discorde,
» Dieu sait quand il sera éteint.

» Les circonstances sont graves : je vous supplie de
» rassembler toute votre énergie, de lutter avec cou-
» rage contre le torrent, de ne pas renverser les piliers
» de l'édifice de votre liberté ; car songez bien que cet
» édifice, avec toutes ses imperfections, renferme encore
» dans son sein la plus belle société d'hommes libres
» que le monde ait jamais vue. »

Ce discours fit à la Chambre des communes une sensation profonde ; les orateurs du gouvernement lui répondirent, d'autres prirent la parole dans le même sens ; enfin l'on alla aux voix sur la seconde lecture, et jamais la Chambre n'avait été si nombreuse : six cent trois membres prirent part au vote ; la seconde lecture fut adoptée à la majorité d'une voix, mais en même temps plusieurs des membres qui avaient voté en faveur du bill avaient déclaré que, tout en votant pour son principe, ils se réservaient d'en combattre les dispositions, et en effet, la Chambre s'étant formée en comité, un amendement du général Gascoigne, contraire à l'un des articles proposés par le ministère, fut adopté par une majorité de huit voix.

D'après ce vote, il fallait au ministère ou résigner ses fonctions, ou dissoudre le parlement ; il prit ce dernier parti, retira le bill et annonça l'intention du roi à cet égard : le roi se rendit en effet en personne dans le parlement, et déclara la résolution qu'il avait prise d'en

appeler à l'opinion du peuple anglais sur la nécessité d'une réforme dans la représentation nationale.

Autant la nouvelle du vote contraire au bill avait causé de mécontentement dans la masse de la population, autant celle de la dissolution de la Chambre y excita de joie et d'enthousiasme : elle fut célébrée à Londres et dans d'autres villes par de brillantes illuminations, accompagnées, suivant l'usage antique, de désordres et des violences de la populace contre les fenêtres restées dans l'obscurité : on brisa également les vitres de plusieurs clubs aristocratiques, ainsi que de plusieurs hôtels d'hommes politiques opposés au bill, le duc de Glocester frère du roi, le duc de Newcastle, le duc de Northumberland, le duc de Wellington et sir Robert Peel.

Le roi au contraire, à sa sortie du parlement, fut accueilli par les plus vives acclamations.

Afin de combattre, dans les élections auxquelles on allait procéder, l'influence du gouvernement et la faveur accordée à la cause de la réforme, les tories, ou, suivant le nouveau nom qu'ils venaient de se donner en vue même du bill, les conservateurs (conservatives) ouvrirent des souscriptions nombreuses qui furent richement remplies; mais tout leur argent et tous leurs efforts ne purent empêcher l'immense majorité des membres nommés d'être des partisans de la loi nouvelle, et envoyés avec la mission expresse de la faire adopter.

A peine nommée, la nouvelle Chambre fut aussitôt réunie le 21 juin 1831, et, dès le 24, lord John Rus-

sel renouvela dans la Chambre des communes sa proposition : les mêmes arguments furent reproduits de part et d'autre, et plusieurs amendements furent proposés par le parti tory : tous ces amendements furent rejetés, à l'exception d'un seul, celui du marquis de Chandos, fils aîné du duc de Buckingham, et aujourd'hui duc de Buckingham lui-même, en faveur des tenanciers at will.

C'est cet amendement dont je t'ai parlé et qui joue aujourd'hui un si grand rôle dans les observations qu'on fait sur la loi électorale en Angleterre : d'après les termes du projet de loi, les seuls fermiers ayant un bail de plus de vingt années, et payant deux cent cinquante francs, étaient admis à voter : lord Chandos fit observer que ce serait déshériter du droit de vote les fermiers de la majeure partie des provinces du sud-ouest de l'Angleterre et même de plusieurs autres, attendu que d'après l'usage établi dans ces provinces les fermiers, quoique restant de très-longues années et souvent même par générations successives dans leurs fermes, jouissaient néanmoins sans bail et par une sorte de tacite réconduction au bout de chaque année. C'est ce qu'on appelait tenanciers at will : il proposait en conséquence de donner le droit d'élection à ceux d'entre eux qui payaient une redevance de plus de deux cent cinquante francs.

Cette proposition fut vivement combattue par le ministère, qui allégua que les tenanciers de cette espèce étaient dans la dépendance absolue de leur propriétaire, que leur nom seul l'indiquait (tenanciers at will,

à la volonté), et que ce serait rétablir sous une autre forme la subordination qu'on s'efforçait de détruire; mais, par cette raison même, les députés propriétaires des contrées où cet usage était établi se réunirent, et l'amendement fut adopté.

L'ensemble de la loi fut ensuite adopté, à la seconde et à la troisième lecture, par trois cent quarante-cinq membres contre deux cent trente-six.

La question était donc désormais tout entière dans la Chambre des lords où le bill allait être porté : l'opinion publique qui avait montré le plus grand calme pendant la discussion dans la Chambre des communes, assurée qu'elle était par suite des élections de la décision qui serait prise, commença à s'agiter de nouveau et à protester contre l'argument qu'on voudrait tirer de son silence pour faire croire à une réaction contraire au bill : il y eut notamment à cet effet à Birmingham, sous la présidence de M. Atwood riche banquier de cette ville, une assemblée composée de plus de cent mille personnes où l'on déclara que l'enthousiasme en faveur du bill n'était point affaibli : on résolut ensuite de refuser le payement des taxes si le bill était rejeté.

D'autres meetings semblables furent tenus, et dans plusieurs de ces meetings, au milieu des déclamations les plus virulentes et souvent les plus grossières en usage dans ces sortes de réunions, on mit en doute le pouvoir de la Chambre des lords, et l'on menaça, à défaut de l'adoption du bill, de mettre en réforme leurs seigneuries elles-mêmes.

En présentant le bill à la Chambre des lords, et tout en désavouant toute idée quelconque d'intimidation ou de menace, lord Grey s'efforça en même temps de lui faire sentir le danger qu'il pouvait y avoir à le rejeter, en présence d'une opinion aussi fortement prononcée et de la fermentation qui régnait dans les esprits ; il annonçait du reste être résolu à faire tout ce qui dépendrait de lui pour faire triompher le principe de la réforme.

Les membres du parti tory combattirent avec ardeur le projet ministériel : le duc de Wellington et le duc de Newcastle reprochèrent à lord Grey d'avoir fomenté lui-même des mouvements dont il venait ensuite se faire des arguments.

Cependant quelques orateurs tories, tels que le comte de Winchelsea, le comte de Harrowby, et d'autres encore, tout en s'opposant au projet tel qu'il était proposé, convinrent qu'une réforme partielle était nécessaire : ce fut là le commencement d'un parti mitoyen qui, l'année suivante, décida l'acceptation du bill.

Cette année, après une discussion qui dura près de deux semaines, et une dernière séance solennelle qui dura jusqu'à six heures du matin et dans laquelle lord Grey adjura les pairs de ne pas manquer à l'espoir de la nation, le bill fut rejeté à une majorité de cent quatre-vingt-dix-neuf voix contre cent cinquante-huit : soixante-dix-neuf pairs absents avaient voté par procuration; l'archevêque d'York et six autres évêques, y compris celui de Londres, s'étaient abstenus (8 octobre 1831).

Dès le lendemain de ce vote, à l'ouverture de la séance de la Chambre des communes, lord Ebrington proposa de déclarer, que la Chambre avait vu avec un extrême regret le rejet du bill par la Chambre des lords, et qu'elle était déterminée à soutenir les ministres actuels dans leur lutte pour faire triompher la mesure.

Plusieurs orateurs appuyèrent la proposition de lord Ebrington, s'accordant tous à proclamer, que la démission des ministres dans les circonstances présentes jetterait la nation dans un abîme d'anarchie et de désordre, que les autorités seraient méconnues, les sommations des percepteurs d'impôts méprisées, les propriétés menacées, et que le ministère actuel pouvait seul assurer la tranquillité publique; quelques orateurs l'engagèrent à proposer à la couronne une nombreuse nomination de pairs.

Trois cent trente membres contre deux cents se prononcèrent pour la motion.

En conséquence de cette résolution, les ministres restèrent en place, annonçant la ferme résolution de poursuivre dans la session prochaine l'adoption du bill.

Au dehors de la Chambre, de nombreuses et énergiques démonstrations de mécontentement accueillirent le rejet du bill par la Chambre haute : ici on fermait les boutiques en signe de deuil; là, les cloches étaient mises en branle, enveloppées de couvertures, comme dans les temps de grandes calamités publiques ; ailleurs des pavillons noirs étaient arborés sur

les clochers ; à Londres, on décida que les habitants iraient eux-mêmes porter l'expression de leurs vœux au palais de Saint-James, et en conséquence, le 12 octobre, deux à trois cent mille individus se mirent en marche vers le palais ; en même temps, la populace renouvelant ses violences contre les hôtels des pairs anti-réformistes, brisa encore une fois les fenêtres des ducs de Wellington et de Northumberland, et le marquis de Londonderry, fils de lord Castlereagh et ardent tory, reconnu par elle lorsqu'il se rendait à cheval au parlement, fut assailli de pierres, blessé assez grièvement, et l'on fut obligé de le mettre dans une voiture de place pour le reconduire à sa demeure.

Des scènes plus fâcheuses encore éclatèrent dans quelques comtés : à Derby, plusieurs perturbateurs ayant été mis en prison, le peuple s'y porta en foule pour enfoncer les portes et les délivrer; mais la troupe y étant sur pied, repoussa les assaillants par la force, et plusieurs furent tués ou blessés.

A Nottingham, le château du duc de Newcastle, ancienne résidence royale, fut incendié et détruit complétement, et un régiment de hussards, mandé en toute hâte, ne put que prévenir d'autres semblables dévastations.

Ces désordres donnèrent dans les deux Chambres, aux adversaires de la réforme, un texte à des récriminations plus ou moins acerbes : on reprocha aux ministres leur faiblesse à tolérer des réunions violentes et illégales, et en particulier à lord Althorp et à lord John Russel, d'avoir adressé une lettre de remercîment à

M. Atwood, président de l'assemblée de Birmingham où l'on avait voté le refus des taxes publiques.

Le parlement fut prorogé le 20 octobre, et la nouvelle session indiquée pour le 6 décembre.

Ce fut à cette époque que le choléra, dont l'arrivée en Europe était signalée depuis plusieurs mois, malgré toutes les précautions sanitaires et les quarantaines, parut à Sunderland, d'où il se propagea vers l'Écosse; on supposa qu'un bâtiment venu de Hambourg l'avait apporté.

Parmi les membres de la Chambre des communes qui avaient combattu le bill, aucun n'avait apporté dans la discussion plus de virulence et d'irritation que sir Charles Wetherell.

C'était un homme d'un caractère violent et emporté : déjà, lors du bill d'émancipation, étant membre du ministère tory comme attorney-général de la couronne, il avait attaqué avec tant d'aigreur et même de personnalités ceux des membres de ce ministère qui avaient présenté le projet, qu'ils avaient cru devoir lui demander sa démission.

Le 29 octobre, après la clôture du parlement, il se rendit à Bristol pour y présider les assises en qualité de recorder : le maire et les autres autorités municipales allèrent, suivant l'usage, à sa rencontre, et lui rendirent les honneurs accoutumés; mais la masse du peuple qui les accompagnait l'accueillit avec des huées et des sifflets, et les suivit ainsi jusqu'à l'hôtel de ville : le maire, accompagné de constables, invita

alors la multitude à se retirer, et fit même lire le riot-act ; mais au lieu d'obtempérer à cette injonction, la foule se rua sur les constables, les désarma et pénétra dans l'intérieur de l'hôtel de ville : le recorder et les magistrats n'eurent que le temps de s'enfuir par une porte dérobée pour se soustraire à son irritation : le peuple ayant pénétré jusqu'aux caves où se trouvaient une grande quantité de vins et de spiritueux, les livra au pillage, et ainsi se joignit à la violence ordinaire d'une populace sans frein la brutalité de l'ivresse. Des troupes furent mandées mais elles étaient peu nombreuses, et l'officier qui les commandait, après avoir parlementé avec les séditieux, crut pouvoir consentir à se retirer sous la promesse que tout rentrerait dans l'ordre : à peine s'était-il éloigné que la populace, loin de se calmer, se partagea en plusieurs bandes, et la nuit étant arrivée, fit de la ville entière un théâtre de dévastation et de désordre : les portes des prisons furent enfoncées, les prisonniers pour dettes ou pour crimes délivrés et les bâtiments incendiés, le palais de l'évêque fut détruit de fond en comble, enfin l'incendie dévora l'hôtel des douanes et toutes les habitations voisines.

Enfin le lendemain matin, des mesures efficaces furent prises : des troupes plus nombreuses appelées et chargées de purger les rues : on fit jouer les pompes pour arrêter les incendies; enfin l'on rechercha et l'on arrêta les coupables : beaucoup, par suite de leur ivresse, avaient péri dans les flammes qu'eux-mêmes avaient allumées; vingt-trois furent mis en jugement et condamnés

à la peine capitale; quatre seulement furent exécutés.

Le dommage fut estimé à plus de douze millions.

A la nouvelle de ces troubles, une première proclamation royale, en date du 2 novembre, avertit aussitôt les shérifs et les autres magistrats des provinces, de prendre des mesures énergiques pour empêcher de semblables désordres de se reproduire dans les autres parties de l'Angleterre. L'effervescence s'augmentait en effet chaque jour; un grand nombre de meetings avaient émis le vœu qu'il fût formé, entre les partisans de la réforme, une union générale et centrale dont le siége serait à Londres; cette union avait même commencé à s'organiser sous la présidence de sir Francis Burdett, et manifestait des tendances de plus en plus radicales.

Une seconde proclamation, du 21 novembre, déclara illégale et inconstitutionnelle toute association ayant des chefs et des corps séparés, et obéissant à un contrôle supérieur; déjà du reste sir Francis Burdett, voyant la marche exagérée des membres de l'union, en avait résigné la présidence.

Le ministère toutefois en agissant ainsi, sentait trop bien l'appui que les assemblées des partisans de la réforme, quoique conçues en général dans un esprit plus radical que le projet qu'il avait présenté, donnaient à ce projet, pour vouloir les supprimer entièrement, et pour avoir d'autre dessein que de réprimer leurs désordres et leurs dangers.

D'un autre côté, le commerce était languissant, l'Irlande était en proie à toutes sortes de séditions et de

massacres; le choléra, d'Écosse, était revenu en Angleterre, et bien que sa marche n'eût été ni si rapide ni si désastreuse que sur le continent, ses effets terribles et sa présence imprévue et simultanée sur plusieurs points du royaume ne contribuaient pas à rassurer et à calmer les esprits.

Le 12 décembre 1831, le projet de bill fut présenté de nouveau à la Chambre des communes par lord John Russel : il avait subi diverses modifications; la population des villes n'était plus prise exclusivement pour base de l'attribution de la franchise, et les droits électoraux des individus étaient établis d'une manière plus simple, plus nette et plus précise; quant à l'amendement du marquis de Chandos, le ministère, quoiqu'il eût passé malgré sa volonté, avait cru devoir le conserver afin de faciliter l'adoption du bill.

Il fut en effet adopté par trois cent vingt-quatre voix contre cent soixante-deux (19 mars 1832).

Cette décision était tellement prévue qu'elle ne pouvait produire aucune sensation, et l'attention se porta tout entière sur l'accueil que le bill recevrait dans la Chambre des lords.

Quoique l'on s'attendît encore de la part de la Chambre haute à une vive résistance, l'on savait que le parti mitoyen de lord Warncliffe et de lord Harrowby avait fait des progrès : le projet fut en effet reçu par cette Chambre avec bien moins de défaveur qu'il ne l'avait été l'année précédente, et le duc de Wellington lui-même s'y montra moins hostile, tout en continuant à reprocher aux ministres d'avoir cédé à

l'entraînement, et, au lieu de procéder par des réformes lentes et graduées, d'avoir poussé à une réforme générale qui contenait le germe d'une révolution.

Le vote ayant eu lieu sur la seconde lecture, elle fut adoptée par une majorité de neuf voix : c'était admettre le principe du bill, mais il restait encore à en discuter les différentes parties, et, dès les premiers articles, un amendement contraire à l'une de ses dispositions fondamentales fut proposé et adopté à une majorité de trente-cinq voix (8 mai 1832).

Déjà, depuis quelque temps, la presse et l'opinion s'étaient occupées de l'idée de changer, par une nombreuse promotion de pairs, la majorité de la Chambre haute, et lord Grey, dans l'un de ses discours à cette Chambre, en avait même fait l'objet d'une insinuation. Sur le vote dont je viens de te parler, il se rendit à Windsor auprès du roi, pour le lui demander.

Cette mesure, comme tu l'as vu, n'avait qu'un seul précédent, celui qui avait eu lieu sous la reine Anne, et qui avait excité les plus vives réclamations. Elle était donc tellement grave, que le roi, quoique partisan lui-même de la réforme, crut devoir, avant d'y recourir, épuiser tous les moyens que la constitution mettait entre ses mains.

Il refusa donc d'abord la demande de lord Grey, accepta la démission que ses ministres lui offrirent en conséquence, et fit appeler auprès de lui les chefs du parti tory.

A la nouvelle du rejet fait par la Chambre des lords et de la démission des ministres, lord Ebrington pro-

posa que la Chambre des communes s'assemblât, et prît une résolution semblable à celle qu'elle avait prise l'année précédente, en suppliant Sa Majesté de n'admettre dans ses conseils que des ministres qui prissent l'engagement de faire triompher dans ses dispositions essentielles le bill de réforme électorale.

Dans la discussion soulevée par cette motion, on parla de l'appel qui avait été fait au duc de Wellington et aux autres chefs du parti tory pour former un cabinet, et comme le bruit avait couru que le duc de Wellington avait accepté le poste de premier lord de la trésorerie, avec le dessein de faire passer un bill presque aussi efficace que celui de lord Grey lui-même, lord Ebrington s'éleva contre cette idée avec la plus grande chaleur.

« Cet homme d'État, s'écria-t-il, viendra-t-il nous » présenter le bill d'une main, tenant de l'autre ses » protestations? Alors quelle confiance pourra inspirer » son ministère? S'il existe encore quelque respect » pour la morale et pour l'opinion publique, comment » des hommes qui ont flétri le bill dans toutes les cir- » constances, qui l'ont qualifié de spoliation et de bri- » gandage, oseront-ils renier le langage et les principes » de toute leur vie, et se déclarer les champions de la » réforme ? »

Lord Wellesley ajouta que son respect pour le duc, et leurs liens de parenté, lui faisaient vivement désirer que le duc s'arrêtât avant de prendre la direction des affaires dans une telle circonstance. « Tout homme, » ajoutait-il, qui a dans ses veines du sang de Wel- » lesley, ne peut que supplier un esprit aussi noble et

» aussi élevé que le sien, de ne pas souiller à jamais
» son caractère en acceptant le ministère en ce mo-
» ment. »

A la suite de ce discours et d'autres semblables, la motion de lord Ebrington fut adoptée à une majorité de quatre-vingts voix.

En même temps les manifestations les plus vives s'élevaient au dehors de toutes parts : presque toujours ardemment prononcée en faveur des opinions réformistes et même radicales, la municipalité de Londres (court of common council) nomma dans son sein un comité permanent pour s'occuper de la question, et présenta au parlement une pétition des habitants de la ville, qui annonçaient l'intention de refuser le payement des impôts : des meetings furent tenus, et des résolutions semblables prises dans toutes les grandes villes : les discours des orateurs, libres de la réserve que la convenance impose dans les discussions du parlement, montrèrent la plus extrême violence, et les cris : « Pas de subsides, » étaient accompagnés de ceux : « Une promotion de pairs ou pas de pairs. » Le peuple, ajoutait-on, préparera sa poudre et son plomb.

La Chambre des lords s'étant de nouveau réunie le 17 mai, le duc de Wellington prit la parole pour expliquer sa conduite et celle de ses amis, depuis la démission de lord Grey. « Appelés auprès du roi à la
» suite de cette démission, ils avaient été chargés par
» lui de l'informer des vœux et de l'état des partis :
» consultés sur la question de savoir si l'on pouvait sans
» danger accorder une réforme étendue, soit en créant

» un grand nombre de pairs, soit en amenant les ad-
» versaires du bill à composition, ils avaient persisté à
» proclamer toutes les questions de réforme inutiles et
» dangereuses pour le pays, et condamné également
» l'un et l'autre de ces deux moyens par lesquels on se
» proposait de faire passer le bill ; toutefois ils avaient
» cru devoir ajouter qu'en faisant au bill de grands
» changements, et en amortissant ainsi ses funestes
» effets, ils pourraient entreprendre de le présenter.

» Telles avaient été leurs premières impressions;
» mais ensuite les débats soulevés dans l'autre Cham-
» bre les jours précédents, les avaient convaincus que
» cette marche de leur part serait impossible, et en
» conséquence ils avaient fait part au roi de l'empê-
» chement qui leur était survenu. Le roi alors leur
» avait déclaré son intention de renouer avec ses an-
» ciens ministres. »

Guillaume IV en effet, à la suite de cette conférence, donna au ministère de lord Grey tous les pouvoirs qu'il pouvait désirer.

Lord Grey à son tour en fit part à la Chambre des lords : lord Harewood déclara alors que ne voulant pas contribuer pour sa part à faire prendre une mesure telle qu'une promotion de pairs, qui serait à jamais la destruction de l'indépendance de la Chambre et de la liberté de l'Angleterre, il renonçait à combattre le bill. Beaucoup d'autres membres, sans se prononcer aussi ouvertement, suivirent son exemple, et après quelques paroles à peine échangées, et des expressions de profond découragement sur la perte de l'ancienne

constitution, la plupart des articles furent votés tels qu'ils avaient été présentés. Le bill fut enfin adopté par cent seize voix contre vingt-deux (6 octobre 1832).

Ce succès fut célébré dans toute l'Angleterre par des illuminations, des fêtes et des repas publics.

En même temps, l'on s'occupa de rédiger les listes, et de procéder à une nouvelle nomination des membres de la Chambre des communes conformément aux dispositions qui venaient d'être adoptées : le parlement fut prorogé le 16 octobre, puis dissous le 3 décembre, et des writs de convocations électorales immédiatement envoyés.

Les élections se firent sans troubles, et l'expérience montra que beaucoup d'améliorations avaient été introduites dans les détails de leur exécution ; une des principales fut, comme je te l'ai dit, la réduction de quatorze à deux jours, de la durée du poll.

LETTRE LI.

(SUITE.)

Londres, le juillet 1845.

Histoire intérieure de l'Angleterre de 1815 à 1845.

§ IV. De 1833 à 1837. — Proposition et adoption de bills relatifs à l'Angleterre. — Crises ministérielles. — Proposition de bills sur les dîmes et les corporations municipales d'Irlande.

La session du nouveau parlement, nommé en vertu de la loi de réforme, s'ouvrit le 29 janvier 1833.

Il est dans la nature des choses qu'on soit entraîné sur la pente où l'on se trouve placé, et qu'une concession amène de nouvelles demandes. Ainsi dans les élections, non-seulement beaucoup de whigs, mais même un certain nombre de radicaux furent nommés, et pendant tout le cours de cette session de 1833, les députés subirent en quelque sorte le joug de l'impulsion nouvelle ; on vit se succéder une suite non interrompue de pétitions et de motions pour le vote au scrutin secret, la réduction de la durée des parlements, la révision des lois des céréales, la suppression de la taxe sur la drêche et celle sur les portes et fenêtres des maisons : ces deux derniers changements étaient surtout réclamés par le peuple qui voit toujours dans toutes les questions les impôts qu'il paye, et à qui du reste, afin d'obtenir son appui dans la cause de la

réforme, on avait fait des promesses de toute espèce.

Le ministère et la Chambre des communes furent obligés de rejeter la plupart de ces demandes, et leur popularité en souffrit.

Ce rejet occasionna même à Londres et à Birmingham des meetings tumultueux, et dans l'un d'eux, un agent de police qui cherchait à dissiper la foule fut tué d'un coup de poignard, et un autre grièvement blessé; l'irritation même était si grande, que les auteurs de ces meurtres, traduits en justice, furent acquittés comme excusables par le jury.

Pendant que ces événements relatifs à la réforme se passaient en Angleterre, l'Irlande loin d'être tranquille, avait été en proie aux plus grands troubles : à la suite de la mesure à peu près dérisoire de l'émancipation, il s'était, comme je te l'ai dit, formé une association générale, ayant pour but le rappel de l'union, et composée, d'après son titre, de tous les amis des libertés de l'Irlande sans distinction de croyances religieuses. Elle se subdivisait par chaque paroisse en un très-grand nombre d'associations secondaires, dont les chefs prenaient le titre de pacificateurs; en même temps, on refusait de toutes parts le payement des dîmes, et des vengeances terribles atteignaient ceux des ecclésiastiques protestants qui persistaient à l'exiger ou les propriétaires qui étaient regardés comme pressurant leurs fermiers.

O'Connell était le chef de l'association : il était proclamé alors par tous le libérateur de l'Irlande, et comme, pour remplir ce rôle et consacrer tout son

temps aux affaires de l'Irlande, il avait été obligé d'abandonner son cabinet d'avocat où il gagnait des sommes considérables, on lui avait voté pour l'indemniser une sorte de liste civile formée de souscriptions volontaires. Cette souscription fut la première année, en 1831, de plus de six cent mille francs, la seconde de trois cent mille, en 1833 de trois cent cinquante, en 1835 de cinq cents, etc., suivant naturellement la bonté de la récolte et le degré de misère du pays.

Ainsi qu'il arrive naturellement chez une population abrutie par la misère et par l'oppression, tous les Irlandais ne s'étaient pas renfermés dans la voie pacifique et modérée qu'O'Connell leur avait tracée ; beaucoup, profitant des circonstances, avaient commis des crimes et des délits qui n'avaient d'autres causes que leur cupidité ; en 1831 surtout, la détresse résultant d'une mauvaise récolte de pommes de terre, avait beaucoup augmenté le nombre de ces crimes et délits ; le gouvernement anglais en Irlande en prit occasion de mettre en jugement O'Connell et ses principaux amis. Ils furent assignés à comparaître, mais le procès toutefois n'eut pas de suites.

En 1832, lors de la discussion sur la réforme électorale, O'Connell, ramené par cette question sur le terrain de la franchise électorale d'Irlande, demanda que les anciens électeurs irlandais à cinquante francs fussent rétablis dans leurs droits dont l'acte d'émancipation les avait privés, ou qu'au moins le taux de la franchise fixé par cet acte à deux cent cinquante francs fût abaissé à cent vingt-cinq : « De cette manière, dit-

» il, il y aurait quatre-vingt-dix mille électeurs, ce qui » formait au moins pour un royaume comme l'Ir- » lande une représentation convenable. » Cette double proposition fut repoussée par une immense majorité.

Au commencement de la session de 1833, O'Connell demanda que la Chambre se formât en comité pour examiner l'état de l'Irlande et lui accorder les concessions que cet état demandait; il ajoutait que si cette proposition était repoussée, il demanderait le rappel de l'union.

Lord Althorp, chancelier de l'échiquier et ministre dirigeant de la Chambre des communes, répondit à O'Connell, lui reprochant de reproduire sans cesse cette question du rappel et de s'en servir comme d'un moyen pour agiter les esprits au lieu d'en faire l'objet d'une motion directe devant le parlement, et en même temps, exposant à la Chambre les crimes multipliés dont l'Irlande était le théâtre, et ajoutant que les mesures prises par les magistrats ne pouvaient suffire à les réprimer, il proposa un bill de coercition semblable à ceux qui avaient été pris à d'autres époques, et qui investissaient le vice-roi d'Irlande du droit de déclarer certaines contrées en état de troubles, et d'y établir des cours martiales. Ce bill, soutenu par sir Robert Peel et les autres membres de l'opposition tory, passa, malgré les efforts d'O'Connell et de ses amis, à une immense majorité (quatre cent soixante voix contre quatre-vingt-huit); les membres irlandais furent presque seuls à le combattre.

Le ministre du reste proposa diverses réformes dans

ce qui concernait les revenus de l'Église protestante en Irlande : d'après le bill qui fut présenté à ce sujet, une portion de ces revenus devait être appliquée à l'amélioration des petites cures, à la construction des églises, et à l'entretien du culte protestant : de cette manière, les catholiques pourraient être déchargés des taxes (church cess) qu'ils payaient pour ces deux derniers objets.

Tout en reconnaissant à ce projet de bill quelques avantages, O'Connell se récria contre son insuffisance, et déclara que, dans tous les cas, il le regardait seulement comme un premier pas vers les réparations que l'Angleterre devait à l'Irlande. Il fut adopté par les deux Chambres à une très-grande majorité.

Les deux Chambres adoptèrent également un bill pour modifier certaines portions de l'institution du grand jury, extrêmement oppressive pour les Irlandais, et contre lesquelles des plaintes nombreuses s'étaient élevées.

Enfin, comme depuis près de trois années le payement des dîmes avait été presque complétement refusé en Irlande, le parlement crut devoir en faire l'avance au clergé protestant de ce pays, sauf ensuite à faire rembourser l'État par un impôt foncier.

Au commencement de la session de 1834, O'Connell fit la motion que lord Althorp l'avait sommé de faire l'année précédente pour examiner le rappel de l'union entre l'Angleterre et l'Irlande; mais cette proposition n'avait et ne pouvait avoir aucune chance, et tous les partis étaient d'accord de la repousser; elle fut

rejetée par cinq cent vingt votes contre trente-huit.

L'année précédente, le ministère et le parlement avaient été unanimes à faire en faveur de l'Irlande diverses concessions; mais il n'en fut pas de même de celle que demanda M. Ward, député des communes pour Saint-Alban.

M. Ward représenta à la Chambre que le payement des dîmes en Irlande était la principale cause de tous les troubles de ce pays, que la résistance à ce système était maintenant universellement organisée, que l'essai fait d'avances et de remboursement avait échoué et que la couronne n'avait pas trouvé les débiteurs moins difficiles que le clergé, que la force militaire même avait été inefficace, et que, si cet état de choses continuait, le clergé d'Irlande deviendrait à la charge de la Grande-Bretagne.

Les catholiques irlandais, ajoutait-il, devaient avoir naturellement une grande répugnance à s'imposer pour le soutien d'une Église protestante, et d'autant plus qu'ils regardaient, et beaucoup d'autres personnes le pensaient avec eux, que les revenus de l'Église d'Irlande dépassaient les besoins de son établissement; il fallait du moins leur donner satisfaction sur le dernier point.

M. Ward concluait à modifier la répartition actuellement faite de ces revenus, à fixer ce qui serait nécessaire pour l'entretien des membres du clergé protestant, et à poser le principe que le parlement pourrait disposer de l'excédant de ces revenus comme il l'entendrait, soit pour un dégrèvement d'impôts en faveur

des Irlandais, soit pour l'éducation du peuple, soit pour tout autre usage auquel il croirait convenable de l'appliquer.

Ce dernier point est ce qu'on a appelé la clause d'appropriation des revenus de l'Église d'Irlande.

La question ainsi posée par M. Ward, le ministère fut naturellement appelé à examiner quelle part il y prendrait, et la délibération à cet égard amena dans son sein une scission complète : quatre de ses membres, opposés à la clause d'appropriation qu'ils regardaient comme une violation de la propriété de l'Église anglicane, donnèrent leur démission : ce furent M. Stanley, secrétaire des colonies; sir James Graham, premier lord de l'amirauté; le duc de Richemond, maître général des postes, et le comte Ripon (M. Robinson, vicomte Goderich), lord du sceau privé.

La retraite de ces quatre ministres donnait lieu aux partisans du ministère de craindre qu'elle n'entraînât sa dissolution, et lord Ebrington proposa une adresse à lord Grey pour prier Sa Seigneurie de rester en place, en lui exprimant la confiance inaltérable qu'on avait en lui. Cette adresse fut signée d'un grand nombre de membres de la Chambre des communes.

Lord Grey répondit qu'il était prêt à faire tous les sacrifices personnels pour maintenir les principes de l'administration; mais qu'il était forcé de reconnaître l'embarras résultant pour le ministère du désir irréfléchi d'innovations qui se manifestait de jour en jour. « Il est indispensable, dit-il, d'opérer avec calme » et maturité, et de ne pas se laisser entraîner à des

» mesures qui ne soient pas en harmonie parfaite avec
» les institutions de l'Église et de l'État. »

M. Spring Rice, lord Auckland, le marquis de Conyngham, et le comte de Carlisle remplacèrent les ministres démissionnaires.

La Chambre des communes ayant repris ses séances, lord Althorp l'informa que Sa Majesté venait de nommer une commission d'enquête pour examiner l'état des revenus de l'Église d'Irlande; il espérait en conséquence que M. Ward voudrait bien retirer sa motion jusqu'au moment où cette commission ferait son rapport : M. Ward s'y refusant, et insistant pour la reconnaissance du principe, lord Althorp demanda la question préalable qui fut mise aux voix et adoptée.

En même temps, et pour réprimer les troubles qui continuaient à s'élever en Irlande, le ministère demanda le renouvellement du bill de coërcition adopté l'année précédente.

Quelques jours auparavant, le secrétaire d'Irlande M. Lyttleton et lord Althorp avaient eu, au sujet de ce bill et à l'insu de leurs collègues, une communication secrète avec O'Connell : ce dernier, ne reconnaissant pas dans les clauses du bill, telles qu'elles étaient présentées, les promesses qu'on lui avait faites, se crut joué et révéla à la Chambre ce qui s'était passé.

Cette révélation devint dans le cabinet un nouveau sujet de dissentiment : M. Lyttleton et lord Althorp donnèrent leur démission, et cette démission entraîna celle de lord Grey.

« Dès la fin de la dernière session, dit lord Grey à

» la Chambre des pairs en lui annonçant sa détermi-
» nation, j'avais manifesté à mes collègues le désir de
» me retirer, l'âge de soixante-dix ans où je suis ar-
» rivé me fait sentir le besoin du repos, et je n'avais
» consenti alors à rester que pour ne pas commencer
» la dissolution du ministère : les circonstances fâ-
» cheuses qui viennent de se passer m'ont fait revenir
» à ma première idée. »

A la suite de la retraite de lord Grey, lord Melbourne, ministre de l'intérieur, fut nommé premier lord de la trésorerie et chargé de composer un cabinet, et comme il déclara ne pas pouvoir y parvenir sans la coopération de lord Althorp, ce dernier reprit la place qu'il venait de quitter de chancelier de l'échiquier et de ministre dirigeant de la Chambre des communes; lord Duncannon remplaça lord Melbourne au ministère de l'intérieur, après avoir été créé pair, attendu que l'usage en Angleterre veut qu'il n'y ait pas plus de deux secrétaires d'État dans la Chambre des communes; du reste, la couleur politique du ministère ne fut pas changée.

Ces dispositions, pendant lesquelles le parlement avait été ajourné, ayant été annoncées aux deux Chambres, la discussion sur le bill de coercition fut reprise et le bill adopté.

En attendant que la commission d'enquête, nommée précédemment pour examiner l'état de l'Église d'Irlande, eût achevé son rapport, le gouvernement présenta un projet de bill pour autoriser la commutation des dîmes en nature de ce pays en une redevance en ar-

gent rachetable à la volonté du débiteur ; O'Connell et les autres membres catholiques irlandais s'élevèrent avec force contre ce projet, disant que l'on ne faisait par là que consacrer l'existence des dîmes dont l'oppression pesait sur l'Irlande, et que ce qu'il fallait avant tout, c'était la soulager : la Chambre, malgré leurs efforts, adopta le principe de la commutation ; mais en même temps, sur la proposition d'O'Connell, elle vota une réduction de quarante pour cent sur toutes les dîmes.

Portés à la Chambre des lords, l'un et l'autre projet y furent repoussés.

Plusieurs autres motions furent faites dans le cours de cette session.

Les deux premières étaient des pétitions des dissidents qui demandaient, d'une part, que l'on abrogeât la loi qui déclarait nuls tous les mariages non célébrés par un ministre de l'Église anglicane et dans l'intérieur de cette Église, sauf le cas de dispense ; de l'autre, ils demandaient à être affranchis, pour entrer dans les universités d'Oxford et de Cambridge, de l'obligation de prêter le serment de suprématie et de signer la profession de foi des trente-neuf articles. Les motions faites sur l'un et l'autre de ces deux points furent adoptées par la Chambre des communes, mais rejetées par les lords ; il en fut de même d'un bill déjà présenté l'année précédente pour l'émancipation des Juifs.

Des réclamations s'élevaient également sur les abus de l'Église d'Angleterre : l'inégale et injuste réparti-

tion des revenus ecclésiastiques, le payement des dîmes, la non résidence des possesseurs de bénéfices; ces abus étaient généralement reconnus, et donnèrent lieu au ministère, qui aspirait à signaler son passage par des améliorations administratives, de présenter plusieurs projets de loi; mais aucun n'obtint de succès.

Il en fut de même d'une proposition relative aux taxes d'église, auxquelles les dissidents se plaignaient vivement d'être obligés de contribuer, et dont les anglicans eux-mêmes avaient, dans plusieurs localités et surtout dans les localités manufacturières, refusé absolument le payement.

Enfin lord Althorp proposa et fit adopter le bill dont je t'ai parlé, pour amender et modifier les lois sur les pauvres, et instituer un pouvoir central qui pût résister, avec plus d'énergie que les autorités locales, aux entraînements et aux abus du paupérisme.

La session fut close le 20 juillet; le 10 novembre, lord Spencer, père de lord Althorp, étant mort, et ce dernier, devenu membre de la Chambre des lords, ne pouvant plus continuer à diriger les affaires du ministère dans la Chambre des communes, il fallut pourvoir à son remplacement : lord Melbourne se rendit à cet effet auprès du roi pour lui soumettre les changements qu'il avait à lui proposer; mais le roi non-seulement accueillit fort mal la proposition, mais annonça son dessein de changer la totalité du ministère. Il se plaignit de lord Brougham, de son manque de dignité dans ses fonctions, du rôle peu convenable qu'il avait joué récemment dans plusieurs meetings et des dis-

cours qu'il y avait prononcés; enfin il ajouta qu'il ne pouvait pas consentir aux bases sur lesquelles le ministère se disposait à présenter un bill de réforme pour l'Église d'Irlande.

En même temps, revenant aux tories malgré ses anciens penchants pour les whigs, il chargea lord Melbourne lui-même d'une lettre pour le duc de Wellington. Ce dernier, mandé par le roi, lui conseilla de confier la charge de premier lord de la trésorerie et le soin de former le cabinet à sir Robert Peel, ajoutant qu'il prendrait volontiers des fonctions dans le cabinet ainsi formé, mais que son âge lui faisait désirer de ne plus en être le chef; le roi adopta cet avis, et comme sir Robert Peel avait quitté l'Angleterre pour aller passer l'hiver en Italie, un courrier lui fut dépêché en toute hâte.

Sir Robert Peel de retour accepta la mission qui lui était confiée : il s'adressa d'abord, pour former un nouveau ministère, à M. Stanley et à sir James Graham, qui, comme tu viens de le voir, s'étaient séparés du dernier cabinet à l'occasion de la clause d'appropriation des revenus de l'Église d'Irlande; mais ils refusèrent, et il se décida alors à prendre parmi les tories purs : vers la fin de décembre, le ministère fut composé de la manière suivante :

Sir Robert Peel, premier lord de la trésorerie et chancelier de l'échiquier; le duc de Wellington, ministre des affaires étrangères; lord Lyndhurst, lord chancelier; le comte de Rosslyn, président du conseil; lord Wharncliffe, lord du sceau privé; le comte d'A-

berdeen, ministre des colonies; M. Goulburn, de l'intérieur; M. Herries, de la guerre; M. Alexandre Baring, président du bureau de commerce; sir Henry Hardinge, secrétaire de l'Irlande.

Les tentatives de rapprochement que sir Robert Peel avait faites à l'égard de M. Stanley et de sir James Graham, donnèrent lieu aux journaux et aux députés whigs, de dire que les collègues qu'il s'était enfin donnés n'avaient été pris par lui que comme un pis aller.

Par suite de sa nomination aux fonctions de premier lord de la trésorerie, sir Robert Peel se trouvait soumis à la réélection pour le bourg de Tamworth dont il était député : il en profita pour exposer les principes suivant lesquels il entendait se diriger dans sa nouvelle administration.

« Pour ce qui concerne la réforme, disait-il, je ré-
» péterai la déclaration que j'ai faite en entrant dans
» la Chambre des communes comme membre du par-
» lement réformé : à savoir, que je considère le bill en
» lui-même comme la solution grave et irrévocable
» d'une grande question constitutionnelle, une solu-
» tion qu'aucun ami de la tranquillité et de la prospé-
» rité de son pays ne peut plus désormais attaquer,
» soit directement, soit par des voies insidieuses.

» Maintenant, si par adopter l'esprit du reform-bill,
» on entend que nous devons vivre au milieu d'une
» agitation perpétuelle, et que, sans égard pour les
» anciens usages et sans respect pour ce qui est con-
» sacré par le temps, nous devons nous abandonner
» à toutes les impressions populaires et promettre le

» redressement immédiat de toute chose qu'un individu aura qualifiée d'abus, cet esprit je ne l'adopte pas.

» Mais si au contraire l'esprit du reform-bill implique simplement une revue sévère des institutions civiles et ecclésiastiques, entreprise avec calme, et en combinant avec le respect des droits établis le redressement des abus réels, je puis pour moi et mes collègues prendre l'engagement d'agir dans un tel esprit et avec de pareilles intentions. »

Il indiquait ensuite comme devant attirer l'attention du nouveau cabinet, d'une part, pour l'Angleterre, la réforme de l'Église, celle des corporations municipales, la cérémonie des mariages entre les dissidents et leur admission dans les universités, et, de l'autre, pour l'Irlande, les corporations municipales et les dîmes.

Le premier acte du ministère fut de dissoudre le parlement, et une proclamation royale, en date du 30 décembre, en convoqua un nouveau pour le 19 février de l'année suivante (1835).

Depuis la formation du ministère tory, l'on s'attendait à ce résultat, et déjà les deux partis étaient en mouvement pour les élections : elles furent signalées comme toujours par des processions, des cris, des harangues, des luttes et des projectiles plus ou moins offensifs; les tories y gagnèrent des voix, mais pas assez cependant pour obtenir la majorité, et dès le moment de l'ouverture on put s'en apercevoir; car, à la différence de ce qui se passe d'ordinaire, la nomination de l'orateur étant devenue une occasion de lutte entre les partis, M. Abercromby, porté par l'opposition whig,

l'emporta sur sir Manners Sutton que soutenait le ministère.

Sir Robert Peel, à l'occasion de la discussion qui s'éleva au sujet de l'adresse, renouvela dans la Chambre des communes les déclarations qu'il avait faites à ses électeurs au sujet des mesures qu'il lui paraissait à propos de prendre : « Je vous offre, dit-il, la réforme » de tous les abus démontrés dans l'Église de ce pays, » le redressement des griefs des dissidents en ce qui » concerne le mariage et les autres points importants, » l'arrangement de la question des dîmes et des cor- » porations municipales en Irlande. Vous pouvez re- » jeter mes offres, et accepter celles d'un autre mi- » nistère ; mais les miennes auraient cet avantage » qu'elles présenteraient probablement plus de chances » de succès, et je crois que je suis mieux placé pour » servir de médiateur et de conservateur de l'harmonie » entre les deux Chambres. »

Puis s'adressant plus directement aux whigs, et faisant allusion à leur alliance avec les radicaux et les Irlandais : « Vous pouvez, si vous le voulez, former » vos alliances, vous coaliser avec les partis extrêmes ; » mais le temps viendra où l'excitation populaire » s'apaisera : alors tous les esprits se tourneront vers » ceux dont la marche aura été calme et tranquille, » et vous n'aurez plus d'autre alternative que de re- » mettre le gouvernement entre nos mains, ou de » recourir à des mesures de coercition et de violence » qui compromettront le sort de la constitution bri- » tannique. »

Ainsi que tu viens de le voir, la majorité était contraire au cabinet, et, malgré les efforts de sir Robert Peel et de ses collègues, un amendement où la Chambre exprimait le regret du changement de ministère, fut adopté par trois cent neuf voix contre trois cent deux.

Malgré cet échec, le ministère crut devoir rester aux affaires, et attendre l'épreuve des projets de lois qu'il avait annoncés ; en attendant, l'opposition censura avec amertume tous ses actes, et attaqua entre autres si vivement la nomination de lord Londonderry comme ambassadeur en Russie, et celle de lord Canterbury comme haut commissaire du Canada, que ces deux hommes politiques se crurent obligés de refuser les fonctions qu'on leur offrait.

Quelques jours après, sir Robert Peel reproduisit avec quelques modifications le bill des dîmes irlandaises adopté l'année précédente par les communes et rejeté par les pairs; mais lord John Russel, par un amendement, reprenant et développant la motion de M. Ward sur le principe d'appropriation, proposa que la Chambre se formât préalablement en comité pour examiner s'il ne conviendrait pas d'appliquer l'excédant des revenus de l'Église d'Irlande à l'instruction de toutes les classes du peuple, sans distinction de croyances religieuses, ou, en d'autres termes, de poser le principe de l'appropriation. Le ministère combattit cette proposition de tous ses efforts; mais il eut contre lui, dans les diverses épreuves, une majorité d'environ trente voix. Cette majorité ne

lui laissait plus d'autres ressources que de se retirer, et tous les membres du cabinet offrirent en effet au roi leur démission.

Le roi fit appeler lord Grey, et à la suite de la conférence qu'il eut avec cet ancien ministre, chargea de nouveau lord Melbourne de constituer un cabinet : on y appela lord John Russel, auquel fut confié le portefeuille de l'intérieur; on y donna les affaires étrangères à lord Palmerston, les colonies à M. Grant, la guerre à lord Howick, fils aîné de lord Grey, l'amirauté à lord Auckland, la présidence du conseil à lord Lansdown, la charge de chancelier de l'échiquier à M. Spring-Rice, et la présidence du bureau de commerce à M. Poulett Thompson (18 avril 1835); enfin des positions officielles furent données à plusieurs des principuax députés irlandais, M. Sheil, M. O'Connor Don, M. O'Ferrall.

Au milieu de ces discussions et de ces crises ministérielles, le temps s'était écoulé, et le ministère nouveau annonça au parlement que, vu l'époque avancée de la session, il se contenterait de lui présenter deux projets de bills, l'un sur les corporations municipales d'Angleterre, au sujet desquelles une commission d'enquête nommée en 1833 à la suite de la réforme électorale, venait de faire son rapport, l'autre sur les dîmes d'Irlande.

Les abus des corporations municipales anglaises étaient immenses : dans la plupart des villes ou bourgs ayant des chartes de corporation, un certain nombre de privilégiés, sous le nom de burgesses (bourgeois) ou de freemen (hommes libres), s'étaient arrogé

à eux seuls, et à l'exclusion des autres, le pouvoir électoral et les autres droits de la cité. Le projet ministériel proposait de donner sans distinction ces droits à tous ceux des habitants qui rempliraient certaines conditions déterminées : ce projet, sur l'utilité duquel tout le monde était d'accord, et qui était comme une conséquence du reform-bill, fut adopté sans difficulté par les deux Chambres ; j'aurai, au surplus, à te parler plus en détail, à propos de l'administration anglaise, et de ces corporations municipales, et des modifications qui y furent alors apportées.

Quant au bill des dîmes irlandaises, il fut adopté par la Chambre des communes, dans laquelle les whigs avaient la majorité, mais rejeté par les lords.

Dans le cours de cette session un député, M. Bulwer, demanda la réduction du droit de timbre sur les journaux ; le chancelier de l'échiquier répondit, que cette motion lui paraissait juste en principe, qu'il ne s'opposait à son adoption qu'en raison de l'état des finances, et que sitôt qu'il y aurait un excédant disponible, il s'occuperait de cette réduction.

Sur cette observation M. Bulwer retira sa motion.

La session de 1836 fut ouverte le 4 février par le roi en personne : peu de jours après, M. Hume appela l'attention de la Chambre sur les loges orangistes d'Irlande, et sur les affiliations qui se faisaient de ces loges dans toutes les classes de la société et dans les rangs de l'armée : il attaqua à cette occasion avec la plus grande violence le duc de Cumberland, frère du roi, et grand-maître de ces loges : le duc de Cumber-

land était en même temps commandant en chef de l'armée, et M. Hume l'accusait de vouloir se faire, à l'aide du pouvoir que lui donneraient ces sociétés, un moyen illégal d'influence : « Que ferait cet homme, » s'écria-t-il, s'il arrivait au trône? Voudrait-il s'en- » tourer de cent mille janissaires irlandais pour ex- » terminer tout ce qui montrerait de la franchise et de » l'indépendance? » En même temps, M. Hume fit la motion d'une adresse au roi pour le supplier d'examiner la conduite de son frère, et d'éloigner du service public tous les fonctionnaires, et surtout ceux de l'armée, qui faisaient partie des loges orangistes.

Le nom du duc de Cumberland était très-peu populaire, et tout le monde redoutait ses tendances mal déguisées vers l'absolutisme : en vain le colonel Perceval grand trésorier des loges, essaya de le justifier, en représentant que l'association avait un caractère purement défensif, et qu'elle était prête à se dissoudre pourvu que les autres associations formées pour extirper la religion protestante en Irlande voulussent en faire autant. Malgré ses efforts, la proposition de M. Hume fut suivie d'un assentiment général, et lord John Russel, ministre de l'intérieur, en y supprimant le nom du duc de Cumberland, la reprit, et lui donnant un sens plus général, présenta une motion d'après laquelle « le roi serait supplié de faire tous ses » efforts pour décourager les loges orangistes, et gé- » néralement toutes les sociétés composées exclusi- » vement d'individus appartenant à une certaine » croyance religieuse, ayant des symboles et des si-

» gnes particuliers, et agissant par ramifications. » A l'exception des tories exagérés, les principaux membres de ce parti, notamment sir Robert Peel et lord Stanley, adhérèrent à la proposition ainsi modifiée, et exprimèrent seulement le désir de voir effacer de l'adresse les mots de loges orangistes, ajoutant qu'elle serait de cette manière bien plus conforme à la justice et à un esprit de conciliation; mais lord John Russel persista dans sa proposition, qui fut adoptée sans division.

Le roi, dans sa réponse à cette adresse, déclara « que sa ferme intention était de neutraliser toutes les » sociétés qu'elle désignait, et qu'il comptait avec con» fiance, pour l'aider à accomplir cette tâche, sur l'ap» pui de ses fidèles sujets. »

Le duc de Cumberland du reste, donna aussitôt l'exemple de la soumission aux volontés du roi : il déclara, dans la séance de la Chambre des lords du 26 février, qu'ayant eu connaissance de la réponse de S. M. à l'adresse de la Chambre des communes, il s'était empressé, de concert avec les membres les plus influents de la société, de l'engager à se dissoudre immédiatement; il ajouta néanmoins qu'il resterait fidèle aux principes de soutien de la religion anglicane qui l'avaient conduit à en accepter la présidence.

Le 16 février, le ministère présenta de nouveau le bill des dîmes d'Irlande, et, en outre, un bill sur les corporations municipales irlandaises.

D'après le rapport des commissaires nommés à ce sujet, ces corporations municipales irlandaises étaient

dans un désordre bien plus grand encore que celui où étaient arrivées les corporations municipales d'Angleterre : de toutes celles établies successivement dans les diverses villes ou bourgs, soixante à peine existaient encore, et onze de ces soixante n'avaient qu'une existence à peu près nominale; dans les autres, c'étaient les mandataires du patron ou propriétaires du bourg (landlord), qui exerçaient tous les pouvoirs de la Cité; là même où se montrait encore le reste des anciennes institutions, ces pouvoirs étaient dévolus tout entiers à un certain nombre de privilégiés, sans aucun rapport avec la masse de la population.

Le projet proposait de donner les droits municipaux à tous ceux qui rempliraient certaines conditions.

En Angleterre, tous ceux qui payent la taxe des pauvres, c'est-à-dire, comme toutes les propriétés quelconques tant réelles que personnelles sont soumises à cette taxe, tous ceux qui possèdent quelque chose, ont le droit de voter pour l'élection des officiers de la cité, et de recevoir les comptes de leur gestion; mais en Irlande, outre que la taxe des pauvres n'existe pas, une disposition analogue aurait pour effet de donner toute la supériorité aux catholiques qui sont partout en majorité. En conséquence, d'après le bill, les droits actifs de la cité ne devaient être attribués qu'aux habitants occupant une maison ou bien-immeuble d'un revenu annuel de cent vingt-cinq francs.

Le parti tory de la Chambre des communes, ne trouvant pas encore suffisantes les réserves établies par le

fait en faveur des protestants, combattit le bill comme trop démocratique; néanmoins il fut adopté par cette Chambre; mais porté ensuite à la Chambre des lords, il y éprouva de si nombreuses et de si importantes modifications que le ministère crut devoir le retirer.

Quant au bill des dîmes, il fut adopté également par les communes, et rejeté purement et simplement par les lords.

On fut plus heureux pour ce qui concernait l'Eglise d'Angleterre, et deux bills ayant été présentés, l'un qui apportait de grandes améliorations à la question des dîmes, l'autre qui réglait d'une manière plus équitable la population et les revenus des différents évêchés, l'un et l'autre de ces deux bills, sur l'utilité et l'opportunité desquels tout le monde était d'accord, furent votés après une discussion courte, et qui porta uniquement sur les moyens à employer pour l'exécution.

Je t'ai déjà parlé de l'un et de l'autre à l'occasion de ce qui concerne le clergé.

Le ministère proposa ensuite un bill, promis en quelque sorte dans la session précédente, pour réduire de quarante centimes à dix centimes le droit de timbre sur les journaux : la Chambre des communes l'ayant adopté, il fut porté à la Chambre des lords qui l'adopta également, mais avec un amendement; cette modification dans un bill financier parut à la Chambre des communes et au chancelier de l'échiquier une violation de ses priviléges; le bill déjà voté fut considéré comme non-avenu, et un nouveau bill, dans

lequel l'amendement était omis, et où l'on avait seulement modifié la mise à exécution en la reportant du 1er au 15 septembre, fut mis en discussion et voté avec une célérité extraordinaire : la Chambre des lords l'adopta le 12 août (1836).

Les deux Chambres adoptèrent également deux bills, l'un pour l'enregistrement des actes de l'état civil, l'autre pour la célébration des mariages : ces deux bills tenaient l'un à l'autre : ainsi que tu l'as vu, par ces nouvelles lois, des registres étaient établis pour les divers actes de l'état civil, le caractère purement religieux des mariages était aboli, et les dissidents étaient affranchis de l'obligation dont ils se plaignaient, de célébrer leur union devant un ministre anglican ; les personnes qui voudraient contracter mariage devaient faire connaître leur intention à l'officier de l'état civil, lequel leur donnerait l'autorisation de le faire célébrer à leur gré, soit devant un ministre de l'Église établie, soit devant un ministre dissident; elles pourraient même, sans nuire à la validité du mariage, s'abstenir de toute célébration religieuse.

En même temps avaient eu lieu, dans la Chambre des communes, les motions radicales périodiquement reproduites et que le retour du ministère whig avait de nouveau encouragées, celles du vote au scrutin secret, de la révision des pensions, de la suppression du banc des évêques dans la Chambre des lords, de l'abolition de la peine du fouet dans l'armée, etc.; ces motions avaient été combattues à la fois par le ministère et par l'opposition tory, et repoussées presque

sans discussion : il en fut de même d'une motion pour le partage égal des immeubles dans les successions *ab intestat*.

Du reste, si les deux partis étaient d'accord dans les questions extrêmes, il n'en était pas toujours ainsi à beaucoup près des autres discussions, et plus d'une fois, les whigs reprochèrent aux tories de paralyser, par une opposition systématique, toutes les améliorations qu'ils se proposaient d'introduire; de leur côté, les tories reprochèrent aux whigs et les alliances qu'ils avaient contractées, et les concessions exagérées qu'ils faisaient pour les conserver.

La session fut close le 20 août (1836) : aussitôt après le rejet par la Chambre des lords des deux bills relatifs à l'Irlande, O'Connell avait écrit dans le pays pour y provoquer la formation d'une association semblable à celle qui, sous le nom d'association catholique, avait amené en 1829 l'adoption du bill d'émancipation : pacifique comme l'autre, et renfermée dans des voies constitutionnelles, la nouvelle association avait uniquement pour but l'adoption de ces deux bills : aussitôt après cette adoption, elle se dissoudrait. La session terminée, il se rendit en Irlande pour presser la formation de la société, et reçut des milliers d'adhésion.

La fin de cette année (1836) fut marquée par les premiers effets d'une crise commerciale, qui, ayant commencé aux États-Unis, devait se faire sentir par contre-coup à toute l'Europe; il s'y joignait d'ailleurs pour l'Angleterre une foule d'autres causes d'embarras et de perturbations : ces causes étaient d'une part

les extravagances des spéculations, soit sur les chemins de fer dont l'engouement était porté à l'extrême, soit sur d'autres exploitations, et de l'autre, la multiplicité et l'extension des banques particulières que cet engouement lui-même favorisait.

Déjà dans le courant de mai lors de la présentation du budget, sir Robert Peel déclarant qu'il regardait ce point comme infiniment plus important encore que tous les projets de réforme, avait cru devoir sonner l'alarme, et signaler à l'opinion la multiplicité imprudente de toutes ces espèces d'associations qui remplissaient les affiches et les colonnes de journaux : M. Poulett Thompson, président du bureau de commerce, avait appuyé ses observations, et porté le nombre des associations à trois ou quatre cents et leur capital nominal à cinq milliards : « Quelques-unes sont insensées, avait » dit sir Robert Peel, mais la plupart sont frauduleuses » ou criminelles, elles menacent l'Angleterre d'une » crise semblable à celle qu'elle a éprouvée en 1825. » Je désire que ma voix soit entendue, et que le public » soit prévenu contre les conséquences d'un tel état » de choses. »

Après la clôture de la session, et dans le but d'arrêter cette fièvre de spéculation qui menaçait de tout entraîner, la Banque d'Angleterre resserra ses opérations, et porta son escompte de quatre à cinq pour cent; le ministère porta également et dans le même but, à près de quatre pour cent, l'intérêt de ses bons de l'échiquier, ce qui était fort élevé pour de semblables valeurs.

Quelques jours après l'ouverture de la session de 1837, le 7 février, le ministère ayant reproduit de nouveau par l'organe de lord John Russel ses deux bills des corporations municipales et des dîmes d'Irlande, ces bills furent attaqués et défendus avec chaleur par les orateurs des deux partis, et, à cette occasion, sir Robert Peel et sir James Graham reprochèrent aux ministres leur conduite à l'égard d'O'Connell et des Irlandais. « L'année dernière, dit sir Robert Peel, » vous avez supprimé les associations orangistes que » je n'ai point défendues, mais qui du moins avaient » pour but le maintien de la religion protestante en » Irlande et celui de l'union, et maintenant vous tolé» rez l'association qui vient de se former, vous la » laissez tranquillement délibérer sur la ruine du pro» testantisme, vous accordez à ses chefs des honneurs » et de l'influence.

» Sir Robert Peel convenait, ainsi que le disait le » ministère, qu'il y avait eu depuis quelque temps » diminution progressive en Irlande dans les délits » de rébellion et dans les émeutes sanglantes ; mais » cela tenait seulement à ce que tous les propriétaires » de dîmes, abandonnés par le gouvernement, avaient » peu à peu renoncé à l'exercice de leurs droits, et » que la force matérielle comme la force morale avait » passé du côté de leurs adversaires. »

Quoique la majorité dans la Chambre des communes fût toujours acquise au ministère whig, elle était néanmoins déjà affaiblie, et les deux projets ne furent adoptés qu'à un nombre de voix moindre que celui

qu'ils avaient eu les années précédentes; après leur adoption, ils furent portés à la Chambre des lords; mais les circonstances empêchèrent cette Chambre de s'en occuper.

En même temps que cette discussion avait eu lieu, et à propos du budget, M. Spring-Rice, chancelier de l'échiquier, avait présenté le 3 mars une série de résolutions au sujet des taxes de l'Église établie : ainsi que tu l'as vu, les dissidents réclamaient partout contre la portion contributive de ces taxes à laquelle ils étaient assujettis, et les anglicans même la refusaient dans beaucoup de lieux, surtout dans les districts manufacturiers : à Manchester, par exemple, on avait été obligé de renoncer à les percevoir : M. Spring-Rice, afin d'éviter le danger qui ne pouvait, disait-il, manquer de s'étendre dans l'avenir, proposait de les supprimer tout à fait et de pourvoir à l'entretien des églises par une meilleure administration des biens ecclésiastiques, laquelle pouvait d'après lui amener dans leurs revenus un accroissement de plus de six millions de francs.

Les membres de l'opposition tory combattirent et le point de départ et les calculs du chancelier de l'échiquier : ils firent sentir l'inconvénient de placer les biens dont jouissaient les évêques et les autres dignitaires de l'Église sous le contrôle de commissaires spéciaux, qui en seraient en réalité les maîtres.

Sur ces observations, le projet ministériel ne passa qu'à une majorité de cinq voix et fut retiré : l'opposition tory accueillit ce vote par ses acclamations.

En même temps la Chambre des communes s'était occupée d'un bill pour l'établissement d'une taxe des pauvres en Irlande : ce bill proposait la création de cent maisons de travail ou dépôts de mendicité, destinés à recevoir la population infirme ou sans ouvrage. Malgré les réclamations d'O'Connell, il fut accueilli favorablement par tous les partis, et adopté sans donner lieu à aucune discussion de quelque intérêt.

Ainsi que tu le vois, la taxe des pauvres est si peu regardée en Angleterre comme un mal, qu'on l'a transportée ainsi en Irlande, pensant y trouver un moyen utile et efficace de soulagement pour la misère de ce pays.

LETTRE LI.

(SUITE.)

Londres, le juillet 1845.

Histoire intérieure de l'Angleterre de 1815 à 1845.

§ V. De 1837 à 1843. — Avénement de la reine Victoria. — Question des céréales. — Chartistes. — Événements politiques de 1840. — Ministère tory. — Abaissement de l'échelle mobile des grains.

Depuis le commencement de la session de 1837, le roi Guillaume IV était atteint d'une maladie qui devint de plus en plus grave, et une hydropisie de poitrine s'étant déclarée, il succomba le 20 juin. La princesse Victoria, fille de son frère puîné, le duc de Kent, lui succéda ; elle venait d'atteindre sa majorité, fixée par la loi anglaise à dix-huit ans.

Un autre grand changement résultait de cette mort, c'était la séparation des deux couronnes d'Angleterre et de Hanovre ; l'ordre de succession n'appelant pas les femmes à cette dernière couronne, le duc de Cumberland, frère du roi et oncle de la princesse, s'y trouvait appelé ; il était en même temps héritier présomptif du trône d'Angleterre.

Le duc de Cumberland avait été constamment et intimement lié avec les chefs du parti ultra-tory, et ce qu'on apprit bientôt après de sa conduite en Hanovre où il avait refusé de reconnaître la constitution du pays, ne pouvait qu'être défavorable à ce parti.

Toutes les grandes questions actuellement en discussion avaient été naturellement interrompues par la maladie et par la mort du roi, et la convocation prochaine d'un nouveau parlement en étant la conséquence, leur décision se trouvait remise à ce parlement. Lord Wellington du reste, en réponse à une observation faite à ce sujet par lord Melbourne, déclara que son vif désir était d'arriver à une solution définitive de toutes les questions, et qu'il ne dépendrait pas de lui que des mesures convenables de conciliation ne fussent adoptées.

Les élections se firent de part et d'autre avec une ardeur extrême, les tories arguant contre les whigs de leur liaison avec O'Connell, et les whigs se faisant une arme contre les tories de la conduite du roi de Hanovre; sur divers points même, on vit éclater des désordres plus ou moins graves : à Wakefield entre autres, il y eut une véritable bataille à coups de briques où plusieurs personnes perdirent la vie.

Jamais, du reste, la corruption ne s'était faite plus ouvertement : les votes étaient cotés comme une marchandise : on vit des électeurs, après en avoir reçu le prix, le renvoyer en disant qu'ils en avaient trouvé de meilleures conditions : les journaux tories gourmandaient ouvertement les membres de la noblesse de leur trop grande parcimonie.

Dans cette enchère générale, le parti radical devait nécessairement faire des pertes nombreuses, et MM. Roebuck, Hume, Ewart, et plusieurs autres, perdirent leur siége; toutefois O'Connell fit renommer le

second à Kilkenny en Irlande. Les tories perdirent sir James Graham, qui échoua dans le comté de Cumberland, et MM. Goulburn et Gladstone, qui échouèrent à Leicester.

Élevée par sa mère la duchesse de Kent, la jeune reine était, comme elle, favorable aux whigs : les ministres se servirent de ce penchant pour publier en son nom une proclamation aux électeurs, identifiant ainsi la couronne avec eux-mêmes, et manquant à toutes les règles du gouvernement constitutionnel. Sir Robert Peel leur en fit ensuite, dans ses discours au parlement, un grave sujet de reproches.

En résumé, les tories eurent en Angleterre un avantage marqué ; mais cet avantage était plus que compensé par les élections d'Écosse et d'Irlande, et en définitive, les whigs pouvaient compter sur une majorité d'environ trente voix.

Du reste, pour faire cesser le grief résultant contre le ministère de l'association générale existant en Irlande, O'Connell l'engagea à se dissoudre. « C'était, » disait-il, un témoignage de confiance qu'il était juste » de donner aux vues éclairées de l'administration ac- » tuelle. »

Pendant ce temps, et au milieu de tous ces mouvements politiques, la crise commerciale qui avait pris naissance à la fin de l'année précédente (1836), s'était continuée pendant tout le cours de cette année. Dès le mois de mars, les maisons les plus considérables de Londres et des provinces s'étaient trouvées exposées aux plus grands embarras, et il avait fallu que la Ban-

que d'Angleterre vint à leur aide par une avance de soixante-quinze millions; malgré ce secours, il y en eut un grand nombre qui ne purent être sauvées. Dans les villes manufacturières, beaucoup de fabriques furent obligées, les unes de se fermer, les autres de diminuer leurs produits, et une foule d'ouvriers se trouvèrent sans travail : à diverses reprises, dans les villes et dans les campagnes qui les avoisinaient, se formèrent des rassemblements d'ouvriers dont aucun toutefois ne donna lieu à des désordres ; les ouvriers se bornaient à faire des processions dans lesquelles ils portaient des pains au bout d'un bâton, et à rédiger des pétitions au roi et à la législature ; du reste l'administration et la charité publique prirent les mesures les plus actives pour apporter à leur détresse quelque soulagement.

La session du nouveau parlement s'ouvrit le 15 novembre (1837) : après avoir réglé la liste civile de la jeune reine de la manière que je te l'ai expliqué ci-dessus, on revint aux questions politiques.

La première qui s'éleva eut pour objet le Grenville-act relatif à la vérification des pouvoirs et au jugement de la validité des élections. Je t'ai déjà parlé de cette discussion, qui fut remplie des personnalités les plus violentes, où O'Connell fut solennellement rappelé à l'ordre, et où enfin le président déclara que si un pareil exemple de désordre et de confusion se renouvelait, il ne balancerait pas à donner sa démission. Le résultat de cette discussion fut l'adoption d'un projet de M. Buller, d'après lequel le soin de décider de la

validité des élections devait être confié à trois assesseurs, exerçant depuis sept ans au moins les fonctions d'avocat, nommés par le président et confirmés par la Chambre, et recevant soixante-quinze mille francs de traitement.

On parla aussi de faire une enquête sur la corruption qui avait eu lieu; mais elle avait été la même dans les deux partis, et ils furent unanimes à la repousser.

M. Grote, député de la Cité de Londres, profita également de la circonstance pour reproduire le 15 février 1838, sa motion à peu près annuelle sur le vote au scrutin secret; l'on remarqua en effet que la corruption récente avait fait gagner du terrain à cette question, car non-seulement, au lieu du rejet absolu qu'elle avait éprouvé jusque-là, une minorité de deux cents voix contre trois cent dix-huit soutint l'utilité de la mesure, mais le président du conseil de commerce, membre du cabinet, et plusieurs fonctionnaires supérieurs de l'administration s'abstinrent de voter, et quelques-uns même votèrent en sa faveur.

En même temps, le ministère représenta pour la quatrième fois les deux bills restés en suspens, des dîmes et des corporations municipales d'Irlande : il avait fait dans celui des dîmes au parti tory une concession importante, qui était l'abandon de la fameuse clause d'appropriation; néanmoins le projet éprouva une vive opposition, et plusieurs clauses ne passèrent qu'à une majorité de quinze ou vingt voix; le ministère se plaignit avec amertume de cette opposition du parti tory, qui avait lui-même appelé de ses vœux ce moyen

de conciliation. Le bill des corporations municipales fut également adopté.

L'un et l'autre ayant été portés dans la Chambre des lords, celui des dîmes fut reçu sans opposition, mais celui des corporations municipales subit des modifications considérables, et après des conférences inutiles entre des députés des deux Chambres, il fut encore une fois abandonné.

Le parlement de 1838 adopta également plusieurs autres projets de réformes politiques, administratives ou judiciaires présentés par le cabinet; les whigs et surtout lord John Russel ministre de l'intérieur, tenaient à signaler par ces améliorations leur passage aux affaires : tel fut le bill actuellement en vigueur pour régler les conditions d'éligibilité à la Chambre des communes, un autre au sujet des bénéfices ecclésiastiques pour en interdire la pluralité, obliger les bénéficiaires à résidence et régler leurs obligations, un autre pour régler la propriété littéraire et un autre enfin pour restreindre la faculté de faire emprisonner pour dettes, laquelle était, comme tu l'as vu, portée à un excès dangereux.

Pendant le cours de ces diverses discussions, sir Robert Peel reçut le 13 mai un dîner public des membres de la Chambre des communes, qui formaient avec lui l'opposition contre le ministère whig, et il en profita pour faire l'exposition des principes qui l'avaient dirigé dans la conduite de cette opposition. « Depuis plusieurs années, dit-il, le but de tous ses » efforts avait été de jeter dans la Chambre des com-

» munes les bases d'un grand parti politique, qui,
» fidèle aux principes de la conservation avec des ré-
» formes modérées, mais prenant sa force dans l'élec-
» tion populaire, pût atténuer les dangers d'une lutte
» directe entre les deux branches de la législature. »

Après avoir rappelé les diverses acquisitions que ce parti avait faites, et dont les plus importantes étaient lord Stanley et sir James Graham : « Deux fois, ajouta-
» t-il, ce parti a subi l'épreuve d'une réélection, l'une
» quand nous étions au pouvoir, l'autre quand le pou-
» voir était aux mains de nos adversaires : dans ce
» dernier cas, les circonstances étaient aussi favorables
» que possible à nos adversaires ; l'avénement d'une
» jeune souveraine, le sentiment universel de dévoue-
» ment et d'amour pour sa personne, le nom chéri
» de Sa Majesté abusivement employé pour agir sur
» l'esprit des colléges électoraux, une proclamation
» royale imprimée et répandue à profusion la veille
» même des élections, peu de scrupule dans le soutien
» des candidats puisque l'on vit un des ministres voter
» publiquement à Westminster pour l'un des promoteurs
» les plus ardents de l'insurrection canadienne ; et ce-
» pendant qu'est-il arrivé, combien étions-nous aux
» premières élections? trois cent cinq ; combien
» sommes-nous aujourd'hui? trois cent dix : tous
» membres de la Chambre des communes, tous réu-
» nis sous le même drapeau.

» Quelques-uns de vous, je le sais, regrettent que
» nous ne fassions pas un plus fréquent usage de notre
» puissance ; mais il faut songer aux principes qui

» nous dirigent : une opposition qui faisait profession
» de mépriser les institutions du pays, pouvait exciter
» contre elle un sentiment hostile dans l'esprit du
» peuple ; mais nous faisons au contraire une opposi-
» tion conservatrice, nous ne voulons ni élever l'au-
» torité de la Chambre des communes au-dessus de la
» prérogative royale, ni miner les priviléges de la
» pairie, pas plus du reste que, dans d'autres circon-
» stances, nous ne voudrions prêter notre appui à la
» couronne pour porter atteinte à la liberté du peuple ;
» enfin nous repoussons ce moyen d'opposition qui
» consiste à avilir le pouvoir dans les mains de ses
» adversaires par de fausses affectations d'économie,
» et nous entendons maintenir dans toute leur énergie
» tous nos établissements militaires et maritimes. »

Vers la fin de juin, les travaux avaient été suspendus par les fêtes du couronnement de la reine ; ce couronnement eut lieu avec la pompe accoutumée, moins cependant quelques cérémonies que l'on supprima, telles que celle où les pairs en grand costume, représentant les anciens états du royaume, se rendaient à pied pour prendre place au banquet de Westminster, et celle où ils devaient l'un après l'autre embrasser la reine sur la joue.

Quelques partisans des anciens usages virent avec chagrin cette innovation, et le marquis de Londonderry en accusa en quelque sorte les ministres dans la Chambre des lords.

Le prix des places louées sur le court espace que

devait parcourir le cortége fut évalué à quatre millions de francs.

Tu connais, et je t'en ai déjà parlé dans une autre occasion, l'accueil que reçut le maréchal Soult, ambassadeur extraordinaire et représentant de la France en Angleterre, et l'espèce d'ovation qui lui fut adressée, ou plutôt, il est vrai, en sa personne, à la gloire de l'empire et de l'empereur; l'éclat de cette ovation, qui fut la même de la part de toutes les classes, balança presque l'éclat du couronnement lui-même, et produisit une profonde sensation dans toutes les cours de l'Europe.

Le 16 août 1838, la session fut close : elle avait duré sans interruption depuis le 15 novembre de l'année précédente; et des amateurs de statistique calculèrent qu'il y avait eu cent soixante et treize séances, et onze cent trente-quatre heures consacrées aux affaires publiques.

La récolte de l'année précédente (1837) avait été mauvaise, celle de 1838 s'annonçait sous des apparences également défavorables, et, comme conséquence, l'accroissement du prix du pain vint se joindre aux autres causes de détresse résultant de l'embarras du commerce dont je t'ai parlé : une grande fermentation en fut la suite, et comme les lois sur les céréales contribuaient à augmenter considérablement cette élévation de prix, on vit alors commencer contre ces lois ces attaques réitérées qui, accrues peu à peu depuis cette époque par d'autres récoltes insuffisantes et par les circonstances, ont fini par dominer aujourd'hui toute la politique intérieure de l'Angleterre.

Meetings, associations, propositions dans le parlement, tout fut à la fois mis en usage: d'abord sans aucun succès, puis peu à peu avec un plus grand développement.

Dans la session de 1838, M. Villiers reproduisit sa motion faite par lui presque toutes les années depuis 1815, pour l'abrogation complète des lois des céréales; elle fut repoussée par trois cents voix contre cent.

Pendant la seconde moitié de cette année (1838), la fermentation ne fit que s'augmenter parmi le peuple : elle était grande surtout parmi les classes manufacturières ; dans leur détresse, elles écoutaient avec avidité les hommes qui profitant, comme toujours, des circonstances pour renouveler leurs doctrines radicales, leur disaient non-seulement que la cherté du pain ayant sa cause dans les lois des céréales, il fallait poursuivre la réforme de ces lois ; mais encore que comme les possesseurs de priviléges se refuseraient toujours à cette réforme, il fallait que le peuple la fît par lui-même ; ils ajoutaient qu'il était juste d'ailleurs que le peuple fût appelé en général, au moins d'une manière indirecte, à la discussion des lois, puisque en définitive c'était lui qui en souffrait ; et ils concluaient à ce qu'on établît pour la nomination des membres de la Chambre des communes le suffrage universel.

Tels étaient les principes contenus dans un petit écrit répandu à profusion parmi les ouvriers, et qu'on avait intitulé la Charte du peuple ; de là le nom de chartiste donné aux individus qui se réunissaient pour cet objet.

Leurs réunions avaient lieu ordinairement la nuit, en plein champ, et à la lueur des torches : cette heure convenait à la présence des travailleurs qui n'auraient pu y assister le jour, et frappait les esprits d'une solennité mystérieuse. Le meeting le plus nombreux des chartistes se tint à la fin de 1838, près de Manchester ; il se composait de deux cent mille personnes rassemblées sous la présidence d'un député radical, M. Fielden, député d'Oldham : on y fit plusieurs propositions violentes contre l'ordre de choses établi.

Le parlement de 1839 s'ouvrit le 5 février; les membres y arrivèrent dans une grande préoccupation de l'état du peuple ; des pétitions nombreuses arrivaient de toutes parts, et l'on se demandait ce qu'il faudrait faire pour y remédier : sur cette question, les hommes les plus éclairés de l'Angleterre et les ministres eux-mêmes n'étaient pas d'accord : aussi en avaient-ils fait une question ouverte, et réservé chacun à ce sujet leur propre opinion.

Dès le début de la session, M. Villiers renouvela dans la Chambre des communes sa motion de l'abrogation des lois des céréales, et la discussion fut également soulevée dans la Chambre des lords par un de ses membres.

Dans la Chambre des communes, les ministres qui en faisaient partie furent presque unanimes à appuyer, sinon dans la forme, du moins quant au principe et au fond, la proposition de M. Villiers : c'étaient lord John Russel, lord Howick, fils de lord Grey, M. Poulett Thompson, président du bureau de commerce.

Lord Melbourne, au contraire, soutint dans la Chambre des lords la législation existante ; il se trouva d'accord, à cet égard, avec le duc de Wellington, le duc de Buckingham et le comte Ripon, et fut combattu par le marquis de Lansdown, membre comme lui du cabinet, et les lords Fitz-William, Radnor et Brougham.

La motion de M. Villiers fut rejetée dans la Chambre des communes par une majorité de cent quarante-sept voix.

En même temps le ministère avait reproduit de nouveau, sans pouvoir vaincre la résistance de la Chambre haute, le bill des corporations municipales d'Irlande ; il avait aussi présenté divers projets relatifs aux colonies du Canada et de la Jamaïque.

Ainsi que je te l'ai dit, la majorité qui soutenait le ministère était allée sans cesse en diminuant, et elle n'était plus guère à la fin de la session de 1838, que d'environ une vingtaine de voix : elle parut encore affaiblie à l'ouverture de la session de 1839, et enfin, le 6 mai de cette dernière année, un amendement ayant été proposé par sir Robert Peel, à un projet de loi relatif aux affaires de la Jamaïque, cet amendement ne fut rejeté que par une majorité de cinq voix (trois cent vingt voix contre trois cent quinze).

Sur ce vote, le ministère crut devoir se retirer, et les tories furent appelés à composer un cabinet; sir Robert Peel et le duc de Wellington en étaient naturellement les chefs, et il devait être composé, avec eux, de leurs anciens collègues le comte d'Aberdeen, lord Lyndhurst, sir Henri Hardinge, M. Charles Goulburn,

et les autres principaux membres du parti ; lord Stanley et sir James Graham, qui, comme tu viens de le voir, avaient fini par se séparer entièrement du parti whig pour se réunir à eux, devaient également y entrer.

Avant de présenter à la reine la formation du nouveau cabinet, sir Robert Peel y mit, auprès de cette princesse, une condition : ce fut la démission de deux des dames d'honneur de sa maison, dont l'une était la femme de lord Normanby et l'autre la sœur de lord Morpeth ; tous deux étaient membres influents du dernier cabinet, et ces deux dames étaient fort avant dans la confiance de la reine. La reine refusa d'abord, et se réserva ensuite de consulter ; elle consulta en effet lord John Russel et quelques autres membres du parti whig, et, sur leurs avis, elle fit écrire à sir Robert Peel qu'elle ne pouvait consentir à une mesure qui lui paraissait contraire à l'usage et qui répugnait à ses sentiments.

La combinaison tory ayant ainsi échoué, les ministres whigs reprirent leurs places. Sir Robert Peel donna des explications à la Chambre des communes sur ce qui s'était passé.

« Je croyais, dit-il, qu'une dissolution était impoli-
» tique dans les circonstances actuelles, vu l'agitation
» et l'état d'effervescence dans lequel se trouvait le
» pays : je pensais donc devoir faire tous mes efforts
» pour gouverner avec le concours du parlement
» actuel ; mais, dans ce parlement, je me serais trouvé
» en minorité de cinq voix sur certaines questions, et
» de vingt voix sur la question d'Irlande. Cette der-

» nière question surtout est de la plus haute importance, et j'avais précisément à combattre à cet égard » l'administration de lord Morpeth et de lord Normanby, dont la sœur et la femme étaient placées dans » un poste de confiance auprès de la reine.

» Sa Majesté m'avait déclaré, dans la première conférence que j'avais eu l'honneur d'avoir avec elle, que » c'était à son grand regret qu'elle s'était séparée de la » précédente administration, qui, sous tous les rapports, lui avait donné une complète satisfaction; je » ne pouvais donc compenser le désavantage de ma position que par une marque éclatante de sa confiance.

» Il peut y avoir utilité politique à placer auprès de » la reine des dames qui sont en relation de parenté » et d'alliance avec les membres de l'administration; » mais, en donnant ainsi à la maison de Sa Majesté un » caractère tout politique, on s'expose, comme il est » arrivé, à créer des embarras dans le cas d'un changement de ministère. »

Lord John Russel, de son côté, justifia le refus de la reine et les conseils que lui et ses collègues en avaient donné, sur ce que la demande de sir Robert Peel était sans exemple, et qu'elle fût devenue un précédent dangereux.

Quoi qu'il en soit, les ministres whigs ayant repris le pouvoir, durent s'occuper aussitôt de la crainte sans cesse croissante de troubles dont les chartistes menaçaient le pays.

Déjà, vers le milieu du mois de mai, et pendant le cours de la crise ministérielle dont je viens de te parler,

divers renseignements avaient annoncé que les chartistes songeaient à ne plus s'en tenir aux pétitions, et qu'il fermentait parmi eux des idées de sédition et de révolte; on sut que des armes avaient été fabriquées en secret et que plusieurs avaient des fusils; des prédications incendiaires, mêlées comme au temps des guerres de religion, de citations bibliques, les excitaient à lever la tête contre leurs oppresseurs et à se faire justice à eux-mêmes.

Un membre de la Chambre des communes, M. Wyne fit, des bruits qui s'étaient répandus à cet égard, l'objet d'une interpellation aux ministres, et leur demanda s'ils ne songeaient pas à prendre des précautions extraordinaires qui lui paraissaient nécessitées par l'urgence des circonstances; lord John Russel lui répondit qu'il avait toujours remarqué que, dans des cas analogues, les mesures extraordinaires prises par le parlement avaient eu pour effet d'exciter encore plus l'effervescence; que les arrestations multipliées et arbitraires avaient de graves inconvénients, et qu'à moins d'une nécessité absolue, le gouvernement aimait mieux s'en tenir aux lois ordinaires : « Déjà, à deux reprises, » ajouta lord John Russel, les 3 et 7 mai, les ministres » de Sa Majesté lui ont donné le conseil de publier des » proclamations contre les réunions illégales faites à » la lueur des torches, composées de personnes armées » de piques ou de bâtons et propres à jeter la terreur » dans les esprits. Chaque fois, on a obtenu de ces pro» clamations les plus heureux résultats. »

Cependant, vers les premiers jours du mois de

juillet, les mouvements populaires qui avaient été jusque-là calmes et inoffensifs, prirent tout à coup un caractère plus alarmant; puis, l'émeute devenant de plus en plus violente, on se livra à toutes sortes d'excès: à Birmingham notamment, plusieurs maisons furent pillées et incendiées et des édifices publics détruits: l'autorité locale et le gouvernement avaient été surpris: les magistrats de Birmingham avaient bien, au dernier moment, pris le serment d'un grand nombre de constables spéciaux; mais ces constables avaient été organisés sans aucun ensemble. Les magistrats envoyèrent demander des troupes dont l'arrivée rétablit l'ordre, et l'on arrêta quelques-uns des perturbateurs.

Ces troubles furent accompagnés ou suivis de troubles semblables à Bolton, à Newcastle, à Sheffield, en un mot dans tous les districts manufacturiers; partout on vit les travaux suspendus, les habitations livrées aux flammes, et les ouvriers parcourant par milliers et avec des acclamations le théâtre de ces scènes de dévastations.

Ces désordres devinrent de la part de l'opposition tory contre les ministres, un sujet d'accusation et de plaintes, et le duc de Wellington surtout y apporta la plus grande vivacité: on reprochait aux ministres d'avoir trop longtemps, et par des motifs politiques, toléré les réunions des chartistes, et ensuite de n'avoir pas apporté dans la répression des troubles une vigilance et une énergie suffisante.

Lord Melbourne et lord John Russel répondirent qu'ils avaient fait tous leurs efforts pour empêcher les

assemblées, et quant aux troubles qui avaient éclaté et qui n'avaient pas été immédiatement réprimés, ils alléguaient l'insuffisance de la police dans les villes : avec leur population et leur étendue actuelle, l'établissement de constables spéciaux et non payés ne pouvait plus être un moyen suffisamment prompt et efficace de répression.

En conséquence, lord John Russel présenta à la Chambre des communes, le 10 juillet, une série de propositions tendant à autoriser les villes de Birmingham, de Manchester et les autres principales villes, à se donner une police soldée et permanente semblable à celle établie en 1829 dans la ville de Londres : il demanda en même temps que celle de cette dernière ville, métropole du royaume et servant de siége au parlement, fût payée sur les fonds de l'État. Enfin, comme l'agitation encore flagrante dans la ville de Birmingham, ne permettait pas en ce moment d'y réunir les fonds nécessaires, il proposait de lui faire sur les fonds de la trésorerie une avance de deux cent cinquante mille francs.

En même temps, un bill fut présenté par le ministère à la Chambre des communes, pour augmenter l'effectif des régiments de ligne qui, d'après le projet, seraient portés de sept à huit cents hommes.

Combattues seulement par les radicaux, et soutenues par sir Robert Peel et même par O'Connell, ces propositions furent adoptées : « On peut, dit O'Connell, » faire des concessions au peuple, mais on doit com- » battre les chartistes qui ne font, en définitive, que » travailler pour les oppresseurs du peuple. »

A la fin de cette année (1839), la reine Victoria épousa le prince Albert de Saxe-Gotha : je t'ai déjà parlé dans une autre occasion des débats auxquels donna lieu dans la Chambre des communes la question de l'allocation viagère à accorder à ce prince, et de l'insistance énergique de sir Robert Peel à cet égard.

Le commencement de l'année 1840 fut marqué par le jugement et la condamnation à mort de trois des principaux chartistes : toutefois, à l'occasion du mariage de la reine, cette peine fut commuée en celle de la déportation.

Cette année, fut proposé de nouveau, et enfin adopté par les deux Chambres, non sans de nombreux changements faits par les lords, le bill des corporations municipales d'Irlande (15 août) : deux fois dans la Chambre des communes, et sur des questions incidentes à ce bill, le ministère avait eu la minorité.

M. Villiers reproduisit dans cette session sa motion d'une enquête sur les lois des céréales, mais la récolte de 1839 avait été meilleure que les années précédentes; quoique toujours subsistant et s'élaborant dans le pays, la question n'était plus aussi brûlante, et, après une discussion assez courte, la motion fut rejetée à deux cent quarante-cinq voix contre cent vingt-neuf; le ministère whig du reste, continuait à être en désaccord sur cette question, et tandis que lord Melbourne, interpellé à ce sujet dans la Chambre des lords, persistait, tout en réservant l'avenir, dans son opinion qu'il avait précédemment émise, qu'il ne serait ni prudent ni opportun de changer la loi des

céréales, lord Morpeth, à la Chambre des communes, déclarait qu'aucune réclamation ne lui paraissait plus juste et plus légitime.

Dans le courant de l'année 1840 eurent lieu les affaires des États-Unis et celles d'Orient : les difficultés qui s'en étaient suivies avaient amené une augmentation de dépense et une diminution des recettes, et par suite un déficit de plus de soixante millions dans le budget de l'État.

A l'occasion de ce déficit, le duc de Wellington, sir Robert Peel et les autres chefs de l'opposition tory attaquèrent le ministère, lui reprochant surtout d'avoir compromis l'alliance entre l'Angleterre et la France ; « alliance, disaient-ils, sans laquelle il ne » peut y avoir de paix solide en Europe. »

A la manière dont ces reproches furent écoutés, et aux nombreux applaudissements qui les accueillirent, on put aisément comprendre que l'opposition tory avait fait de nouveaux progrès, et que leurs adversaires étaient près de perdre leur majorité ; comme les articles d'un budget ne comportaient pas une solution définitive à cet égard, sir Robert Peel la provoqua sur-le-champ, en présentant un bill de non-confiance (non-confidence) contre le ministère actuel : ce bill passa, le 1er juin 1841, à la majorité de une voix.

D'après ce bill, il fallait au ministère ou se retirer ou dissoudre les Chambres ; soutenu des sympathies de la reine, il prit ce dernier parti, et la reine se rendit en personne au parlement pour déclarer qu'elle était décidée à recourir aux moyens que la constitu-

tion lui donnait de connaître l'opinion de son peuple.

Les élections se firent, et malgré les efforts des ministres et le désir de la reine, furent évidemment favorables aux tories.

La reine mécontente fit ouvrir le parlement par commission le 24 août : dès le vote de l'adresse, un nouvel amendement de non-confiance fut introduit dans les deux Chambres, et la Chambre haute à soixante-douze voix de majorité, et celle des communes à trois cent soixante voix contre deux cent soixante-neuf, déclarèrent qu'en effet les conseillers actuels de S. M. n'avaient plus la confiance du pays.

Force leur était dès lors de faire agréer à la reine leur démission, et le 3 septembre (1841), l'administration tory fut formée telle à peu près qu'elle devait être en 1838 : le duc de Wellington en fit partie sans prendre de portefeuille; le duc de Buckingham y entra également; mais quelques jours avant l'ouverture de la session, il se retira : ardemment prononcé contre toute atteinte portée aux lois sur les grains, au point d'avoir été surnommé par le parti contraire le duc des céréales, le duc de Buckingham ne pouvait convenir à une administration qui allait entrer à cet égard dans une nouvelle voie.

La session de 1842 s'ouvrit au mois de janvier : déjà, dans le cours de la session de 1841, il avait été question des céréales, et le plan connu du ministère whig était de proposer le remplacement de l'échelle mobile actuellement existante par le droit fixe et très-peu élevé de huit shillings.

Le discours du trône présenté par le nouveau ministère tory, parla également de la difficulté des céréales, et en même temps du déficit existant dans le budget.

« Vous aurez vu avec peine, disait ce discours, que, » depuis plusieurs années, le revenu annuel a été in» suffisant pour soutenir les charges publiques; vous » examinerez les meilleurs moyens de le combler. » Une autre phrase appelait la sollicitude du parlement « sur les lois qui règlent en Angleterre l'importation » des grains, ainsi que sur la détresse qui n'avait » point cessé dans les districts manufacturiers. »

La récolte assez abondante de 1839 avait un instant pallié le mal mais sans pouvoir le détruire, et celles de 1840 et de 1841 ayant été médiocres, il avait reparu aussi grand que jamais et les pétitions arrivaient en foule au gouvernement et aux deux Chambres.

Sir Robert Peel résolut de parer à la fois à toutes ces difficultés : il présenta au parlement une loi semblable à l'ancien income-tax de Pitt, pour soumettre à une contribution progressive, suivant leur importance, tous les revenus au-dessus de quatre mille francs, de quelque nature qu'ils fussent; quoique le déficit ne fût en réalité que de cinquante millions, on devait demander à l'income-tax, non pas seulement cinquante, mais cent dix millions, et profiter de cet excédant, qui pesait en entier sur les classes riches, pour soulager les classes pauvres et laborieuses : d'une part il proposait de diminuer les droits sur la viande, sur le poisson, sur le houblon, sur le riz; de l'autre, tout en conservant au sujet des grains l'échelle mo-

bile, d'en abaisser le tarif; enfin il proposait une nouvelle diminution de droits d'entrée sur des matières premières nécessaires à l'industrie.

En achevant devant la Chambre des communes l'exposition de ce plan, « il viendra un temps, lui » dit-il, où les innombrables créatures humaines, qui » vivent heureuses et fières sous l'empire de la consti- » tution britannique, contempleront avec admiration » les efforts de vos pères pour défendre, non-seule- » ment l'honneur et les institutions du pays, mais en- » core l'intérêt du monde entier. Seriez-vous dégéné- » rés de vos ancêtres, et ne vous sentez-vous pas le » courage nécessaire pour lutter contre le mal dont » vous êtes atteints? Pour moi, j'ai rempli mon devoir » en vous proposant les mesures qui m'ont paru de » nature à vaincre le mal; c'est sur vous maintenant » que repose toute la responsabilité.....

» Sans doute il est pénible, ajouta-t-il, après vingt- » cinq ans de paix, de proposer le rétablissement d'une » taxe de guerre; mais à qui faut-il s'en prendre? » Quand vous, whigs, avez pris le pouvoir, vous avez » trouvé dans les finances de l'Etat un excédant consi- » dérable; aujourd'hui, grâce à vous et à votre ma- » nière d'agir, nous avons à couvrir un déficit; ce » n'est donc pas à nous qu'il faut reprocher le résul- » tat de votre imprévoyance et de votre inhabileté; » laissez-nous au moins les moyens d'y remédier. »

Venant ensuite à ce qui concernait les céréales et la nouvelle échelle mobile qu'il proposait, « nous re- » gardons, dit-il, mes collègues et moi, comme très-

» important d'assurer la subsistance du peuple par des » moyens nationaux, et de faire que l'agriculture intérieure assure au peuple son pain quotidien; nous » ne pensons pas que tout prix additionnel payé dans » cet objet puisse être considéré comme une prime » donnée à l'agriculture, mais comme une dépense » faite dans l'intérêt de tous; si l'Angleterre dépendait » absolument de l'étranger, et que la récolte fût mau- » vaise dans les autres pays aussi bien qu'ici, ils res- » serreraient leurs exportations, et nous pourrions » nous trouver exposés à la famine; nous avons cher- » ché à trouver un milieu qui puisse à la fois éviter » ce danger, et ne pas devenir une charge trop pesante » pour les classes manufacturières. »

Le plan financier de sir Robert Peel fut l'objet d'attaques nombreuses ; l'income-tax, disait-on, allait jeter le désordre dans toutes les professions, la perturbation dans toutes les affaires, la lumière dans tous les secrets des familles; on avait pu passer sur ces considérations quand il s'agissait de la sûreté du pays et de la défense du territoire; mais maintenant, en pleine paix, il était impossible de proposer raisonnablement des mesures aussi exorbitantes; quant à la nouvelle échelle mobile, elle ne faisait que changer le mal sans le détruire.

Du reste, l'opposition whig n'éleva contre le système de Robert Peel aucun plan financier satisfaisant, et ne sut, pour les céréales, que reproduire son droit fixe de huit shillings.

Aussi les propositions du ministère furent-elles ac-

cueillies par d'immenses majorités, savoir : l'income-tax par deux cent cinquante-cinq voix contre cent quarante-neuf dans les communes, et à quatre-vingt-dix-huit voix contre vingt-huit dans la Chambre des lords, et le bill des grains avec un assentiment plus marqué encore.

Cependant la détresse des classes manufacturières ne faisait que s'augmenter de jour en jour ; l'humidité qui avait régné pendant toute la durée du printemps rendait impossible une récolte abondante : deux millions de pauvres se trouvèrent inscrits sur les registres de la charité publique.

Vers la fin de juillet (1842), au moment où la session allait finir et les Chambres se séparer, des mouvements séditieux se manifestèrent dans plusieurs des grands districts de manufactures : excités par la misère et par les prédications des orateurs chartistes, des ouvriers se rassemblèrent en bandes nombreuses, brûlant les fabriques, dévastant les habitations et se livrant à tous les excès ; du reste, ils n'employèrent aucune espèce d'armes, et partout, quelques constables et le plus petit développement de la force militaire suffirent pour dissiper les attroupements : à Preston seulement, on fut obligé de faire feu sur les révoltés : un grand nombre furent arrêtés, traduits devant des commissions spéciales de justice, et condamnés à différentes peines ; on s'efforça surtout d'atteindre les principaux parmi les chartistes, et plusieurs membres de leur conseil exécutif, au nombre desquels était M. Fergus O'Connor, quoique n'ayant pris aucune part

directe aux désordres, furent assignés à comparaître aux assises du printemps suivant (1843).

Dans le même temps eurent lieu contre la personne de la reine deux attentats, produits, suivant toute apparence, par la soif insensée de célébrité, qu'avait excitée dans des cerveaux peu intelligents la lecture des déclamations renfermées dans les papiers publics.

A cette occasion, et dès les premiers jours de la session de 1842, sir Robert Peel présenta au parlement un bill pour protéger plus efficacement la personne royale : la pensée du bill n'était pas d'atteindre par des châtiments sévères, mais de dégrader ceux qui se rendraient coupables de pareils attentats : on les considérait en quelque sorte comme atteints d'aliénation mentale, et la peine prononcée contre eux consistait, en définitive, à les renfermer : il était dit que pendant leur détention on pourrait leur infliger chaque jour un châtiment corporel (le fouet) : enfin, pour détourner ceux qui, par le désir de célébrité dont je viens de te parler, auraient simulé un semblable attentat, la loi punissait non-seulement ceux qui auraient voulu réellement tuer ou blesser la reine, mais encore ceux qui auraient cherché à l'effrayer. Le projet reçut l'adhésion empressée et unanime de tous les partis.

La session de 1842 ne fut marquée du reste par aucune autre discussion ou fait important; le parlement fut prorogé le 7 août.

Vers la fin de l'année (1842), la tranquillité parut se rétablir : d'ailleurs, à la suite des succès remportés en Chine, un traité de commerce venait d'être conclu

avec le Céleste-Empire, et ce traité semblait promettre à l'industrie anglaise de nouveaux débouchés.

Dans le cours de cette même année 1842, l'association ou ligue formée à Manchester en 1838 contre les lois des céréales (anti-corn-laws-league), favorisée par les circonstances et par l'état des esprits, avait pris un développement de plus en plus étendu et accru d'une manière considérable ses ressources et ses moyens d'action; afin de répondre d'avance au reproche qu'on aurait pu lui faire de vouloir la conservation des droits protecteurs de l'industrie, en demandant la destruction de ceux relatifs à l'agriculture, elle réclamait dans son programme, outre l'entrée en Angleterre des grains étrangers sans payer de droits, celle de toute espèce de marchandises; elle alléguait que cet état de choses, en multipliant les échanges, serait dans l'intérêt du monde entier, et ses membres se donnaient pour cette raison le nom de société des free-traders (libres commerçants).

LETTRE LI.

(SUITE.)

Londres, le juillet 1845.

Histoire intérieure de l'Angleterre de 1815 à 1845.

§ VI. De 1843 à 1845. — Question des céréales. — Irlande. — Procès d'O'Connell. — Travail des enfants dans les manufactures. — Bill du séminaire de Maynooth. — Bill de l'éducation académique en Irlande.

Les premiers jours de l'année 1843 furent marqués par un événement pénible : M. Drummond, secrétaire particulier de sir Robert Peel, fut assassiné par un individu nommé Daniel M'Laughton, qu'on avait vu rôder depuis quelques jours aux alentours de l'hôtel de la trésorerie. L'assassinat fut commis en plein jour et par derrière, à l'aide d'un pistolet tiré à bout portant; comme M. Drummond était à peu près de la taille et de la tournure de sir Robert Peel, on ne douta pas que ce meurtre ne fût le résultat d'une erreur, et que M'Laughton, ayant l'esprit exalté par des prédications de tous genres, n'eût eu dans l'idée de frapper le premier ministre.

Traduit en jugement devant les assises, l'accusé fut déclaré non coupable par le jury, pour cause d'aliénation mentale, et renfermé dans une maison de fous.

Le parlement de 1843 fut ouvert le 2 février par commission : le discours de la couronne parlait des souffrances de la classe industrielle, et témoignait l'es-

pérance de les voir adoucies par les mesures que le parlement avait prises l'année précédente.

Dès les premiers jours de la session, M. Villiers reproduisit sa motion pour l'abolition complète des lois des céréales; M. Cobden, suivant le programme de la ligue, y ajouta une motion pour l'abolition de toutes les prohibitions quelconques. A cette occasion, plusieurs membres du dernier cabinet, devenus membres de l'opposition, revinrent sur leur idée de substituer pour les grains un droit fixe très-faible, à l'échelle mobile; enfin, tous les opposants se réunirent à la proposition faite par lord Howick, que la Chambre se formât en comité pour examiner l'état du pays.

S'attachant uniquement à la question des grains, sir Robert Peel déclara que bien que partisan de l'échelle mobile, elle n'était pas cependant pour lui un système arrêté, une opinion à jamais irrévocable; mais que quant à présent, il la regardait comme le plus raisonnable, et que dans tous les cas il lui paraissait à propos d'attendre l'effet que produirait la loi qu'on venait de voter l'année précédente; cette loi était la plus grande réforme apportée depuis un demi-siècle à cette partie de la législation, et il ne serait pas raisonnable de changer encore une fois, avant d'avoir obtenu les résultats de l'expérience qu'elle devait fournir.

Les collègues de sir Robert Peel parlèrent dans le même sens, et en définitive, la proposition de lord Howick fut rejetée par trois cent six voix contre cent quatre-vingt-onze.

Dans le cours de cette discussion, M. Cobden, après

avoir tracé un tableau effrayant des maux qui accablaient les classes manufacturières, demanda ce que sir Robert Peel comptait faire pour le soulagement de ces misères. « Je ne lui cacherai pas, ajouta-t-il, que » toute la responsabilité de l'état actuel du pays pèse » sur ses épaules. »

Ces mots ressemblaient à une menace et d'autant plus qu'ils suivaient de quelques jours à peine le meurtre de M. Drummond; aussi sir Robert Peel se levant aussitôt, et s'adressant suivant l'usage au président : « Monsieur, lui dit-il, l'honorable membre vient » de dire ici, solennellement, et il a dit plus d'une fois » dans les conférences de la ligue, qu'il me regardait » comme personnellement responsable; mais quelles » que puissent être les conséquences de cette insinua- » tion, je déclare que je ne me laisserai pas influencer » par des motifs de cette espèce... »

Ici le ministre fut interrompu par des applaudissements partis de tous les points de la Chambre, et M. Cobden s'empressa de déclarer que ses paroles n'avaient eu nullement le sens que l'honorable baronnet leur avait attribuées.

Le 28 février (1843), lord Ashley proposa à la Chambre des communes une résolution portant que, « Sa » Majesté la reine serait priée de vouloir bien prendre » en considération les meilleurs moyens à employer » pour répandre les bienfaits et les avantages de la » morale et de la religion parmi les classes ouvrières, » et à cette occasion le noble lord peignit sous les couleurs les plus tristes et les plus pénibles l'état moral et

intellectuel des classes ouvrières. Non-seulement sir James Graham, ministre de l'intérieur, ne contesta pas ce sombre tableau, mais, s'associant à la pensée de lord Ashley, il prit lui-même l'initiative de propositions à traduire en bills, soit pour empêcher un travail trop prolongé des ouvriers et surtout des enfants dans les manufactures, soit pour leur assurer les bienfaits d'une meilleure éducation. Déjà, comme il le fit observer, on avait essayé en 1833 de prendre quelques mesures à cet égard, mais par divers motifs elles avaient manqué d'efficacité; les prescriptions sur le maximum du travail avait été éludées, et on prolongeait en réalité le travail sous le faux prétexte que les machines ayant été dérangées pendant la journée, cette prolongation ne faisait que compléter le temps fixé.

Sir James Graham proposait d'adopter de nouvelles dispositions plus strictes, et d'y joindre pour les enfants un plan complet d'éducation et d'instruction.

D'après son projet, il devait être créé dans chaque district des écoles où les enfants pauvres seraient admis moyennant une très-faible rétribution : une haute commission de surveillance serait créée et composée de sept membres, savoir : le pasteur, deux churchwardens ou marguilliers, et quatre personnes choisies par les juges de la paix, lesquelles, de concert avec l'évêque, seraient chargées de choisir les instituteurs; un chapelain de l'Église anglicane serait attaché à chacune de ces écoles; les enfants des dissidents pourraient recevoir l'instruction religieuse d'un ministre de leur croyance.

Sir James Graham proposait en outre de ne faire travailler qu'un certain nombre d'heures par jour les enfants au-dessous de treize ans; les maîtres seraient autorisés à retenir sur leur salaire une somme n'excédant pas trois francs par semaine pour les frais de leur éducation; enfin, les habitants des villes et des bourgs seraient invités à contribuer dans une proportion déterminée à la constructions de bâtiments des écoles.

A peine connu, ce projet souleva de la part des dissidents les plus vives réclamations. Ils prétendirent que la composition de la commission donnait à l'Église anglicane une prépondérance complète et injuste, et que les instituteurs nommés par la commission de surveillance, de concert avec l'évêque, seraient nécessairement tous des anglicans.

Les séances de la Chambre ayant été interrompues pour les vacances de Pâques, l'opposition au bill fit pendant cet intervalle d'immenses progrès; les méthodistes surtout, animés d'un esprit de secte excessif, y apportèrent la plus grande ardeur. Des milliers de pétitions furent rédigées et couvertes de plus de deux millions de signatures pour réclamer contre le projet, et, lors de la nouvelle réunion de la Chambre des communes, deux députés, M. Ingley et M. Haws, purent en apporter chacun plus de cinq cents. En présence d'une résistance si formidable, le ministère crut devoir laisser tomber le bill.

Pendant ce temps, les affaires de l'Irlande, que dès son arrivée au pouvoir sir Robert Peel avait déclaré

être sa plus grande difficulté, devenaient de plus en plus de nature à attirer son attention.

Ainsi que tu l'as vu, O'Connell, depuis qu'en 1839 les deux bills des dîmes et des corporations municipales avaient été adoptés, afin de ne pas entraver la marche du ministère whig favorable à la cause de l'Irlande, avait laissé dormir dans ce pays les éléments d'agitation; en 1842, le pouvoir étant revenu et affermi aux mains des tories, il les reprit, et résolut de reconstituer l'ancienne association du rappel, sauf à la modifier ensuite de nouveau suivant les besoins et les circonstances.

La loi défendait en général toute réunion de délégués du peuple, ayant pour objet de donner des instructions et des ordres aux populations : O'Connell, éludant cette disposition par un subterfuge, déclara qu'il y aurait à Dublin trois cents gentlemen envoyés par les localités pour des affaires particulières; ils se réuniraient pour dîner ou pour passer la soirée. L'un d'eux publierait comme son opinion ce qui serait celle de tous, et personne ne s'engagerait d'avance ni ne serait forcé à y obéir.

En même temps la rente du rappel fut rétablie; enfin, comme toutes les juridictions civiles étaient par le fait entre les mains des protestants, O'Connell s'occupa d'organiser une justice volontaire, qui, remplaçant la justice légale, ôtât aux protestants ce puissant moyen d'influence.

Du reste, toujours fidèle à ces voies pacifiques, il ne cessait de recommander aux partisans du rappel la

plus grande modération. « Nous ne voulons pas faire » la guerre (we will not go to war), s'écriait-il; si l'agi- » tation reste légale et paisible, le rappel est certain; » il nous échappera si nous nous livrons au désordre; » quiconque s'y laissera entraîner sera donc l'ennemi » du rappel et de son pays. » Son ascendant, si absolu qu'il fût, ne pouvait pas toujours empêcher les actes de violence, mais il les blâmait avec énergie : dans le village d'Ahasgrag, les magistrats, ayant fait démolir un arc de triomphe élevé en son honneur, un conflit en résulta dans lequel des agents de police furent maltraités; O'Connell s'indigna à cette nouvelle, et déclara qu'il voudrait pouvoir rayer Ahasgrag de la carte du rappel; ce ne fut que sur les instances de lord French qu'il consentit à accorder aux habitants leur pardon.

De tout temps, il avait eu en réalité les sympathies et le concours du clergé catholique dont l'influence sur la population irlandaise était immense : le 14 mai, dans un banquet qui lui était offert, le docteur Higgins, évêque catholique d'Ardagh, déclara solennellement que tous les évêques d'Irlande étaient favorables à la révocation de l'union; cette déclaration fit une très-vive impression en Irlande et aussi en Angleterre : les fonds publics baissèrent à Londres, et des membres tories de la Chambre des lords anglaise en prirent occasion de recommander l'adoption de mesures répressives plus énergiques.

A peine rétablie, la rente du rappel s'éleva à une moyenne de trois mille livres (soixante-quinze mille francs) par semaine. « Il y a un bruit que John Bull

» comprend parfaitement, disait à ce sujet O'Connell, » c'est celui des shillings. Ces trois mille livres sterling par semaine lui donneront à réfléchir. »

En présence de cet état de choses, le gouvernement anglais crut devoir prendre des mesures : d'une part O'Connell, lord French, et plusieurs autres magistrats furent destitués de leurs fonctions de juges de la paix, comme ayant pris part à des réunions illicites (23 mai); de l'autre, le 29 mai, lord Elliot, secrétaire d'État pour l'Irlande, demanda à la Chambre des communes le renouvellement du bill, dit bill des armes pour restreindre dans ce pays la permission de porter et de posséder des armes; ce projet établissait de nouvelles clauses pénales plus rigoureuses que les précédentes et qui allaient jusqu'à la déportation, et, en cas de récidive, un pouvoir discrétionnaire devait être laissé aux cours de justice pour la fixation de la peine; la recherche dans l'intérieur des maisons fut facilitée, et l'on diminuait le nombre des formalités à remplir pour y pénétrer ; enfin l'on envoya en Irlande des renforts de troupes.

Les principaux membres de l'opposition whig, bien que fortement prononcés contre le rappel, élevèrent de vives réclamations sur la destitution d'O'Connell et des autres juges de la paix, alléguant qu'on portait par là atteinte au droit sacré de se réunir pour rédiger des pétitions; du reste, ils ne firent aucune objection sérieuse au bill des armes qui passa le 31 mai à la première lecture.

Loin de se laisser arrêter par les dispositions que

manifestait le ministère anglais, O'Connell publia à ce moment même son plan du rappel, auquel était jointe une adresse au peuple d'Irlande. L'article premier commençait par protester, maintenant et à toujours, de l'inviolable fidélité des Irlandais aux droits de la reine.

Il réclamait dans les autres articles le rétablissement du parlement irlandais dans toute la plénitude de son indépendance; les membres de la Chambre des communes seraient nommés par tous les propriétaires domiciliés dans les paroisses, quelle que fût la quotité de leur revenu, et le vote aurait lieu au scrutin secret.

La séparation des diverses Églises et de l'État était posée en principe; les ministres anglicans possesseurs actuels des bénéfices continueraient à en jouir; seulement, quand un de ces bénéfices deviendrait vacant, ce qui excéderait le revenu convenable pour l'entretien du titulaire serait distrait et employé à des objets d'utilité publique.

Ainsi que tu le vois, bien que dans son adresse O'Connell repoussât toute idée d'établir la suprématie des catholiques sur les protestants, son plan seul, en joignant pour eux une égalité entière de droits à l'immense supériorité du nombre, la leur donnait complétement.

La seconde lecture du bill des armes dans la Chambre des communes fut votée le 19 juin et la troisième le 10 juillet: sir James Graham déclara que le gouvernement n'entendait se servir des mesures répressives, contenues dans ce bill, qu'à la dernière extrémité

et pour le cas seulement où il deviendrait indispensable d'y recourir ; quant au rappel de l'union, il ajouta que « c'était la guerre et une guerre inévitable, or, » mieux valait la guerre avant qu'après le rappel. » Le projet fut également adopté par la Chambre des lords.

Le 24 août 1843, la session fut close, et dans le discours prononcé par la reine, un paragraphe exprimait la ferme résolution de maintenir irrévocablement l'union.

Cette clôture fut suivie d'une adresse au peuple anglais, rédigée et signée par vingt-sept des membres irlandais de la Chambre des communes, qui faisaient appel auprès de lui des dénis de justice du parlement à l'égard de l'Irlande : les principaux signataires étaient MM. Henri Grattan, lord Stuart, le fils de lord Carew, M. O'Connor Don, M. Wyse membre du conseil privé.

Pendant ce temps O'Connell, tout en conservant les formes pacifiques, avait réuni de nombreux meetings dans lesquels il avait présenté son plan de réorganisation du parlement irlandais, et fait voter, aux acclamations de tous, la révocation de l'union.

De leur côté, les orangistes se formèrent en associations contraires et réunirent des contre-meetings.

Un nouveau meeting catholique, plus solennel encore que les précédents, avait été indiqué pour le 8 octobre à Clontarf, sur une colline où, d'après la tradition, avait péri à l'âge de quatre-vingt-quatre ans le grand Brian Borromhe législateur de l'Irlande dans une bataille contre les Danois ; sur le compte qui lui

fut rendu de ce projet, le gouvernement anglais envoya au lord-lieutenant l'ordre de l'interdire, et le 7 octobre parut une proclamation qui l'interdisait en effet, comme présentant un caractère dangereux à la tranquillité publique; en même temps des mesures militaires furent prises à tout événement.

Non content de cette défense, le gouvernement anglais, le 14 octobre, fit diriger par l'attorney-général, devant la Cour du banc de la reine à Dublin, des poursuites contre O'Connell, son fils, et sept de ses principaux adhérents : tous furent assujettis à donner caution de se représenter aux assises du mois de novembre; O'Connell, qui à la première nouvelle de la proclamation du lord-lieutenant au sujet du meeting de Clontarf, s'était empressé d'envoyer de tous côtés des instructions aux repealers pour les détourner de continuer leur route vers Clontarf, leur écrivit de nouveau pour les engager à rester tranquilles et à attendre avec patience le résultat du procès qui lui était intenté.

Le procès fut commencé le 9 novembre, et le grand jury, assemblé, déclara qu'il y avait lieu à suivre; mais, au milieu de formalités préliminaires, de divers incidents, et des fêtes de Noël qui suivirent, les débats devant le jury de jugement furent remis au 14 janvier de l'année suivante (1844).

La session du parlement anglais de 1844 s'ouvrit le 1er février; le discours du trône parlait des mesures prises à l'égard de l'Irlande, et annonçait la présentation au parlement de divers projets de lois favorables à ce pays.

Dès les premiers moments de la session, sir James Graham revint sur la question des enfants employés dans les manufactures : ne voulant pas abandonner la partie religieuse de son plan d'éducation, et sentant bien qu'avec cette condition il serait repoussé comme il l'avait été l'année précédente, il renonça à en parler et se borna à la question de la durée du travail.

Sa proposition à cet égard consistait à fixer un maximum de douze heures, et à investir des commissaires spéciaux du droit de pénétrer dans les manufactures pour s'assurer que cette limite n'était pas dépassée. Afin de rendre en même temps la mesure plus efficace que celle essayée précédemment, des pouvoirs très-étendus étaient attribués à ces commissaires pour apprécier ce qui se passait. La discussion s'éleva sur la durée du maximum, et lord Ashley demanda par un amendement qu'il fût réduit à dix heures, soit pour les enfants, soit aussi pour les femmes : dans l'état actuel des choses, les uns et les autres en passaient ordinairement plus de seize au travail.

Cet amendement fut vivement soutenu : de son côté, sir James Graham le combattit, faisant observer que son adoption porterait une rude atteinte au commerce anglais : un économiste distingué, M. Senior, appuyant ses observations, ajouta que les deux dernières heures du travail des ouvriers étaient précisément celles qui constituaient le bénéfice net du fabricant, que, si on lui enlevait ce bénéfice, il ne ferait que renouveler sans profit son capital de fabrication, que par conséquent, il lui faudrait, ou renoncer à son industrie, ou

diminuer le taux du salaire des ouvriers, ce qui serait un autre genre d'inconvénient.

Sir Robert Peel prit aussi la parole : « La réduction » de deux heures par jour dans le travail des manu- » factures, dit-il, équivaut à une diminution annuelle » de sept semaines sur le travail des grandes industries » anglaises, le coton, le lin et la laine; or, la valeur » des exportations totales ayant été en 1843 de onze » cent millions de francs, et, sur ce chiffre, les pro- » duits des manufactures de coton, de lin et de laine, » figurant pour huit cent soixante-quinze millions, » c'est-à-dire les cinq sixièmes, était-il possible de » soumettre à la concurrence étrangère, par la perte » de sept semaines de travail, les industries qui four- » nissent à la Grande-Bretagne les cinq sixièmes de » ses exportations?

» Aux États-Unis, on travaille 78 heures par se- » maine; en Prusse, de 70 à 90; en Suisse, de 78 à » 84; en Saxe, 72; à Baden, 84; dans le Tyrol, de 78 » à 84; en Autriche, de 72 à 80; en France, de 72 à » 84; en Angleterre on ne travaille que 63 heures, et » vous voulez encore réduire la durée du travail. On » nous dit : Cédez à temps, le peuple veut cette réduc- » tion, il l'aura tôt ou tard; quant à moi, je ne trouve » rien de plus dangereux que cette conduite; je ne » veux pas admettre que le peuple soit meilleur juge » de ses véritables intérêts que le parlement qu'il a » chargé constitutionnellement de les régler : ce ne » serait pas dans l'avenir une excuse pour nous, après » des résultats funestes, que de dire qu'il l'a voulu et

» que nous n'avons fait que lui obéir. Si vous êtes
» d'opinion différente, si vous voulez tenter cette
» dangereuse expérience, je dois vous le dire respec-
» tueusement, ce ne pourra être par les mains de
» l'administration actuelle; décidé à résister à des
» concessions qui peuvent donner de la popularité,
» mais que je crois funestes, et à obéir avant tout à
» l'intérêt de tous, je suis prêt à résigner le pouvoir et
» à rentrer dans la vie privée, avec une conscience
» libre et une vraie satisfaction.»

Cette déclaration de sir Robert Peel ramena la majorité qui un instant s'était montrée disposée à l'abandonner, et l'amendement de lord Ashley fut rejeté par cent trente-huit voix (15 juin).

Ainsi que tu l'as vu, le procès d'O'Connell et de ses amis avait été remis au 14 janvier de cette année (1844) : les débats s'ou rirent en effet à cette époque, et les jurés furent convoqués pour décider des faits qui leur étaient imputés; onze chefs d'accusation étaient produits contre eux, et les principaux étaient : 1° d'avoir conspiré pour changer la constitution, non-seulement par des paroles et par des écrits, mais encore par l'intimidation et par un déploiement considérable de forces physiques; 2° d'avoir cherché à déverser le mépris sur la justice du pays.

La première opération fut la récusation respective à faire par l'attorney général et les accusés, entre les quarante-huit jurés choisis sur les listes générales, et qui devaient être réduits à douze; et à ce sujet les accusés se plaignirent d'abord qu'on n'eût pas porté sur

les listes générales toutes les personnes en position d'être jurés.

Après avoir laissé les défenseurs des autres accusés plaider en leur faveur, O'Connell prit la parole pour lui-même, et s'exprima avec une extrême modération. Loin que son langage annonçât le moindre esprit de protestation contre la justice devant laquelle il était appelé, il s'efforça au contraire, comme au reste avaient fait les défenseurs de ses coaccusés, de justifier leur conduite à tous : il allégua qu'avant eux une foule de publicistes, d'écrivains ,d'orateurs, de journalistes, avaient soutenu l'utilité du rappel de l'union; il représenta qu'on ne pouvait taxer de conspirateurs des hommes qui n'avaient jamais agi qu'au grand jour ; il fit valoir sa réserve dans toutes les occasions, le soin qu'il avait mis à repousser les avances des chartistes et le blâme qu'il avait exprimé de leur conduite ; enfin, au sujet des meetings réunis en faveur du rappel et que l'on cherchait à incriminer, il rappela ce qui s'était passé précédemment dans l'Anglegleterre même pour la question de l'émancipation des catholiques et pour celle de la réforme électorale, et ce qui s'y passait en ce moment pour la question des céréales.

Après une délibération prolongée, le jury, le 13 février, déclara les accusés coupables sur la plupart des chefs ; ils annoncèrent qu'ils en appelaient à la cour du banc de la reine, alléguant une double nullité dans la procédure : la première était la composition incomplète de la liste générale des jurés ; la seconde, le nom

inexactement énoncé de l'un des jurés de jugement.

La suspension produite par l'effet de cet appel continuant à laisser les accusés libres sous caution, O'Connell en profita pour se rendre à Londres, afin d'assister aux débats d'une motion qui venait d'être faite sur l'état de l'Irlande : le jour même du verdict rendu contre O'Connell et ses amis (13 février), deux des chefs de l'opposition whig, lord Normanby dans la Chambre des lords et lord John Russel dans celle des Communes, avaient demandé des explications au ministère sur sa conduite à l'égard de l'Irlande et spécialement d'O'Connell; l'un et l'autre se plaignirent des atteintes portées au droit des Irlandais de s'assembler pour rédiger des pétitions, reproduisirent les réclamations des accusés sur la composition inexacte des listes de jurés, et conclurent à demander une enquête à cet égard : lord John Russel ajouta que les deux causes bien connues de la situation de l'Irlande étaient, d'une part, les rapports entre fermiers et propriétaires, et de l'autre, la suprématie de l'Église protestante et l'exagération de ses revenus : au sujet de l'Église catholique, il demandait la reconnaissance des titres de ses évêques, et un supplément d'allocation au séminaire catholique de Maynooth dont la dotation était tout à fait insuffisante; Pitt déjà en 1802, avait voulu demander au parlement ce supplément d'allocation.

M. Sheil joignit à ces demandes celle de droits qui missent les Irlandais sur le pied d'égalité politique avec les Anglais.

Prenant d'abord la question qui concernait le procès d'O'Connell, sir James Graham s'efforça de justifier la conduite du gouvernement : il convint de l'irrégularité des listes des jurés dans ce procès et en témoigna ses regrets, ajoutant du reste que la différence d'une trentaine de noms sur sept à huit cents ne pouvait pas avoir une grande importance, et que dans tous les cas le gouvernement était étranger à cette irrégularité.

Quant aux autres questions qui avaient été soulevées, sir Robert Peel se joignit à lui pour déclarer que le gouvernement s'opposerait énergiquement à l'atteinte portée au choix que l'Angleterre avait fait de la religion réformée : ce choix, l'Angleterre l'avait fait à la réformation, elle l'avait fait de nouveau à la révolution de 1688; il avait été consolidé par l'acte d'union, « et, ajoutait sir James Graham, on ne pou-
» vait admettre qu'il fût changé par une association
» factieuse, par une bande de conspirateurs tels que
» ceux qu'on venait de condamner. »

En 1829, en faisant disparaître les incapacités dont s'étaient plaints les catholiques, on avait eu soin de garantir aux protestants que l'Église établie serait respectée : l'intention du cabinet était donc de la faire respecter en effet, et de résister à tout projet qui aurait pour résultat l'établissement en Irlande de deux formes de religion, et la division des revenus ecclésiastiques entre les Églises anglicane et catholique romaine.

Ce n'est pas, du reste, que le gouvernement fût ennemi de toutes les réformes, il était au contraire com-

plétement d'accord avec les partisans de la cause irlandaise sur la nécessité d'en établir, et le discours de la couronne les avait même annoncées : il attendait avec impatience le rapport des commissaires chargés d'examiner l'état de la propriété en Irlande : ce rapport ne réaliserait pas sans doute l'amélioration immédiate de la condition du peuple irlandais, mais il en jetterait les bases pour l'avenir ; si le cabinet ne croyait pas pouvoir accéder en ce moment à plusieurs des demandes du noble lord (John Russel), c'était moins comme question de principe que comme question d'opportunité, et il se proposait, en attendant, de présenter au parlement, sur l'organisation des legs de charité, un projet de bill dans lequel les titres des évêques catholiques seraient expressément reconnus.

Enfin, pour ce qui concernait la franchise électorale au sujet de laquelle M. Sheil avait réclamé des changements, sir Robert Peel regardait au contraire comme indispensable de maintenir la proportion établie d'abord par l'acte d'émancipation, et confirmée ensuite par l'acte de réforme : la franchise électorale devait être substantiellement égale entre l'Angleterre et l'Irlande ; mais la nature des choses s'opposait à ce que cette égalité fût de l'identité.

Pendant le cours de cette discussion, comme je te l'ai dit, O'Connell était venu à Londres et avait pris place dans la Chambre des communes : à son arrivée à la Chambre, l'opposition whig le salua par d'unanimes applaudissements qui se renouvelèrent encore pendant un discours de M. Ross.

Les motions d'enquêtes furent rejetées dans les deux Chambres.

Quelques jours après, le gouvernement présenta le bill qu'il avait annoncé au sujet des legs de charité.

Ces legs étaient régis par un acte passé en 1800 sous le règne de Georges III, et le bureau de contrôle institué par cet acte et chargé de l'examen des legs, était presque exclusivement composé de protestants : cependant les membres avaient droit, non-seulement de refuser leur autorisation nécessaire pour l'acceptation des legs lorsqu'ils les jugeaient inopportuns ou illégaux, mais encore d'en changer la destination et de les appliquer à d'autres objets ; dans tous les cas, les donations à perpétuité étaient interdites comme trop favorables aux catholiques.

Dans la nouvelle proposition, les deux dernières clauses étaient abrogées; plusieurs commissaires catholiques étaient introduits dans la composition du bureau de contrôle, et ils devaient même être seuls appelés à juger les questions qui intéressaient la doctrine et la discipline de leur Église ; enfin, comme je viens de te le dire, les titres des prélats catholiques étaient reconnus dans l'énoncé du bill.

Cette dernière concession était grave dans un pays où l'on refuse la dénomination d'Église non-seulement au culte catholique, mais même aux autres cultes dissidents, et où on ne les désigne que sous le nom de congrégations ; du reste les esprits y étaient à l'avance disposés, et malgré quelque opposition, et un assez grand nombre de pétitions contraires, le bill passa

dans les deux Chambres; il reçut bientôt après la sanction royale.

Pendant ce temps, le pourvoi d'O'Connell et de ses amis devant la cour du banc de la reine d'Irlande, pour cause de nullité de la décision du jury à leur égard, était venue au rôle, et à la fin du mois de mai, la cour fut appelée à prononcer : décida que la procédure devant le jury avait été régulièrement faite, et en conséquence rejeta la réclamation des accusés.

Ils se pourvurent de nouveau contre cette sentence devant la Chambre des lords d'Angleterre; mais, ce nouvel appel n'étant pas suspensif, ils durent se rendre en prison; on leur en laissa du reste le choix, et ils eurent dans cette prison la société de leur famille et de leurs amis, ainsi que la jouissance d'un appartement spacieux et d'un grand jardin.

La Chambre des lords rendit sa sentence le 4 septembre et infirma le jugement de la cour du banc de la reine; O'Connell fut en conséquence remis en liberté avec ses collègues, et retourna à pied à sa demeure, entouré d'une multitude de peuple qui faisait retentir l'air des plus bruyantes acclamations.

Le parlement fut prorogé le lendemain, 5 septembre.

Le bill récemment adopté au sujet des legs de charité ayant été envoyé au lord lieutenant d'Irlande pour être mis par lui à exécution, il souleva parmi les Irlandais des sentiments divers.

Beaucoup de catholiques déclarèrent qu'ils ne voulaient pas, en acceptant les clauses du bill, donner un

acte de confiance à un gouvernement qui ne cessait à d'autres égards de se montrer leur ennemi. La grande majorité des vingt-sept évêques catholiques d'Irlande se prononça dans ce sens; cependant, un synode ayant été réuni à Dublin le 16 novembre (1844), il fut décidé, sur la proposition du docteur Crolly, archevêque d'Armagh, que chaque prélat serait à cet égard laissé à la direction de sa conscience.

D'après cette résolution, l'archevêque d'Armagh, l'archevêque de Dublin et l'évêque de Killaloe, les principaux de ceux qui s'étaient déclarés en faveur de l'acceptation du bill, furent désignés avec deux laïques catholiques, pour faire partie du bureau de contrôle.

D'un autre côté, ce qu'il y avait dans la mesure de favorable aux catholiques mécontenta une partie des protestants irlandais, et d'autant plus qu'ils attendaient plus d'appui d'un ministère tory et protestant; ils se plaignirent hautement, et parlèrent même de s'unir avec les catholiques, sinon pour le rappel, du moins dans une commune opposition au gouvernement anglais. O'Connell s'empara aussitôt de ce thème qui lui parut favorable, et à l'agitation pour le rappel substitua l'agitation pour ce qu'il nomma le fédéralisme irlandais. Il rappelait par cette expression l'ancienne association des volontaires de la fin du dernier siècle, et annonçait que le parti whig anglais, aussi opposé que le parti tory au rappel de l'union, le serait moins à une mesure qui obtenait l'assentiment des protestants irlandais.

Cette idée d'O'Connell n'eut aucun succès : sur les ré-

clamations des journaux tories, les principaux chefs du parti whig s'empressèrent de désavouer toute alliance avec O'Connell, sur une base qui impliquerait l'approbation, soit du rappel, soit du fédéralisme irlandais, ils déploraient profondément tout mouvement des libéraux d'Irlande qui les mettrait en hostilité avec leurs amis d'Angleterre; mais un semblable projet rencontrerait ses plus déterminés adversaires dans le parti libéral anglais.

En même temps, la portion la plus ardente de l'association pour le rappel de l'union, qu'on appelle la jeune Irlande, refusa à O'Connell de le suivre dans cette nouvelle voie, où elle serait, disait-elle, à la remorque du parti protestant, c'est-à-dire de ses plus invétérés et implacables ennemis; et dès les premiers jours de novembre, le journal *la Nation*, le principal organe du parti du rappel, dirigé par un des compagnons de captivité d'O'Connell, se mit à cet égard avec lui dans une opposition ouverte.

« De tout temps, dit-il, et aujourd'hui comme toujours, nous avons été prêts à maintenir contre O'Connell lui-même, notre opinion sur une question vitale comme celle-ci : nous n'avons pas couru tous les risques de proclamer les vérités les plus dangereuses en présence d'un gouvernement hostile, pour abandonner notre droit devant une autre influence... O'Connell est devenu fédéraliste : eh bien! qu'y a-t-il là qui doive nous décourager? L'Irlande est pour le rappel; l'association est et restera l'association du rappel : l'Irlande veut sa nationalité tout entière :

» O'Connell y reviendra, nous en sommes sûrs. »

Du reste, ces manifestations de tous les partis contre son système ne tardèrent pas à décourager O'Connell, et, dès le mois de novembre, il s'empressa de l'abandonner; il déclara dans ses meetings, que c'était un essai qu'il avait voulu tenter dans l'intérêt de l'Irlande; mais que cet essai n'avait pas réussi; que les fédéralistes n'avaient pas su s'organiser; qu'ils n'avaient su adopter aucun plan déterminé; il se plaignit surtout des whigs anglais qui avaient étouffé toute démonstration.

« En somme, ajouta-t-il, mes chers compatriotes,
» l'expérience est à bout; entrons donc de nouveau
» dans cette lutte pacifique qui ne s'arrêtera que lors-
» que notre parlement sera réinstallé dans College-
» Green, avec toute son ancienne juridiction... Alors,
» hurrah pour le rappel. »

Le parlement de 1845 fut ouvert le 4 février, et le discours de la couronne annonça d'une part des mesures financières, de l'autre, deux bills relatifs à l'Irlande, un pour le séminaire catholique de Maynooth, l'autre pour l'éducation académique dans ce pays.

L'adresse ayant été votée, M. Gladstone, qui venait de donner sa démission des fonctions de lord de la trésorerie, donna à la Chambre des explications sur cette démission : il déclara qu'en présence de la présentation prochaine du bill de Maynooth il avait cru devoir se retirer. M. Gladstone a été appelé aux emplois par sir Robert Peel; fils, comme lui, d'un industriel enrichi dans les affaires, et quoique jeune encore, M. Glad-

stone est un des hommes qui possède au plus haut degré sa confiance ; sir Robert Peel, tout en rendant hommage aux motifs qui l'avaient décidé à résigner ses fonctions, en témoigna tous ses regrets.

Le 19 février, sir Robert Peel développa à la Chambre des communes son plan financier : le délai de trois ans avait été imposé en 1842 à l'établissement de l'income-tax ; il en exposait d'abord les heureux résultats : l'équilibre avait été rétabli dans les finances, et il se trouvait même dans les recettes un excédant ; néanmoins, il ne pensait pas qu'il fût encore à propos de le supprimer. Il proposait, en révisant les tarifs des douanes et de l'accise, d'accorder un certain nombre d'abolitions ou réductions de droits sur des matières premières ou sur des objets nécessaires à la consommation ; ces réductions ou suppressions, en abaissant le taux de la main-d'œuvre et le prix de revient des objets manufacturés, devaient donner une nouvelle impulsion à l'industrie et au commerce ; mais comme il en résulterait momentanément pour le trésor une perte annuelle qui se monterait à quatre-vingt-trois millions de francs, il demandait, pour parer à ce déficit, la continuation de l'income-tax pendant trois ans. « Quoiqu'il ne pût pas se dissimuler, ajouta-t-il, qu'il » n'y eût quelque hardiesse dans l'expérience qu'il » proposait, il ne doutait pas cependant qu'à l'expira- » tion des trois années, l'augmentation du revenu gé- » néral ne permît de supprimer toute imposition ex- » traordinaire pour l'avenir. »

La discussion sur ce projet, de l'avantage duquel

tout le monde était d'accord, se borna à quelques observations de lord John Russel et des autres chefs du parti whig qui le combattirent en quelque sorte pour la forme, et, dès le lendemain 20 février, il fut adopté par deux cent huit voix sur deux cent soixante-trois.

Le 7 avril (1845), sir Robert Peel présenta le bill annoncé sur le séminaire catholique de Maynooth : ce séminaire existait avant l'union, et avait été maintenu par cet acte : le parlement lui votait chaque année une somme de deux cent vingt-cinq mille francs, mais cette somme était tout à fait insuffisante pour les cinq cents élèves qui s'y trouvaient : sir Robert Peel proposait de la porter à six cent cinquante mille francs, et de la voter d'une manière permanente; il fit entendre dans son discours qu'il avait eu des communications à ce sujet avec de grandes autorités catholiques, qui lui en avaient témoigné de la reconnaissance.

L'attente seule du bill avait produit en Angleterre une très-vive impression, et après sa présentation elle fut bien plus grande encore : de tous côtés arrivèrent des pétitions pour le combattre : on se plaignait de voir le gouvernement soutenir ce repaire de papistes, cette pépinière d'ennemis acharnés et implacables du protestantisme; quelques élections partielles qui se firent alors eurent lieu sous cette impression; et plusieurs membres de la Chambre des communes, en appuyant le bill, déclarèrent que cet appui leur coûterait leur siége au parlement.

Sir Robert Peel rendit hommage à la loyauté des membres qui n'avaient pas craint de compromettre

leur siége pour voter suivant leur conscience. Il ajouta que, bien qu'il s'attendît à des manifestations de l'opinion, elles dépassaient toutes ses prévisions, que néanmoins il ne croyait pas devoir s'arrêter dans la marche qu'il s'était tracée; enfin, comme lord John Russel et les autres chefs du parti whig, tout en promettant leur concours à la mesure, avaient laissé percer quelque mécontentement que sir Robert Peel se fût ainsi approprié leurs projets en faveur de l'Irlande, il déclara qu'il ne prétendait pas, par quelques mesures momentanées, enlever la reconnaissance des Irlandais à ceux qui avaient été leurs constants défenseurs.

Du reste, le projet du bill de Maynooth, après une discussion assez longue et à laquelle les attaques des ultra-tories donnèrent seules quelque vivacité, fut adopté sans difficulté à la fin de mai par la Chambre des communes, et, porté à la Chambre des lords, il fut adopté également par cette Chambre à une grande majorité (juin 1845).

Le 12 mai (1845), sir James Graham présenta le bill sur l'éducation académique en Irlande : la seule université qui existât dans ce pays était celle de Dublin, connue sous le nom de Trinity-college, et que sa charte de fondation consacrait exclusivement au culte anglican; sir James Graham proposait d'établir trois nouvelles universités, l'une à Londonderry pour le nord de l'Irlande, la seconde à Limerick pour l'ouest, la troisième à Cork pour le midi; les frais d'établissement devaient être d'environ deux millions et demi, et la dépense

annuelle de quatre cent cinquante mille francs; dans chacune de ces universités, il y aurait un principal ayant vingt-cinq mille francs de traitement, et dix à douze professeurs ayant chacun sept mille cinq cents francs. Ces universités seraient ouvertes à tous sans distinction; il n'y aurait point de cours de théologie; des particuliers auraient la faculté d'en établir soit pour les protestants soit pour les athcoliques par des fondations volontaires ou des souscriptions annuelles, sous la surveillance du gouvernement : la nomination des professeurs serait réservée au gouvernement.

Sir Robert Inglis, le fougueux député de l'université d'Oxford, appela ce plan un plan gigantesque d'éducation athée.

Tout le commencement de la session s'était passé sans qu'O'Connell fût venu à la Chambre; plusieurs même de ses amis l'avaient imité, et leur absence avait donné lieu à la motion dont je t'ai parlé, pour les forcer à venir partager les travaux et charges de leurs collègues; il s'occupait alors de regagner la confiance de ses amis catholiques, confiance que la question du fédéralisme avait un moment ébranlée.

Dès que le projet de bill d'éducation religieuse avait été connu, au mois de février, les évêques catholiques d'Irlande s'étaient élevés contre la réserve faite en faveur du gouvernement de la nomination des professeurs, et ils avaient demandé de plus que la plupart des chaires, notamment celles d'histoire, de métaphysique, de logique et de philosophie, fussent remplies par des catholiques; ils alléguaient que si des protestants occupaient

ces chaires, ils ne manqueraient pas d'en faire d'une manière indirecte un moyen d'attaque contre le catholicisme; O'Connell se joignit à eux, et, dans le comité d'association du rappel de l'union, proposa de s'agiter pour cet objet.

Mais cette proposition fut fort mal accueillie des membres protestants de l'association, qui, bien qu'éloignés des protestants orangistes par leur désir de rétablir l'indépendance de l'Irlande, ne veulent cependant pas que leurs efforts tournent au profit des catholiques et donnent à ces derniers la supériorité. Les principaux protestants de l'association, MM. Smith O'Brien, Henri Grattan, et quelques autres, rappelant à O'Connell ses récentes déclarations en faveur de la conciliation, se plaignirent de sa partialité actuelle en faveur des exigences du clergé catholique: la discussion fut d'autant plus vive, que M. Smith O'Brien est en même temps l'un des chefs d'un parti qui commence à se former sous le nom de Jeune-Irlande, et qui blâme fortement les liaisons trop intimes d'O'Connell avec le gouvernement anglais, ainsi que ses délais et ses tergiversations continuelles au sujet des réclamations des Irlandais. En finissant, M. Smith O'Brien parla de se retirer de l'association, et d'en composer une nouvelle plus conforme à l'intérêt bien entendu du pays; on parvint à le calmer, et même à le rapprocher d'O'Connell; mais ce rapprochement ne peut être que très-imparfait, et l'on doit s'attendre à une rupture complète d'ici à un temps peu éloigné.

L'on avait publié au commencement de la session,

le résultat de l'enquête ordonnée, pour examiner les relations entre propriétaires et fermiers en Irlande. Ces jours derniers, sur les conclusions de ce rapport, lord Stanley a présenté au parlement un bill, dit bill d'indemnité des tenanciers, d'après lequel le tenancier aurait droit pour ses améliorations à une certaine indemnité qui diminuerait avec la durée de la jouissance; lord Stanley ajouta en même temps que des circonstances tout à fait exceptionnelles avaient pu seules déterminer le gouvernement à intervenir dans des relations tout à fait privées; il est douteux, vu l'époque déjà avancée de la session, que ce projet puisse être discuté cette année, et, d'ailleurs, il paraît bien difficile de pouvoir guérir d'une manière efficace le mal auquel on s'efforce de remédier.

LETTRE LII.

Londres, le juillet 1845.

Conversation avec un lord anglais. — Effets de l'aristocratie.

Il y a quelques jours, je me trouvais en visite chez le vicomte D..., dont je t'ai déjà cité dans une de mes lettres l'opinion au sujet des catégories de la Chambre des pairs de France. Le vicomte D... appartient à la plus ancienne aristocratie, il possède une très-grande fortune, et se distingue à la fois par un jugement naturel remarquable et par une longue et profonde expérience. Pendant plusieurs années il a occupé le poste d'ambassadeur près des deux cours d'Autriche et de Prusse, et, ayant séjourné également à plusieurs reprises, soit pour son plaisir, soit pour sa santé, dans la France, l'Espagne et l'Italie, il a étudié à fond, et connaît parfaitement la majeure partie des États de l'Europe, ainsi que leur gouvernement et leur administration. Dans la Chambre des lords où il siége, il prend rarement la parole, et ne parle guère que sur les questions les plus graves de la politique intérieure et extérieure : alors son opinion est toujours écoutée avec soin et pèse d'un grand poids dans la balance ; tory, mais tory modéré, il est partisan du système de sir Robert Peel, et depuis longtemps il aurait été appelé à remplir l'un des postes importants dans les divers cabinets présidés par ce ministre, si des infirmités précoces ne l'avaient obligé de se tenir éloigné des fonc-

tions publiques actives; sir Robert Peel, du reste, a pour lui la plus grande estime et demande souvent son avis; il joint enfin, à toutes ces qualités, plus de bienveillance et d'aménité qu'on n'en trouve en général chez les grands seigneurs d'Angleterre, toujours un peu renfermés dans leur rang et dans leur dignité.

La conversation vint à tomber sur l'organisation et les idées politiques de la France et sur celles de l'Angleterre, et lord D..., en véritable Anglais, me fit un éloge enthousiaste des unes et une critique amère des autres; je n'ai pas besoin de te dire que je ne partageais pas à beaucoup près à cet égard toutes ses opinions, et que je les ai combattues à diverses reprises; mais j'ai cru devoir te les transmettre dans leur entier, et telles qu'il me les a exprimées; j'ai pensé que tu pourrais y trouver de l'intérêt. Je te le répète, ne perds pas de vue dans tout le cours de cette lettre, que c'est un Anglais qui parle, et l'un des principaux membres de l'aristocratie.

« Les Français, me disait-il, sont si naturellement
» portés vers la démocratie, ils y ont une pente si forte
» et si profonde, que l'aristocratie leur semble une
» sorte de monstruosité, et qu'ils ferment volontaire-
» ment les yeux aux avantages qu'elle peut présenter:
» tout est fini pour eux quand ils ont déclaré qu'il leur
» paraît souverainement injuste de donner à l'aîné seul
» la majeure partie des biens d'une famille, que tous
» les enfants étant égaux devant la nature et devant la
» tendresse de leurs parents, doivent l'être aussi devant
» la loi, et qu'enfin il leur semble ridicule d'avoir,

» comme en Angleterre, des chefs et des législateurs
» par le droit de leur naissance, comme si cette nais-
» sance pouvait leur donner la capacité.

» En Angleterre en effet, il y a une classe d'hommes
» qui possède l'immense majorité des terres du pays,
» dans laquelle les successions territoriales s'opèrent
» au profit des aînés des familles et par voie de sub-
» stitutions, qui composent héréditairement l'un des
» trois pouvoirs de l'État, qui ont pour obtenir ou
» pour faire donner les emplois publics un immense
» crédit, qui confèrent directement un grand nom-
» bre d'entre eux ceux surtout qui tiennent à l'état
» ecclésiastique, qui ont à disposer de bourses dans
» les écoles publiques et dans les universités, aux-
» quels leur position et leurs richesses donnent d'une
» manière indirecte une très-grande influence sur les
» masses, et qui en ont une notamment très-grande
» dans la nomination des membres de la Chambre des
» communes, c'est-à-dire de l'un des deux autres pou-
» voirs de l'État.

» Voilà les priviléges, voici maintenant l'utilité :
» cette même classe d'hommes est constamment occu-
» pée, et dans son intérêt propre, à assurer la prospé-
» rité, la grandeur, et la tranquillité de l'Angleterre;
» elle ne peut maintenir ses priviléges, conserver la
» propriété presque exclusive des biens territoriaux,
» qu'en fournissant à l'activité du reste de la nation
» d'autres moyens de travail et de fortune, qu'en lui
» ouvrant de nouvelles sources de richesses, qu'en sa-
» tisfaisant enfin son orgueil par sa supériorité sur

» toutes les autres nations, et c'est à quoi elle travaille
» et elle est sans cesse occupée.

» Il vous paraît bizarre, dites-vous, d'avoir des lé-
» gislateurs et des hommes marquants par le droit de
» leur naissance, et auxquels la constitution accorde
» en quelque sorte un brevet de capacité : sans doute,
» si vous renfermez dans ces termes toute la question,
» il vous sera facile de vous donner raison à vous-
» même; mais ce n'est pas ainsi qu'elle peut et doit
» être posée, et vous verrez, en l'examinant de plus
» près, qu'elle n'est pas aussi absurde qu'elle vous le
» paraît au premier abord.

» Prenons trois, quatre, cinq cents familles compo-
» sant un corps aristocratique : je ne dis pas, à beau-
» coup près, que tous les membres de ces familles se-
» ront des hommes capables, je tomberais alors dans
» l'absurdité que vous me supposez; mais je dis, et
» vous ne pouvez pas me le refuser, qu'il y aura parmi
» eux autant d'hommes capables qu'il doit naturelle-
» ment s'en trouver dans un même nombre de familles
» prises au hasard.

» Et alors, quels avantages, quelles ressources, ces
» hommes capables n'auront-ils pas? Posés dès leur
» enfance dans la société, tous les moyens leur sont
» ouverts pour leur éducation, et pour une éducation
» large et étendue : tout jeunes encore, ils se trouvent
» en rapport naturel avec ce qu'il y a dans le pays de
» plus élevé et de plus habile : leur position assurée
» leur permet d'envisager l'avenir d'un œil calme;
» s'ils ont le goût et le talent des choses générales et

» de la politique, ils peuvent s'y livrer tout entiers : » alors leur fortune et les relations immenses que pos- » sède l'Angleterre, leur permettent de voyager dans les » pays étrangers, et de le faire avec fruit ; tous les sa- » lons de tous les principaux personnages de chaque » pays leur sont ouverts sur leur seul nom, et l'on » s'empresse de s'entretenir avec eux et de les instruire.

» En France il n'en est pas de même : personne » presque ne peut se livrer à des études générales : » outre les obligations résultant presque toujours du » peu de fortune, tout homme, s'il veut acquérir quel- » que réputation, doit avant tout suivre une carrière , » il doit se faire homme spécial : la politique, comme » étude de préparation, est la plus mauvaise de toutes, » même pour arriver à la politique : puis, quand un » homme a été pendant vingt ans, trente ans, qua- » rante ans homme spécial, magistrat, avocat, méde- » cin, industriel, il se trouve tout à coup homme poli- » tique, sans avoir eu d'autre teinture de connaissance » à cet égard, que celle que lui a donnée, quand ses » affaires lui ont permis de le lire, son journal de » chaque jour, le Moniteur, les Débats, le Siècle, la » Presse, le Constitutionnel, et ces derniers de préfé- » rence, parce que leur instruction est à meilleur » marché.

» Soyez de bonne foi, croyez-vous que nos législa- » teurs de naissance, nos membres de la Chambre des » lords, ne soient pas en état de faire des lois, de juger » les grandes affaires, d'apprécier la conduite des mi- » nistres, tout aussi bien que les membres, tous nom-

» més par la couronne, de votre Chambre des pairs,
» et croyez-vous surtout qu'ils ne soient pas en mesure
» d'agir avec une bien plus grande indépendance et
» une bien plus grande énergie vis-à-vis des deux
» autres pouvoirs de l'État ?

» Quand vous voulez former une armée, vous vous
» occupez de créer des soldats; pour composer une
» administration, d'avoir des administrateurs, et ainsi
» de tout le reste; il n'y a que la politique pour la-
» quelle vous n'ayez pas agi ainsi : vous avez fait une
» organisation constitutionnelle, des chambres, des in-
» stitutions; il n'y a que les hommes politiques que
» vous ayez négligé de créer.

» Un de vos hommes d'état, que je reconnais être,
» par ses dispositions naturelles, l'un des plus habiles,
» ne pensait pas ainsi, lorsqu'à propos du projet de
» loi relatif aux douze mille francs de pension à ac-
» corder aux anciens ministres, il témoignait person-
» nellement un vif désir que cette mesure pût être
» adoptée : il pourrait ainsi, disait-il, abandonner sa
» profession d'avocat, et se livrer aux études générales
» de la politique et de l'histoire qui lui manquaient :
» si, comme je le crois, ces études sont utiles, mieux
» vaut cent fois s'y livrer dès son jeune âge, et par la
» nature même et la convenance de sa position.

» Nos hommes politiques, comme je viens de vous
» le dire, achèvent leur instruction par des voyages à
» l'étranger : ils se pénètrent de l'esprit, des mœurs,
» des ressources des autres peuples, ils s'en instruisent
» à fond; les Français ne voyagent pas : ils n'ont ni

» assez de loisirs ni assez de fortune; ils n'ont pas » d'ailleurs, en général, le goût des voyages, et ne s'y » préparent pas par l'étude des langues étrangères; et » enfin, quand par hasard ils s'y décident, ce ne peut » être qu'à des voyages de points de vue, de perspec- » tives et de façades, car, faute de position sociale suf- » fisante, ils ne sont guère admis qu'à voir les portes » d'entrée et les murs des hôtels des grands seigneurs » et des hommes d'état.

» Le gouvernement d'un grand pays comme la » France ne se compose pas seulement des affaires et » des fonctionnaires de l'intérieur : il y a aussi les af- » faires et les fonctionnaires de l'extérieur : la diplo- » matie est aujourd'hui pour toutes les nations une » chose de la plus haute importance : or, je le demande » à tout homme impartial qui a parcouru les pays » étrangers, votre diplomatie est-elle à la hauteur de » sa mission? La position des fonctionnaires qui la » composent leur donne-t-elle ce prestige de naissance » et de fortune qui entourent ceux des autres peuples? » en ont-ils d'ailleurs la capacité? Les emplois diplo- » matiques peuvent être pour vos fonctionnaires une » occasion de s'instruire, mais non de déployer une » instruction déjà acquise, et le plus souvent, outre » l'interprète qu'on est obligé de leur donner pour la » langue du pays où ils sont envoyés, il faudrait en- » core leur en donner un pour les affaires elles- » mêmes[1].

[1] La diplomatie française compte un assez grand nombre d'hommes habiles pour pouvoir se passer des éloges et de l'approbation des Anglais.

» Vous dites encore que les priviléges existant en » Angleterre empêchent de parvenir les hommes ca- » pables que le hasard n'a pas mis au rang des privi- » légiés ; mais croyez-vous que chez vous tous les » hommes capables parviennent? ne leur faut-il pas » presque toujours l'aide et le concours des circon- » stances sans lesquels ils resteraient comme perdus » et enfouis? Dites-moi ce que Napoléon, votre plus » grand génie et le plus grand génie peut-être des » temps modernes, fût devenu sous une autre époque » que celle dont les crises révolutionnaires l'ont porté » au premier rang?

» Voulez-vous qu'à cet égard je vous fasse la com- » paraison entre l'Angleterre et la France?

» En France vous avez partout une concurrence » effroyable et que rien ne vient limiter : les abords » de toutes les carrières regorgent de candidats, et les » carrières elles-mêmes sont encombrées; lorsqu'un » jour vient à se faire au milieu de cette presse, par où » l'on puisse sortir et s'élever plus haut, ce n'est pas » à beaucoup près toujours le plus capable, c'est au » contraire ordinairement le plus prompt, le plus fin, » le plus adroit qui en profite ; l'homme capable, fa- » tigué de cette lutte étrangère à son travail, se décou- » rage et tombe dans l'indifférence et dans l'apathie; » si du moins ceux qui sont arrivés au sommet leur » tendaient la main pour les seconder ; mais au con- » traire, la présence d'un homme capable auprès d'eux » pourrait les gêner, les annuler peut-être et les ré- » duire à rien; aussi sont-ils les premiers à le re-

» pousser et à le rejeter plus avant dans l'abîme.

» En Angleterre, l'aristocratie, et c'est là un de ses » plus grands avantages, et sur lequel je ne saurais trop » insister, l'aristocratie est excitée par son intérêt propre » à chercher et à employer les hommes habiles : elle a » des priviléges à soutenir contre l'envahissement des » masses, et pour cela il lui faut des aides et des secours » puissants: outre ceux qu'elle trouve dans son propre » sein et qu'elle a soin de mettre en lumière, elle va en » chercher d'autres au dehors, les accueille, les pro- » tége, se les assimile, et leur fait enfin partager ses » propres priviléges pour les intéresser à leur défense.

» Cet esprit, qui est celui de l'aristocratie anglaise » dans son ensemble, est aussi en particulier celui de » la plupart des membres qui le composent : chacun » d'eux en effet, ayant une position faite, cherche » encore à l'agrandir, et le plus puissant moyen pour » y parvenir est de s'adjoindre des hommes capables, » que leur crédit et leur fortune les mettent à même » de s'adjoindre en effet.

» C'est par la protection de l'aristocratie et de ses » membres qu'un grand nombre des hommes les plus » éminents de l'Angleterre, Pitt, Canning, Banks Jen- » kinson, Perceval, Abercromby et tant d'autres, ou » sont arrivés au parlement et au pouvoir qui sans » cela seraient restés fermés devant eux, ou y sont » arrivés plus tôt et d'une manière plus utile pour leur » patrie : c'est à cela notamment que servaient le plus » souvent ces bourgs pourris de l'aristocratie contre » lesquels on s'est tant élevé, c'était là leur beau côté

» et leur avantage, et si du reste on les a supprimés » en 1832, c'est moins à cause de leurs inconvénients » réels, que par suite des anomalies qu'ils présentaient » avec l'état de choses existant.

» En France, un homme est obligé, avant tout, de » songer à sa fortune, à son avenir et à l'avenir de sa » famille : le temps qu'il voudrait consacrer au ser- » vice du public et à la bienfaisance, il serait forcé de » le dérober à l'espérance et à la nécessité de son avan- » cement, et si l'on voit quelques hommes en agir » autrement, c'est que bien souvent ils se font de la » bienfaisance et de la philanthropie un moyen de » parvenir et un marche-pied pour s'élever.

» En Angleterre, les membres de l'aristocratie qui » ont cette vocation peuvent s'y livrer tout entiers; » n'ayant rien à attendre et à espérer, ils ne peuvent » en faire un objet de spéculation, et l'on ne peut » leur supposer cette pensée. Après avoir étudié par » eux-mêmes les maux qu'ils ont le désir de soulager, » ils en font l'objet de propositions devant le parle- » ment : ainsi lord Sandon s'est fait le protecteur des » pauvres, lord Ashley celui des enfants employés » dans les manufactures, et, il faut le dire, pour toutes » les questions qu'ils soulèvent à cet égard, ils puisent » dans leurs lumières, jointes à leur zèle et à leur dé- » vouement complétement désintéressés, un ascendant » qu'aucune éloquence, si brillante qu'elle fût, ne » pourrait donner.

» Un privilége n'est pas en soi une mauvaise chose: » comme il froisse l'intérêt particulier, il doit être sans

» doute une exception et une exception puissamment » fondée sur l'intérêt général, mais alors il est juste » et utile qu'il soit établi.

» Tel est le privilége de l'aîné dans le partage des » biens; sans doute il est naturel que les enfants, aux» quels d'après les lois de la nature les parents doi» vent également leurs soins et leur tendresse, soient » aussi traités par eux également dans l'héritage de » leurs biens; mais si, comme nous le pensons en An» gleterre, il est pour l'État d'un puissant intérêt de » fonder des familles, comme les familles ne peuvent » être fondées sans la préférence donnée à l'aîné, » nous regardons cette préférence comme étant à la » fois utile et juste.

» En France, vous avez la prétention de voir tou» jours l'intérêt général et jamais l'intérêt privé, et » vous finissez le plus souvent par faire tout le con» traire.

» Puis-je, sans vous blesser, vous dire toute ma » pensée? eh bien! je crois qu'en France vous vous » préoccupez moins des injustices particulières ame» nées par l'aristocratie, que de la distinction qu'elle » introduit entre les différentes classes de la société: » l'amour-propre individuel vous domine, et vous êtes » bien moins animés de zèle pour l'intérêt des ci» toyens et pour celui de l'État, qu'excités par une » haine profonde contre tout ce qui conduit à l'inéga» lité; en Angleterre, nous préférons la liberté à l'éga» lité; en France, vous préférez l'égalité à tout, même » à la liberté.

» Croyez-vous donc, vous qui vous élevez avec tant » de force contre toute espèce de priviléges, n'avoir » pas en France de priviléges? N'est-ce pas, par » exemple, un privilége réel et qui n'existe pas chez » nous que celui des notaires, des avoués et de plu- » sieurs autres professions de ce genre? La capacité, » les lumières, la probité ne devraient-ils pas suffire, » comme chez nous, à ces emplois, au lieu que la » condition première, sans laquelle toutes les autres » deviennent inutiles, est de payer une certaine somme; » si la naissance ne donne pas le talent, je ne sache » pas qu'une quittance de deux, trois ou quatre cent » mille francs bien comptés, puisse le donner da- » vantage.

» N'est-ce pas un privilége que celui de l'électeur » et celui des électeurs des divers degrés, soit pour la » Chambre des députés soit pour les conseils gé- » néraux et d'arrondissement soit enfin pour les » conseils municipaux? Ce privilége, du reste, j'en » conviens, est nécessaire dans un gouvernement » constitutionnel; car, pour le supprimer, il faut ou » aboutir au pouvoir absolu et de droit divin qui est » le contraire du gouvernement constitutionnel, ou » arriver au suffrage universel : or, comme il y a infi- » niment plus de gens sans lumières que de gens » éclairés, vouloir établir le suffrage universel, c'est, » selon moi, vouloir donner à ceux qui sont aveugles » la conduite de ceux qui ont de bons yeux.

» En Angleterre les grands seigneurs ont d'énormes » fortunes, une position éminente, un immense cré-

» dit : à côté d'eux il y a des banquiers qui ont » aussi des richesses considérables, mais qui n'ont ni » la position ni le crédit : ces derniers peuvent exercer » par leurs capitaux sur les finances de l'État une cer- » taine action, mais cette action ne va jamais jusqu'à » entraver celle du gouvernement ; ils ont dans l'aris- » tocratie un contrepoids qui les domine et qui les » maintient.

» En France il y a des banquiers et pas d'aristo- » cratie, aussi ont-ils sur les finances de l'État et sur » le gouvernement lui-même une influence immense » et que rien ne combat ; sans cesse on les voit forcer » la main au cabinet pour une foule de résolutions à » adopter, de travaux publics à entreprendre, de dé- » penses à ordonner : nul ministère n'oserait, sans le » concours des principaux banquiers, prendre une » mesure capable d'amener, je ne dirai pas la guerre » ou une grande perturbation politique, mais la plus » légère commotion.

» En France, vous n'avez pas l'aristocratie de nais- » sance, mais vous avez dans toute son étendue celle » d'argent ; vous êtes exempts de l'orgueil de race, » mais vous avez à subir celui cent fois pire encore » que portent le plus souvent avec eux les parvenus : » ils ont également de la morgue et une plus grande, » car ils attribuent au hasard la supériorité que don- » nent la naissance, et celle qu'ils ont acquise à leur » propre capacité ; ils y joignent le manque de poli- » tesse et les défauts de la première éducation.

» Les fortunes se divisant à chaque génération, il

» n'y a plus de grandes fortunes que celles qu'un » même homme peut acquérir, et comme les capitaux » particuliers ne pourraient en fournir des moyens » suffisants, il n'y a que celles qu'on peut faire sur les » fonds de l'État : l'agiotage est le fondement de votre » aristocratie actuelle, et les membres en sont d'autant » plus élevés que cet agiotage a été plus grand. Et » comment s'étonner que pour beaucoup d'entre eux, » l'or qui les a faits ce qu'ils sont paraisse à leurs » yeux le souverain bien, et qu'ils méprisent profon- » dément tout le reste?

» Pendant mes séjours en France, il m'est arrivé » assez souvent de parcourir de divers côtés les envi- » rons de Paris : lorsque j'apercevais de loin quelque » château ou quelque habitation somptueuse et que » je demandais le nom de son propriétaire, c'était » presque toujours celui d'un banquier, d'un agent de » change, ou d'un fournisseur qu'on me citait.

» Lorsque les hauts fonctionnaires de l'Etat, ceux » que l'on place au premier rang et qui président aux » destinées de la France, veulent profiter des moments » de repos assez rares que leur laissent leurs emplois » pour prendre l'air de la campagne, ils sont obligés, » ou de se confiner dans quelque habitation plus que » modeste, ou de subir de la part de quelque ban- » quier l'offre de sa fastueuse hospitalité; s'ils veu- » lent se livrer au plaisir de la chasse, c'est seulement » dans les terres des banquiers qu'ils peuvent le » trouver. .

» Quelques-uns de vos hauts fonctionnaires, il est

» vrai, ont une opulence personnelle, mais ils la doi-
» vent, ou à ce qu'ils ont fait eux-mêmes autrefois la
» banque, ou à ce qu'ils sont parvenus à épouser la
» fille de quelque banquier ou de quelque fournisseur,
» enrichi par des moyens plus ou moins loyaux.

» En vérité, je m'étonne quelquefois que l'on ait en
» France l'ambition de devenir ministre, ou de rem-
» plir quelque autre emploi éminent que l'État peut
» donner, et c'est dans tous les cas sous le rapport de
» l'argent, et lorsqu'un homme politique est honnête
» et qu'il n'abuse pas de sa position pour jouer à la
» Bourse, une ambition profondément désintéressée :
» qu'est-ce en effet pour un ministre que quatre-vingt
» mille francs avec tous les frais de représentation que
» sa position entraîne? S'il veut être honorable, loin
» de pouvoir faire des économies, il est plutôt obligé
» d'ajouter de sa propre fortune à ses dépenses. Les
» militaires du plus haut grade, les magistrats de l'or-
» dre le plus élevé, les membres du conseil d'État, ont
» tout juste de quoi vivre convenablement, et aucun
» d'eux, si ce n'est sur sa fortune personnelle, ne peut
» songer à recevoir ses collègues et ses amis.

» Ils sont, dit-on, payés en considération : cela est
» très-bien, mais s'ils ont des fils à établir, des filles à
» marier, et qu'en concurrence de leurs fils et de leurs
» filles se trouvent ceux d'un riche banquier ou d'un
» fournisseur, qu'on me dise à qui sera accordée la
» préférence; vos ministres, il est vrai, et vos hommes
» influents ont une ressource, c'est de faire donner des
» emplois à leurs fils ou à leurs gendres, si peu capa-

» bles qu'ils soient de les occuper, et de faire ainsi
» doublement supporter à l'État, par une fonction bien
» payée et mal remplie, l'établissement de leurs enfants.

» Que si, au lieu de consumer leur vie dans des
» travaux pénibles et élevés, ils se fussent adonnés
» aux spéculations de la banque et des autres opéra-
» tions de finances, la fortune leur serait arrivée sans
» effort avec tous les avantages qu'elle peut procurer.

» En Angleterre, un ministre qui cesse d'être minis-
» tre est encore un personnage considérable : souvent,
» lorsque déjà il ne faisait pas partie de la Chambre
» des lords, il y est appelé, et il appartient alors à ce
» corps éminent de l'aristocratie dont le pouvoir et
» l'influence lui sont communs ; il a de plus sa posi-
» tion et sa clientèle personnelles ; enfin ses relations
» politiques qu'il conserve, le mettent en état de se
» tenir au courant des grandes affaires, et d'en être
» aussi bien instruit que s'il n'avait pas quitté le
» pouvoir.

» En France, un ministre hors du ministère n'est
» plus rien, ne sait plus rien, ne tient plus à rien :
» n'ayant pas de position personnelle, il tombe de
» toute la hauteur où il s'était élevé ; ses concurrents
» arrivés au pouvoir disposent de toutes les places, de
» tous les emplois, de toutes les faveurs ; eux sont sans
» crédit : quelques personnes songent qu'ils peuvent
» être de nouveau ministres et viennent les voir ; un
» plus petit nombre se souvient qu'ils l'ont été, et qu'ils
» en ont reçu des bienfaits ; ils ne connaissent les
» grandes affaires que comme le public, et leur igno-

» rance du reste, à cet égard, est funeste au pays, car
» il faudrait que les anciens ministres en position de le
» devenir de nouveau, fussent, comme chez nous, à
» même de s'instruire de ce qui se passe dans l'inter-
» valle de leurs fonctions.

» J'ai quelquefois entendu agiter pour la France la
» question de l'hérédité de la pairie ; j'avoue que, posée
» comme elle l'est aujourd'hui, elle ne me paraît avoir
» aucun intérêt.

» Quand l'hérédité de la pairie se joint à tout l'en-
» semble d'une aristocratie constituée telle qu'elle
» existe en Angleterre, à la bonne heure ; mais en
» France, où tout le reste manque, où les fortunes
» sont médiocres et se morcellent sans cesse et indéfi-
» niment, où une foule de pairs n'ont ni naissance, ni
» fortune, ni clientèle, où ils sont dénués de toute es-
» pèce de prestige, qu'est-ce, je vous le demande, que
» peut être l'hérédité ?

» Napoléon avait conçu le projet de créer en France
» une aristocratie (si tant est qu'une aristocratie puisse
» se créer, et qu'il soit possible de faire autre chose
» que de la conserver lorsqu'elle existe), mais alors
» son premier soin avait été de la fonder sur l'établis-
» sement de nombreux majorats.

» En France aujourd'hui, l'hérédité de la pairie ne
» me paraîtrait guère pouvoir servir qu'à donner aux
» aînés de famille qui y seraient appelés, l'espérance
» d'un plus riche mariage, et vous savez qu'avant 1830,
» cette perspective était cotée dans les négociations de
» mariage pour environ cent mille écus.

» A défaut de ce riche mariage, la pairie héréditaire » pourrait avoir à certains égards de très-graves inconvénients : un jeune pair, qui n'aurait pas de fortune, » pourrait se trouver à l'égard du ministère dans une » position très-dépendante par le besoin qu'il en aurait, et qui sait même, si la pairie n'étant pas dotée, » il ne serait pas obligé d'embrasser une profession » incompatible avec la dignité de ses fonctions ? Dans » une pairie au choix du roi telle qu'elle l'est à présent, ce danger n'existe point, car l'on peut toujours » choisir un homme que ses traitements et ses pensions de retraite mettent du moins, puisque c'est là » que l'on en est réduit, à l'abri du besoin.

» Vous m'accuserez, si vous le voulez, de prévention » aristocratique, mais je n'ai pu m'habituer, pendant » que je me trouvais à Paris, à voir des pairs de France, » faute de voiture ou de pouvoir payer un fiacre, obligés de se rendre en omnibus à la Chambre des pairs, » et, comme on leur avait marché sur les pieds en » passant devant eux, d'y entrer les pieds sales encore » de la boue dont on les avait souillés.

» Voulez-vous que je vous expose encore quelques » autres avantages de l'aristocratie ? elle empêche les » changements trop brusques : sans être ennemie de » toute réforme (et le grand nombre de réformes de » tous genres accomplies ici depuis quarante ans le » prouverait au besoin), elle empêche de les faire sans » frein et sans mesure, et en se laissant emporter par » un aveugle entraînement. Tous les changements sont » médités, mûris, préparés, les obstacles sont apla-

» nis peu à peu, les difficultés adoucies, et ce n'est » pas en Angleterre qu'on aurait fait comme en France, » dans les temps même des crises les plus violentes, » quatre constitutions générales, sans compter les au- » tres, dans un intervalle de moins de dix années.

» Au contraire, la constitution anglaise est mainte- » nue autant qu'il est possible; lorsque la nécessité » des temps oblige de la modifier, et on ne le fait qu'a- » près de longues années et de profondes réflexions, » c'est toujours par voie d'interprétation et de fiction. » Il en est de même des autres mesures : il a fallu » trente ans pour amener l'abolition de l'esclavage des » noirs, un temps plus long encore pour l'émancipa- » tion des catholiques, et vous savez que lord Grey, » quarante années après avoir soutenu pour la pre- » mière fois comme membre de la Chambre des com- » munes la motion d'une réforme électorale, a été » appelé comme premier ministre à la faire adopter.

» Un autre avantage de l'aristocratie est de mettre à » même de comprendre un bien plus grand nombre » de citoyens dans l'exercice des droits politiques, et » notamment dans l'exercice du droit d'élection ; en » effet, lorsque cette aristocratie peut servir de contre- » poids et de frein à l'entraînement populaire, on a » beaucoup moins besoin de chercher dans les condi- » tions mêmes du cens électoral les garanties de calme, » d'ordre et de stabilité. En France au contraire, vous » êtes obligés de vous restreindre strictement aux » hommes qui présentent ces garanties, sans pouvoir » même vous étendre à ceux que leurs études et leurs

» lumières sembleraient devoir rendre dignes de par-
» ticiper au choix des représentants du pays, mais
» dont la fortune ne semble pas présenter une suffi-
» sante responsabilité.

» Voilà pourquoi en Angleterre, sur une population
» de quatorze millions d'âmes, nous avons neuf cent
» mille électeurs, tandis qu'en France, avec une popu-
» lation de trente-trois millions d'individus, le nom-
» bre de vos électeurs ne s'élève guère qu'à deux cent
» mille; et voilà pourquoi aussi vos hommes d'État
» les plus habiles s'opposent avec tant de force à ce
» qu'on a appelé l'adjonction des capacités ou de la se-
» conde liste du jury.

» En Angleterre comme en France, il y a trois sour-
» ces principales d'impôts : les douanes, les impôts
» directs et indirects dits le timbre et l'accise, et l'im-
» pôt territorial; seulement, ils n'ont pas la même
» destination qu'ils reçoivent en France : chez vous,
» les impôts de douanes, les impôts directs et indi-
» rects, et la majeure partie de l'impôt territorial, ser-
» vent exclusivement aux dépenses de l'État; en An-
» gleterre, les deux premiers seulement sont consacrés
» à ces dépenses, et la presque totalité au contraire
» de l'impôt territorial sert pour les dépenses locales
» et surtout pour la taxe si énorme dite taxe des pau-
» vres.

» Voici maintenant ce qui arrive : si l'État est floris-
» sant, et le commerce en grande prospérité, les impôts
» des douanes et les impôts du timbre et de l'accise
» rendent beaucoup, et l'État, loin d'avoir rien à de-

» mander à l'impôt territorial, peut même au con-
» traire dégrever les deux autres, et fournir ainsi un
» nouvel aliment au commerce et à l'industrie; d'un
» autre côté, les ouvriers trouvant de l'ouvrage et
» étant bien payés, la taxe des pauvres diminue d'au-
» tant, et les membres de l'aristocratie, qui sont en gé-
» néral les grands propriétaires de terres, s'enrichis-
» sent; mais qu'une crise survienne, que le commerce
» soit en souffrance, et que les ouvriers se trouvent
» sans travail, l'impôt territorial est là qui, par le
» moyen de la taxe des pauvres, fournit à leur subsi-
» stance et évite toute commotion; si la crise est plus
» violente, que la guerre se déclare, que les impôts
» des douanes et de l'accise ne suffisant plus on soit
» obligé de recourir à des contributions extraordi-
» naires, l'impôt territorial est encore là pour y sub-
» venir; s'il faut faire des emprunts, c'est l'impôt ter-
» ritorial qui en assure les redevances et les intérêts.

» Et remarquez tous les avantages de cette combi-
» naison : d'abord, l'impôt territorial est, comme vous
» le savez, celui de tous le plus facile à percevoir, et
» surtout dans un pays divisé en grandes propriétés :
» par suite même de ces grandes propriétés et des
» fortunes considérables des propriétaires, il est aussi
» facile que possible à supporter, car il est bien plus
» aisé à un possesseur de cent mille livres de rentes de se
» passer de la moitié de son revenu, qu'à cent posses-
» seurs de mille livres de rentes de se passer de la moi-
» tié de cette somme; enfin, il est évident que les em-
» prunts, si difficiles à faire en temps de guerre, seront

» aussi avantageux que possible dans un pays, où le
» revenu de cet emprunt sera assis sur ce qu'il y a de
» plus solide, c'est-à-dire sur les fonds de terre.

» Ainsi les grands propriétaires sont en quelque
» sorte les trésoriers de l'État; en temps de paix, leur
» grande fortune, qu'ils dépensent du reste sous mille
» formes diverses de luxe public et de grande hospi-
» talité, assure leur prépondérance nécessaire à l'in-
» térêt de l'État, et en temps de guerre, cette fortune
» sert à ses besoins et y sert presque sans limites.

» Voyez d'ailleurs les résultats, et je pourrais dire
» comparez-les avec les vôtres : notre aristocratie, par
» elle-même ou par ceux qu'elle s'est adjoints, a-t-elle
» dans aucun temps manqué de ministres, de généraux,
» d'amiraux, d'ambassadeurs? n'a-t-elle pas constam-
» ment, depuis le milieu du dernier siècle, étendu de
» tous côtés sa puissance pendant que la vôtre s'a-
» moindrissait? n'a-t-elle pas su lutter pendant qua-
» torze ans, et en définitive avec avantage, contre le
» plus grand homme des temps modernes, appuyé de
» toutes les forces de la France, soutenu du dévoue-
» ment et des efforts d'un peuple brave et généreux?
» C'est par le moyen de son merveilleux mécanisme
» gouvernemental et financier que l'Angleterre a pu,
» pendant les guerres de l'Empire, outre ses soldats et
» ses marins, soudoyer la majeure partie des troupes de
» l'Europe, qu'elle a pu porter son budget de la somme
» de cinq cent soixante millions où il était en 1793, à
» celle de quatre milliards deux cents millions, sup-
» porter cette dernière somme si prodigieuse pendant

» les quatre années 1812, 1813, 1814, 1815, et enfin,
» malgré l'opinion généralement répandue en France
» et que je sais du reste que vous ne partagez pas, ses
» ressources, entretenues par le commerce du monde
» dont elle avait le monopole, étaient si peu épuisées,
» que pendant ces quatre années les recettes ont tou-
» jours dépassé de cent ou cent cinquante millions ce
» qu'on en attendait, que tous les emprunts se sont
» faits à des conditions modérées, et que c'est seule-
» ment en 1813, et forcé par deux mauvaises récoltes
» successives, que l'on a touché au fonds d'amortis-
» sement créé par Pitt. »

LETTRE LIII.

Londres, le juillet 1845.

Tories et whigs. — Sir Robert Peel. — Lord John Russel. — Opposition française.

Les dénominations de tories et de whigs n'ont plus aujourd'hui le sens qu'elles présentaient dans l'origine, alors qu'elles se rattachaient aux droits des deux maisons de Stuart et de Hanovre ainsi qu'aux deux principes de la légitimité et de la souveraineté nationale : les partisans des Stuarts étaient les tories, les partisans de la maison de Hanovre étaient les whigs; depuis longtemps la dynastie des Stuarts est éteinte, et la maison de Hanovre définitivement établie sur le trône : il ne reste donc plus aujourd'hui en Angleterre qu'un seul souverain reconnu de tous.

Après avoir longtemps conservé leur attachement à la dynastie déchue et au principe de la légitimité, les tories ont transporté cet attachement et cette persistance à l'ensemble des autres institutions anglaises qu'ils défendent contre tout changement; les whigs, au contraire, ont conservé leur couleur d'innovation : la lutte est aujourd'hui établie entre les premiers qui veulent maintenir ce qui existe, et les seconds, qui, sans vouloir le détruire, sans vouloir surtout porter atteinte aux priviléges de l'aristocratie dans lesquels la plupart d'entre eux entrent en partage, veulent

néanmoins apporter à l'état de choses existant les changements réclamés par les progrès du siècle et par l'état des esprits.

Dans tous les partis il y a des extrêmes : ainsi il y a des ultra-tories qui résistent trop, et des ultra-whigs qui demandent trop ; mais, entre ces deux extrêmes, il y a un parti mitoyen qui forme l'expression de la majorité éclairée de la nation, et qui veut des réformes lentes, restreintes et modérées : ce parti se compose des tories qui se rapprochent des whigs, et des whigs qui se rapprochent des tories ; c'est entre eux que s'établit véritablement la lutte, et c'est parmi eux que l'on a pris alternativement tous les ministres qui se sont succédé, depuis que le rétablissement de la paix et celui de la tranquillité intérieure ont permis de nouveau aux partis politiques de se dessiner.

Les uns et les autres dominent les ultra-tories par la crainte de réformes plus étendues que celles qu'on leur demande, et les ultra-whigs et les radicaux par la crainte de ne pas obtenir même celles qu'ils peuvent raisonnablement demander.

Les deux principaux représentants des deux partis tory et whig modérés sont sir Robert Peel et lord John Russel ; jusqu'à présent, sir Robert Peel a partagé avec le duc de Wellington la représentation du parti tory, mais la retraite de ce dernier, chaque jour plus prochaine et plus annoncée, ne va pas tarder à le laisser seul.

Le père de sir Robert Peel, d'une extraction pauvre et obscure, avait, en mettant à profit les découvertes

modernes sur l'art de filer le coton, réalisé une de ces colossales fortunes industrielles que l'on ne trouve guère qu'en Angleterre : les filatures qu'il avait construites à Tamworth dans le Staffordshire, n'occupaient pas moins de quinze mille ouvriers ; nommé vers la fin du dix-huitième siècle membre du parlement pour le bourg de Tamworth, il y soutint avec énergie le système de Pitt, qui le fit baronnet ; il acheta ensuite le beau domaine de Drayton, et se trouva rangé dans la classe des grands propriétaires de l'Angleterre ; il est mort en 1830, entouré de l'estime publique, et laissant une fortune évaluée à soixante millions de francs.

Plein de sagacité, il avait deviné de bonne heure le talent de son fils aîné sir Robert Peel, et n'avait rien négligé pour le préparer à la carrière politique, à laquelle la grande fortune qui devait lui revenir un jour le mettait naturellement à même de prétendre et de parvenir.

Né en 1788, le jeune Robert Peel fut élevé à l'école aristocratique d'Harrow; il s'y rencontra avec le jeune Byron, qui parle de lui dans ses mémoires, et qui le dépeint comme plus porté à s'occuper d'études sérieuses que de la science du boxing, ce qui ne l'empêchait pas dans l'occasion de savoir se faire respecter de ses camarades ; de là son père, qui avait toujours professé les opinions tories, l'envoya à l'Université d'Oxford, le centre de ces opinions et le sanctuaire de l'Église anglicane : il acheva de s'y développer, et y manifesta d'heureuses dispositions, plus solides toutefois que brillantes.

Sitôt qu'il eut atteint l'âge de vingt et un ans, en 1809, son père le fit élire membre de la Chambre des communes, par le bourg de Cashel, dont il disposait.

A ce moment, et depuis 1807, le système de la guerre, un moment suspendu par le ministère de Fox et celui de lord Grey et de lord Grenville, avait repris tout l'ascendant : les élèves les plus fidèles de Pitt composaient le cabinet : c'étaient : lord Castlereagh pour le ministère de la guerre, lord Hawkesbury (M. Banks Jenkinson) pour le ministère de l'intérieur, M. Canning pour les affaires étrangères, M. Perceval pour l'échiquier, enfin le chef du cabinet était le duc de Portland qui, après avoir longtemps combattu la manière de voir de Pitt, s'y était ensuite franchement rallié. Le parti de ce ministère fut celui qu'à l'exemple de son père, embrassa le jeune Robert Peel.

En 1809, une querelle sérieuse éclata à l'occasion de l'expédition de Walckeren, entre lord Castlereagh et M. Canning, qui du reste s'étaient toujours détestés, et ils donnèrent leur démission pour se battre en duel : bientôt après le duc de Portland mourut.

M. Perceval, chancelier de l'échiquier, devint en même temps, comme Pitt, premier lord de la trésorerie, lord Hawkesbury passa au département de la guerre, M. Ryder fut nommé ministre de l'intérieur, et l'on rappela d'Espagne le marquis de Wellesley, qui y était ambassadeur, pour lui confier le portefeuille des affaires étrangères.

La position du père de Robert Peel au parlement, et ses relations anciennes avec Pitt, l'avaient mis en

rapport avec les ministres ses successeurs et surtout avec lord Hawkesbury, et en 1810, le jeune Robert Peel, qui annonçait dès lors le talent de parole et d'affaires qu'il a déployé depuis dans les assemblées parlementaires, fut chargé par le cabinet de défendre dans la Chambre des communes le projet d'adresse en réponse au discours du trône.

Bientôt après, lord Hawkesbury l'appela auprès de lui comme sous-secrétaire d'État de la guerre.

Le 16 janvier 1812, le marquis de Wellesley, qui jamais n'avait supporté qu'avec peine la présidence de M. Perceval, donna sa démission, et lord Castlereagh rentra dans le cabinet comme ministre des affaires étrangères.

Le 11 mai suivant, M. Perceval fut assassiné par un nommé Walsingham, qui se plaignait de n'avoir pas obtenu des ministres la justice qui lui était due, et lord Hawkesbury, qui dans l'intervalle, par suite de la mort de son père, était devenu comte de Liverpool, ayant été nommé premier lord de la trésorerie, fit donner à M. Peel, alors âgé de vingt-quatre ans, le poste de secrétaire d'État pour l'Irlande; lord Sidmouth (M. Addington) fut en même temps nommé secrétaire d'État de l'intérieur, le comte d'Harrowby président du conseil, et M. Vansittart chancelier de l'échiquier.

Outre les embarras de la guerre d'Espagne et de Portugal, et ceux que causait la nécessité de fournir des subsides à toute l'Europe, les affaires de l'Irlande en particulier présentaient de grandes difficultés :

l'association catholique s'y était organisée et répandue de plus en plus. M. Grattam s'était chargé de présenter au parlement ses énergiques réclamations; d'un autre côté le désordre y était extrême : des crimes isolés s'y commettaient sans cesse, et les protestants y vivaient dans la crainte comme les catholiques dans la misère : M. Peel, apportant dans son administration l'esprit d'ordre et d'organisation qui lui est naturel, s'attacha d'une part à contenir l'association nationale dans de justes limites et à l'empêcher de s'écarter des voies légales, de l'autre à rétablir la tranquillité : il provoqua de la part du parlement des bills sévères de répression, décida l'envoi de troupes, et enfin, comme la police du pays, faite, ainsi qu'en Angleterre, par les citoyens eux-mêmes, était tout à fait insuffisante, il fit ordonner, sous le nom de constabulary, la formation d'un corps permanent armé et soldé, assez analogue à notre gendarmerie, et dont les soldats sont encore aujourd'hui appelés par les paysans irlandais des peelers.

Du reste, il s'opposa constamment à toutes les concessions réclamées en faveur des catholiques, les représentant comme intempestives dans les circonstances graves où l'on se trouvait, et alléguant qu'elles étaient propres seulement à faire naître la discorde, d'une part en irritant les protestants, et de l'autre en inspirant aux catholiques des espérances et des prétentions exagérées.

Son administration de l'Irlande dura cinq ans, de 1812 à 1818. Il prit part en même temps à tous les

votes en faveur de la guerre contre la France et des subsides à donner aux puissances continentales, comme aussi, après les succès de 1814 et de 1815 et lors des troubles qui éclatèrent en Angleterre pendant les années 1816, 1817 et 1818, à toutes les mesures de répression.

En 1816, M. Canning rentra dans le cabinet comme président du bureau de contrôle; le duc de Wellington y entra également en 1818 comme grand maître de l'artillerie, place dont lord Murgrave se démit en sa faveur.

A cette dernière époque, comme tu l'as vu, par des motifs personnels plutôt que politiques, M. Peel abandonna son poste dans le cabinet; peu de temps après, l'université d'Oxford lui accorda spontanément la faveur très-recherchée de la représenter dans le parlement.

Bien qu'en dehors du ministère, il ne resta cependant pas inactif et continua à être employé dans les grandes affaires: il s'agissait de révoquer l'acte qui, depuis 1797, autorisait la banque d'Angleterre à ne pas faire de payements en espèces métalliques, mais seulement en billets; la question était de la plus haute importance, à cause des changements qu'elle ne pouvait manquer d'apporter dans les relations financières. Un comité ayant été désigné en 1819 par la Chambre des communes pour ce grave objet, M. Peel en fut nommé membre et rapporteur, et y prit la principale part: aussi, lorsque la décision eut été prise sur les bases qu'il avait proposées, on crut devoir donner au bill le nom de bill Peel (1819).

L'année suivante (1820) eut lieu le procès de la reine Caroline : malgré les sollicitations du ministère, il demeura entièrement étranger à la discussion de cette scandaleuse affaire, et se félicita même que sa position actuelle lui permît de se tenir ainsi à l'écart.

En 1821, il entra dans le cabinet comme ministre de l'intérieur à la place de lord Sydmouth, et ce fut alors qu'il proposa et fit adopter, dans la législation criminelle, dans l'organisation du jury, dans la procédure civile, et dans d'autres parties de la haute administration, d'importantes réformes : on calcula que ses modifications dans le système de la procédure civile avaient réduit en moyenne treize mille lignes à deux mille neuf cents. Comprenant tout le prix d'une centralisation modérée, il l'introduisit dans plusieurs branches de l'administration, en la restreignant bien entendu à ce que comportait l'esprit anglais, et en la réduisant à une surveillance centrale et élevée.

Quant à ce qui est de la politique, tu as vu, par l'exposé rapide que je t'ai fait de l'histoire intérieure de l'Angleterre, sa conduite depuis cette époque jusqu'à aujourd'hui.

Sir Robert Peel est grand et bien fait; depuis quelques années, il commence à prendre de l'embonpoint. Actif et énergique, aimant les plaisirs de la campagne et les exercices violents, il a conservé jusqu'à présent une santé robuste; il paraît même plus jeune que son âge qui approche de soixante ans.

Son abord, d'une grande politesse, est froid et sem-

ble même trahir une sorte de défiance : ce n'est pas qu'il ne soit susceptible de chaleur et même d'enthousiasme ; mais ce sentiment ne se développe en lui que par la réflexion : il en est de même de sa confiance, elle ne s'acquiert que par l'expérience et par l'usage ; alors toutefois on peut compter sur lui comme sur un ami sincère et zélé.

Il apporte dans l'administration de sa fortune privée, qui est immense, le même esprit d'ordre et d'arrangement qu'il met dans la direction des affaires de l'État : il hait les dépenses inutiles, et c'est ce qui a donné lieu à ses ennemis de l'accuser d'avarice ; cependant il a en même temps le luxe et la magnificence convenables à sa position, et possède notamment une superbe galerie de tableaux formée avec beaucoup de goût et de soin.

Quand, à la Chambre des communes, sir Robert Peel se lève et demande la parole, on sent déjà l'homme qui doit commander l'attention de l'assemblée : son aspect seul impose ; il a un organe sonore et timbré et sa prononciation parfaitement distincte ne laisse perdre aucune de ses paroles ; quelques intonations désagréables se trouvent néanmoins dans le son de sa voix ; son élocution est claire, simple, méthodique ; il ne dédaigne pas l'élégance, mais c'est cette élégance si mesurée, si bien placée, qu'elle cesse de paraître telle, et n'est plus qu'une tenue convenable et pleine de naturel : c'est au fond des idées et non à la forme que tient l'effet qu'il produit habituellement dans ses discours.

Par l'étendue de son intelligence et son instruction acquise, il est en état d'aborder avec facilité tous les sujets divers qui sont du ressort du ministre et de l'homme d'État ; l'administration, les finances, le commerce, la législation ; il sait s'approprier tous les documents, et son esprit éminemment lucide les rend accessibles et intelligibles à tous.

Un talent admirable en lui, et dont j'ai déjà eu occasion de te parler à plusieurs reprises, c'est, une position politique étant donnée, de la comprendre, de l'accepter et de l'exposer aux autres. Cette même netteté d'esprit, cette même rectitude de jugement qui lui fait si bien apprécier la situation des choses et des partis, il les porte également dans les discussions de la Chambre des communes : il y a plaisir de le voir, lorsque après une discussion prolongée, les orateurs successifs ont perdu de vue la question principale pour se jeter dans des sentiers détournés, se lever, et par quelques paroles graves et fermes ramener l'attention sur le véritable point du débat. On comprend alors qu'on a devant soi, non pas un littérateur, non pas un avocat, non pas un homme qui fait de la politique, mais un homme pour qui la politique est naturelle et qui se trouve dans son élément.

A une grande réserve dans ses déclarations, à un grand soin de ne pas compromettre l'avenir par des paroles intempestives, il joint une extrême franchise : ce qu'il dit est la vérité même : il joue si l'on peut ainsi parler cartes sur table, et jamais il n'a recours à des finesses.

L'exactitude fait un des traits distinctifs de son esprit : « je ne me souviens pas, dit un écrivain son adver-
» saire politique, et comme lui membre du parlement,
» je ne me souviens pas de lui avoir jamais entendu citer
» à faux un fait, ce qui arrive sans cesse à tous les au-
» tres orateurs que je connais. Il a en outre, dit le même
» écrivain, un tact parfait, et ne met jamais ses partisans
» dans l'embarras par quelqu'une de ces indiscrétions
» si communes aux orateurs. »

Ses gestes sont, comme son langage, simples et pleins de noblesse; un de ses mouvements, quand il est excité, est de frapper de la main sur la table ou sur une boîte remplie de papiers qui est devant lui.

Il est à la fois, ce qui est bien rare, et ce que n'est nullement par exemple notre premier ministre M. Guizot, orateur et homme d'affaires; il a au suprême degré ce bon sens pratique et élevé, qui peut être regardé à juste titre comme la meilleure portion du génie.

Sir Robert Peel est essentiellement conservateur dans le sens éclairé du mot, c'est-à-dire qu'il pense que toute innovation a un danger, celui d'ébranler l'édifice qu'on veut réparer et de donner ouverture à l'esprit de changement, et qu'en conséquence il faut, pour innover, les plus graves motifs et un long examen.

Longtemps, de même que Pitt, de même que tous les hommes éminents et qui fondent leur conviction sur un tact naturel joint à une connaissance approfondie des choses, il supportait avec impatience la

contradiction ; cette impatience a disparu : il a appris, comme disait lord Castlereagh, à se laisser attaquer.

A la différence de sir Robert Peel, lord John Russel appartient par sa naissance à la plus éminente aristocratie. Sa famille, sans remonter jusqu'au temps de la conquête, ne le cède néanmoins par son illustration à aucun des grands noms de l'Angleterre : c'est à elle qu'appartient ce William Russel, fils du comte de Bedford, qui sous le règne de Charles II, paya de sa tête sa résistance aux tendances despotiques du duc d'York frère du roi, et dont tout Anglais, suivant le langage de Fox, devrait porter le nom dans son cœur à côté de celui d'Algernon Sidney.

Lord John Russel lui-même, est le troisième fils du duc de Bedford, décédé il y a quelques années ; son frère aîné possède aujourd'hui ce titre, et siége à la Chambre des lords. De tout temps, toute sa famille a été vouée au parti whig : son oncle, qui la représentait sous le ministère de Pitt, remplit alors un rôle politique distingué, et rendit surtout, par ses encouragements et ses essais, de grands services à l'agriculture.

Lord John Russel naquit en 1792 : sa jeunesse fut studieuse et grave, et il fit de fortes études à l'université de Cambridge ; dès qu'il eut atteint l'âge de vingt et un ans, en 1814, il fut nommé député des communes par le comté de Huntingdon. Là, sitôt que les troubles produits par le retour de la paix eurent été apaisés, et que l'on put s'occuper de réformes, il s'en montra l'un des plus ardents promoteurs : il s'attacha surtout à la question de la réforme électorale, et rem-

plit à peu près à cet égard dans la Chambre des communes le rôle qui se trouvait dévolu à lord Grey dans la Chambre des pairs ; à partir de l'année 1819, il en fit presque chaque année comme tu l'as vu, sous une forme ou sous une autre, l'objet d'une motion ; et enfin, lorsqu'en 1831 le cabinet de la réforme fut formé, il fut chargé, quoique ne remplissant pas dans le cabinet une des positions les plus importantes, de présenter en son nom à la Chambre des communes l'acte qui devait l'établir.

Deux ans après, dans le ministère de lord Melbourne, il fut nommé secrétaire d'État chargé de l'intérieur, et, pendant la durée de ces fonctions, il accomplit les diverses réformes administratives dont je t'ai parlé, celles pour les prisons, pour la loi des pauvres, pour les actes de l'état civil, toujours en suivant dans ces réformes le système adopté par sir Robert Peel, d'une centralisation modérée et restreinte à la haute surveillance.

Lord John Russel est petit de taille et mince, il a peu d'apparence physique ; son front est large et découvert, et au contraire, le bas de son visage est étroit ; ses yeux sont grands et surmontés de sourcils bien arqués ; il a le teint pâle et sa figure manque en général de physionomie. Sa tenue est parfaite, et annonce le sentiment d'une haute convenance ; lorsqu'il prend la parole à la Chambre des communes, sa façon de dire est tout à fait d'accord avec cet extérieur, simple, convenable, naturelle, mais sans éclat ; sa phrase, claire et concise, est ordinairement froide et sèche : il

a publié successivement plusieurs ouvrages de politique, dans lesquels il se montre écrivain plutôt serré qu'élégant, et il porte dans ses discours ses habitudes de style écrit. Calme à l'attaque comme à la défense, il n'a point de ces étincelles qui enflamment, qui électrisent une assemblée ; ce n'est qu'avec le temps et par réflexion qu'il captive, et c'est ainsi du reste qu'il a conquis sa position, par des efforts prolongés et soutenus : on ne peut pas dire de lui, ce qu'on disait de Pitt, qu'il était né ministre.

Rempli de réserve dans son langage, lord John Russel ne dit que ce qu'il veut dire, mais il dit tout ce qu'il veut dire ; son sarcasme, quoique glacial, est pourtant incisif ; il fait peu de gestes, ou plutôt son seul geste consiste à ramener son bras gauche derrière son dos pour aller saisir le coude de son bras droit, et à se balancer dans cette position.

Il a d'une manière éminente cette fermeté, cette constance, cette dignité que les Anglais appellent consistancy, et qu'ils apprécient à un si haut degré : aucune considération quelle qu'elle fût ne pourrait le faire dévier de ce qu'il croirait juste et à propos de faire, et, pour employer son langage d'ancien élève des universités : « *Impavidum ferient ruinæ.* » Il doit à son talent son éminente position ; mais il la doit bien plus encore à la haute opinion qu'on a de son caractère.

On peut regarder au reste lord John Russel, aussi bien que sir Robert Peel, comme deux des types en beau du caractère anglais.

Ainsi que je te l'ai dit, c'est entre eux que la lutte politique de l'Angleterre est maintenant établie, et cette lutte est noble et digne : ils ne s'expriment à l'égard l'un de l'autre qu'avec les témoignages de la plus grande estime, et se soutiennent et s'approuvent réciproquement quand il y a lieu de le faire : on ne les voit pas, comme certains hommes politiques d'un autre pays, dans un état continuel d'hostilité haineuse et d'aversion profonde, et ne sachant parler de leurs rivaux que pour les déchirer.

Sir Robert Peel a beaucoup plus que son rival d'éclat et de grandeur : bien qu'entouré d'hommes politiques éminents, tels que lord Aberdeen, lord Stanley, sir James Grames, d'autres encore, il est davantage dans son propre parti et y joue un plus grand rôle ; les amis de lord John Russel au contraire, lord Grey, le marquis de Landsdown, lord Auckland, comptent davantage auprès de lui.

Le rôle politique de sir Robert Peel a été plus difficile : organe du parti tory modéré et tout entier à cette mission, il a cru devoir, suivant l'esprit de ce parti, exécuter lui-même les concessions qui étaient accordées : ayant la conscience de sa supériorité et de sa force, en même temps que de sa prudence et de sa réserve, il a cru devoir, dans l'intérêt de l'Angleterre et de ce parti, diriger l'adoption et l'application de mesures que lui-même avait auparavant combattues, et cette conduite, bien que sage et raisonnée, lui a donné aux yeux de beaucoup de personnes, et surtout des hommes passionnés, l'apparence d'inconsistance

et de changement; il s'est trouvé en butte aux attaques réunies des whigs et des ultra-tories, et on est allé jusqu'à l'accuser de trahison. Sir Robert Peel ne s'est pas dissimulé ce résultat et ce danger, et il n'en a pas été arrêté; il l'a accepté comme un sacrifice qu'il devait faire à la chose publique, et plusieurs fois, après un acte de ce genre, on l'a vu résigner le pouvoir, sans autre motif que de laisser s'amortir avec le temps la fâcheuse impression qui avait été produite.

Sir Robert Peel n'a jamais, du reste, engagé imprudemment sa conduite ultérieure par des théories imprudentes et absolues, et jamais, comme tel autre ministre que je pourrais te citer, il n'a sacrifié à cet égard l'avenir aux besoins présents; dans aucune question, dans aucune circonstance, il n'a invoqué comme motif déterminant que l'intérêt réel et bien entendu de l'Angleterre.

Le rôle politique de lord John Russel a été plus simple : ayant toujours à demander des réformes, il a pu suivre d'une manière constante la route qu'il s'était tracée : il n'a pas eu à se modifier, à changer sa manière d'agir ; il n'a pas été obligé, comme sir Robert Peel, d'abandonner lui-même une partie des remparts de la forteresse où la brèche était faite et ne pouvait plus se fermer, afin de mieux protéger et assurer les autres points. Et comme l'appréciation et le jugement des choses ne sont pas toujours exacts et conformes à la réalité, ce rôle, plus facile, lui a fait en même temps plus d'honneur.

Dans les combinaisons politiques telles qu'elles exis-

tent en Angleterre, sir Robert et les tories, lord John Russel et les whigs forment tour à tour le parti ministériel et le parti de l'opposition : ils se succèdent l'un à l'autre, et comprennent la presque totalité des membres des deux Chambres; il n'y a en dehors d'eux que quelques radicaux. En France il n'en est pas de même : les ministres depuis 1830 ont toujours été pris dans le même parti, qui est le parti conservateur, et si quelques-uns d'entre eux se sont trouvés quelquefois dans l'opposition, ils n'y étaient que d'une manière momentanée, et les circonstances, le dépit, l'ambition, les y avaient seuls conduits.

Il y a, au sujet de l'opposition politique française, une chose qui paraît aux Anglais fort singulière : cette opposition a depuis 1830 un chef avoué et reconnu, qui est M. Odilon Barrot, qui depuis cette époque n'est pas arrivé au ministère, et qui, d'après le sentiment unanime, n'a aucune chance d'y arriver.

Au reste, puisque j'en suis sur ce sujet de l'opposition en France, j'ai vu dans quelques-uns de nos journaux une chose qui m'a fait une vive peine; à l'occasion d'élections partielles qui viennent d'avoir lieu pour la Chambre des députés, quelques-uns des principaux membres de l'opposition se sont réunis en comité, et, agissant au nom de tous, ont proclamé hautement une alliance ouverte et entière avec les légitimistes et les républicains contre les candidats ministériels : ils en ont fait l'objet d'une instruction et d'un système aux électeurs de leur parti; j'avoue que je ne puis comprendre une semblable association,

j'avoue que je ne puis m'habituer à les voir, eux qui se disent partisans de la Charte et de la dynastie, s'unir avec ceux qui veulent renverser l'une et l'autre contre ceux qui songent à les soutenir autrement qu'ils ne le veulent eux-mêmes; ils leur fournissent des secours et des moyens d'action, d'autant plus dangereux, que ces secours et ces moyens d'action sont couverts d'une apparence trompeuse. Ont-ils pris cependant des garanties, d'une part contre les révolutionnaires et les septembriseurs, et de l'autre contre les hommes qui ont amené en France les étrangers? y a-t-il eu des concessions faites de part et d'autre, et quelles ont été les bases du traité?

Ils blâment M. Guizot de s'être uni dans la coalition avec eux-mêmes dont il ne partageait pas les opinions, et, en agissant ainsi, ils l'imitent.

Des théories se trouvent toujours pour toutes les positions : les royalistes de 1789 alléguaient la nécessité de réprimer à tout prix l'anarchie, et elle était grande en effet à cette époque; le comité de 1845 allègue la nécessité de renverser à tout prix le ministère.

Je ne sais pas si dans les élections générales, qui vont avoir lieu sans doute l'année prochaine, on fera au nom de l'opposition de pareilles proclamations, mais ce que je sais, c'est que si j'en étais membre, je m'empresserais de protester, et je suis convaincu que si beaucoup ne l'ont pas déjà fait, c'est qu'un sentiment de réserve à l'égard de leur parti les en a empêchés.

LETTRE LIV.

Londres, le   août 1845.

Irlande. — Son état actuel. — O'Connell.

Je t'ai promis de te parler de l'Irlande, de son état actuel, de ses ressources, et de sa position vis-à-vis de l'Angleterre, je viens accomplir ma promesse.

Le territoire de l'Irlande a dans sa plus grande longueur environ quarante myriamètres, et vingt-huit dans sa plus grande largeur : sa superficie est d'environ huit millions d'hectares : elle est coupée de plusieurs chaînes de montagnes, d'une hauteur à peu près semblable à celle des Vosges, et dont les pics les plus élevés n'atteignent pas treize cents mètres : dans les vallées formées par ces montagnes, se trouvent des lacs nombreux dont quelques-uns d'une grande étendue : sur d'autres points, ces vallées renferment d'immenses tourbières et offrent ainsi aux Irlandais un moyen facile de chauffage.

Plusieurs lacs sont joints par des rivières, d'autres ont été réunis par des canaux faits de main d'homme et on en construit encore plusieurs en ce moment ; il en résultera en Irlande une grande facilité de communication par eau ; le gouvernement anglais y fait aussi, comme tu l'as vu, construire des chemins de fer. Le seul fleuve un peu considérable et navigable est le Shannon qui traverse plusieurs lacs ; il se jette dans

la mer au sud-ouest de l'Irlande; on peut le remonter jusqu'à Limerick, dans une étendue d'environ vingt-six myriamètres. C'est celui qui, comme je te l'ai dit, sépare le Connaught des autres provinces de l'Irlande.

Les côtes de l'Irlande présentent une quantité immense de rades et de ports : on en compte jusqu'à cent trente, et parmi eux quatorze ports de guerre : la baie de Bantry est une des plus belles et les plus sûres du monde, et le port de Cork mettrait sans peine à l'abri toute la marine de l'Angleterre; tous les rivages même sont d'un abord facile, et les navires n'ont que très-rarement à y craindre les écueils et les bas-fonds.

On trouve en Irlande des carrières de beau marbre, plusieurs houillères, des mines de fer et de divers métaux : elle était autrefois, surtout dans la partie montagneuse, couverte de bois et de forêts; ces bois ont été pour la plupart défrichés et détruits, et il n'en reste plus aujourd'hui qu'environ cinq cent mille hectares.

Le climat de l'Irlande est excessivement humide ; il est beaucoup plus doux que ne l'est celui de l'Angleterre et que son degré de latitude ne pourrait le faire supposer : rarement le thermomètre y descend au-dessous de zéro : on attribue ce résultat à ce que l'un de ces immenses courants de mer qui se rendent de l'équateur au pôle, parti du golfe du Mexique, et très-connu dans la navigation sous le nom de Golf-Strum (courant du golfe), venant frapper sur les côtes d'Irlande, y entretient une température modérée.

La population est évaluée aujourd'hui à près de neuf millions d'habitants : sept millions environ sont catho-

liques, et les deux autres appartiennent à la religion anglicane et aux autres sectes protestantes : entre les protestants et les catholiques et, sous le rapport des diverses provinces, la répartition de la population se ressent des anciennes dépossessions et des mesures de violence dont je t'ai parlé : ainsi les catholiques sont à proportion infiniment plus nombreux au sud et à l'ouest et surtout à l'ouest dans la province de Connaught, et le contraire a lieu dans l'est et dans le nord pour les provinces de Leinster et d'Ulster ; dans ces deux dernières provinces, on parle plutôt anglais ; on ne parle guère qu'irlandais dans les autres.

Le sol de l'Irlande, bien que peu profond, est généralement fertile et plus que celui de l'Angleterre ; il est partout susceptible de culture, à l'exception de cinq cent mille hectares environ d'une espèce de terrains marécageux qu'on appelle Bogs : ces terrains ne présentent pas, comme les marécages ordinaires, une surface unie, ils ont au contraire la forme de petites collines ; plusieurs, étant situés dans des parties élevées, pourraient probablement être desséchés.

On estime que, par suite des dépossessions successives, plus des neuf dixièmes des terres sont entre les mains des propriétaires protestants.

Les efforts faits par l'Angleterre à diverses époques pour détruire en Irlande toute espèce d'industrie ont parfaitement réussi : il n'en existe plus aujourd'hui aucune, et une manufacture est en quelque sorte une chose inconnue : tout se borne au commerce de détail, et à acheter pour revendre.

Parmi les Irlandais, un certain nombre sont établis en Angleterre et y exercent diverses professions, notamment celle de portefaix; d'autres y vont momentanément, pour prendre part à la moisson ou aux grands travaux publics ceux surtout de chemins de fer, et reviennent ensuite dans leur pays : mais l'occupation de l'immense majorité, celle de tous ceux qui restent en Irlande, est la culture de la terre, et c'est là que commence véritablement la misère du pays.

Cette culture étant le seul moyen de vivre, la concurrence à cet égard est effroyable et sans limites ; toute ferme mise en adjudication est disputée avec une sorte de fureur, et l'on semble avoir calculé avec une précision funeste quel est le plus petit bénéfice qui, indépendamment du prélèvement de la rente, peut suffire à la nourriture matérielle d'un homme et de sa famille.

La ferme d'un cultivateur irlandais est un simple morceau de terre, partie en labourage et partie en prairie naturelle ou artificielle : le fourrage de cette dernière portion lui sert à nourrir une ou plusieurs pièces de bétail, un bœuf, quelques moutons, un cochon qu'il engraisse, une vache dont il tire du lait et du beurre; la portion labourée est mise en cultures de lin, de chanvre, de blé, de pommes de terre, celles qui demandent surtout les bras de l'homme; la vente de ce blé, de ce lin, de ce chanvre, celle du lait et du beurre, celle enfin du bœuf, des moutons, du cochon qu'il a engraissés, fournissent au payement de sa rente; les derniers lui donnent en même temps le fumier né-

cessaire à sa culture. Tous ces produits s'exportent en Angleterre.

Lui-même ne se nourrit que de l'aliment le moins cher, la pomme de terre. Il y a une espèce de pommes de terre qui est plus mauvaise et plus malsaine que les autres, mais qui produit davantage, ce sont celles qu'il sème de préférence ; beaucoup d'Irlandais n'en mangent pas à leur faim : la pomme de terre a, comme tu le sais, l'inconvénient de ne pouvoir durer d'une année à l'autre : celles de l'année précédente germent à la fin d'avril, et les nouvelles ne commencent à être bonnes qu'au mois d'août ; cet intervalle est pour les Irlandais un temps de disette.

La grande enquête faite en 1835 à cet égard, a constaté que, chaque année, à cette époque, il y a en Irlande près de trois millions d'individus sujets à tomber dans un dénûment absolu : beaucoup périssent littéralement de faim ; un bien plus grand nombre voient leur fin avancée par la privation d'aliments, et périssent à la fois de maladie et de besoin.

On frémit de songer à ce que pourrait être en Irlande une et surtout deux mauvaises années de récolte de pommes deterre.

Au milieu des progrès de la civilisation européenne, l'Irlande est restée ce qu'elle était il y a dix ou douze siècles, et plus misérable encore.

L'habitation d'un cultivateur irlandais est une hutte formée de quatre murs de boue desséchée recouverte d'un toit de chaume; au milieu de ce toit est un trou pour donner passage à la fumée; le plus souvent c'est

par la porte même de l'habitation que la fumée s'échappe : une seule couche, formée ordinairement d'herbe et de paille, sert à toute la famille. Cette demeure n'est pas encore celle du pauvre proprement dit.

Pour les autres nécessités de la vie, les Irlandais ont à peine de quoi se vêtir le jour et se couvrir la nuit : l'hiver, malgré le peu de rigueur du climat, ils meurent de froid comme de faim ; dans beaucoup de cabanes, il n'y a qu'un seul habit complet pour deux individus : ils le mettent tour à tour pour aller à la messe le dimanche ; le reste de la semaine, ils vont couverts de haillons.

En Angleterre, le propriétaire passe dans sa terre la majeure partie de l'année, il cherche à l'améliorer, il y porte des capitaux considérables, il y construit des étables, des écuries, des granges, des bâtiments de toute espèce ; ses fermiers sont riches, ils entreprennent avec des avances suffisantes de vastes exploitations, les organisent d'une manière convenable, et des baux à longs termes leur permettent de profiter des améliorations qu'ils ont introduites : éprouvent-ils des pertes, le propriétaire est le premier à leur faire des remises sur leurs fermages ; il leur donne des conseils, des exemples, des encouragements : constamment les propriétaires anglais ont besoin, pour leur position, de se concilier l'estime et l'attachement de tout ce qui les entoure, et ils s'efforcent d'y parvenir par tous les moyens en leur pouvoir.

Les domestiques même et les simples journaliers

participent de cette aisance, et leur costume, leur nourriture, et la propreté de leurs habitations, annoncent partout le bien-être.

En Irlande, rien de semblable : la plupart du temps le propriétaire ne réside pas; il lui arrive même de ne pas connaître son propre domaine, et de savoir seulement que dans le comté de Cork ou de Donegal il possède une terre qu'on dit avoir de cent à cent cinquante mille acres d'étendue, et qui rapporte deux ou trois cent mille livres de rentes; de dépenses et d'avances de capitaux, il n'en veut point faire; il abandonne le revenu de sa terre à quelque traitant qui la divise et la subdivise à l'infini entre les colons; le plus souvent même il y a, pour les lots principaux, des entrepreneurs intermédiaires que l'on nomme midlemen, et dont il faut que celui qui cultive supporte encore les profits.

Quel intérêt le propriétaire pourrait-il prendre à tous ces colons qui occupent sa terre? il ne les connaît pas, il ne les voit pas : résidant à Londres ou voyageant avec luxe en Italie, comment s'apercevrait-il, sous le beau ciel de Naples, que la récolte a manqué dans la froide Irlande? Tous ses revenus lui sont plus que jamais nécessaires pour ses dépenses somptueuses, et il a pour lui-même cette excuse, facilement acceptée, qu'il ne saurait à qui adresser ses bienfaits.

D'un autre côté, les baux que forment les colons sont à court terme, le plus souvent annuels : chaque année, ils dépendent de la volonté et en quelque sorte du caprice de leur midleman; ils ne peuvent songer à

faire des améliorations, ils n'ont ni les avances, ni la volonté, ni les lumières nécessaires, et d'ailleurs ils n'en profiteraient pas : lorsque la nature des choses les amène à en introduire, elles ne servent, l'année suivante, qu'à leur faire payer plus cher le prix de leur fermage.

Dans ce moment-ci, comme tu l'as vu, on songe à porter remède à ce dernier état de choses, on voudrait faire en sorte que le cultivateur irlandais ne fût pas ainsi complétement privé de toute part dans les améliorations que sa culture a pu apporter ; mais il me paraît bien difficile d'intervenir d'une manière utile et efficace dans l'exécution de contrats privés.

Quand un Irlandais ne trouve pas de terre à cultiver, ou que le défaut de payement de sa rente le fait expulser, il n'a d'autre ressource que de mendier avec sa femme et ses enfants, et tu conçois ce que peut être la mendicité dans un pays dont les riches sont éloignés, et où ceux qui résident sont eux-mêmes dans le besoin.

Chez toutes les nations il y a plus ou moins de pauvres ; mais un peuple de pauvres, c'est ce que l'Irlande seule peut offrir ; l'Irlande semble destinée à montrer jusqu'où peut aller l'infortune humaine.

Et cette population si misérable tend sans cesse à s'augmenter dans une effrayante proportion.

Il y a véritablement en Irlande non pas seulement un peuple, mais deux peuples distincts : d'une part, les anglicans et autres protestants, et de l'autre les catholiques. Ainsi que tu l'as vu, les Anglais ont établi

en Irlande les protestants comme des appuis et des soutiens à leur domination. Ils leur ont donné toute la supériorité, et ont dépouillé à leur profit les catholiques.

En apparence, les institutions politiques, judiciaires et administratives de l'Irlande sont les mêmes que celles de l'Angleterre : on y trouve également quatre grandes cours de justice, des lieutenants de comté, des shérifs, des juges de la paix, des paroisses, des corporations municipales; les fonctionnaires y portent les mêmes noms; mais dans la réalité quelle différence! Presque tous les emplois sont remplis par des protestants, on a soin d'exclure autant que possible les catholiques des fonctions de jurés, des administrations de paroisses, de celles des villes : la justice elle-même n'est pas égale, et les protestants, qui l'ont à peu près à eux seuls, voient trop souvent dans le catholique accusé un sauvage idolâtre que l'on ne risque rien de condamner.

Les catholiques, de leur côté, opposent le genre de lutte que leur situation comporte : les anciennes sociétés secrètes des whiteboys (enfants blancs) et des cardeurs continuent à exister sous de nouveaux noms, et des vengeances subites et inévitables atteignent ceux d'entre les protestants qui abusent de leur pouvoir ou qui se montrent durs et injustes envers leurs colons : ce sont tantôt des bestiaux égorgés, des arbres coupés, des bois et des édifices brûlés, des prairies retournées, tantôt même des meurtres et des assassinats.

Un crime ou un acte de violence est-il ainsi commis

par un catholique sur un protestant, c'est en vain que ces derniers s'efforcent de le poursuivre, les catholiques le cachent, entravent les poursuites; s'il est pris, ils refusent de témoigner contre lui, ou témoignent même en sa faveur : ils ont la ressource des faibles et des opprimés, et il en résulte un échange de ruse et de violence qui ne peut manquer de tourner au détriment de tous.

Les mêmes causes dont je t'ai parlé à l'occasion du dernier siècle, subsistent encore, et produisent encore les mêmes effets.

Faute d'un nombre suffisant de propriétaires résidents, l'on a été obligé d'établir des juges de la paix salariés; d'un autre côté, les citoyens ne pouvant faire eux-mêmes leur police, on a dû créer, sous le nom de constabulary, des corps permanents et soldés semblables à notre gendarmerie; les criminels même sont si nombreux, et se rassemblent parfois en bandes si considérables, que l'on a cru devoir mettre, par des ouvrages légers de fortification, les postes et les casernes des troupes envoyées dans le pays, et ceux de la constabulary, à l'abri d'un coup de main.

La misère engendre le désordre et le désordre perpétue la misère : l'un et l'autre empêchent la présence des propriétaires et l'apport des capitaux; les Anglais, qui les portent dans tout l'univers, n'en ont pas pour un pays placé à leurs portes et qui fait partie de leur royaume : sur huit millions d'hectares que possède l'Irlande, et à côté de terrains que s'arrache une population affamée, il y en a plus d'un million qui, avec

quelques travaux, seraient susceptibles de culture et qu'on laisse sans les cultiver; toutes les richesses naturelles, celles des mines métalliques, de la houille, des carrières, restent sans exploitation.

Une opinion presque universellement répandue parmi nous et qui me paraît fausse, c'est de ne voir dans l'Irlande qu'un sujet d'embarras pour l'Angleterre; elle est un embarras sans doute à certains égards, mais elle est bien plus encore une source d'avantages et de produits.

Pendant les guerres de l'empire, les Anglais ont trouvé en Irlande des soldats pour recruter les armées qu'ils envoyaient sur le continent; lorsqu'en 1807 l'établissement du système continental empêcha les approvisionnements de grains de venir des côtes de la Baltique, ce fut en Irlande qu'on les trouva.

Aujourd'hui, il en est de même : les Anglais trouvent en Irlande des soldats pour garder les points fortifiés qu'ils possèdent dans toutes les parties du globe, et pour maintenir dans la soumission leurs nombreuses colonies. Ils y trouvent des ouvriers pour leurs travaux publics; les chemins de fer ont été construits en grande partie par des travailleurs irlandais, et lorsque tout est fini, ces travailleurs ne sont pas une gêne, on s'en débarrasse en les renvoyant dans leur pays.

D'Irlande vient comme autrefois une grande quantité de céréales et de bestiaux : d'Irlande viennent également, et sans frais de transport ni droits de douanes, des matières premières propres à alimenter les manufactures anglaises, la laine, le lin, le chanvre :

le lin seul entre dans cette alimentation pour deux cent quarante millions de livres pesants.

D'un autre côté, si pauvres que soient les Irlandais, l'industrie anglaise y trouve près de neuf millions de consommateurs de ses produits, et de consommateurs obligés de s'en servir.

Enfin, par suite de la disposition qui a mis presque toutes les terres entre les mains de propriétaires, soit Anglais, soit résidant en Angleterre, la presque totalité des revenus territoriaux de l'Irlande se dépense en Angleterre, et y entretient la fabrication.

Et ce ne sont même pas seulement les protestants et les grands seigneurs qui vont ainsi s'établir loin de l'Irlande : les catholiques même, sitôt que la banque ou quelque commerce de détail leur a fait acquérir une fortune suffisante, se hâtent de quitter leur malheureux pays.

Parmi les objets qui s'exportent d'Angleterre en Irlande, on compte qu'il se trouve pour six millions de vieux vêtements. L'Irlande forme ainsi aux Anglais un vaste marché de friperie, et leur sert à changer plus souvent d'habits.

Depuis un certain nombre d'années, les ministères anglais qui se sont succédé, ont fait à l'Irlande et aux catholiques irlandais diverses concessions, celle de l'émancipation des catholiques, celle de la réforme des corporations municipales, celle de la réforme des dîmes, celle de l'allocation au séminaire catholique de Maynooth, et diverses autres encore de moindre importance; mais, quoiqu'elles aient soulevé en Angleterre

les susceptibilités religieuses, elles n'ont point touché au point fondamental de la question : au milieu de toutes ces concessions, on a toujours fait en sorte de conserver aux protestants leur supériorité, et les revenus même de leur Église, si disproportionnés qu'ils soient avec ses besoins réels, sont, quant au principe du moins, encore restés intacts; les questions résolues ont surtout servi de champ de lutte pour les partis tory et whig entre lesquels se divise le parlement anglais.

Ce que les catholiques irlandais demandent, ce qui serait un changement profond, c'est, comme je te l'ai dit, une diminution ou une abolition des conditions de cens apportée à l'exercice des droits politiques et municipaux : par suite de leur nombre en effet, ils acquerraient la supériorité jusque-là réservée aux protestants. Aussi les tories anglais s'y opposent-ils avec énergie : le duc de Wellington, sir Robert Peel et leurs collègues ont fait de cette question dans le parlement, l'objet de déclarations nombreuses et réitérées; jusqu'à présent, sauf quelque différence dans les chiffres et une attitude moins prononcée, les chefs du parti whig se sont montrés d'accord avec eux, et il est à présumer qu'ils persisteront.

Au pis aller du reste, et pour ce qui est des dangers que pourrait courir la domination anglaise en Irlande, quand même le droit électoral serait abaissé au point de donner aux catholiques tout l'avantage, quand même on en viendrait à choisir parmi les catholiques et parmi les ennemis les plus prononcés de l'Angle-

terre, les cent cinq députés accordés à la représentation irlandaise, que pourraient-ils faire encore contre les cinq cent cinquante députés accordés à l'Angleterre et à l'Écosse ? Leurs attaques n'auraient d'autre résultat que de réunir contre eux tous les partis, qui s'entendraient à les combattre et à les annuler : Pitt et l'Angleterre s'y connaissaient et ont bien pris leurs précautions.

Le gouvernement anglais a d'ailleurs d'autres moyens d'influence : il a des emplois à donner aux principaux hommes politiques irlandais ; dans l'administration formée en 1835, on a offert des positions officielles à plusieurs des députés d'Irlande, même les plus ardents pour la cause de leur pays, M. Sheil, M. O'Connor Don, M. O'Ferrall, M. Wyse, et ils ont accepté ; beaucoup d'entre eux préféreront toujours des positions brillantes dans un gouvernement établi et solide, à la perspective que pourraient leur présenter les révolutions et le désordre.

Quant au rappel de l'union, tel que le propose O'Connell c'est-à-dire avec un pouvoir législatif séparé entre les deux royaumes et un pouvoir exécutif commun, c'est à vrai dire une utopie : les partis protestant et catholique d'Irlande étant en présence et animés comme ils le sont l'un contre l'autre, le jour où ils seraient abandonnés à eux-mêmes, une lutte s'élèverait entre eux qui bientôt deviendrait sanglante ; alors il faudrait que le pouvoir exécutif anglais intervînt par la force, et rétablît la domination militaire avec toute sa violence.

Si, à d'autres époques, une séparation de ce genre a pu exister, c'est que le parlement irlandais était soumis pour tous ses actes et vendu au parlement anglais; la concorde sans cette condition est impossible. Que serait d'ailleurs un pouvoir législatif chargé de faire les lois, sans action sur le pouvoir chargé de les exécuter?

Entre ce qui existe, et une séparation complète en deux royaumes distincts, tels que l'Espagne et le Portugal, il n'y a pas de milieu; et du reste, beaucoup de ceux qui soutiennent ou qui combattent le rappel de l'union, le regardent uniquement comme un moyen d'arriver à cette séparation.

C'est pour cela qu'en Angleterre, les deux partis tory et whig sont aussi fortement prononcés l'un que l'autre pour le repousser; et O'Connell, comme tu l'as vu, ayant transformé cette idée du rappel dans ce qu'il avait appelé le fédéralisme, et ayant prétendu que les whigs seraient plus disposés à entrer dans cette nouvelle combinaison que dans le rappel lui-même, leurs chefs se sont hâtés de protester au nom de tout le parti.

Le gouvernement anglais se plaint quelquefois que sa conduite à l'égard de l'Irlande est difficile, que deux partis s'y trouvent opposés l'un à l'autre, que les concessions qu'il fait en faveur des catholiques mécontentent les protestants, et que les catholiques eux-mêmes l'entravent par leurs demandes exagérées; il allègue ses efforts pour créer des routes, des canaux, des chemins de fer, la suppression, depuis

vingt ans, des restrictions anciennes apportées au commerce; il montre la non-résidence des propriétaires et l'absence des capitaux comme étant la cause de la misère de l'Irlande, et enfin le désordre et les crimes de toute espèce comme empêchant les capitaux de venir, et les propriétaires de résider.

En tout cela il a raison : il est inutile en effet de créer des routes et des moyens de transport pour ceux qui n'ont pas de marchandises à transporter, d'accorder des droits commerciaux à qui n'a ni industrie ni commerce ; mais pourquoi l'Irlande n'a-t-elle ni commerce ni industrie? qui les a détruits dans ce royaume avec tant d'efforts et de persévérance? Par qui les catholiques ont-ils été réduits à un état voisin de l'ilotisme? Si la moitié du peuple est misérable, si un grand nombre meurent de faim, n'est-ce pas parce que l'on a donné aux protestants toutes les terres, tout l'argent, toute la supériorité?

L'auteur de tous les maux de l'Irlande c'est l'Angleterre : ce qui existe aujourd'hui est la conséquence de ce qui s'est passé depuis l'époque de la conquête, et au surplus, ce qu'on peut dire de plus favorable à la domination anglaise en Irlande, c'est que six siècles de tyrannie et de violences ont mis l'Angleterre dans la nécessité absolue de continuer au septième les violences et la tyrannie,

L'Irlande, dit quelquefois O'Connell, a un vaste territoire, des ports magnifiques, un sol fécond et facile à cultiver, une population intelligente et laborieuse ; mais elle a en même temps des maîtres qui

l'exploitent, et dès lors ses ports restent sans navigation, son sol demeure inculte ou ne produit que pour les étrangers, sa population meurt de faim. Les tyrans nous laissent le sel et les pommes de terre ; ils emportent le bœuf, le mouton, le porc, le blé, tout ce qui est bon : l'union entre l'Irlande et l'Angleterre, lord Byron l'a justement comparée à celle du requin et de sa proie : l'un dévore l'autre et cela fait une union.

Comme il semble que par une sorte de prédestination funeste, l'avantage de l'Angleterre doive toujours tourner au détriment de l'Irlande, c'est à ce dernier pays surtout que doit être fatale la mesure qui s'élabore en ce moment de l'abolition des lois sur les grains.

« Que l'on considère, disait en 1828 le duc de » Wellington, premier ministre, en réponse à la de» mande faite dès lors dans la Chambre des pairs de » cette abolition, que l'on considère quels seraient les » effets du bill proposé par rapport à l'Irlande : nous » tirons annuellement de ce royaume plus de deux mil» lions de quarters de grains, dont quatre cent mille en » blé ; eh bien, l'effet certain du système d'abolition » serait de priver ce pays de la source la plus précieuse » de son industrie, de la seule fabrique, si je puis me » servir de cette expression, que possède cette terre » déjà si appauvrie. ».

Alors cette mesure n'avait aucune chance d'être adoptée ; maintenant que les Anglais la regardent comme utile à l'Angleterre, l'objection relative à l'ap-

pauvrissement de l'Irlande n'a pas même été reproduite dans le parlement anglais ; elle n'y aurait pu être d'aucun poids.

Il est impossible de parler avec quelques détails de l'Irlande, sans parler aussi d'O'Connell.

O'Connell est né à Dublin en 1774, et a aujourd'hui par conséquent soixante et onze ans : destiné d'abord par ses parents à l'Église, il fut envoyé par eux, pour faire son éducation cléricale, chez les Dominicains de Louvain et ensuite chez les Jésuites de Saint-Omer; de retour en Irlande et à Dublin, au lieu de suivre la carrière ecclésiastique, il entra dans le barreau de cette ville et ne tarda pas à s'y distinguer.

Doué d'une grande perspicacité, O'Connell sut apprécier merveilleusement la situation de l'Irlande à l'égard de l'Angleterre, et se faire entre l'une et l'autre une éminente position personnelle. Il commença par achever l'œuvre commencée avant lui d'une association générale; profitant de la latitude qui lui était laissée par la législation et par les mœurs, il attaqua avec une extrême virulence tout ce qui tenait à l'Angleterre, et éleva en faveur de l'Irlande de grandes réclamations : par là il satisfit les Irlandais; d'un autre côté, en se contentant de ce que le gouvernement anglais voulait bien accorder, il se maintint dans de bons rapports avec ce gouvernement.

Ce n'est pas qu'il n'éprouve aussi de grands embarras : il est catholique, son principal appui est dans le parti et dans le clergé catholique, il est en quelque sorte ennemi né des protestants; mais sentant qu'il

ne pouvait rien avec le concours des catholiques seuls, il s'est efforcé d'attirer à lui une partie des protestants; il y a réussi, et sa puissance s'en est augmentée; mais aussi il s'est trouvé placé entre des défiances et des exigences respectives.

Pendant toute la durée de la guerre de l'empire et les quinze premières années du retour de la paix, les concessions faites par l'Angleterre à l'Irlande ont été absolument nulles; celles que l'on a faites depuis ont été plus apparentes que réelles : O'Connell le déclare lui-même, il se plaint que l'on ne manque jamais de prétextes pour amoindrir tel droit, pour retirer un second, pour dénaturer un troisième, et cependant, malgré ces déceptions dont il convient, il n'a pas changé de manière d'agir.

O'Connell a apporté dans toute sa conduite un calme et une modération extrême et dont il ne s'est pas départi un seul instant : peut-être, au milieu de l'espèce de défilé sans issue où se trouve l'Irlande à l'égard de l'Angleterre, cette modération était-elle utile : on ne doit pas se dissimuler que dans l'état actuel des choses, une seule imprudence grave pourrait avoir pour conséquence de faire verser des flots de sang; mais peut-être aussi est-il difficile d'admirer, d'approuver même un homme qui, en présence de tant de misère et d'oppression, conserve toujours si parfaitement son sang-froid et ne se laisse jamais entraîner; il est difficile de l'approuver surtout, lorsqu'on le voit d'une part, accepter, autant que sa position lui permet de le faire, les marques de prévenances du gouvernement anglais,

et de l'autre recevoir les dons que lui fait l'Irlande.

Avocat de talent, habile surtout à trouver les moyens d'éluder par des détours l'application de la loi, O'Connell aurait pu sans doute, dans son cabinet, trouver une source considérable de revenu : ce revenu a été perdu pour lui par le temps qu'il a consacré à la cause de l'Irlande : mais, dans tous les cas, cette perte n'a pu s'élever aux quatre, cinq et six cent mille francs par an qu'on lui a offerts : que les Irlandais aient rendu cet hommage à celui qu'ils regardaient comme leur libérateur, rien de mieux : pauvres comme ils le sont, cette contribution volontaire leur fait honneur; mais il semble qu'O'Connell aurait dû en refuser la plus grande partie ; il semble qu'en parlant sans cesse de patriotisme, en faisant les tableaux les plus sombres et les plus affreux de la détresse des populations, il n'aurait pas dû contribuer lui-même à accroître cette détresse dans le seul intérêt de ses jouissances personnelles; la vertu se trouve là où existe un sacrifice, et loin de faire un sacrifice, O'Connell a gagné au contraire à ce qu'il a fait.

Il y a une chose qu'il est trop clairvoyant pour pouvoir se dissimuler, c'est que le gouvernement anglais voit en lui un instrument dont il se sert pour amortir les élans de l'Irlande et arrêter ses mouvements : dans un pareil rôle, il n'y a point de milieu entre un grand égoïsme et un immense dévouement.

Peut-être, imbu des errements de sa première éducation de Saint-Omer, O'Connell a-t-il pensé qu'il était avec l'Angleterre, comme avec le ciel, des accommodements.

La portion la plus ardente du parti national irlandais, que l'on désigne sous le nom de jeune Irlande, s'impatiente de cette manière d'agir d'O'Connell, et veut sortir des bornes qu'il s'efforce de lui imposer; des discussions animées et presque violentes ont eu lieu récemment, dans le comité de l'association, entre lui et les principaux représentants de cette opinion, M. Smith O'Brien, M. Meagher et quelques autres; une séparation paraît imminente et peut éclater au premier instant, et de cette scission du reste un nouvel avantage pour l'Angleterre et pour les protestants orangistes; quant à ce qui pourra en résulter à d'autres égards, il est à présumer qu'O'Connell, qui a pour lui le clergé catholique, restera puissant dans les campagnes : le clergé catholique empêchera la jeune Irlande de s'y propager; et ce ne sera que dans les villes qu'elle pourra faire de grands progrès.

LETTRE LV.

Paris, le 1845.

Lettre d'un officier de marine français. — Aristocratie. — Colonies et commerce de l'Angleterre. — Système continental de l'empereur Napoléon. — Projet de descente. — Moyens qu'a la France de lutter contre l'Angleterre.

Au moment où j'ai reçu celle de tes lettres, dans laquelle tu me rends compte de la conversation qu'a eue avec toi un lord anglais, au sujet des effets et des avantages de l'aristocratie, M. Alfred B. se trouvait chez moi : c'est, comme tu te le rappelles sans doute, le fils d'un marin distingué, capitaine de vaisseau, tué à la bataille de Trafalgar; lui-même est officier de marine : à ce double titre, car c'est un sentiment assez répandu parmi nos marins, il aime peu les Anglais; je crois, sans qu'il osât formuler ouvertement cette opinion, qu'il ne serait pas très-fâché qu'une guerre ou du moins quelque collision momentanée lui donnât l'occasion de venger sur eux la mort de son père; il tient dans tous les cas, et c'est du reste le sentiment de tout Français attaché à son pays, à ce qu'on ne leur fasse aucune concession contraire à l'honneur et à la dignité de la France, et il pense qu'on attribue généralement à la puissance anglaise une étendue et une solidité qu'elle n'a pas en réalité.

Quoi qu'il en soit, il m'a prié de lui laisser voir ta lettre, et l'a lue avec beaucoup d'intérêt; il a fait de

nombreuses objections aux observations de ton lord anglais : et enfin il m'a demandé la permission de te répondre : je n'ai pas cru devoir la lui refuser : outre qu'il ne manque pas d'esprit et de capacité, il est surtout homme de cœur et d'énergie ; s'il ne donne pas les meilleures raisons des choses, on peut être sûr qu'elles lui sont inspirées par un sentiment élevé et patriotique. Je te transmets sa lettre sans y rien changer : tu y verras qu'il juge, à peu près de la même manière que tu le fais dans tes lettres, le système continental établi par l'empereur contre l'Angleterre ; il pense que ce système, trop étendu et par cela même impossible à exécuter, a amené des résultats directement contraires à ceux qu'on en attendait, et il en tire naturellement cette conséquence, que si des circonstances analogues venaient à se représenter, on pourrait faire mieux aujourd'hui comme on aurait pu mieux faire alors ; sous d'autres rapports, il m'a paru que quelques-uns de ses raisonnements étaient empreints d'une certaine exagération, surtout en ce qui concerne les classes inférieures de l'Angleterre. Au surplus, tu es sur les lieux, et ainsi, à même d'apprécier ce qui en est à cet égard.

Lettre de M. Alfred B.

« Il est impossible, en présence des grands résul-
» tats obtenus par l'Angleterre depuis un siècle, de
» méconnaître certains avantages éminents de l'aris-
» tocratie : sans aucun doute, l'organisation aristocra-

» tique donne à un peuple des éléments réels de force
» et de puissance; mais ce qui forme le côté faible de
» cette organisation, ce qui compense ses avantages,
» c'est qu'elle est factice, c'est qu'elle repose sur des
» données qui peuvent changer, sur une manière de
» voir qui peut se modifier; aujourd'hui en Angleterre
» les classes moyenne et inférieure trouvent bon que les
» grands seigneurs aient des fortunes énormes, qu'ils
» jouissent d'immenses revenus, tandis qu'elles-mêmes
» vivent dans la médiocrité et dans la misère; elles
» s'arrangent de voir, sauf de rares exceptions, les
» membres des familles de ces grands seigneurs pos-
» séder à eux seuls tous les emplois et tout le crédit,
» tandis qu'elles-mêmes ne les obtiennent, non pas en
» raison de leur capacité et de leur mérite, mais seu-
» lement en ce que la protection intéressée de l'aristo-
» cratie consent à leur accorder; les cadets de famille
» admettent parfaitement d'être réduits à une modi-
» que légitime, pendant que leurs aînés recueillent la
» presque totalité de l'héritage de leurs pères; mais
» qui peut dire combien de temps doit durer cette ma-
» nière de voir, opposée comme elle l'est à la nature
» des choses et au penchant des esprits? qui peut dire
» que d'un instant à l'autre elle ne va pas cesser et
» disparaître? chaque jour le progrès des lumières,
» qui malgré tous les efforts de l'aristocratie se pro-
» page de plus en plus, amène les classes inférieures à
» se rendre compte de l'étendue de leurs droits, et à
» supporter avec peine les priviléges exorbitants dont
» on les rend victimes : le rôle de l'aristocratie

» chaque jour battue en brèche, devient de plus en » plus difficile et embarrassant : elle élude autant » qu'il lui est possible, et jusqu'ici elle a pu y réussir; » mais pour éluder, il faut tromper, et les masses se » laissent plus malaisément induire en erreur.

» Dans un temps de calme et de tranquillité, l'es» pèce de balance et de lutte établie entre l'aristocratie » qui se défend et la démocratie qui attaque, peuvent » produire d'heureux résultats en entretenant la vi» gueur et la vigilance de tous; mais aussi, dans un » cas de crise, elles peuvent entraîner après elles la » séparation et la division.

» Puis vient, comme embarras pour l'Angleterre, l'ac» croissement continuel et prodigieux de sa popula» tion, accroissement qui se porte principalement » sur la population pauvre et manufacturière, c'est-à» dire sur celle qui souffre et que sa misère mécon» tente : l'Angleterre en est réduite aujourd'hui à ne » plus pouvoir suffire à la subsistance de ses habi» tants; on est sur le point de prendre en ce moment » une mesure qui va la mettre à cet égard dans la » dépendance de l'étranger, et qui du reste n'est que » la déclaration de la dépendance où elle doit se trou» ver inévitablement : ses hommes d'état ne peuvent » se dissimuler ce danger, et ils ont été obligés de » l'avouer dans les deux Chambres et de toutes ma» nières : à un instant donné, les gouvernements du » continent peuvent arrêter les arrivages de grains, et » réduire la Grande-Bretagne à la famine. Sans même » qu'ils interviennent, le seul effet des spéculations

» particulières, l'insuffisance seule des récoltes peu-
» vent produire les mêmes résultats, et qu'arrive-
» rait-il alors? Croit-on que des populations affamées
» fussent bien disposées à respecter les priviléges de
» l'aristocratie, en vue des avantages ultérieurs qu'ils
» peuvent présenter? pense-t-on qu'elles ne seraient
» pas bien plutôt animées à les détruire comme une
» des causes de leurs souffrances? Ne leur viendrait-il
» pas à l'idée qu'une plus grande division des proprié-
» tés et des fortunes apporterait à tous une plus grande
» masse de bien-être; et enfin l'espèce d'ignorance et
» d'abaissement dans lesquels l'aristocratie est obligée
» de les maintenir afin d'assurer leur subordination,
» ne les rendrait-elle pas plus violentes encore et plus
» terribles?

» Soumise comme elle l'a été jusqu'ici à la domina-
» tion de l'Angleterre, l'Irlande, j'en conviens, a été et
» est encore pour elle un puissant secours : en temps
» de paix comme en temps de guerre, elle lui a fourni
» des soldats pour ses armées, des ouvriers pour ses
» grands travaux, un débouché pour son industrie,
» des matières premières pour ses manufactures :
» mais elle peut aussi dans un cas donné devenir
» pour elle un effroyable embarras : telle qu'elle est,
» et par le seul effet de son association et de ses récla-
» mations pacifiques, sir Robert Peel, en arrivant
» en 1842 au ministère, l'a proclamée sa plus grande
» difficulté, que serait-ce si elle s'organisait en insur-
» rection armée, si surtout, comme elle a été déjà plu-
» sieurs fois tentée de le faire, elle proclamait haute-

» ment son indépendance? Elle commence à se lasser
» d'O'Connell et de ses continuelles tergiversations;
» les Irlandais commencent à comprendre qu'O'Con-
» nell n'a été dans les mains du gouvernement an-
» glais qu'un instrument pour détourner et compri-
» mer l'énergie de leurs manifestations : en ce mo-
» ment, un parti nouveau s'organise sous le nom de
» Jeune Irlande, qui entrevoit le moment de secouer
» le joug et qui s'y prépare avec vigueur.

» On parle du dévouement des Anglais à leur pays,
» on cite les sacrifices d'argent que les grands seigneurs
» et les gens riches ont faits pendant les guerres de
» l'Empire pour fournir des subsides à toute l'Europe;
» mais, comme le disait votre lord anglais dans ses
» observations, il n'est pas bien difficile à un homme
» qui possède deux cent mille francs de rentes, de se
» priver du quart, du tiers, de la moitié même de son
» revenu : qu'est-ce en réalité que ce sacrifice qui
» consiste à conserver toutes les jouissances et tous les
» agréments de la vie, moins ceux qui sont unique-
» ment de faste et d'apparat; à n'avoir plus que trois
» voitures au lieu de six, et à ne plus compter que six
» chevaux au lieu de douze dans ses écuries? Les
» grands seigneurs anglais eussent été bien ingrats de
» ne rien faire pour une organisation sociale qui a tout
» fait pour eux, et pour une chose publique qui est en
» réalité la leur : par leur prétendu sacrifice, ils ont
» conservé leurs priviléges, c'est-à-dire le moyen de
» recouvrer un jour ce qu'ils auraient donné : de leur
» part, c'était une simple avance. Le peuple a suivi

» l'impulsion que lui imprimaient les hautes classes
» par ignorance et par routine.

» Chez nous, et c'est là ce qui fait notre force, tous
» les Français aiment la France, et ils ont des raisons de
» l'aimer : elle n'est pas, comme l'Angleterre, une mère
» pour les uns et une marâtre pour les autres : tous
» ses enfants sont égaux devant elle, et elle les appelle
» tous sans distinction aux avantages qu'elle peut pré-
» senter.

» En 1792, lorsque les puissances coalisées son-
» gèrent à l'envahir, quatorze cent mille hommes se
» levèrent à la fois, ce ne fut pas alors quelque argent
» qu'ils donnèrent, quelques jouissances de luxe dont
» ils consentirent à se priver : ils coururent aux fron-
» tières sans habits, sans souliers, presque sans pain,
» et si, en 1814 et en 1815, les étrangers ont pu péné-
» trer sur notre territoire sans y trouver leur tombeau,
» c'est que le sang français s'était épuisé par une lutte
» prolongée contre toute l'Europe.

» L'Angleterre a de magnifiques colonies, répandues
» sur tous les points du globe, qui alimentent son in-
» dustrie, son commerce, et qui donnent à sa marine
» un développement immense ; mais ces colonies sont
» loin d'elle, et cet éloignement seul est un grave
» inconvénient : ce sont des membres placés à une
» trop grande distance du corps dont ils font partie ;
» dans les plus importantes d'ailleurs de ces colonies,
» la domination anglaise est menacée : la Russie a les
» yeux fixés sur l'Inde, et peut, sinon peut-être la con-
» quérir d'une manière complète et la conserver à

» cause du territoire étendu qui l'en sépare, du moins
» y causer au gouvernement anglais les plus excessifs
» embarras. Placés aux portes du Canada, les États-
» Unis le convoitent depuis longtemps.

» Elles ont d'ailleurs en elles-mêmes une cause de
» division avec la mère-patrie analogue à celle qui
» a déjà amené la déclaration d'indépendance des
» États-Unis de l'Amérique ; les indigènes garderaient
» la soumission ; mais les individus nés des colons et
» des indigènes, les colons mêmes dont les familles
» établies depuis longtemps dans le pays sont plus at-
» tachés à leur nouvelle patrie qu'à l'ancienne, sup-
» portent avec peine que la meilleure partie de leurs
» revenus aillent alimenter le luxe et soutenir la puis-
» sance d'une contrée lointaine à laquelle ils ne pren-
» nent plus aucun intérêt.

» La race métisse, née des colons et des indi-
» gènes, porte dans les Indes le nom d'Indo-britons; pen-
» dant longtemps le gouvernement anglais les a tenus
» dans un véritable ilotisme, les excluant de tous les
» emplois, les soumettant aux lois de répression les
» plus rigoureuses ; maintenant au contraire, redou-
» tant leur force et leur nombre, il a cherché à se les
» attacher et les a rendus capables de remplir toutes
» les fonctions ; ils en occupent en effet un très-grand
» nombre, soit dans l'armée indigène, soit dans l'ad-
» ministration civile : d'autres font le commerce : ils
» soutiennent en ce moment la domination de l'Angle-
» terre ; mais ils ne peuvent jamais former pour elle
» que de dangereux soutiens.

» Dans le Canada, outre une race semblable, il se » trouve un grand nombre d'habitants d'origine fran» çaise, qui se souviennent toujours d'avoir appar» tenu à la France, et d'avoir eu à défendre leurs » foyers contre les envahissements de l'Angleterre : » récemment encore ils se sont soulevés, et ils ont » donné au gouvernement anglais les plus vives in» quiétudes.

» Et cependant l'Angleterre vit en quelque sorte de » ses colonies, elle vit des profits qu'elle en retire, des » débouchés que ses manufactures y trouvent pour » leurs produits, des richesses que les Anglais y amas» sent, pour les rapporter ensuite et les dépenser dans » leur pays ; c'est de là en un mot que lui vient cette » opulence qui fait le fondement de sa force.

» Si elle venait à les perdre en tout ou en partie, » que deviendrait d'une part sa population manufac» turière si énorme, et d'un autre côté, comment » l'aristocratie, privée ainsi de l'un des moyens de for» tune qu'elle peut offrir à l'activité et à l'ambition des » masses, pourrait-elle conserver ces immenses fortu» nes territoriales à l'aide desquelles elle maintient son » ascendant ? L'Angleterre est constituée de telle ma» nière, tous les ressorts de son organisation sont tel» lement tendus, tout y est tellement surchargé, qu'elle » ne peut éprouver la plus légère perte, le plus léger » dérangement sans qu'aussitôt une commotion ter» rible n'en soit la conséquence et ne l'entraîne peut» être vers sa ruine.

» Que deviendrait enfin sa marine, sans laquelle,

» réduite à ses forces territoriales, elle ne formerait » qu'une puissance tout à fait secondaire dans la ba- » lance de l'Europe?

» La France, au contraire, a tout en elle-même; sa » force ne tient pas à telle ou telle possession qu'on » peut lui enlever : elle est une : c'est un corps com- » plet et dont rien ne peut être détaché : cette unité, » qu'au commencement de la révolution française la » convention nationale avait proclamée en face de l'in- » vasion étrangère, subsiste toujours : loin qu'elle se » soit affaiblie depuis cette époque, elle s'est retrempée » au contraire et fortifiée par les luttes terribles de la » République et de l'Empire, par les succès et par les » revers.

» Rien n'est grand, vaste, étendu, comme le com- » merce de l'Angleterre; il se montre partout, ses » navires parcourent les mers, il étonne l'imagination; » celui de la France se montre moins, mais il n'en est » pas moins réel; il se compose d'objets peu embar- » rassants, de peu de poids et de volume, d'objets ma- » nufacturés dont le bon goût fait tout le prix : il nous » appartient à nous seuls, parce que personne ne peut » nous contrefaire et nous imiter. La supériorité ma- » nufacturière de l'Angleterre tient surtout à ses mines » de houille; mais elle n'est pas la seule à en possé- » der : chaque jour on en découvre de nouvelles, et ce » qu'il y a de sûr, c'est que c'est avec elle et non pas » avec nous que les progrès commerciaux des autres » peuples viennent en concurrence.

» L'empereur Napoléon, dans sa lutte contre l'An-

» gleterre, s'était efforcé d'atteindre son commerce, et
» tel avait été l'objet de ses décrets célèbres de Berlin
» pour l'établissement du système continental : ce sys-
» tème continental était en lui-même une grande idée :
» en réponse à ces ordres du conseil privé d'Angle-
» terre, qui, violant les lois et les usages des nations,
» avaient déclaré en état de blocus les côtes de tous
» les pays qui n'étaient pas ses alliés même sans la
» présence d'un seul vaisseau, l'empereur déclarait
» l'Angleterre elle-même en état de blocus, la mettait
» hors la loi, la séquestrait comme barbare du reste
» des nations civilisées.

» Mais l'exécution de ce plan gigantesque montra
» que malheureusement il manquait de proportion :
» ce n'était rien d'avoir proclamé le système conti-
» nental, il fallait le mettre en pratique, il fallait l'im-
» poser aux autres peuples : au moment où les désastres
» causés par la guerre détruisaient chez eux toute es-
» pèce d'industrie et de manufactures, il fallait les dé-
» cider à refuser les étoffes et les autres objets venus
» de l'étranger ; à certains égards, on pouvait con-
» traindre les gouvernements, par les moyens d'action
» qu'on exerçait sur eux, à adopter ce système d'exclu-
» sion ; mais ils ne l'adoptaient qu'en apparence et
» avec une répugnance marquée : alléguant le mécon-
» tentement des populations, ils élevaient contre ce
» système de continuelles réclamations, et ils ne cher-
» chaient que le moment et l'occasion de s'y sous-
» traire : Louis, le propre frère de Napoléon, qu'il
» avait fait roi de Hollande, refusa le trône à ce prix

» et aima mieux y renoncer que d'entendre les plaintes
» continuelles qui retentissaient autour de lui.

» D'ailleurs, un semblable résultat était impossible
» à obtenir pour les individus : si grand que fût le
» génie de l'empereur, si immense que fût l'influence
» matérielle et morale dont il disposait, ils étaient en-
» core au-dessous d'un si vaste dessein ; comment en
» effet garder ou faire garder deux mille lieues de
» côtes, malgré le mauvais vouloir des gouvernements
» et des peuples, et par le moyen d'armées d'occupa-
» tion? des millions de douaniers auraient été insuffi-
» sants, et l'on ne pouvait occuper militairement toute
» l'Europe.

» Aussi la contrebande des marchandises anglaises
» s'établit-elle de toutes parts : sur tous les points des
» côtes, soit de la mer Baltique, soit de la Méditerra-
» née, elle s'organisa avec des assurances et des primes ;
» non-seulement les habitants des provinces étrangères
» soumises au système, mais les Français qui s'y trou-
» vaient, les fonctionnaires français, les officiers et les
» soldats des armées françaises d'occupation, étaient
» les premiers à s'en servir : plus tard, en 1809, en-
» traîné par la nécessité, dans l'espoir de diminuer
» cette contrebande et d'en faire au moins profiter le
» trésor public, l'empereur donna lui-même des li-
» cences pour commercer avec les Anglais ; mais outre
» qu'il dérogeait ainsi lui-même à ses plans, et en dé-
» truisait en garde partie les effets, comme naturelle-
» ment il donnait ces licences de préférence à des
» Français, elles formaient un nouveau sujet de griefs

» de la part des gouvernements et des peuples » étrangers.

» Dans les premiers moments de l'établissement du » système continental, la fermeture subite de tous les » ports du continent avait amené dans le commerce » anglais une grande perturbation ; mais grâce aux » voies détournées de la contrebande, il ne tarda pas » à reprendre un essor bien plus grand encore que » celui qu'il avait eu précédemment : les Anglais se » trouvèrent avoir à la fois toutes les espèces de mo- » nopoles : d'un côté, d'une manière ouverte et pa- » tente, le monopole de leurs produits manufacturés à » vendre aux contrées éloignées, des denrées colo- » niales à en rapporter ; de l'autre, d'une manière se- » crète, le monopole, dans les contrées de l'Europe, de » ces denrées coloniales et de ceux de leurs produits » manufacturés qu'ils parvenaient à y introduire. Si la » prohibition en repoussait une partie, le reste se ven- » dait infiniment plus cher : les denrées coloniales » surtout, dont on manquait absolument, montèrent » à des prix énormes : ils pouvaient y mettre en quel- » que sorte le prix qui leur convenait, et ce prix fut » souvent de quatre, cinq et six fois la valeur réelle » de l'objet. Devenus ainsi les seuls entremetteurs du » commerce du monde, et comme conséquence les » seuls possesseurs de l'argent et les seuls banquiers, » ils purent être l'âme de toutes les coalitions, et » soudoyer contre nous toutes les armées du con- » tinent.

» Maintenant, ce résultat que l'empereur a essayé

» en vain d'obtenir, à la tentative duquel il a suc-
» combé, qui a épuisé tous les efforts de son génie,
» s'est organisé de lui-même et par le seul effet de la
» paix : les peuples du continent ont fondé des fabri-
» ques et des manufactures : se suffisant à eux-mêmes,
» ils ont cessé d'avoir besoin des marchandises an-
» glaises ; pour protéger leurs industries, ils ont établi
» partout des prohibitions, et comme ces prohibi-
» tions existent de leur plein gré et dans leur intérêt,
» qu'elles ne leur sont plus imposées par l'occupation
» militaire, les gouvernements et les populations sont
» d'accord à les maintenir et à les faire respecter ; leur
» marine s'est formée, et ils vont eux-mêmes chercher
» dans les colonies les denrées dont ils ont besoin.

» Par là tout a changé, et aussi, malgré tous les
» avantages qu'ont faits à l'Angleterre les traités de 1815,
» sa position commerciale est-elle infiniment moins
» favorable qu'elle ne l'était alors. Il suffit de parcou-
» rir les discours de ses hommes d'état, de ses ora-
» teurs, de ses hommes même les moins instruits
» ainsi que les écrits de ses publicistes, pour y voir
» des regrets continuels sur le temps où les Anglais
» étaient les régulateurs des prix du commerce du
» monde entier : les fabricants et les armateurs re-
» grettent le haut prix de leurs produits et de leurs
» cargaisons ; les cultivateurs celui de leurs produc-
» tions agricoles, auxquelles l'extension de l'industrie
» donnait un débouché facile et avantageux : dans ces
» derniers temps, les progrès de la ligue (anti-corn laws-
» league) ont ramené de nouveau sur ce point toute

» l'attention, et les propagateurs du libre échange » n'ont pas trouvé de tableau plus séduisant à pré- » senter à leurs auditeurs, que l'espoir de voir se re- » nouveler d'une autre manière une prospérité sem- » blable à celle qui avait existé à cette époque.

» En conservant la paix, en laissant les manufac- » tures du continent se former, se consolider, l'empe- » reur aurait pu faire aux Anglais bien plus de mal » qu'il ne leur en a fait; mais l'ardeur de son imagi- » nation l'entraînait : au lieu d'attendre les résultats » du temps et de la patience, il a voulu les obtenir de » suite et par la force; par là, il a favorisé non-seule- » ment le commerce de l'Angleterre, mais même sa » manière de faire la guerre, avec de l'argent et non » avec des hommes; et enfin les conséquences de son » système l'ont conduit aux invasions de l'Espagne et » de la Russie, et par là à sa ruine.

» Avant de se livrer au projet du système continen- » tal, il avait eu, pour combattre l'Angleterre, une » autre pensée plus conforme à l'impulsion de son gé- » nie : il voulait, traversant le détroit, aller frapper » au cœur son irréconciliable ennemi : afin d'accom- » plir ce dessein, il avait réuni cette formidable armée » de Boulogne, la plus belle et la mieux disciplinée » qu'il ait jamais eue, et avec laquelle il a accompli la » merveilleuse campagne d'Austerlitz. Trompant, par » une admirable combinaison, toute la vigilance du » gouvernement anglais, il avait tout disposé pour être » maître de la Manche et du passage à un moment » donné : et alors, quelle résistance auraient pu lui

» opposer ces grands seigneurs et ces gens riches se » décidant avec peine à sortir de leurs confortables » maisons, ces volontaires rassemblés à la hâte, sans » union, sans élan, sans habitude des armes, accoutumés » à faire la guerre par l'intermédiaire de soldats en- » rôlés à prix d'argent, propres tout au plus à figurer » dans un jour de parade, mais nullement à se mon- » trer dans un jour de combat? L'Irlande, d'un autre » côté, l'attendait et se fût levée à sa voix ; il aurait pu » dépouiller l'Angleterre, par des contributions mili- » taires, de ces richesses dont elle abusait; il l'eût » forcée à livrer ses vaisseaux, à rendre à tous les » peuples ces villes et ces colonies qu'elle leur avait » nl evées. La faiblesse et l'incapacité de l'amiral de » Villeneuve a renversé tous ces projets, et l'a rejeté » dans des combinaisons continentales.

» A Dieu ne plaise que je désire voir rompre au- » jourd'hui l'alliance qui existe entre la France et » l'Angleterre! Je le comprends, quoique militaire et » marin, quoique intéressé personnellement au retour » des hostilités, la guerre à notre époque est une ano- » malie, c'est une dépense perdue sans retour, une » destruction sans bénéfice; mille causes d'ailleurs » nous réunissent à l'Angleterre ; nous avons avec » elle des intérêts communs, des points de contact » perpétuels; nous avons une forme de gouvernement » semblable, et différente de celle des autres peuples: » notre union avec elle est pour le monde entier un » gage de sécurité, et, sans cette union, comme le di- » sait sir Robert Peel dans la Chambre des communes,

» il ne peut pas y avoir de paix solide en Europe.

» Mais il ne faudrait pas cependant qu'elle prétendît abuser de ce qu'elle croirait à notre égard sa supériorité de puissance, il ne faudrait pas qu'elle se » regardât, en cas d'insultes ou d'hostilités, comme à » l'abri de nos ressentiments ou de nos vengeances : » la France au contraire est en état de soutenir la lutte » et de la rendre terrible : d'un côté, Brest, Cherbourg » et les ports de la Manche, de l'autre, Toulon appuyé sur le rivage de l'Afrique, la menaceraient à la » fois dans tous ses intérêts : bientôt les chemins de » fer, dont le réseau va réunir entre elles les diverses » parties de la France, nous permettront de porter » tour à tour, et avec la plus grande rapidité, sur la » Méditerranée et sur l'Océan, toutes nos ressources » de terre et de mer, et de produire ainsi cette action » par masses si précieuse dans la tactique moderne : » l'Angleterre sera obligée d'avoir à la fois dans la » Méditerranée et dans l'Océan des flottes et des armements complets : tandis qu'elle sera réduite à diviser ses forces, notre seule position doublera les » nôtres ; enfin les bâtiments à vapeur ne reconnaissent » pas la puissance des vents.

» Oh ! que l'empereur n'eût-il pas donné pour avoir » à sa disposition toutes les ressources dont nous » jouissons aujourd'hui ! que n'eût-il pas fait si, au » lieu d'être obligé de rassembler d'avance une force » armée sur les côtes de l'Océan, avertissant ainsi » l'Angleterre de ses projets et l'engageant à la défense, » il avait pu réunir inopinément, au jour qu'il aurait

» décidé, ses troupes et ses navires de débarquement » mus par la vapeur! Ce qu'il n'a pu exécuter, nous » pouvons l'exécuter encore : si les soldats de Bou- » logne et d'Austerlitz n'existent plus, leurs descen- » dants existent encore, et ils se montreraient les di- » gnes fils de ceux qui ont porté le drapeau français » vainqueur dans la plupart des grandes capitales de » l'Europe. Les bateaux à vapeur établissent la terre » ferme entre nous et les Anglais, et la terre ferme, » c'est la victoire de Duillius contre Carthage; rappro- » chée par là du continent, l'Angleterre cesse d'être » invulnérable. Ce n'est pas au fond de l'Allemagne, » en Autriche, en Espagne, en Russie, que nous irions » l'attaquer, c'est dans l'Angleterre même; alors se » déploieraient en même temps les puissants effets de » notre admirable centralisation, et l'on pourrait dire, » non-seulement qu'il suffit de frapper la terre du pied » pour en faire sortir des légions, mais qu'il suffit » d'exprimer une volonté, pour que, les ordres se » transmettant et s'exécutant à l'instant dans toutes les » parties de l'empire, la France entière pût se mou- » voir comme un seul homme, et que l'on pût réunir » immédiatement sur un point donné des navires, » des soldats, des armes, des munitions.

» L'Angleterre le sent elle-même : depuis longtemps » son commerce maritime demandait dans la mer de » la Manche l'établissement de ports de refuge pour » le mauvais temps; mais l'utilité de la mesure ne pa- » raissait pas en rapport avec les sommes qu'elles de- » vaient coûter, et l'on avait toujours ajourné; à la

» suite des apparences de guerre, bien faibles, qui en
» 1840 se montrèrent un instant sur l'horizon, le par-
» lement s'empressa d'ordonner des études, de se faire
» faire un rapport d'urgence, de voter une somme de
» cent millions pour commencer les premiers travaux;
» sous le nom de port de refuge pour les navires mar-
» chands, on a créé en réalité des ports de guerre, on
» les fortifie, on établit des batteries et des ouvrages
» pour les points intermédiaires; mais qu'importe,
» il est impossible de tout prévoir et de tout armer :
» les côtes méridionales de l'Angleterre sur lesquelles
» on a construit ces fortifications ne sont pas les
» seules; il y a d'ailleurs celles de l'Irlande si facile-
» ment abordables et sur lesquelles on serait accueilli
» par une population parfaitement disposée: plus que
» jamais, comme je viens de vous le dire, les Irlandais
» sont prêts à réagir contre la domination de l'Angle-
» terre, et à secouer le joug qui pèse depuis si long-
» temps sur eux.

» Ce moyen d'invasion est un moyen extrême, mais
» il n'est pas le seul : aujourd'hui notre marine est
» faible, le désordre le plus complet règne dans son
» administration, les magasins sont dépourvus ou
» munis au hasard; les comptes de matériel sont des
» comptes fictifs; mais qui empêche d'y rétablir l'or-
» dre? par des moyens habiles d'administration, qui
» n'ont pas été renouvelés depuis leur époque,
» Louis XIV et Colbert avaient créé une marine ca-
» pable de lutter à la fois contre celle de l'Angleterre
» et de la Hollande : pendant vingt ans, jusqu'à la fu-

» neste bataille de la Hogue, la France a dominé sur » les mers : aujourd'hui, sans prétendre à un sem» blable résultat, on pourrait aisément, par les mêmes » moyens, la mettre sur le pied le plus respectable.

» Entraîné par ses vastes conceptions militaires, » par les exigences de son système continental, l'em» pereur n'a pas donné à la marine une suffisante at» tention; lui qui partout ailleurs choisissait si admira» blement les hommes, n'a presque jamais eu pour » ses flottes principales que des amiraux sans capa» cité; tandis que pour l'intérieur et les armées de » terre, tout était si bien prévu jusqu'aux plus petits » détails, les ports et les vaisseaux manquaient souvent » des moyens d'armement et de munitions; aujour» d'hui, nous en agirions autrement, nous dirigerions » de ce côté toute notre attention ; si malgré les exem» ples de Duquesne, de Duguay-Trouin, de Tourville, » on pensait devoir éviter d'attaquer les Anglais flotte » à flotte, si l'on croyait que leur plus long usage de » la marine doit leur donner plus d'avantage à cet » égard, on attaquerait séparément ses navires : de » vaisseau à vaisseau, d'homme à homme nous n'a» vons rien à craindre. Là aussi nous avons des exem» ples à citer, et les Anglais ne peuvent avoir oublié, » au temps de Louis XIV, les noms de Forbin et de » Jean-Bart, et dans les temps récents, ceux de » Bouvet, de Lucas, de Cosmao, de Bergeret et de Du» perré.

» Ce moyen s'était bien présenté à la pensée de l'em» pereur, et il l'avait employé contre les Anglais à di-

» verses reprises, mais il l'avait employé d'une ma-
» nière trop faible et trop accessoire. Nos vaisseaux,
» trop peu nombreux, avaient été facilement enlevés, les
» Anglais avaient pu réunir contre chacun d'eux plu-
» sieurs navires ; nous en aurions un plus grand nom-
» bre : sur tous les points du globe, partout où les An-
» glais tenteraient d'aller, ils nous trouveraient pour
» les combattre, ils nous trouveraient au départ et au
» retour : postés sur leur passage, à Rochefort, à Lo-
» rient, à Brest, à Cherbourg, toujours nous serions
» prêts à les attaquer : leurs navires marchands ne
» pourraient plus sortir sans être convoyés, et par
» conséquent sans d'énormes dépenses qu'aucun profit
» ne viendrait plus couvrir : commerce ouvert, com-
» merce secret et de contrebande, nous arrêterions
» tout, nous mettrions à tout des entraves, l'Angle-
» terre serait séparée de ses colonies sans lesquelles
» elle ne peut pas vivre ; privée de leurs débouchés
» indispensables, ses magasins regorgeraient de mar-
» chandises, et elle se verrait enfin en proie au besoin
» sur son or entassé.

» Au temps de l'empire, l'Angleterre a pu soulever
» contre nous des diversions formidables, et soudoyer,
» pour nous combattre, toutes les armées du conti-
» nent ; mais aujourd'hui il n'en serait plus de même,
» le temps des coalitions n'existe plus : alors il y avait
» à notre égard, parmi les peuples et les puissances de
» l'Europe, de profonds ressentiments : ils avaient été
» vaincus, la conquête les avait dépouillés d'une par-
» tie de leurs provinces, ils avaient eu à supporter des

» occupations militaires prolongées. Réagissant con-
» tre le joug qu'on avait songé à lui imposer, contre
» le partage auquel on avait voulu la soumettre, la
» France avait débordé sur l'Europe entière et menacé
» le continent d'une conquête générale; à présent,
» quelque onéreux qu'aient été pour elle les traités de
» 1815, quelque abus qu'on ait fait à son égard de son
» épuisement et de la victoire, elle a hautement pro-
» clamé sa ferme résolution de les respecter, à moins
» bien entendu qu'elle ne fût la première attaquée :
» aussi les puissances du continent ne sont-elles nul-
» lement disposées à nous faire la guerre. Outre que
» le temps des campagnes d'Autriche et de Prusse
» n'est pas si éloigné qu'il n'ait encore dans ces deux
» contrées de nombreux témoins, elles auraient à
» craindre de nous voir reprendre cette limite du
» Rhin, si chère et si précieuse à la France, qu'elles
» ont eu tant de peine à nous ravir malgré notre affai-
» blissement et nos revers, et que nous saurions bien
» conserver, si les circonstances venaient à nous met-
» tre en position de les reprendre désormais.

» D'ailleurs, malgré ces luttes anciennes, il y a
» entre l'Allemagne et la France des sentiments d'es-
» time réciproque : l'Allemagne apprécie le caractère
» généreux des Français : la France en effet n'a rien
» dans ses annales qu'elle ne puisse hautement
» avouer, rien dans aucun de ses actes ne ressemble à
» ce bombardement de Copenhague opéré en pleine
» paix, ni à tant d'autres mesures violentes et injustes.
» Tout le monde connaît la politique de l'Angleterre,

» sans grandeur, sans noblesse, uniquement occupée
» de son propre intérêt : on sait sa conduite à l'égard
» de l'Irlande, des Indes, de la Chine, on se méfie
» d'elle et de son esprit; l'Espagne la voit toujours
» avec peine posséder Gibraltar, dont elle se sert pour
» inonder les provinces voisines de marchandises de
» contrebande; l'Allemagne, l'île d'Héligoland dont
» elle fait usage dans le même objet : toutes les puis-
» sances de la Méditerranée voient avec regret son in-
» juste possession de Malte et des îles Ioniennes, en
» un mot, si la guerre venait à s'élever à présent, nous
» trouverions partout des alliés naturels, comme l'An-
» gleterre rencontrerait partout des ennemis. »

LETTRE LVI.

Londres, le octobre 1845.

Distinction des rangs en Angleterre. — Nobility. — Gentry. — Commonalty. — Table de préséance. — Étiquette. — Comparaison entre l'ancienne noblesse française et la noblesse anglaise. — Bal d'Almacks. — Explication du mot Gentleman.

La noblesse proprement dite en Angleterre (nobility), ne comprend que les pairs siégeant au parlement (lords of parliament). Je t'ai déjà parlé, à l'occasion de la Chambre des lords, de leurs prérogatives, de leurs titres, et de leurs noms de pairie : ainsi que tu l'as vu, il y a des pairs qui ont à la fois plusieurs titres et noms de pairie; dans ce cas, et lorsqu'il s'agit d'un duc, d'un marquis ou d'un comte, on donne par courtoisie au fils aîné le second titre attaché à la pairie de leur père; les autres fils, ainsi que les fils des vicomtes et des barons, reçoivent également par courtoisie le titre de lord suivi de leur nom de famille; dans la règle stricte, les fils de pairs, quels qu'ils soient, n'ont droit qu'au titre d'honorable.

Le titre de lord et celui de baron se donnent aussi, comme tu l'as vu, à quelques fonctionnaires d'un ordre supérieur. Ainsi le lord chancelier, les lords juges, les barons de l'échiquier, les lords de l'amirauté, ceux des cinq ports, le lord maire de la Cité de Londres, etc.; à la différence des titres de la noblesse, ceux-ci pas-

sent avec les fonctions à l'exercice desquelles ils sont attribués.

Bien que les priviléges légaux de la haute noblesse soient exclusivement réservés aux chefs des grandes familles siégeant à la Chambre des pairs, il en résulte néanmoins pour les descendants en ligne directe et les parents les plus proches de ces pairs, qui, d'un moment à l'autre, peuvent être, par succession, appelés aux mêmes honneurs, une sorte de supériorité et d'élévation.

Au-dessous des pairs, et formant une espèce de noblesse inférieure, sont les chevaliers (knigts) et les chevaliers baronnets (baronets) : ces deux titres sont donnés comme récompense de services rendus à l'Etat : ils donnent le droit de faire précéder son nom de famille du mot sir en y joignant toujours, même quand on est seul, le nom de baptême; le titre de chevalier est simplement viager et personnel, il se donne presque exclusivement aux militaires; celui de chevalier-baronnet est héréditaire.

L'origine de ce dernier titre, origine qui n'est pas bien relevée, vient de ce que le roi Jacques Ier, ayant besoin d'argent pour réduire une révolte de la province d'Ulster en Irlande, le donna d'abord à cent personnes qui fournirent chacune une contribution de vingt-cinq mille francs : depuis cette époque, on en a beaucoup augmenté le nombre. En souvenir de leur fondation, les baronnets portent dans leurs armes une main sanglante, qui est le signe distinctif de la province d'Ulster.

Ce titre est donné dans certaines circonstances solennelles au lord maire de la ville de Londres, et tu en as vu un exemple dans l'inauguration de la nouvelle Bourse ; on l'accorde aussi en général aux hommes nouveaux qui, par leur capacité, leurs lumières, la fortune qu'ils ont acquise, ont commencé l'élévation de leur famille ; il n'a pas par lui-même une très-grande valeur, mais il en prend une, quand il appartient à une famille dont l'origine et la considération remontent à une époque reculée.

Ainsi que je te l'ai dit dans une autre occasion, les chevaliers nouvellement nommés se mettent à genoux devant le roi, qui les arme en les frappant sur le dos du plat de son épée que lui remet le grand maréchal, et en remplissant à leur égard toutes les cérémonies en usage dans les anciens temps. Il en est de même des chevaliers baronnets.

Enfin les fonctions de sheriffs, de coroners, de juges de la paix, ainsi que certaines professions libérales, telles que celle d'avocat, donnent à ceux qui les remplissent le droit de prendre le titre d'esquire (écuyer) ; on met ce titre sur les adresses des lettres qu'on leur écrit, et eux-mêmes ajoutent ordinairement à leur signature l'abréviation esq., qui indique cette qualité. Les fils aînés de baronnets sont également esquires.

Voilà pour ce qui concerne les hommes ; pour les femmes, on donne aux femmes des pairs laïques le titre de leur mari ; aux femmes des pairs ecclésiastiques celui de lady ; les filles des pairs laïques ou ecclésiastiques portent également le titre de lady, et ne le

perdent pas en épousant un roturier. Ainsi que tu l'as vu, les veuves de pairs quittent leur titre en épousant un roturier, mais le conservent quand elles épousent un autre pair, même ayant un titre inférieur.

Enfin, l'on donne également le titre de lady aux femmes des chevaliers et des chevaliers baronnets.

Toutes les personnes que je viens de t'énumérer composent ce qu'on appelle en Angleterre la gentry; il m'est tombé il y a peu de jours sous la main des articles d'un journal français dans lesquels on discutait l'existence de la gentry : si l'on entend par là une classe dont tous les individus soient parfaitement distincts et déterminés, sans doute la gentry n'existe pas; mais si l'on entend simplement une désignation à laquelle tout le monde en Angleterre attache un sens positif, il n'est pas douteux que la gentry existe.

Tout ce qui ne fait pas partie de la gentry est compris sous le nom général de commonalty ou common people : c'est la masse de la nation : de là le début ordinaire des annonces de spectacle et autres affiches placardées sur les murs : The nobility, and gentry and common people are respectfully informed that... (La nobility, la gentry et tout le peuple sont respectueument informés que....) Ces annonces suffiraient seules à prouver que les Anglais attachent au mot gentry un sens très-positif.

Tout, dans la noblesse anglaise, est parfaitement réglé, distinct, limité : une table de préséance, rédigée avec soin, établit strictement les rangs entre les personnes qui en font partie ou qui s'y rattachent par leur

naissance, ou qui remplissent des fonctions élevées : la majeure partie de cette table est contenue dans un statut du roi Henri VIII; le reste a été déterminé par des statuts généraux postérieurs, par des lettres patentes spéciales, ou par l'usage : en voici le détail tel qu'il est en vigueur aujourd'hui.

Les fils et petits-fils du roi.
Ses frères, ses oncles, ses neveux.
L'archevêque de Canterbury.
Le lord grand chancelier.
L'archevêque d'York.
Le lord trésorier.
Le lord président du conseil.
Le lord garde du sceau.
Le lord grand chambellan.
Le lord haut connétable.
Le lord maréchal.
Le lord amiral.
Le lord grand-maître de la maison du roi.
Les ducs.
Les marquis.
Les fils aînés des ducs.
Les comtes.
Les fils aînés des marquis.
Les fils puînés des ducs.
Les vicomtes.
Les fils aînés des comtes.
Les fils puînés des marquis.
Les évêques de Londres, de Durham et de Winchester.
Les autres évêques.
Les secrétaires d'État.
Les barons.
L'orateur de la Chambre des communes.
Les fils aînés des vicomtes.
Les fils puînés des comtes.
Les fils aînés des barons.
Les chevaliers de la Jarretière.
Les membres du conseil privé.
Le chancelier de l'Echiquier.
Le chancelier du duché de Lancaster.
Le chef de justice du banc du roi.
— des plaids communs.
— de l'Echiquier.
Les chevaliers.
Les fils puînés des vicomtes.
— — des barons.
Les baronnets.
Les fils aînés des baronnets.
Les colonels.
Les sergents ès-lois.
Les docteurs.
Les écuyers.

Cette préséance des rangs est rigoureusement observée dans les cérémonies publiques, mais, en dehors même de ces cérémonies et dans les habitudes de

la vie, on a soin de s'y conformer : pour peu qu'une réunion ou un dîner présente d'apparat, chaque personne invitée, homme ou femme, y prend sa place suivant son rang, et du reste cela est facile : la société n'est pas mêlée en Angleterre comme elle l'est en France, la haute société est peu nombreuse et se connaît davantage, et enfin l'usage anglais, introduit en grande partie sans doute par ce motif, de présenter l'une à l'autre deux personnes qui n'ont pas eu encore l'occasion de se rencontrer, facilite ces distinctions.

Dans un dîner par exemple, l'homme le plus titré donne le bras à la femme la plus titrée, et ainsi des autres ; il est d'usage du reste que l'on se place à côté de la personne à laquelle on a donné le bras.

Il suffit de prononcer en France le mot d'étiquette pour entraîner aussitôt une idée d'absurdité et de ridicule, et pour rappeler à l'esprit tout le cortége des embarras et des difficultés d'un régime, dont on n'a vu du reste en général que le mauvais côté ; c'est même un grand sujet de reproche à Louis XIV et à Napoléon de l'avoir établie autour d'eux. Les Anglais ne pensent pas ainsi : ils trouvent que là où la distinction des rangs existe, il faut qu'elle soit observée dans ses conséquences, que cette délimitation est aussi naturelle que peut l'être celle des diverses attributions dans les grades militaires et dans les fonctions publiques, et que, là comme ailleurs, il est assez singulier de vouloir une organisation, sans règle disciplinaire qui vienne l'appuyer.

Il y a plus : dans les pays où l'étiquette n'existe

pas, c'est porter un jugement individuel de donner à telle personne la préférence sur telle autre, de lui attribuer la première place dans un repas, c'est lui dire : « J'ai plus d'estime pour vous que pour votre voi- » sin. » L'amour-propre de ce dernier doit être nécessairement blessé ; quelque tact qu'on puisse avoir, il arrive nécessairement que l'on se trompe, et l'on se fait par là un ennemi.

L'étiquette lève ces inconvénients : un comte ou un baron de vingt ans passe sans difficulté devant sir Robert Peel, lorsqu'il n'est pas premier ministre, et sans que la dignité de ce dernier puisse être amoindrie par cette préférence, due à une organisation générale et au hasard de la naissance ; c'est ainsi également que l'avocat le plus distingué, l'orateur le plus éminent et le plus habile de la Chambre des communes, celui dont les paroles retentissent dans l'Europe entière, est précédé dans les cérémonies par le moindre baronnet chasseur de renards, sans esprit et sans capacité, mais qui a pour avantage de pouvoir faire précéder son nom de famille du mot sir et de son nom de baptême, tandis que lui-même n'a que le nom de master (monsieur.)

C'est par suite de cet avantage que les Anglais tiennent à l'étiquette, qu'ils sont essentiellement ce qu'ils appellent formal (formalistes), et que les lois qui la concernent sont aussi bien et aussi rigoureusement observées qu'aucune autre, et font pour ainsi dire une partie intégrante de leur constitution.

En France, avant la révolution de 1789, c'est-à-dire

à l'époque où l'institution de la noblesse existait dans toute son étendue, il régnait parmi elle un grand désordre : bien souvent un financier ou un marchand enrichi ajoutait à son nom propre un nom de terre ou de fantaisie; puis le nom propre, celui qu'il avait reçu de ses pères, disparaissait, et il ne restait plus que le second nom précédé de la particule de : plus tard, il y ajoutait un titre; d'autres fois, il achetait une terre titrée et en prenait le titre sans en demander ni obtenir d'autorisation : ce dernier mode était, comme tu le sais, ce qu'on désignait par l'expression de savonnette à vilain : il était naturellement plus dispendieux que le premier.

Ces usurpations de titres ne donnaient guère la faculté de se mêler à la haute noblesse, celle qui figurait à la cour, mais elles étaient assez fréquentes dans la noblesse secondaire et inférieure, et malgré les défenses prononcées par les lois, n'étaient presque jamais en réalité l'objet d'aucune poursuite. Il n'y avait même de complétement respecté que le titre de duc, à cause des prérogatives qu'il entraînait, et de l'entrée qu'il donnait dans le parlement de Paris à ceux qui en étaient revêtus.

Les nobles, d'un autre côté, tenaient bien moins encore à des priviléges réels et utiles, qu'à des priviléges qui flattaient leur vanité : tel était celui de ne pas payer la taille : sous le rapport de l'argent, ce privilége était illusoire, car il avait uniquement pour résultat d'augmenter, en proportion, dans tous les contrats de vente, donation, partage, acquisition, la valeur capi-

tale des biens territoriaux; en même temps, il était plus propre que tout autre à exciter l'animadversion et la haine du peuple qui se trouvait surchargé par cette différence; mais il avait l'avantage, qui faisait oublier tout le reste, d'empêcher les nobles d'être confondus avec les roturiers.

Il suffisait à cette époque d'avoir un peu de blason dans ses armes, ou de parchemin dans ses archives, pour regarder comme indigne de soi toute espèce, soit de fonction publique, soit de profession libérale ou de commerce : deux occupations seules paraissaient convenables à un noble et à un gentilhomme, la guerre et la chasse, et il trouvait beaucoup plus honorable de passer sa vie à table ou au milieu de ses chiens, dans quelque fond de manoir délabré, que de développer son esprit par l'exercice de professions libérales ou de s'enrichir par le commerce : il aurait craint de déroger.

Au commencement de son règne, Louis XIV tenta, dans l'intérêt de la France, et secondé par Colbert, de remettre le commerce en honneur parmi la noblesse; mais ses exhortations et son influence, ordinairement toute-puissante, échouèrent contre l'empire du préjugé, et tout ce qu'il put en obtenir, ce furent des sommes considérables pour les compagnies qu'il se proposait de former.

En même temps, du reste, et par une contradiction assez singulière, il était de bon ton de n'attacher à sa propre noblesse qu'une faible importance, de paraître s'efforcer de la faire oublier aux autres en leur par-

lant ; il y eut même plus tard, sous Louis XV et sous Louis XVI, des époques où l'on alla jusqu'à s'en moquer et à la tourner en ridicule.

Loin de chercher à en relever la splendeur en augmentant sa fortune par l'ordre et par l'économie, on semblait au contraire se plaire à la détruire par le désordre : c'était parmi les nobles à qui ferait le moins d'attention à ses affaires, à qui aurait un intendant plus avide et moins honnête ; enfin, le grand nombre des créanciers était un genre de mérite recherché, et c'était alors qu'on avait fait ce mot singulier, peinture exacte et bizarre de l'esprit français : « N'a pas des dettes qui veut. »

La ruine des nobles suivait naturellement une semblable manière d'agir : afin de réparer cette ruine, souvent les jeunes gens de bonne famille épousaient la fille de quelque riche financier : et alors, au lieu de mettre la moindre réserve dans ce qui était en réalité de leur part une pure spéculation et un pur calcul d'argent, ils le proclamaient hautement, ils en tiraient vanité, et désignant leur mariage par une expression cynique et grossière, ils l'appelaient : « Fumer leurs terres. »

Dans la noblesse anglaise rien de semblable : on y trouve presque constamment au contraire de la tenue, de la dignité, le sentiment profond de sa position.

Et d'abord, je ne sache pas qu'il y ait en Angleterre d'exemple qu'on ait pris un titre sans y avoir des droits au moins apparents : celui qui en agirait ainsi

exciterait aussitôt l'animadversion publique, et comme, ainsi que je te l'ai dit, le soin de réprimer les délits est confié en Angleterre à des particuliers, dix, vingt, trente poursuites seraient aussitôt dirigées contre lui.

Les Anglais cherchent sans doute à améliorer leur position, et ils apportent même à ce projet beaucoup de soin et de suite, mais c'est du temps seul qu'ils attendent le succès de leurs efforts : à défaut de leur propre illustration, ils cherchent à fonder celle de leur famille; si, avec le temps, quelqu'un des membres de la famille parvient en effet à la Chambre des lords, il quitte alors son nom pour prendre celui de sa pairie; mais tous les autres et lui-même jusque-là conservent religieusement et tâchent d'honorer le nom qu'ils ont reçu de leurs pères.

Les priviléges des nobles en Angleterre n'ont rien d'onéreux ni de blessant pour le peuple, et ils n'y cherchent pas, comme objet principal, la satisfaction d'une petite vanité : leurs exemptions se bornent à celles de quelques charges locales et secondaires; beaucoup servent dans la marine et dans l'armée au moins pendant un certain temps, et les autres, loin de s'éloigner des fonctions publiques comme étant au-dessous d'eux, remplissent, soit comme membres de l'une des deux Chambres du parlement à Londres, soit comme juges de la paix dans leur comté, les emplois les plus importants et les plus utiles au peuple.

Les membres des plus grandes familles se livrent au commerce et exercent des professions libérales; ils ne croient nullement déroger à la splendeur de leur

naissance, en s'adonnant ainsi à des occupations utiles à la patrie et à eux-mêmes.

En même temps du reste, ils donnent l'exemple de se respecter, et l'on ne les verrait pas tourner en dérision, ni même traiter avec légèreté leurs propres prérogatives.

Supérieur ou inférieur, chacun en Angleterre accepte franchement et avec simplicité sa position et s'y conforme : de même qu'en France les membres de la famille royale reçoivent des marques de respect, de même en Angleterre les membres de la noblesse reçoivent, suivant leur rang, des témoignages de déférence, et l'on trouverait aussi déplacé à un lord d'attacher trop peu d'importance à sa dignité et de la méconnaître, qu'on le trouverait chez nous à un prince d'oublier trop son rang.

Les mésalliances sont rares : le sentiment de leur situation retient en général à cet égard les membres de la noblesse; mais quand elles ont lieu, et quand elles ont pour objet de réparer une fortune délabrée, on y apporte du moins une sorte de réserve et de pudeur.

On trouve en général dans les aristocrates anglais la grandeur de formes, la dignité de manières, la sûreté de commerce public et privé, souvent aussi de la roideur.

L'esprit de corps et de caste y règne complétement, et aussi bien parmi les whigs que parmi les tories quoique les premiers aient ou affectent des tendances plus libérales : lord Grey, l'auteur de la réforme électorale, était, comme tu le sais, le chef du parti whig ;

un jour qu'une proposition relative à la loi des céréales avait excité quelque entraînement et amené des attaques contre la noblesse, « nous ferons, s'écria-t-il, » toutes les concessions qui nous paraîtront raison- » nables, mais, s'il faut combattre, je saurai vivre et » mourir avec la classe à laquelle j'appartiens. »

Par suite de la distinction strictement observée de rang et de classe en Angleterre, la société, non compris le peuple, s'est divisée en deux degrés ; il y a d'abord la haute société (high life), composée de la noblesse et de ce qui s'y rattache, puis la société secondaire ou inférieure, composée des bourgeois et des commerçants. Les membres de cette dernière société ne sont pas admis dans l'autre : ils sont à son égard comme des espèces de parias, souvent même l'orgueil aristocratique les désigne par l'expression dédaigneuse de nobodies (rien), et il suffit de fréquenter habituellement cette société pour être exclu de l'autre.

Il y a à ce sujet, à Londres et dans quelques villes de réunion générale, telles que Bath et Brighton, quelque chose de très-curieux et de très-caractéristique : c'est le bal d'Almacks.

Le bal d'Almacks est un bal de souscription qui a lieu une fois par semaine à Londres, pendant la brillante saison; le prix en est de dix shillings (douze francs); les salons sont grands, mais assez mal décorés, et les rafraîchissements y sont médiocres; mais on ne peut y être admis que lorsqu'on appartient à la haute société (high life), et cela seul leur donne un très-grand intérêt. Les dames du plus haut rang en sont patro-

nesses, et sont chargées de maintenir les invitations dans la limite qui leur est assignée : elles prononcent en dernier ressort, et sont responsables de leurs décisions ; tous les billets d'admission doivent être signés de leur main. Les personnes qui appartiennent évidemment à la bourgeoisie ne songent même pas à demander cette admission ; mais celles pour qui la chose est douteuse, intriguent pour l'obtenir et flagornent les patronesses de la manière la plus basse. C'est un sujet continuel de brigues et de négociations ; quelquefois, mais très-rarement, des *nobodies* parviennent à s'y introduire. J'ai vu des dames, d'un caractère ferme et sensé à d'autres égards, dans un véritable désespoir que leur position ne leur permît pas d'aspirer à être admises au bal d'Almacks, et de ne parler de ce bal que les larmes aux yeux.

Lorsque des personnes, appartenant à la noblesse, viennent de la province à Londres, elles ont soin de se faire inviter au bal d'Almacks, et le répètent partout pour se faire reconnaître et accueillir avec distinction.

En France, avant la révolution comme aujourd'hui, si l'on avait voulu établir une semblable réunion, elle n'aurait pas duré deux ou trois ans ; en peu de temps, la condescendance naturelle au caractère français y aurait amené une foule de personnes étrangères à l'ordre de la noblesse, et ces dernières alors n'auraient pas tardé à s'en retirer.

En Angleterre, comme tu le vois, la haute société fait elle-même sa police : là comme ailleurs est le self-government.

Du mot gentry on a fait celui de gentleman : ce mot ne correspond nullement à notre ancienne expression de gentilhomme : le gentleman anglais est, à proprement parler, l'homme à qui la position et la fortune de ses parents ont permis de recevoir une éducation honorable, et qui lui-même, par sa tenue personnelle et par sa manière de voir et de sentir, soutient cette position ; il correspond, avec plus d'étendue, à notre expression française d'homme comme il faut.

La fortune ne suffit pas pour faire un gentleman, il faut encore les avantages d'une première éducation et les sentiments élevés qu'elle est censée avoir développés : il y a un proverbe qui dit : « Trois générations successives sont nécessaires pour faire d'un homme du peuple un gentleman (it requires three generations to make a gentleman). » On peut aussi avoir une noble naissance, être même un lord, et n'être pas un gentleman, si l'on n'a pas une manière d'être convenable à cette position. « Though he is a lord, he is not a gentleman (quoique ce soit un lord, ce n'est pas un gentleman), dit quelquefois le peuple, en parlant d'un lord qui soutient mal son rang.

Il n'est presque pas d'opinion à laquelle on tienne plus essentiellement en Angleterre que de passer pour un vrai gentleman, et l'un des plus grands éloges qu'on puisse faire d'un Anglais est de dire, he is a parfaict gentleman (c'est un parfait gentleman). Une autre phrase encore exprime la même idée avec plus d'énergie : he is a gentleman every bit of him (c'est un gentleman jusqu'à la plus petite partie de lui-même).

LETTRE LVII.

Londres, le octobre 1845.

Titres en France. — Usurpations de titres.

Ainsi que je te l'ai dit dans ma dernière lettre, on a souvent et vivement blâmé Louis XIV d'avoir établi en France l'étiquette, et l'on n'a vu en général dans cet établissement qu'une marque, selon les uns d'orgueil, selon les autres de puérilité; mais cependant, si l'on veut considérer l'usage qu'il en a fait et le parti qu'il en a tiré, peut-être prendra-t-on une autre opinion à cet égard.

L'étiquette avait d'abord été introduite par lui simplement comme un élément d'ordre et de délimitation des rangs, mais il ne tarda pas à y reconnaître et à en faire un moyen puissant et actif de gouvernement : doué d'un tact exquis, connaissant admirablement les hommes, il fit de toutes ces distinctions établies dans sa cour une source de récompenses pour les services rendus. Un gentilhomme qui s'était distingué dans une bataille, ne pouvait, à raison des circonstances, recevoir un grade supérieur à celui qu'il occupait déjà; il lui accordait quelque faveur de cour; le soin avec lequel il donnait ces faveurs, la bonne grâce qu'il y apportait, l'attention qu'il avait de les accorder au mérite leur donnait une importance véritable, et les rendait

pour tous un objet d'envie et de désir. Son habileté les multipliait en quelque sorte : c'étaient tantôt des titres, tantôt des entrées grandes ou petites, générales ou spéciales, des costumes particuliers, des préséances, des distinctions à égalité de titres ou de fonctions.

Après vingt ans d'éminents services, Vauban, lieutenant-général, chargé de la direction suprême des travaux publics et des fortifications de la guerre et de la marine, jouissant d'une réputation immense en France et à l'étranger, reçut avec joie et reconnaissance une de ces distinctions que sa rareté rendait précieuse.

Il y avait alors des décorations, comme il y a aujourd'hui celle de la Légion d'honneur : c'étaient l'ordre de Saint-Michel et celui de Saint-Louis : mais elles n'étaient qu'une branche de ce genre de récompense, ou plutôt tout tendait avec elles au même but, celui de donner à ceux qui les avaient méritées des récompenses désirées de tous et sans aucune charge pécuniaire pour l'État.

Un vieux proverbe trivial l'a dit depuis longtemps et avec raison : « Tant vaut l'homme, tant vaut la chose : » sous Louis XIV, l'étiquette était respectée parce qu'elle était utile, et il fallait qu'elle fût utile pour que l'esprit naturellement moqueur des Français pût s'arranger de ces cérémonies du bougeoir et de la chemise; sous Louis XV et sous Louis XVI, elle ne fut plus que frivole et ridicule : aussi tous les écrivains du dix-huitième siècle la tournèrent-ils à l'envi en dérision, aussi fut-elle emportée la première dans le torrent de la révolution, et même, dans l'entraînement réactionnaire

de cette époque, on en vint à supprimer toutes les formes de la plus simple politesse, et admettre pour règle, même avec les femmes, un grossier tutoiement.

Avec la société, l'empereur Napoléon reconstitua la noblesse et les titres; plus tard, la Restauration les confirma par la Charte de 1814, soit pour les anciens, soit pour les nouveaux nobles, enfin dans la Charte de 1830 on supprima toute disposition à cet égard.

Par suite de cette suppression, il se passe aujourd'hui en France, au sujet des titres, quelque chose de fort bizarre, c'est que chacun les prend à sa fantaisie : un jeune homme se marie, et l'on stipule dans les négociations de son mariage qu'il se donnera tel titre : on insère ce titre dans les billets de faire part et sur les cartes de visite du nouveau ménage, et tout est fini ; d'autres fois un jeune homme, qui songe à se marier, se l'attribue d'avance afin de se faire mieux accueillir; un élégant, un homme à la mode le prend comme un complément de sa toilette et comme un accompagnement de sa voiture et de ses chevaux : quelqu'un que je connais avait pour prénom Camille, et mettait sur ses cartes C. de B...; un marchand se trompa sur la signification de la lettre C, et lui adressa le paquet renfermant son emplette, à M. le comte de B... Il trouva le titre agréable à porter, et, dans le but de renouveler l'erreur, fit ajouter sur sa carte, à côté de la lettre c, un petit *t* et un petit *e*; depuis ce temps il est pour tout le monde M. le comte de B...

Riche de son patrimoine et d'un emploi lucratif, M. R..., à l'âge de quarante-huit ans, voulut se marier

et demanda la main d'une demoiselle noble du faubourg Saint-Germain ; comme elle était sans dot, on ne fit aucune difficulté de la lui donner : afin de se rapprocher de l'illustration de sa nouvelle famille, et oubliant que sa signature roturière figurait depuis vingt ans sur tous les actes de ses fonctions, il prit le titre de vicomte ; il y a quelque temps, je me suis trouvé avec lui dans un salon, et je l'ai entendu qui parlait des châteaux qu'avaient habités ses ancêtres. Il a du reste, à cet égard, quelque raison, car ses ancêtres étaient des intendants de grandes maisons qui y avaient fait leur fortune.

Il est des personnes qui choisissent d'une manière moins heureuse le moment de s'anoblir et de s'attitrer : M. S..., était fournisseur : il meurt laissant un fils, et ses amis qui l'avaient toujours connu M. S..., furent tout surpris de recevoir des billets de faire part ainsi conçus : « M. le comte Jules de S... a l'honneur » de vous faire part de la perte douloureuse qu'il vient » de faire en la personne de son père, M. le comte » de S... »

M. G..., fils d'un petit cultivateur de la Bourgogne, et commis-voyageur pour une maison de commerce de vins de ce pays, fut obligé en 1815 de partir dans les armées : il parvint à se faire mettre dans les gardes d'honneur, et se trouva en cette qualité à la bataille de Waterloo, ou plutôt il ne s'y trouva pas ; car une maladie, que quelques méchants prétendirent être survenue plus qu'à propos, l'en empêcha.

La Restauration étant venue, il se fit honneur auprès

du nouveau gouvernement de n'avoir pas combattu sous les drapeaux de l'usurpateur, se joignit avec empressement aux volontaires royaux, et finit par se faire admettre comme officier dans la garde royale ; afin de se mettre mieux à l'unisson des anciens nobles qui composaient la majeure partie de ce corps, il prit le titre de comte, et une succession recueillie d'un de ses oncles, enrichi par le commerce et mort sans enfants, le mit en état de mieux soutenir ce titre.

S'étant marié bientôt après, il adressa une demande au roi pour lui faire signer son contrat de mariage ; cette demande, comme tu le sais, ne se refuse presque jamais, et comme, dans ce contrat, figurait son titre de comte, il prétendit que le roi le lui avait reconnu.

Il y a quelques années qu'il était député, je ne sais pas s'il l'est encore en ce moment : un jour qu'il se trouvait chez l'un des ministres de cette époque, la conversation vint à tomber sur la conduite du ministère à l'égard des députés : « On vous blâme, lui dit-» il, de chercher à gagner les députés par des faveurs; » moi, je trouve que vous devriez leur donner non-» seulement des faveurs, mais encore de l'argent, et » j'en connais qui en accepteraient. — J'étais bien » tenté, ajoutait le ministre en racontant cette anec-» dote, de lui offrir quelques billets de banque, afin » de vérifier si c'était de lui-même qu'il voulait » parler »

Il y a, dit-on, de par le monde, un fils naturel de Carrier de Nantes, le célèbre terroriste, qui porte un nom de fantaisie et le titre de marquis : Carrier de

Nantes ne s'attendait guère sans doute à donner naissance à des marquis.

Quelquefois un frère cadet prend un titre, pendant que son frère aîné reste roturier; d'autres fois, un père et une mère demeurent sans titre, pendant que leurs enfants sont comtes, vicomtes ou marquis; jadis c'étaient les enfants qui portaient des titres inférieurs à celui de leur père, aujourd'hui c'est bien souvent tout le contraire qui arrive. Je connais une dame, veuve depuis vingt ans d'un mari roturier, qui s'est trouvée tout à coup marquise.

Quand on veut s'attribuer un titre, on dédaigne celui de baron, on s'adresse à des titres plus distingués, ordinairement à celui de comte : on s'élève de plein vol et sans daigner passer par les degrés inférieurs, et, au reste, on a raison; quand on fait tant que prendre, il faut au moins prendre le mieux possible.

J'avoue qu'il m'est impossible d'admettre toutes ces usurpations : j'ai souvent entendu dire que les titres ont aujourd'hui si peu de valeur qu'il faut laisser chacun libre d'agir à cet égard comme il lui convient; mais cette assertion que les titres sont aujourd'hui sans valeur est inexacte : ils sont encore le signe d'une chose qui n'est plus, il est vrai, mais qui a conservé une partie de son prestige : la preuve qu'ils ont une valeur, c'est que les personnes qui les ont, les conservent, et que parmi les personnes qui ne les ont pas, il en est qui s'efforcent de se les attribuer.

Aucune loi, dit-on, ne punit les usurpations de titres, mais de ce que la loi ne punit pas une chose

s'ensuit-il qu'elle soit licite ? La loi n'est-elle pas sans cesse au contraire obligée d'appeler à son secours les mœurs et la délicatesse individuelle, pour des actes que ses châtiments ne peuvent pas atteindre, ou auxquels elle ne croit pas devoir les appliquer ; aucune loi non plus n'oblige à payer ses dettes de jeu même avouées et reconnues, non plus que les différences de marchés à termes conclus à la Bourse ; s'ensuit-il qu'on puisse honorablement se dispenser de payer les unes et les autres ?

Un intervalle de deux ou trois ans s'est écoulé entre la création de la Légion d'honneur et la promulgation du Code pénal, dont une disposition punissait tout port non autorisé d'une décoration ; est-ce à dire que dans cet espace de temps, on aurait pu s'attribuer de soi-même la décoration de la Légion d'honneur ?

Jadis, une sanction pénale atteignait ceux qui s'arrogeaient les titres de la noblesse sans les avoir régulièrement reçus ; cette pénalité n'a pas été reproduite par la loi nouvelle ; mais il est clair, pour qui veut interpréter cette loi avec justice, que la suppression de la pénalité a été une concession faite à l'entraînement des esprits, et qu'on n'a pas entendu aller au delà de cette suppression ; la loi nouvelle n'a pas dit : prendra des titres, qui voudra, et par cela seul que ne détruisant pas la noblesse établie par les lois anciennes, elle la laissait subsister, elle lui a laissé en même temps, et nécessairement, la marque privilégiée de son existence.

A ceux qui s'attribuent des titres j'adresserai une seule question : se croient-ils réellement en règle ; se

regardent-ils comme parfaitement assimilés à ceux qui en ont hérité ou qui les ont régulièrement reçus; avouent-ils ouvertement qu'ils les ont pris, et ne s'efforcent-ils pas au contraire de faire croire à une origine différente? S'il en est ainsi, que pensent-ils eux-mêmes de leur propre manière d'agir?

Il y a des récompenses individuelles et personnelles: tels sont, dans l'armée les grades, et dans les carrières civiles les emplois d'un ordre supérieur. Il y en a d'autres qui servent non-seulement à celui qui les a mérités, mais encore à sa famille, tels sont les titres: les titres sont la seule récompense où les femmes entrent en partage, qui leur assurent de la part des personnes qui ne les connaissent pas la considération qui leur est due. Un jour que l'un des généraux de brigade de l'armée impériale s'était brillamment conduit dans une bataille: « Je vous fais, lui dit l'empe- » reur en le félicitant, général de division pour vous, » et comte pour votre femme. »

Les fils, objecte-t-on, ne portent pas toujours bien le titre qu'on a donné à leur père ou à leur grand-père; cela est vrai, mais je ne pense pas qu'il soit jamais venu à l'idée de personne de regarder un titre comme un signe absolu de capacité ou de bonne conduite: tout ce qu'il indique, c'est que celui qui le porte a eu pour chef de sa famille un homme distingué par de grands services rendus à l'État, que, pour lui-même, il y a présomption en sa faveur d'une éducation élevée et d'une position sociale honorable: c'est de sa part, pour peu qu'il ait de sentiment de sa situation, une

sorte d'engagement pris de se rendre digne de la distinction que la société lui a accordée; renfermée dans ces limites, je ne vois pas quel inconvénient il peut y avoir à une semblable indication, et j'y vois au contraire beaucoup d'avantages.

Et maintenant que résulte-t-il de la latitude donnée aujourd'hui à l'usurpation des titres, de l'indifférence, de l'apathie avec laquelle l'opinion publique accueille ce qui se passe à cet égard? C'est que cette apathie devient en définitive une prime donnée à la vanité et à l'audace, c'est qu'elle donne tout avantage à ceux qui ont le triste courage de braver pendant quelque temps le blâme et le ridicule, pour s'assurer un titre durable; plus un homme est inconnu, moins il est en position d'obtenir une marque quelconque de distinction sociale, plus cette usurpation lui est facile.

Il y a plus, c'est que des escrocs, des chevaliers d'industrie se sont servis de faux titres pour tromper la société, induire en erreur des familles, et conclure ainsi des mariages. Je connais plusieurs exemples d'unions ainsi formées ; des parents riches, mais sans éducation, se laissaient séduire par les apparences de titres reconnus de tous, leur vanité était flattée de la perspective d'une alliance nobiliaire, et il se trouvait ensuite que non-seulement le titre était faux, mais encore la fortune et la position qu'ils croyaient avoir assurée à leur fille.

Il y a un M. Gode, qui s'intitule comte de Liancourt, et qui, à la faveur de ce titre et de ce nom si honorablement connu, exploite la bienfaisance publique :

plusieurs souscriptions philanthropiques qu'il a ouvertes lui ont rapporté des sommes considérables. La famille de Larochefoucault-Liancourt a réclamé, et des jugements ont été rendus qui interdisaient au sieur Gode de prendre le nom et le titre qu'il usurpait : aucune sanction pénale, comme je te l'ai dit, n'existant pour l'usurpation du titre, ils n'ont pu prononcer à cet égard aucun châtiment ; mais ils ont défendu sous peine d'amende l'usurpation du nom. Cependant M. Gode, qui trouve plus d'avantage à payer les amendes qu'à renoncer à ses souscriptions, continue à les ouvrir, et des affiches qui en vantent l'utilité couvrent les murs de la capitale.

Et ce qu'il y a peut-être de plus fâcheux dans ces usurpations de titres, c'est que des personnes honorablement placées les ont en quelque sorte favorisées et protégées, en pensant pouvoir se permettre une semblable manière d'agir.

Le ministère actuel a donné récemment plusieurs titres : il a donné le titre de duc au maréchal Bugeaud, pour le gain de la bataille d'Isly ; il a donné le même titre à M. le baron Pasquier, en considération sans doute des services qu'il a rendus à un si grand nombre de gouvernements, il l'a donné à M. de Marmier, gendre de M. le duc de Choiseul ; d'autres ont reçu le titre de comte et de baron. Parmi ces derniers titres, les uns ont été conférés ouvertement et sans mystère, les autres au contraire d'une manière secrète, et en quelque sorte honteusement ; on s'est abstenu des titres de vicomte et de marquis.

Quoi qu'il en soit, je ne puis m'empêcher de trouver étrange qu'un ministère donne des titres, quand le premier venu peut se les attribuer, qu'il récompense avec une monnaie que chacun peut à son gré émettre et frapper pour lui-même : je conçois qu'on abolisse complétement les titres de noblesse, qu'on déclare que tout honneur sera désormais personnel, qu'il n'y aura à l'avenir d'autre distinction que celle résultant des fonctions que chacun sera appelé à remplir ; mais si l'on conserve les titres, si le ministère en confère de nouveaux, il est de sa dignité, je dis plus, il est pour lui du sentiment de la plus simple convenance de savoir les faire respecter.

Ce n'est pas, je le sais, que le désir manque au ministère de rétablir dans toute leur importance les titres de noblesse : il a conservé et augmenté récemment le bureau du sceau à la chancellerie, et une circulaire récente de M. Martin du Nord, ministre de la justice, montre ses tendances à cet égard ; mais cette circulaire elle-même est empreinte de ce défaut de tact et de cette mollesse qui fait du reste le caractère de tous ses actes.

Une difficulté s'était élevée dans l'un des arrondissements de Paris, à l'occasion du titre que l'un des conjoints voulait faire insérer dans son acte de mariage, et que le maire lui refusait : ce dernier en référa au préfet de la Seine, et le préfet de la Seine au ministre de la justice : sur ce second renvoi, le ministre de la justice répondit par une lettre, en forme de circulaire, qui fut publiée dans les journaux : il

était dit dans cette lettre « Que les maires ne devaient » pas, à moins de justification par lettres patentes » insérées en chancellerie, faire d'énonciations diffé- » rentes de celles des actes de naissance; que quand » il s'agirait des titres à donner aux fils d'hommes » titrés, le maire, si le titre ne lui paraissait pas dû, » devrait en référer à la chancellerie.

» Il serait à désirer, ajoutait la circulaire, que l'on » pût en faire de même pour les actes de naissance et » de décès. »

Ainsi ce seront les maires des quarante-quatre mille communes de France, gens fort éclairés comme chacun sait, qui seront chargés de confirmer ou de refuser les titres que chacun voudra se donner dans son acte de mariage; ils seront les maîtres de renvoyer ou de ne pas renvoyer devant l'autorité compétente de la chancellerie; quand on aura l'approbation du maire de son village pour ce qui faisait l'objet des préoccupations de Louis XIV et de Napoléon, on sera parfaitement en règle : il était difficile, ce semble, de trouver dans cette affaire une combinaison moins bien conçue et moins heureuse. La circulaire ajoute qu'il serait à désirer qu'on pût en agir de même au sujet des actes de naissance et de décès; ce n'est en vérité pas la peine : pour traiter la question de cette manière, et suivre une semblable voie, le ministère sans doute aurait mieux fait de ne pas s'y engager.

LETTRE LVIII.

Londres, le octobre 1845.

Caractère anglais.

Le caractère anglais est froid, calme, persévérant: même jeunes, les Anglais ont dans leurs manières quelque chose de sérieux et de réfléchi, qui chez nous appartient à un âge plus mûr; ils semblent arriver de suite à cet âge : ce caractère se manifeste dans leur maintien, dans leur démarche, dans leur manière de parler et de s'exprimer: sauf de rares exceptions, ils n'ont rien de cette vivacité si commune dans les climats méridionaux; la gaieté leur est presque inconnue.

Qu'on passe dans une ville du Midi, aux heures où le peuple se trouve dans les rues, on entend de tous côtés des cris et des jeux: les hommes, les femmes, les enfants, tous parlent, tous s'apostrophent; les uns rient, les autres chantent; souvent, avec le sentiment naturel de la musique, ils forment des chœurs; plus loin, des hommes se querellent et se disent des injures; les assistants s'y joignent et augmentent le bruit, mais c'est là d'ordinaire tout ce qui résulte de la querelle, et rarement on en vient aux coups.

Dans la société plus élevée, il en est de même, quoique naturellement avec moins de mouvement, de bruit, de tumulte: la vivacité y est plus contenue par le

sentiment de la réserve et des convenances ; toutefois, la conversation y est en général animée et les rires fréquents : l'on cause pour causer et l'on cause avec plaisir : on s'entretient de toutes sortes de sujets, politique, science, industrie, sermons, livres nouveaux, romans, spectacles ; on passe d'un objet sérieux à un objet frivole et réciproquement, on les mêle l'un avec l'autre, chacun y dit son mot : on fait sur tous des observations plus ou moins fines, justes et ingénieuses ; c'est un échange et un feu croisé continuel : parfois, souvent même, on parle à tort et à travers et sans bien connaître ce dont il s'agit ; d'autres fois la chaleur entraîne, et l'on interrompt et l'on se dispute en quelque sorte la parole ; dans tous les cas, on parle beaucoup et avec intérêt.

En Angleterre rien de semblable ; dans le peuple comme parmi les hautes classes tout semble environné d'une atmosphère glacée : quand des gens du peuple se rencontrent, c'est à peine s'ils échangent quelques paroles, et le peu qu'ils se disent est empreint de rudesse et de grossièreté. Il n'est point question de rires ni de chants, encore moins de musique : les ivrognes même ne chantent point dans les rues, et sont, comme les autres, tristes et silencieux.

Si deux hommes du peuple se querellent, ils ne profèrent ni cris ni injures ; ils se mesurent des yeux, se mettent en position et se battent : lorsque les forces sont à peu près égales, on les laisse faire, et on les regarde en formant cercle autour d'eux et en applaudissant aux coups bien frappés ; si les forces sont iné-

gales, avec le sentiment de justice naturel au caractère anglais, les assistants interviennent aussitôt, se mettent entre eux, et les obligent à se séparer.

Dans les hautes classes de la société anglaise, la froideur est la même avec toutes les formes de la politesse. Constamment on s'aborde de la même manière, avec les mêmes phrases, suivies des mêmes réponses, et prononcées du même ton: elles semblent stéréotypées dans l'esprit des Anglais. Il n'y a que la différence des rangs qui en mette aussi dans les formulés; presque jamais de rires et de conversations animées: les grandes réjouissances des Anglais sont des dîners, et c'est ainsi par exemple qu'ils célèbrent les fêtes de Noël, qui sont le temps où ils se réunissent avec leurs familles et leurs amis.

Les entretiens des Anglais sont, ou sérieux, ou frivoles, et ils ne mêlent guère l'un avec l'autre; dans leurs entretiens sérieux, ils ne parlent que de ce qu'ils savent bien : ils veulent instruire les autres et leur faire part du fruit de leurs méditations et de leurs veilles; et c'est ainsi que l'on explique ces discours ou speeches qu'ils prononcent partout dans leurs réunions, dans leurs meetings, dans leurs dîners : tantôt ces discours ont pour but de propager une idée ou une opinion, tantôt ils les prononcent par position et par sentiment des convenances; et cet usage des discours leur est tellement naturel, qu'ils font plus que les prononcer, ils les écoutent.

Les conversations ordinaires et frivoles des Anglais se passent en général en récits qu'ils se font de ce

qu'ils connaissent et de ce que les autres ignorent : les hommes se racontent les uns aux autres les qualités et les mérites de leurs chevaux et chiens respectifs, les courses et les chasses où ils se sont trouvés, les steeple chase dans lesquels ils ont parié ; les femmes, les visites qu'elles ont faites et reçues, et ce qu'elles ont appris des modes et des formes nouvelles, celles surtout venues de la France ; pendant le temps de la brillante saison à Londres, on parle des fêtes qui se sont données et des personnes qui y ont assisté ; rarement des observations ingénieuses ou des réflexions accompagnent ces récits ; ce sont de véritables gazettes de faits ; la médisance et la chronique scandaleuse jouent aussi dans les conversations un très-grand rôle, et la fameuse comédie de l'*École du Scandale* de Shéridan, qui roule tout entière sur des scènes de ce genre, est une véritable peinture de mœurs. Quand on a fini de tout raconter, on se tait : le silence ne paraît pas être pour des Anglais, comme pour des Français, une chose embarrassante et peu polie, et on les voit souvent se promener ensemble pendant des heures entières sans ouvrir la bouche. Quand il faut absolument parler par politesse, et que l'on n'a rien à raconter, lorsque, par exemple, après une présentation respective, il est de la convenance d'échanger quelques paroles, on parle du temps : aussi revient-il très-souvent dans les conversations, et il est d'autant plus fâcheux, me disait un jour un Français, d'entendre les Anglais en parler ainsi continuellement, que presque jamais ils n'ont rien de bon à en dire.

De même que les relations du monde, les relations intimes et celles de l'amitié ont en Angleterre une physionomie différente de celle qu'elles ont en France : en général, elles n'ont pas cette chaleur et cette expansion qui font que deux personnes semblent n'en plus former qu'une seule.

Je ne sais pas s'il t'est arrivé quelquefois d'entendre d'anciens militaires français, officiers ou soldats, parler de leur confraternité contractée sur les champs de bataille et dans les camps, de cet échange continuel de services et de dévouement; j'avoue que rien ne m'a donné de l'amitié une idée plus grande et plus étendue.

L'amitié anglaise est bien moins vive ; même réelle et sérieuse, elle est toujours restreinte et réservée : la confiance y peut exister, mais elle n'y semble jamais entière; il faut dire aussi qu'elle a un autre et très-grand avantage, c'est celui d'être plus solide et moins sujette à changer : trop souvent l'amitié française se réduit à des protestations et à des paroles, et trop souvent elle est abandonnée et rompue avec la même légèreté qu'elle a été formée : les Anglais ne donnent la leur qu'après une sérieuse attention, et ses liens, qu'ils forment moins vite, en durent aussi plus longtemps.

Les liens des familles anglaises sont peu resserrés et ne peuvent pas l'être; les Anglais ont pour cela un trop grand nombre d'enfants; d'ailleurs la tendresse n'est pas dans le fond de leur caractère; les rapports des parents envers leurs enfants se bornent à des soins

pendant le temps que ces derniers en ont besoin, et de la part des enfants envers leurs parents à des témoignages de respect.

Tous se quittent et se retrouvent avec un calme qui ressemble à l'indifférence : un fils revient après un long voyage chez son père et chez sa mère, et ceux-ci ne sont pas plus émus de son retour qu'ils ne l'ont été de son départ et de son absence, et j'ai vu une mère, en apprenant ainsi l'arrivée de son fils, continuer tranquillement et sans se presser sa toilette jusqu'à la dernière épingle et au dernier ruban, et remettre à le recevoir après que cette toilette serait terminée; l'effusion est une chose inconnue en Angleterre.

Ainsi que je te l'ai dit, l'autorité des pères de famille en ce qui concerne la disposition de leurs biens est complète et absolue, mais ils en usent d'une manière à peu près uniforme, et la situation des enfants dans toutes les familles est en quelque sorte tracée d'avance : l'aîné a la totalité des terres quand il y a des propriétés territoriales, et, dans tous les cas, la majeure partie de la fortune, et sa position est ainsi faite; quant aux autres, le père de famille les met à même de se tirer d'affaire dans l'une des diverses carrières de l'armée, de la marine, du barreau, du clergé; dans les familles de négociants qui ne sont pas très-riches, l'aîné prend d'ordinaire et continue la maison de son père, et les autres s'adjoignent à lui ou entrent dans d'autres maisons.

Tout étant ainsi disposé, les enfants se dispersent; les uns restent en Angleterre, les autres se rendent au

Canada, dans les Indes, aux Antilles, sur tous les points du globe; on voit ainsi de très-proches parents, des pères et des enfants, des frères et des sœurs, qui sont quinze ou vingt ans sans se voir, et l'on me citait le père de seize enfants vivants, mort isolé dans une propriété de campagne, à l'âge de quatre-vingts ans.

Je t'ai parlé de la distinction des rangs : elle est pour les Anglais une chose toute politique, et dont ils sortent le plus promptement et le plus complétement possible : entre égaux, la liberté la plus absolue reparaît dans les relations, et elles n'emportent avec elles aucune exigence : quand on se rencontre, on se borne à un simple serrement de mains et à un simple signe de tête avec quelques-unes de ces phrases stéréotypées dont je t'ai parlé, et sans qu'on puisse trouver, ni dans ce salut, ni dans ces phrases, aucune trace de ces nuances si délicates et en quelque sorte imperceptibles dont les Français savent varier leurs politesses suivant les personnes et suivant les circonstances.

Sous le rapport de leur esprit et de leur intelligence, une chose caractérise essentiellement les Anglais et forme en quelque sorte leur trait distinctif : c'est leur jugement et leur esprit de suite : quelqu'un demandait un jour à Newton comment il avait fait pour découvrir le système du monde. — En y pensant toujours, répondit-il. — Ce mot est l'expression du caractère anglais. Ils pensent toujours à ce qu'ils font, et suivant l'expression d'une fable connue, quoique souvent devancés d'abord, comme ils ne s'arrêtent jamais sur leur route et ne s'en détournent jamais, ils

finissent en général par arriver au but les premiers.

A ce trait principal de l'esprit des Anglais, il faut en joindre deux autres; d'une part le sentiment profond de soi-même, sentiment qui se manifeste dans tous leurs actes, et qui ne les abandonne à aucun instant; et de l'autre l'acceptation franche et nette de sa position : sans doute on cherche à améliorer cette position, à en sortir pour en obtenir une meilleure, mais tant qu'on s'y trouve, on la prend telle qu'elle est et dans toute son étendue.

Un homme appartenant à la classe de la bourgeoisie est arrivé par ses talents comme avocat, d'abord à la Chambre des communes, puis de là à la Chambre des lords; d'après l'esprit si habilement conçu de la constitution britannique, il se trouve, comme pair, assimilé à toute l'aristocratie historique anglaise; l'une de ses sœurs, mariée antérieurement à son élévation, a épousé un homme de sa propre classe, et ne sortira point de la bourgeoisie; l'autre, lancée par lui dans le grand monde, épouse le descendant des Percy ou des Howard : son frère cadet, entré dans la marine, parvient de son côté aux premiers emplois, tandis que son autre frère, moins habile ou moins heureux, reste fixé dans le commerce de son père ou dans une étude d'attorney, et y végète dans l'obscurité : toutes ces situations si diverses sont acceptées par tous avec la plus grande simplicité.

D'autres fois c'est une jeune personne appartenant à une famille de condition inférieure, que ses agréments ou ses qualités personnelles ont fait épouser par un

homme riche et de haute naissance ; le reste de sa famille reste dans son humble condition, et, complétement séparé d'elle, reçoit des secours qu'elle lui fait passer secrètement.

De deux demoiselles Goldsmith, l'une a épousé lord Lyndhurst, qui a été longtemps lord grand chancelier d'Angleterre, l'autre, un homme placé dans une position toute différente; lady Lyndhurst voit sa sœur, mais ne peut la recevoir lorsqu'elle a chez elle dans son salon la haute société de l'aristocratie de Londres.

M. Witbread, d'abord simple artisan, avait ensuite fondé l'une de ces brasseries immenses de la ville de Londres dont je t'ai parlé, et qui font l'étonnement et l'admiration des étrangers : nommé membre de la Chambre des communes, il ne tarda pas, par son éloquence et ses talents naturels, à y prendre un rang distingué, et devint, avec lord Holland et M. Tierney, contre le ministère de Pitt et celui de lord Castlereagh, l'un des chefs les plus éminents de l'opposition : il épousa alors la sœur de lord Grey, issue par conséquent du sang royal d'Angleterre, et son fils, en cette qualité et du chef de sa mère, put être admis sans examen à l'université de Cambridge, et y jouir de toutes les prérogatives attachées à ce rang.

Un ménage en Angleterre appartient à la classe élevée, il possède quelque argent, mais pas assez cependant pour vivre convenablement dans le monde où il a été élevé et où il aurait droit de paraître : en France, un semblable ménage végéterait, vivrait de ressources incertaines, mangerait peut-être son

avoir : en Angleterre il n'agit pas ainsi : il fait deux parts de sa vie, l'une pour le travail, l'autre pour la jouissance ; il s'expatrie au loin, consacre dix, quinze, vingt ans à s'enrichir, pour revenir ensuite reprendre en Angleterre la position à laquelle il était naturellement appelé.

On voit ainsi des femmes délicates, habituées à toutes les jouissances du luxe, partir sans murmurer pour aller s'établir sous le ciel glacé des deux Canadas, sous le soleil brûlant des Grandes-Indes ou dans les pays déserts de la Nouvelle-Zélande, et s'y livrer aux soins de la culture, ou à ceux du commerce et de l'industrie.

Chez nous, il n'y a guère à quitter leur pays que ceux qui n'y ont absolument aucune ressource et qui ne peuvent y vivre ; le plus souvent même ce ne sont malheureusement que des chevaliers d'industrie; dans tous les cas, ils n'emportent aucuns capitaux, ce qui rend leurs émigrations beaucoup moins utiles et fructueuses, et pour eux-mêmes et pour la France.

Tant qu'une chose est praticable, les Anglais la suivent avec persévérance ; ils y consacrent tous leurs soins et tous leurs efforts, ils n'omettent rien de ce qui peut la faire réussir; quand elle manque, ou qu'elle devient impossible, ils y renoncent sans plainte et sans murmure : ce sentiment est surtout remarquable parmi les gens de la classe inférieure, pour lesquels il s'agit le plus souvent de la souffrance et de la misère : lorsqu'ils ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour l'écarter et qu'il n'y a plus de ressource, ils cessent

de lutter : ils se soumettent froidement, avec calme et résignation.

En France, l'on traite en général les domestiques avec égards, et même avec une sorte de politesse : on semble chercher, par ces ménagements, à leur adoucir et à leur faire oublier la dépendance où ils se trouvent placés, et l'on y est même en quelque sorte obligé : ils sont ordinairement parleurs et raisonneurs : souvent, surtout dans les ménages des provinces où les femmes se livrent davantage aux soins de leur intérieur, on les admet à une véritable familiarité; et autrefois, comme on le voit par les scènes de nos anciennes comédies, les domestiques restant plus longtemps dans les maisons, cette familiarité était encore bien plus grande; eux-mêmes semblent chercher à écarter le souvenir de leur condition, et ceux qui portent une livrée s'empressent de la quitter le dimanche, et de sortir vêtus d'une manière semblable à celle de leurs maîtres.

En Angleterre on commande les domestiques simplement, mais nettement, et à cet égard ils n'apportent pas la même susceptibilité que les nôtres, jamais on ne les admet à aucune familiarité : ils obéissent, comme on les commande, sans observation et sans raisonnement, et se montrent polis et respectueux : jamais ils ne quittent leur livrée, et s'étonnent qu'on semble rougir d'une condition qu'on a soi-même choisie et demandée.

En général, ils sont plus exacts, plus ponctuels dans leur service, plus occupés à faire avec soin la chose

dont on les a chargés, si minime et si peu intéressante qu'elle soit; il n'en est pas comme d'un grand nombre de nos domestiques qui trouvent au-dessous d'eux leurs occupations et qui s'en acquittent avec négligence et avec dédain.

Il n'est pas d'usage de les faire dîner, de même qu'en France, immédiatement après leurs maîtres, et avec la desserte de la table de ces derniers ; on leur prépare, à une heure toute différente, vers deux ou trois heures de l'après-midi, un repas spécial; le soir, ils ne font qu'un souper fort léger avec des pommes de terre et du thé : pendant leur dîner, on a soin de ne jamais les appeler, et l'on se gênerait beaucoup soi-même pour ne pas les déranger durant cet intervalle; le repas est une chose que les Anglais de toutes les classes respectent profondément.

La fidélité des domestiques anglais est à peu près comme celle des nôtres, c'est-à-dire qu'elle varie suivant les individus.

Quand on est mécontent d'eux, de même qu'en France, on les renvoie ; seulement, quand la cause du renvoi est un vol ou un autre acte de ce genre, on croit devoir à la société et à ses principes religieux de les poursuivre devant les tribunaux : on apporte la même réserve dans les certificats qu'on leur donne à leur sortie : jamais on ne voudrait y insérer une énonciation qui ne serait pas conforme à la plus exacte vérité, et il en résulte que les domestiques s'observent davantage, et restent plus longtemps dans les maisons où ils se trouvent, assurés qu'ils sont de ne pouvoir obtenir

d'autre attestation que celle qu'ils auraient véritablement méritée.

Ces certificats sont accordés le plus souvent, au contraire, en France, avec une déplorable facilité.

Je t'ai déjà parlé, à l'occasion du commerce et de l'industrie, des ouvriers anglais ; ils sont, comme les domestiques, plus exacts, plus assidus, plus renfermés dans leur travail et plus occupés de le faire avec attention, plus consciencieux enfin à l'exécuter tel qu'il a été convenu, que les ouvriers français ; moins intelligents et plus machines, ils sont par cela même plus utiles dans beaucoup de cas.

En France, il est très-rare qu'il se forme entre les ouvriers des sociétés de secours mutuels, soit pour eux-mêmes en cas de maladie, soit pour leurs femmes et leurs enfants, et, si cela arrive, c'est parce que les maîtres se sont occupés de les instituer et de les diriger : ces derniers, toutefois, ne le peuvent ou ne le veulent pas toujours, à cause des embarras qu'elles entraînent et des désagréments qu'elles leur causent le plus souvent ; en Angleterre, les ouvriers se suffisent à eux-mêmes, les associations de ce genre, que l'on désigne sous le nom de Friendly societies (sociétés amicales), sont extrêmement communes, et la fondation des caisses d'épargnes (saving banks) n'a fait que confirmer d'une manière plus étendue et plus solide ce qui existait déjà sous une autre forme.

En même temps du reste, quand des accidents surviennent, que des maladies arrivent, que l'âge ou les infirmités les empêchent de travailler, que les secours

qu'ils tirent de leurs sociétés mutuelles sont insuffisants, ils ne montrent pas pour entrer dans les hôpitaux et les hospices, cette répugnance qui se manifeste souvent chez les ouvriers français : ils regardent au contraire comme tout simple que la société leur donne ainsi des secours en commun, et trouvent très-avantageux d'être, sans aucune dépense de leur part, traités par les meilleurs médecins et parfaitement soignés.

LETTRE LVIII.

(SUITE.)

Londres, le   octobre 1845.

Suite du caractère anglais.

Le luxe en Angleterre est plus renfermé qu'en France : en France, chacun veut en avoir sa petite portion, il en est qui le mettent dans leur appartement, d'autres dans leur mobilier, d'autres dans leur toilette ; en Angleterre, il est réservé davantage aux personnes véritablement riches ; et alors il se trouve plus complet dans chaque partie de la dépense ; les personnes moins riches se contentent d'avoir ce qu'elles appellent le confortable : en un mot, l'opulence, l'aisance et la pauvreté ont en Angleterre des caractères tranchés ; en France, elles sont bien plus mêlées et confondues.

Il en est de même de la société : la haute société, composée des grands seigneurs et des gens très-riches, est occupée d'une manière toute autre que la société du second ordre : pendant le printemps à Londres, elle a des fêtes, des bals, des concerts ; pendant le reste de l'année, dans les châteaux et les maisons de campagne, des parties de chasse, des promenades à cheval ou en voiture, des steeple-chase, une vie toujours animée ; la société du second ordre reste concentrée dans l'in-

térieur de la famille ; elle n'a que des plaisirs en quelque sorte négatifs qui sont, le dimanche, le repos du travail et quelques distractions ; les hommes passent dans les clubs une grande partie du temps qui leur reste après leurs occupations achevées ; les femmes demeurent dans leurs maisons.

Ce n'est pas qu'il n'y ait aussi en Angleterre des personnes qui veulent briller au delà de leurs moyens, et qui s'enflent comme la grenouille, au point quelquefois d'en être ruinées, qui veulent à Londres donner des dîners, des bals, des concerts, qui veulent avoir dans leurs maisons de campagne, à l'instar des châteaux des grands seigneurs, des meubles élégants, une vaisselle brillante, des domestiques en livrées parfaitement tenues ; à table, une grande profusion de plats et de vins étrangers, des desserts choisis et coûteux, en un mot, cette abondance de toutes choses que les Anglais recherchent et qu'ils appellent plenty.

Pour la plupart de ces personnes, ce grand luxe est une chose d'apparat, qui dure seulement tant qu'ils ont chez eux des étrangers, et qui cesse aussitôt que ces étrangers sont partis : la famille, restée seule, se contente d'un fort mince ordinaire, sacrifiant ainsi son bien-être à l'ostentation.

Ces personnes ne font jamais que des invitations limitées pour le temps et pour la durée, et ce serait une grande imprudence et un manque de savoir-vivre que d'aller les voir à une autre époque.

Au surplus, comme l'hospitalité des grands seigneurs eux-mêmes a ses limites, et que d'ailleurs ils sont

bien aises de réunir ensemble les personnes qui peuvent le mieux se convenir, c'est un usage assez répandu que celui de ces invitations limitées.

En France, la sagacité et l'intelligence existent partout et dans toutes les classes de la nation, elles se manifestent sous mille formes différentes : sans cesse on voit de simples ouvriers comprendre et se rendre compte des combinaisons des plus habiles mécaniciens; on voit des soldats apprécier les plans de campagne des généraux, et, pendant les guerres de la révolution et de l'Empire, c'était dans leur tête aussi bien que dans leur giberne que les conscrits portaient leur bâton de maréchal.

En Angleterre il n'en est pas de même : les Anglais ont bien moins, comme je te l'ai dit, une intelligence naturelle répandue dans la masse de la nation, que la constance et l'esprit de suite, et la faculté de se développer par l'éducation : dans les classes supérieures, où l'éducation est large est élevée, cette faculté se développe d'une manière étendue et produit d'admirables résultats; mais dans les classes inférieures au contraire, l'esprit des individus ne se développe que sur le point spécial dont on les a occupés, et sur un certain sentiment de leur intérêt particulier; hors de là, leur esprit demeure un instrument dont ils n'ont pas appris à se servir, et ils semblent voués à d'autres égards à la grossièreté et à la violence. L'une et l'autre se manifestent à la moindre occasion par des désordres et des dévastations : enfin il y a en Angleterre, entre les classes supérieures et inférieures, sous le point de

vue intellectuel, une distance immense, et l'on peut dire que toutes deux, et en sens contraires, sont remarquables sous ce rapport.

L'esprit de calcul et l'attention à soi-même que les Anglais apportent en général dans leur conduite, les rendent trop souvent égoïstes et personnels : en France, on donne pour donner, et par la seule idée de faire plaisir à autrui, et Napoléon définissait la propriété, le droit de donner.

En Angleterre, il arrive presque toujours que l'on donne par calcul, que quelque arrière-pensée se cache dans les dons que l'on fait, et que l'ostentation ou un autre motif y ait la plus grande part.

Dans les foules, chacun garde la place qu'il a su s'acquérir sans jamais la céder à personne, même à une femme ou à un homme plus âgé; c'était à ces personnes à venir plus tôt. En France au surplus, grâce à l'altération sans cesse croissante de l'ancien esprit français, on commence chez nous à en être à peu près au même point sous ce rapport.

Ce sentiment de personnalité dont je viens de te parler est à peu près le même dans toutes les positions et dans toutes les carrières, chacun suit sa route sans s'inquiéter des autres, et sans s'embarrasser de ceux qu'il a pu froisser sur son passage.

Même dans les détails de leur vie habituelle, les Anglais apportent le même esprit de raisonnement et de calcul : au physique comme au moral rien ne fonctionne mieux qu'un Anglais.

Au premier abord, les Anglais ne semblent pas très-

robustes : leurs cheveux blonds, leur teint blanc et coloré, leurs membres qui semblent mal attachés les uns aux autres et qui leur donnent cette tournure dégingandée et sans grâce que tu leur connais, tout contribue à leur ôter cette apparence : mais en réalité ils sont pleins de vigueur et capables de supporter de grandes fatigues.

Et du reste, ils ne négligent rien pour entretenir et augmenter cette vigueur : outre qu'ils passent à la campagne et au grand air la plus grande partie de l'année, ils s'y livrent à toutes sortes d'exercices, la marche, la chasse, le cheval, etc. Ils ont une nourriture saine et abondante; aussi, en sens contraire de ce qui se passe en Espagne, où l'on pourrait presque reconnaître un noble à son apparence chétive et dégradée, en Angleterre, on pourrait presque reconnaître un lord à sa taille et à son apparence physique : le seul excès des Anglais était autrefois celui de boissons spiritueuses; mais cet excès d'abord est bien moins funeste dans ce climat que dans le nôtre : une égale quantité de spiritueux n'y produit pas à beaucoup près les mêmes effets, et on la supporte bien plus facilement; l'usage de boire d'ailleurs tend à diminuer de jour en jour. En un mot, nulle part on n'entend mieux le bien-être véritable de la vie, celui qui aboutit à l'agrément aussi bien qu'à la force et à la santé, et le confortable anglais a passé en proverbe.

La politique des Anglais est toute tournée du côté de l'utile : ainsi qu'il ressort de toute leur histoire, leur intérêt est leur seul mobile et leur seule règle :

rien ne leur coûte et tout leur paraît bon pour étendre leur domination : aussi prudents et aussi calculateurs que les Français sont imprudents et chevaleresques, l'élan de la générosité n'existe point pour eux, leur conduite porte le cachet inévitable de la spéculation.

Je n'ai pas besoin sans doute de rappeler à ton souvenir tant d'actes injustes et violents accomplis à diverses époques, le bombardement de Copenhague, opéré en pleine paix, et sur le motif qu'il était à craindre que le prince royal de Danemark n'entrât en négociation avec la France ; la guerre déclarée à l'empereur de la Chine, par suite de la prohibition que ce prince avait mise à l'entrée de l'opium dans ses états : élément de lente détérioration et agissant sur le système nerveux des individus, l'opium altère dans l'un de ses principes leur constitution : c'était un poison qu'il avait voulu interdire ; mais la vente de ce poison était utile au commerce anglais, et en conséquence des hostilités furent aussitôt commencées, le territoire envahi, les ports et les forteresses attaquées : les Chinois se défendirent avec courage et avec énergie, et il y en eut qui, réfugiés dans un édifice, et se voyant hors d'état de se défendre, massacrèrent leurs femmes et leurs enfants qu'ils avaient avec eux et s'égorgèrent ensuite les uns les autres ; mais ils étaient mal armés, sans tactique, sans discipline, et ils furent partout écrasés ; l'empereur alors fut obligé de se soumettre aux conditions qu'on exigeait de lui, de payer, pour les frais de la guerre qu'on avait entreprise contre lui, des sommes considérables, et enfin d'abandonner aux

Anglais plusieurs possessions et des points importants.

Depuis six ans, les Anglais sont établis sur les frontières de la Chine et commercent avec ses habitants, mais le contact qui en est résulté n'a rien ôté aux Chinois de l'aversion et de la haine profonde qu'ils éprouvent pour les étrangers, et du reste, la conduite des Anglais à leur égard n'était pas faite pour apporter à leurs sentiments aucune modification : aujourd'hui, comme il y a six ans, ils aspirent à les expulser, et il en sera de même encore pendant de longues années : ils ont la force physique, et comme je viens de te le dire, le courage; ils sont chez eux et sur leur sol, tandis que les Anglais se trouvent à une distance énorme de leur pays, et pour les faire réussir dans ce dessein, il suffirait que l'on voulût prendre la peine de leur envoyer des armes et de les instruire.

L'affaire des soufres de Sicile s'est passée presque à la même époque et plus près de nous : arrêtée dans son cours et n'ayant pas eu d'effet, elle a été, par là même, moins connue, mais le projet qu'on avait conçu n'en est pas moins odieux.

La Sicile, comme tu le sais, possède des soufrières excessivement riches. Pendant longtemps, les divers propriétaires de ces exploitations de soufre s'étaient fait une concurrence terrible, et avaient même poussé la rivalité jusqu'à vendre le plus souvent à perte leurs produits; les armateurs et les négociants anglais en avaient profité, et d'autant plus qu'ils étaient presque seuls en possession de ce commerce. Il arriva que pour

faire cesser un état de choses qui devenait la cause de leur ruine, les propriétaires s'entendirent, et nommèrent des syndics chargés de fixer entre eux les quantités qu'ils pourraient produire et les prix qu'ils pourraient en demander. Obligés par là de payer les soufres plus cher, les négociants anglais se plaignirent à leur gouvernement, qui, représenté alors par les whigs et par lord Palmerston, signifia à la cour de Naples que si elle ne faisait pas cesser ce qu'on appelait un monopole en dépossédant les propriétaires de leurs droits, on lui déclarerait la guerre; la France intervint alors, et j'en ai regret : il eût été bien beau de voir jusqu'où l'Angleterre aurait poussé cette monstrueuse prétention.

Lorsque dans des contrées éloignées les Anglais convoitent quelque possession, ou quand ils veulent porter leur établissement sur quelque point où un souverain peu puissant refuse de les recevoir, ils commencent par négocier, puis ils font naître des difficultés, et enfin ils envahissent le pays et s'en emparent : ainsi ont-ils fait sur plusieurs points des deux Amériques, en Asie, dans l'Océanie; ainsi ont-ils fait pour le poste d'Aden, sur la mer Rouge, où ils se sont récemment établis : les traités ne sont pour eux que des moyens; à leurs yeux, les autres peuples semblent créés pour servir d'instrument à leur politique; et quant à ceux que la suite des temps et la violence ont soumis à leur domination, ils les regardent comme uniquement destinés à consommer les produits de leurs fabriques et à leur envoyer en échange des produits naturels de

leur sol : trop souvent à cet égard, comme tu l'as vu par l'exemple de l'Irlande, et comme celui de l'Inde te le montrerait également, les populations de leurs colonies sont victimes de leur tyrannique ascendant.

Le récit de leurs conquêtes dans l'Inde est une série en quelque sorte non interrompue des actes de la plus grande habileté et de la persévérance la plus constante, mais en même temps du plus détestable machiavélisme : ce sont sans cesse des fils armés contre leurs pères, des frères contre leurs frères, des parents contre leurs parents : à chaque pas on y rencontre des révoltes suscitées secrètement contre les souverains légitimes, des empoisonnements, des assassinats : s'ils donnent l'hospitalité à un prince, c'est qu'ils espèrent s'en servir pour dominer le pays dont il est sorti ; ils trouvent toujours des droits excellents aux compétiteurs de ceux qui occupent le trône : quelquefois ils se présentent comme les alliés d'un prince, et lorsqu'il les a introduits à ce titre dans ses états, ils profitent de sa confiance pour le détrôner ; leurs usurpations réitérées leur ont constitué dans l'Inde un empire immense, et il en est résulté en définitive pour les malheureuses populations de ces contrées une misère et une oppression plus grandes encore que celles sous lesquelles elles avaient depuis si longtemps gémi.

L'orgueil des Anglais est sans bornes, soit pour eux-mêmes, soit pour leur patrie : « Rien n'est plus parfait qu'un Anglais, rien n'est plus grand que la nation » anglaise, » sont deux axiomes réputés incontestables par tous les habitants de l'Angleterre. Je me rappelle

sur ce dernier point une expression fort pittoresque du célèbre Fox.

En 1802, lorsque la conclusion du traité d'Amiens eut ouvert de nouveau aux Anglais les portes de la France, Fox vint à Paris, et, entre autres personnages considérables, il y vit l'abbé Sieyès : comprenant sa position comme devait le faire un homme supérieur, Sieyès s'était complétement retiré des affaires publiques, et vivait en sage à sa campagne de Marly-le-Roi ; une conformité d'idées et d'opinions les rapprocha aussitôt, et Fox alla chez lui passer quelques jours.

Un jour qu'ils causaient entre eux de la nation anglaise : « L'Angleterre, lui dit Fox, n'est pas là où » vous la voyez sur la carte, elle est partout ; l'Angle- » terre n'est que la capitale de l'Angleterre. »

Et si Fox parlait ainsi en 1802, quel pourrait être aujourd'hui son langage, depuis que les traités de 1814 et de 1815 ont attribué à l'Angleterre tant et de si belles colonies, et donné à sa politique et à son commerce un si immense développement?

En 1816 l'opposition, attaquant la conduite des ministres, demandait une enquête sur l'état de la nation. « Et moi aussi je la demande, s'écria Canning, je de- » mande que le comité d'enquête soit formé sur-le- » champ, car ce comité, qu'aura-t-il à faire, sinon de » compter les nations délivrées, les trônes relevés, les » victoires remportées, et des triomphes sans pareils » dans l'histoire, tant par leur grandeur que par leurs » conséquences? Ce comité, que verra-t-il dans les der- » nières années, sinon de tristes prédictions démenties

» par de glorieux résultats, et cette petite île veillant » sur la tranquillité du monde après l'avoir sauvé? »

Ce sentiment profond de leur supériorité individuelle et nationale donne aux Anglais, soit chez eux, soit dans les autres pays, une allure ferme et décidée, et souvent même fière et arrogante ; ce n'est pas toutefois, lorsque leur intérêt est en jeu, et lorsqu'ils ont lieu d'espérer ou de craindre, qu'ils ne se montrent au contraire bienveillants et affables, même humbles et soumis ; mais sitôt qu'à l'aide de cette conduite ils ont pu acquérir la supériorité, ils redeviennent ce qu'ils sont réellement et ne voient plus dans le monde qu'eux et leur nation.

Parfois, chez les Anglais, l'orgueil individuel domine : alors, le moi absorbant leur esprit, sans tenir aucun compte de l'opinion des autres, ils se livrent sans réserve à leurs idées et à leur manière de voir : cette tendance est encore augmentée par les habitudes d'indépendance qu'on leur a laissé prendre dès leur jeunesse, et il en résulte les bizarreries les plus étranges et en quelque sorte les plus inconcevables.

Comme ces excentricités ont parfois un grand retentissement, elles ont souvent induit en erreur sur le caractère général de la nation que l'on a cru bizarre; elles ne sont cependant en réalité que de véritables exceptions, et le caractère des Anglais est au contraire le plus souvent plein de jugement, de suite et de réflexion.

Ainsi, comme exemple de ce que je viens de te dire, les mariages singuliers qu'on a vu contracter à un cer-

tain nombre d'Anglais, ont donné lieu de croire à un bien plus grand nombre de mésalliances qu'il n'en existe en réalité ; ces mésalliances, au contraire, comme je te l'ai dit, se présentent rarement, et l'on se marie en général, hommes et femmes, dans la classe à laquelle on appartient.

LETTRE LVIII.

(SUITE.)

Londres, le octobre 1845.

Suite du caractère anglais.

Il semblerait en France, à voir le mode de succession établi parmi les Anglais et l'inégalité de leurs partages, qu'il doit en résulter dans les familles de perpétuelles divisions et des sentiments d'aversion et de haine; cependant il n'en est rien, et l'union y est au contraire fort grande. Lorsque le père meurt, le fils aîné le remplace; il aide et appuie ses frères comme le père de famille aurait pu le faire lui-même et ses frères le soutiennent à leur tour, et c'est ainsi que s'établit la concorde.

En France, sous l'ancien régime, il arrivait souvent, le plus souvent même, que l'on donnât à l'aîné tous les biens de la famille; mais le plus souvent aussi cette préférence n'avait pour objet et pour résultat que de le mettre à même de paraître dans le monde avec plus d'éclat et de faire un plus riche mariage; c'était principalement une affaire de vanité : les financiers enrichis achetaient à leurs fils aînés un emploi de magistrature ou une terre titrée; quant aux cadets, on s'en débarrassait en les faisant d'église ou en leur achetant dans l'armée quelque grade inférieur où ils vieillissaient; les filles étaient mises dans des couvents;

là, leurs frères aînés, lancés dans une autre sphère, les oubliaient et finissaient par se regarder en quelque sorte comme étant seuls de leur famille.

En Angleterre, il n'en est pas ainsi ; l'aîné est favorisé, il est vrai, mais c'est comme le chef de la famille et son représentant : ne pouvant élever à la fois tous les membres de la famille, on en élève un seul, et celui-là a ensuite pour mission d'appuyer et d'aider les autres comme les autres de le soutenir.

Si la famille est puissante, il leur procure des emplois dans l'armée, le clergé, la marine, le commerce; il s'occupe d'eux et ne les perd pas de vue ; lorsqu'ils montrent du talent pour les affaires publiques et la parole, son influence et sa fortune leur ouvrent les portes de la Chambre des communes, et les mettent ainsi à même d'arriver à la pairie et de fonder une nouvelle branche de la famille ; il les secourt de son argent, il paye les dettes que les habitudes de luxe dans lesquelles ils ont été élevés et auxquelles ils ont peine à renoncer leur font contracter ; enfin, dans tous les cas et dans toutes les positions, un asile leur est toujours ouvert dans sa maison qui est celle de la famille, avec toutes les jouissances que cet asile peut présenter. Ces obligations des aînés ne sont écrites nulle part, ni prévues par aucune loi, mais elles sont aussi sacrées et aussi rigoureusement remplies que pourraient l'être celles des pères et mères eux-mêmes, et l'opinion publique, si réelle et si puissante en Angleterre, se soulèverait contre ceux qui manqueraient à s'y conformer.

D'ailleurs l'inégalité de partage est dans les mœurs; on y est fait et habitué d'avance ; elle est même dans l'opinion commune de tous les Anglais; ils pensent qu'en faisant des divisions égales, on ne peut produire absolument que des branches et qu'il faut que le tronc subsiste pour soutenir ces branches, et que surtout avec le grand nombre d'enfants qui composent en général les familles anglaises, les fortunes ainsi morcelées se réduiraient à rien. Aussi, comme je te l'ai dit, la latitude la plus complète laissée au testateur suffit-elle pour rendre l'inégalité la chose la plus ordinaire : faire un aîné, fonder une famille, est la pensée commune de tout Anglais riche ou de celui qui s'est enrichi dans une profession quelconque.

En France au contraire, la latitude plus grande que l'on voudrait donner au testateur n'apporterait guère de modifications à ce qui existe aujourd'hui et à ce qui est établi par les lois : chez nous, tout s'oppose à l'inégalité : d'abord les familles sont bien moins nombreuses, et la même raison que je viens de te dire ne se rencontre pas : quoique réelle d'une génération à l'autre, la décroissance des fortunes n'est pas à beaucoup près ce qu'elle serait en Angleterre, où elle deviendrait une véritable destruction.

En second lieu, la tendresse des parents français est beaucoup plus vive, et ne leur permettrait pas d'envisager la question sous son point de vue politique ; ceux mêmes qui la considéreraient ainsi, ne pourraient se décider à ne voir dans leurs enfants que des citoyens, et à sacrifier une portion des mem-

bres de la famille à la famille elle-même : il faut pour cela le flegme et la froideur des Anglais.

Enfin l'égalité, en général, est le premier besoin de l'esprit français : s'il a pu en être autrement à d'autres époques, c'était uniquement par suite d'un état de choses antérieurement établi, et contre lequel le sentiment général ne cessait de réclamer. Lorsque s'est faite la révolution de 1789, c'est principalement en haine des inégalités de tous genres, politique, sociale, et surtout de famille. Les premières lois révolutionnaires eurent pour objet de les abolir et de les détruire : en reconstituant l'état social, le premier consul rétablit successivement la monarchie, le culte, la noblesse, le pouvoir en quelque sorte absolu, la majeure partie de ce que la révolution avait détruit; mais quant à l'inégalité des partages dans les successions, loin de songer un seul instant à la rétablir, il consacra au contraire dans ses codes le principe fondamental de l'égalité; le pouvoir du père de famille de disposer de ses biens fut restreint dans les plus étroites limites; les substitutions furent abolies et défendues avec une clause pénale exorbitante et en quelque sorte monstrueuse, celle de l'annulation du testament tout entier lorsqu'il s'y trouvait une clause de substitution.

Quand plus tard l'empereur voulut fonder une aristocratie sur de grandes positions et de grandes fortunes, ce fut au trésor public ainsi qu'à des dotations de biens situés dans les pays étrangers qu'il eut recours pour établir des majorats. Il donna d'un autre

côté à des particuliers l'autorisation d'établir des majorats sur leur fortune privée, jusqu'à concurrence de la quotité disponible; mais, malgré l'impulsion qu'il avait donnée à cet égard, malgré le désir que l'on avait de lui plaire, deux cent onze personnes seulement profitèrent de cette autorisation.

Lorsqu'en 1827, M. de Peyronnet présenta sa loi du droit d'aînesse, qui se réduisait seulement à ordonner, qu'en cas de succession ab intestat, l'aîné aurait de droit la quotité disponible, il excita les plus vives réclamations; enfin, après la révolution de juillet, l'un des premiers soins fut de donner la faculté de détruire les majorats privés créés précédemment en vertu des lois de l'Empire, de les interdire pour l'avenir, et dans tous les cas de limiter l'effet de ceux existant à deux générations.

Ainsi que tu le vois, l'esprit français, et plus que jamais l'esprit actuel, est contraire à toute espèce d'inégalité dans les partages. Nous sommes un peuple essentiellement démocratique; il faut nous prendre tels que nous sommes : de même que l'aristocratie, la démocratie a ses avantages aussi bien que ses inconvénients : il faut s'efforcer de tirer parti des premiers et d'atténuer les mauvais effets que les autres pourraient produire.

Ainsi que pour les partages de biens dans les successions, il suffit, aux yeux de beaucoup de gens, de dire que l'aristocratie jouit de fortunes colossales, et qu'une population nombreuse vit de la charité publique, pour leur présenter aussitôt l'idée d'un contraste effrayant

de luxe et de misère, ils ne doutent pas que le voyageur qui parcourt l'Angleterre ne soit à chaque instant affligé de ce contraste, que les portes des palais ne soient assaillies de mendiants affamés, et que les haillons d'une partie des habitants ne protestent contre la richesse du costume des hommes opulents.

Cependant il n'en est rien ; la misère est grande il est vrai parmi les classes manufacturières, et je t'en ai dit les causes, qui sont inhérentes au travail des fabriques et qui sont l'imprévoyance et la débauche ; mais parmi le peuple de la campagne, on trouve partout les marques d'un véritable bien-être : les habitations sont propres et bien tenues, la nourriture saine et abondante, le costume bien rangé, ils tirent parti de ce qu'ils ont ; dans aucun pays peut-être de l'Europe, on ne rencontre moins de différence entre les jouissances matérielles des diverses classes de la société, et pour les habillements surtout, la fabrication si étendue des étoffes de laine et de coton donne aux populations inférieures toute facilité à cet égard. « Où donc est le peuple ? » demandaient en arrivant en Angleterre en 1815, les souverains alliés, étonnés de ne découvrir aucune trace de misère dans la foule curieuse qui se pressait de toutes parts sur leurs pas.

Si l'on veut juger les riches anglais et leurs familles, ce n'est pas à Londres qu'il faut les voir, c'est dans leurs habitations de campagne : à Londres, excepté les plus grands seigneurs, ils ont toujours l'air gêné ; au surplus, je ne puis rien faire de mieux que de te reproduire ce que dit sur ce sujet un écrivain anglais distin-

gué, M. Bulwer, dans son ouvrage intitulé L'Angleterre et les Anglais : il se suppose écrivant à l'un de ses amis, relativement à un riche propriétaire du comté de Sussex, nommé sir Frédéric Longueville.

« Vous vous souvenez sans doute, lui dit-il, d'avoir » vu l'année dernière à Londres, sir Frédéric Longue- » ville et sa famille, et vous savez combien ils nous » déplaisaient, combien ils nous paraissaient à la fois » importants et suffisants; la crainte d'être méconnus » et de perdre de leur rang les occupait et les tour- » mentait sans cesse; sir Frédéric en vous abordant, » vous demandait d'un ton pompeux des nouvelles de » votre oncle, le comte de..... et oubliait sans rémis- » sion tout le reste de votre famille; milady faisait » tous ses efforts pour paraître affable; mais elle avait » en même temps une si grande peur de compromettre » sa dignité qu'elle ne pouvait y parvenir; les jeunes » personnes allaient naturellement au bal, mais lors- » que par malheur on les avait trouvées dans une » réunion qui n'était pas du dernier fashionable, elles » rougissaient et alléguaient pour s'excuser que c'é- » taient des amis de province de leur père; elles ne » manquaient pas une réunion d'Almacks.

» Tels étaient à Londres sir Frédéric et sa famille; » mais dans le comté de Sussex quelle différence! là, » sir Frédéric n'est plus glorieux, il est ouvert et plein » de franchise : il fait avec ses hôtes le tour de sa » ferme, et adresse la parole aux pauvres gens qu'il » rencontre sur son passage, il oublie que vous avez » un oncle qui est comte, et se montre le vrai mo-

» dèle d'un gentilhomme de campagne, plein d'hos-
» pitalité, d'aisance, de dignité, et de naturel. Les
» manières de lady Longueville sont affectueuses et
» cordiales, et ses filles, à votre grand étonnement,
» vous paraissent simples, instruites, et pleines de
» talents.

» Quelle peut être la cause de ce grand change-
» ment? Il n'y en a qu'une, c'est qu'à Londres ils n'ont
» point réellement de position, tandis qu'elle est toute
» faite dans le comté de Sussex; là ils s'efforcent d'être
» ce qu'ils ne sont pas; ici ils se contentent d'être ce
» qu'ils sont.

» La reine Élisabeth voulait renvoyer dans leurs
» provinces les nobles qui affluaient à sa cour: Ici,
» leur disait-elle, vous êtes confondus, vous ressem-
» blez à un ensemble de vaisseaux dont on ne voit que
» les mâts; chez vous, vous apparaissez seuls et dans
» toute votre splendeur.

» Qu'elle est belle la situation d'un riche gentil-
» homme de province dans ce beau pays de l'Angle-
» terre! à Londres et dans la vie publique, on peut
» rendre quelques services, on peut améliorer le sort
» des hommes; mais on n'en voit pas les effets, on
» n'en reçoit aucun témoignage de reconnaissance: à
» la campagne, il n'en est pas de même: on ne peut
» sortir sans rencontrer partout sur ses pas le résultat
» de ses travaux: avec les mêmes soins et le même
» talent qui étaient pour ainsi dire perdus à Londres,
» on répand de tous côtés l'aisance et l'industrie: ces
» arbres, on les a plantés; ces champs de blé étaien

» une bruyère, on leur a donné l'existence ; de nom-
» breux individus se nourrissent là où dix ans aupa-
» ravant quelques vaches maigres et affamées trou-
» vaient à peine une insuffisante pâture : mais c'est
» surtout en traversant son village qu'on recueille le
» fruit de ses bienfaits : avec la moitié de la peine que
» l'on prenait à Londres pour rédiger et faire passer
» une loi sur les pauvres, on a mis l'industrie à la
» place de l'oisiveté et la prospérité à la place de l'indi-
» gence : simple individu, on a plus fait que toute la
» législature : c'est la véritable puissance, elle rappro-
» che l'homme de Dieu : oh ! comment peut-il se trou-
» ver parmi les riches propriétaires de la campagne
» des hommes qui méconnaissent cette puissance, et
» qui, uniquement occupés de faire exécuter stricte-
» ment les lois sur la chasse, oublient les bienfaits qu'ils
» pourraient répandre et les bénédictions qu'ils pour-
» raient s'attirer ! »

Il faut dire aussi que les hommes de la classe inférieure en Angleterre, les ouvriers et les paysans, sont bien plus disposés que chez nous à reconnaître les services qu'ils reçoivent des hommes placés au-dessus d'eux, aussi bien qu'à profiter de leurs lumières et à recourir à leurs conseils : ils ne sont pas animés contre eux d'une jalousie qui les éloigne, et qui leur ferme les yeux aux avantages qu'ils pourraient en retirer.

En 1838, à la suite des troubles survenus dans le pays de Galles, la société centrale d'éducation de Londres, formée d'une réunion d'économistes et de philanthropes, envoya sur les lieux pour faire une en-

quête un de ses membres, M. Liardet : ce dernier, interrogeant un paysan, lui demandait s'il serait disposé à écouter un bon avis : « Sans doute, lui répondit le » paysan, je suis tout disposé à écouter un conseil qui » me viendra d'un gentleman et d'un homme éclairé » comme vous. » Cette réponse peint à elle seule l'esprit et la manière de voir des paysans anglais.

C'est dans le même esprit qu'en Angleterre, les gens de la classe inférieure sont bien plus portés qu'en France, à donner pour les fonctions, soit générales, soit de la localité, leur voix à des gens plus haut placés et plus instruits qu'eux : ils ont le sentiment inné que cette manière d'agir vaut mieux pour le bien général, ils ont même la conscience et une sorte d'instinct de ce bien général ; en France, les classes inférieures sont admirables pour les grandes circonstances : en cas d'invasion du territoire, leur abnégation et leur dévouement à la patrie sont véritablement sublimes ; mais hors de là, et dans les circonstances ordinaires, leur horizon est étroit et borné : ils y portent des passions petites et mesquines ; les choix qu'ils font des hommes sont déplorables par la tendance qu'ils ont à descendre à cet égard au niveau le plus bas qu'ils puissent atteindre, et, pour les choses, on peut presque dire qu'ils voient la France dans le département, le département dans le canton, et le canton dans le chemin ou le ruisseau qui borde leur maison.

Je t'ai parlé ailleurs de l'usage des Anglais, dans une assemblée ou réunion quelconque, de nommer toujours un président investi des pouvoirs nécessaires, et d'ap-

peler à ces fonctions l'homme réputé le plus capable de les remplir; on le choisit ouvertement, et au besoin même, comme il arrive quelquefois pour la nomination de l'orateur de la Chambre des communes, lorsque plusieurs candidats sont en présence, on discute hautement les considérations à faire valoir en faveur de chacun d'eux.

En France il n'en est pas de même; par suite de la mollesse qui règne en ce moment dans les esprits, on ne sait pas avoir le courage de son opinion; on n'ose pas donner à une personne la préférence sur les autres, on craindrait de blesser les amours-propres, on est comme Figaro devant la censure : il y a ainsi beaucoup de réunions où l'on a établi en principe que la présidence serait dévolue aux différents membres à tour de rôle; dans un grand nombre de conseils généraux de départements, on est convenu de la donner successivement aux divers arrondissements; ailleurs, on la tire au sort; c'est absolument, pour des Anglais, comme si l'on convenait d'être grand ou petit à tour de rôle, ou de le tirer au sort; aussi et comme conséquence de ce système, voit-on des comptes-rendus de réunions tels que celui-ci : Le président s'étant trouvé incapable de bien remplir les fonctions qui lui étaient confiées, l'assemblée a pris le parti de se présider elle-même, les membres ont continué de parler après que la clôture de la séance a été prononcée, et la proposition pour laquelle on s'était réuni n'a pas été mise aux voix.

La curiosité des Anglais est très-grande, et se traduit, d'après le caractère national, d'une manière toute dif-

férente de celle des Français : en France, on s'arrête dans les rues pour regarder quelque objet souvent fort insignifiant, on flâne, on badaude, on oublie les affaires sérieuses ; en Angleterre on ne se laisse jamais détourner ; mais, ses affaires terminées, on va voir exprès des choses qui souvent n'ont pas un plus grand intérêt que celles qu'on regarde en France ; en agissant ainsi, on a employé son temps et pour les affaires et pour la distraction, on a eu un but pour l'un et pour l'autre et l'on est content ; to make the best of my times (faire le meilleur emploi possible de mon temps) est un proverbe tout anglais.

La curiosité des Anglais se porte bien plus sur les choses physiques et matérielles que sur celles qui appartiennent à l'intelligence ; sitôt qu'il se présente à voir quelque chose de ce genre, la foule y afflue, et tout ce qui acquiert quelque célébrité devient pour celui qui le possède, s'il veut l'exploiter, la source d'un véritable bénéfice. C'est pour cela que l'on voit dépenser en annonces dans les journaux des sommes très-considérables. Tu as pu voir récemment un échantillon de ces sommes, par ce que les feuilles anglaises ont raconté des frais faits pour le nain Tom Pouce.

Les crimes sont aussi l'objet de spéculations et de bénéfices semblables : lorsqu'ils ont quelque retentissement, les curieux s'empressent de visiter les lieux où ils ont été commis.

Il y a quelques années, un tailleur allemand, pour échapper et arracher sa famille à la ruine et à la mi-

sère dont ils étaient menacés, résolut de tuer sa femme et ses trois enfants, et de se tuer lui-même après eux : il exécuta son dessein, et tous périrent en effet, à l'exception du troisième enfant qui se trouva n'avoir pas reçu de coup mortel. Un grand nombre de personnes accoururent pour voir l'appartement occupé par cette malheureuse famille : le propriétaire de la maison imagina de profiter de cette affluence pour établir un droit d'entrée de trois pence (trente centimes), et en peu de jours il recueillit ainsi une assez forte somme ; il eut, du reste, la générosité d'en faire l'abandon au troisième enfant qui avait été sauvé.

En 1823, un M. Weare, du comté d'Hertford, habitué des maisons de jeu de Londres, et qui passait pour y avoir réalisé de très-gros bénéfices, disparut tout à coup ; on fit des recherches, et l'on trouva qu'il avait été attiré dans une maison de jeu de Manchester street et égorgé ; de là, on avait transporté son corps et on l'avait jeté dans un étang voisin de la ville : le principal auteur du meurtre était un nommé Thurthell, ancien officier de marine, et dont le père, négociant considéré, venait d'être, peu de jours auparavant, nommé maire de la ville de Norwich ; Thurthell s'était associé dans ce crime un nommé Hunt chanteur, et plusieurs autres individus.

La position sociale de Thurthell était de nature à attirer l'attention, et d'ailleurs le bruit se répandit que ce n'était qu'un exemple des nombreux assassinats qui se commettaient dans les maisons de jeux, et qu'une association s'était même formée pour ces assassinats.

Le directeur du théâtre de Surrey à Londres résolut de profiter de ce retentissement, et, avant que l'affaire eût été portée aux assises du comté de Dertford où elle devait être jugée, il fit, en moins de quinze jours, composer, apprendre et annoncer au public en grands caractères rouges et blancs une pièce dont le titre était : « Les Joueurs ; » le sujet en était l'assassinat de M. Weare ; comme, depuis plusieurs jours, les journaux entretenaient leurs lecteurs de cette affaire, tout le monde en reconnut les principales circonstances ; mais l'enthousiasme des spectateurs fut au comble, lorsque la nouvelle circula dans la salle que non-seulement les décorations successives représentaient exactement les divers lieux où le crime s'était commis, mais encore que le tapis vert et la table étaient ceux-là même qui avaient fait partie de la maison de jeu, et que le cabriolet et le cheval étaient ceux dont on s'était servi pour transporter le corps : le directeur les avait en effet achetés. A l'apparition de toutes ces pièces du procès, ce fut une joie, des transports, des applaudissements réitérés.

Beaucoup de gens néanmoins trouvèrent qu'il y avait là une atteinte grave portée aux mœurs, et un avocat distingué, M. Chitty, demanda à la cour du banc du roi l'autorisation d'attaquer devant elle sous ce rapport le directeur du théâtre de Surrey ; de son côté, le lord-chambellan intervint en vertu de sa prérogative, et défendit la représentation des Joueurs.

Joignant la grossièreté à ce sentiment très-développé de curiosité, le peuple anglais de la classe inférieure

doit naturellement se porter, et se porte en effet aux exécutions capitales avec plus d'ardeur encore que dans les autres pays : les foules y sont énormes, et il n'est pas rare d'y voir des gens passer des nuits entières, malgré le froid et le mauvais temps, pour être bien placés. Le peuple pousse même le plus souvent contre les condamnés des cris et des huées, qui font presque ressembler une place d'exécution à la réunion tumultueuse d'une horde de sauvages.

Les Anglais, dans leurs voyages, parcourent les divers pays pour voir, et veulent avoir vu : ils ont d'avance des indications exactes et détaillées de tout ce qu'il y a lieu de visiter, et le visitent en conscience; il n'est pas de peuple chez lequel on trouve un aussi grand nombre de guides des voyageurs et aussi bien faits, ni qui les suive avec tant de scrupule; quand ils ont accompli toutes les désignations de leur guide, ils sont satisfaits.

On trouve au reste parmi les Anglais qui voyagent, comme dans tout le reste de la nation, deux classes bien distinctes : les uns éclairés, sachant tout voir et tout observer, favorisés à cet égard par tout ce qui peut mettre à même de le faire avec avantage, la fortune, la naissance, la position, l'éducation première et l'instruction acquise : ceux-là rapportent des contrées qu'ils ont parcourues une foule d'enseignements utiles, et relèvent leur nation aux yeux des étrangers.

Les autres courent le pays en aveugles, occupés surtout d'eux-mêmes et de leurs idées personnelles; ils se montrent humbles là où leur nation est faible,

arrogants et méprisants là où elle est puissante, et l'avilissent à la fois et la font détester.

Ces derniers ne sont occupés qu'à perpétuer le souvenir de leurs voyages, sujet, comme tu le vois, bien intéressant pour la postérité, et ce sont surtout des noms d'Anglais que l'on voit inscrits sur les monuments; la plupart en sont couverts : lorsque pendant l'expédition de l'armée française en Égypte, Desaix, à la tête de l'une des divisions de l'armée, pénétra dans la province de Thèbes, il plaça sur les bords du Nil, dans l'endroit où il s'était arrêté, une inscription gravée sur une large pierre et destinée à en perpétuer le souvenir. Depuis cette époque, plusieurs voyageurs ont inscrit leur nom sur les côtés de la pierre : deux Anglais seuls l'ont mis dans le champ même de l'inscription, le mêlant ainsi avec les noms des généraux français et de l'armée française; ce sont le capitaine Corry et M. Bowes Wright.

LETTRE LVIII.

(SUITE.)

Londres, le octobre 1845.

Suite du caractère anglais.

Une des qualités du gentleman anglais est de se faire remarquer par la bonne tenue de son costume et de ses habits; c'est par là qu'il doit annoncer d'avance ce qu'il est, et c'est en même temps un hommage qu'il rend à la société; non pas cependant que l'on sacrifie la commodité à la beauté; on recherche toujours au contraire la première de ces deux qualités; mais l'ensemble de la toilette doit être d'un soin et d'une propreté irréprochable, et du reste, ce soin et cette attention à soi-même n'existent pas seulement dans la classe élevée, ils sont dans l'esprit de la nation, et on les retrouve dans toutes les classes suivant leur fortune.

A l'exception des habits de quelques merveilleux qui les font venir de Paris, ceux des Anglais sont en général coupés sans grâce, ce n'est qu'à Paris qu'ils peuvent être réputés avoir quelque mérite : peut-être du reste conviennent-ils mieux ainsi à leur tournure ordinaire. Il paraît que la confection de ces habits est plus solide et plus durable que celle des nôtres; c'est un très-grand avantage sans doute; mais j'aime encore

mieux, je l'avoue, l'élégance que cette extrême solidité.

Ainsi que je te l'ai dit, il est contraire en Angleterre à toute espèce de bon ton et de bonnes manières, de porter à sa main dans la rue le plus petit paquet : on risquerait dès lors d'être confondu avec un commis de magasin ou un commissionnaire, et un gentleman anglais doit tenir à n'être confondu avec personne : c'est pour cela que dans les magasins, on a coutume de payer d'avance, et de se faire envoyer ce que l'on a acheté. On peut néanmoins porter à sa main un très-beau fruit, signe du luxe et de la richesse, toujours bien vus et appréciés chez nos voisins.

Il y a en Angleterre des hommes à la mode : on les appelait autrefois dandies, et plus anciennement macaronis, on les nomme aujourd'hui des lions, et ce dernier mot a même passé dans notre langue ; à toutes les époques on leur a donné le nom de beaux ; ils donnent le ton à tout ce qui est la partie légère et changeante de la société ; pour remplir cette espèce de rôle, il faut avoir en soi quelque chose qui sorte de l'ordinaire, la naissance, la fortune, des agréments personnels remarquables, un certain esprit qui s'y prête.

En général, les dandies, ou maintenant les lions, recherchent dans leurs manières la frivolité des Français du dix-huitième siècle ; aucun compliment ne peut être plus flatteur pour eux que de leur dire qu'ils ressemblent aux hommes de l'ancienne cour de France : le plus souvent, du reste, il leur manque la

grâce et la légèreté, et l'on pourrait leur appliquer le mot d'une fable connue; en général, ils s'éloignent de la société des hommes et recherchent celle des femmes : après dîner par exemple, lorsque les dames se sont levées, ils ne restent qu'un instant à table sans boire, et les suivent presque aussitôt dans le salon; d'autres, au contraire, prennent la grossièreté pour le suprême bon ton, et traitent les dames elles-mêmes avec des manières cavalières et à peine polies, on les appelle dandies ou lions coupeurs : d'autres enfin affectent l'air blasé et ennuyé, et semblent ne pas comprendre qu'on puisse se plaire à quelque chose ou y prendre intérêt.

Le mot de lion est du reste plus étendu que celui de dandy : il s'applique à tout ce qui sort de l'ordinaire, même dans un genre sérieux : ainsi, l'on dit d'un ingénieur dont tout le monde parle et dont il semble qu'on ne puisse se passer, que c'est un lion; on le dit également d'un peintre ou d'un sculpteur habile, non pas toutefois d'un orateur politique éminent ou d'un homme d'État.

L'époque la plus brillante des dandies en Angleterre, époque à laquelle rien depuis n'a pu se comparer, fut la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci; alors le prince de Galles, d'abord héritier présomptif de la couronne, puis régent, et enfin roi sous le nom de Georges IV, avait lui-même des prétentions au rôle de dandy, et accordait à ce genre de mérite une prédilection et une faveur marquées.

Doué de quelques agréments personnels, le prince

de Galles avait le penchant le plus prononcé pour toutes les futilités de la mode, et notamment pour les recherches de la toilette : il faisait avec ses tailleurs de longues séances, et l'on prétendait qu'il allait jusqu'à couper lui-même ses habits; sa garde-robe ordinaire était estimée à une valeur de plus de cinq cent mille francs. A ce goût, il joignait celui des chevaux et des courses, celui de la table, et en général celui de toutes les folles dissipations ; aussi les deux millions qui lui étaient alloués pour sa dépense étaient loin de lui suffire : on le voyait sans cesse obligé de recourir à des emprunts, et lorsqu'en 1795, comme condition de son mariage avec la princesse Caroline de Brunswick et pour le séparer de sa maîtresse mistriss Fitz-Herbert, le parlement consentit à payer le montant de ses dettes, on trouva qu'elles s'élevaient à la somme de quatre millions, dont trois cent mille francs de poudre à la maréchale et autres objets de parfumerie.

Ce goût du prince de Galles devait naturellement accroître le nombre des dandies, et augmenter leur importance. Parmi ceux qu'il appelait auprès de lui, et auxquels sa faveur donnait dans le monde élevé et élégant une véritable position, le plus brillant et le plus connu fut sans contredit Georges Brummel.

Né en 1778, Georges Brummel était le petit-fils d'un pâtissier-traiteur (confectioner) de Londres ; son père, qui avait été un instant secrétaire particulier de lord North, protégé par ce ministre ainsi que par lord Liverpool, un de ses successeurs, s'était enrichi, et étant mort jeune, avait laissé à ses trois enfants une fortune

mobilière évaluée à seize cent mille francs; à défaut de testament, cette fortune s'était partagée entre eux par égales portions.

Georges, âgé alors de dix à onze ans, fut envoyé à l'école d'Harrow, où il se trouva avec une partie de la jeune aristocratie anglaise; il passa de là à l'université d'Oxford, et, dans l'un comme dans l'autre de ces deux établissements, il se fit dès lors remarquer par sa bonne tenue, par le soin de sa toilette, par ses manières, et par la vivacité de son humeur; du reste, il ne demeura pas longtemps à Oxford, ayant obtenu à l'âge de seize ans la permission d'acheter un emploi de cornette dans le 10e régiment de hussards, commandé alors par le prince de Galles.

Il s'y rendit aussitôt, et le prince ne tarda pas à se prendre de passion pour le jeune officier, qui réalisait si bien toutes les conditions d'élégance et de recherche personnelles qu'il estimait, et à l'admettre dans son intimité; un emploi de capitaine étant devenu vacant dans son régiment, Brummel, à dix-huit ans, obtint de l'acheter.

Malgré ce rapide avancement, il quitta trois ans après le service : une des principales raisons qu'il allégua fut l'obligation d'aller tenir garnison à Manchester, la ville des fabricants et du coton, et de plus, le désagrément de la poudre dans les cheveux, que les militaires seuls portaient encore à cette époque; de mauvais plaisants prétendirent qu'il n'aimait en général aucune espèce de poudre.

Quoi qu'il en soit, ayant réalisé sa fortune, qui, avec

les intérêts accumulés pendant sa minorité, se montait à sept cent cinquante mille francs, il vint s'établir à Londres : il y retrouva la protection du prince de Galles. Ce prince étant lié avec les principaux whigs, Fox, Burke, Sheridan, Grey, Russel, dont plusieurs avaient comme lui le goût de la table et des orgies, Brummel se trouva lancé dans la plus brillante aristocratie whig de l'Angleterre : tout le temps qu'il ne restait pas à Londres, il le passait à Brighton, où séjournait habituellement le prince de Galles ; à Belvoir, chez le duc de Rutland ; à Woburn, chez le duc de Bedford ; à Chatswort enfin, chez le duc de Devonshire et chez cette belle duchesse, si connue par son zèle pour le parti whig : il était du reste homme du monde, dessinait, faisait un peu de musique et des vers, dansait en perfection ; il avait surtout un fonds inépuisable de bonne humeur qui le faisait partout rechercher.

A Londres, il devint l'arbitre de la mode, le patron des dandies et des tailleurs, et de ceux qui portaient les habits et de ceux qui les faisaient. Doué d'un goût sûr et d'une véritable élégance, jamais il ne se laissait entraîner à des excentricités, et c'était surtout par un soin excessif qu'il se distinguait. Son triomphe était la cravate : avant lui, on la portait sans soin et avec négligence, on la tournait simplement autour du col ; il y introduisit l'art et la méthode ; il fit enfin la découverte d'y mettre de l'empois ; au milieu des grandes questions qui s'agitaient alors en Europe, cette découverte fut pour le prince de Galles un événement, et

bien des fois, quoique âgé alors de plus de quarante ans, on le vit se rendre chez Brummel, pour assister à l'opération importante et raisonnée de la toilette de ce dernier, et en recevoir des leçons.

Tout à coup cette grande faveur cessa. On raconta que, comme le prince se trouvait assis près de la cheminée, Brummel, dans un épanchement d'intimité, lui avait crié : « Galles, tirez la sonnette (Wales, ring the bell) ; » que le prince, blessé de cet excès de familiarité, avait en effet tiré la sonnette, mais pour ordonner au domestique qui s'était présenté, de faire avancer la voiture et les gens de M. Brummel. Brummel, de son côté, nia toujours cette anecdote, et attribua sa disgrâce à l'influence de mistriss Fitz-Herbert, au sujet de laquelle il s'était permis quelques observations piquantes; il l'attribuait aussi à ce que le prince prenait des années et du ventre, tandis que lui-même avait le tort d'être plus jeune et de rester mince ; ce qu'il y a de plus probable, c'est que le prince étant en ce moment mal disposé à son égard, l'une de ces paroles hasardées qui cent fois avaient été acceptées sans observation, déplut et lui attira son congé.

Du reste, loin de se tenir pour battu, Brummel commença contre le prince une espèce de lutte, dans laquelle il déploya un véritable esprit : prenant son côté faible qui était son embonpoint, il le poursuivit de sarcasmes, et lui fit une guerre insaisissable et impitoyablement spirituelle; il passa de son salon dans celui de son frère le duc d'York, et prétendit qu'il voulait mettre à la mode jusqu'au vieux roi (Georges III).

Ce que Brummel avait surtout, c'était une imperturbable assurance. Quelque temps après sa disgrâce, deux dames, madame Johnson et madame Thompson, donnaient un bal le même jour, et le prince de Galles s'était annoncé pour le second de ces deux bals; par le même motif, Brummel avait été rayé de la liste des invités : à l'heure précisément où madame Thompson, placée près de la porte, attendait son royal hôte, elle voit paraître Brummel armé de son plus gracieux sourire. Animée de colère, elle lui fait entendre qu'il n'a pas été invité : « Pas invité ! répond Brummel, il faut » donc qu'il y ait eu erreur ; » et il cherche dans toutes ses poches avec une lenteur extrême, afin de prolonger l'anxiété de la malheureuse madame Thompson qui tremblait de voir arriver le prince ; enfin il tire une carte d'invitation qu'il lui présente. « Mais, monsieur, » s'écrie cette dernière, c'est la carte de madame John- » son, et mon nom est Thompson, monsieur. » — « Vrai- » ment, madame, répond Brummel de l'air le plus » innocent, en ce cas je vous demande un million » de pardons : je suis au désespoir de cette méprise ; » mais, vous le voyez, le nom de Johnson et celui » de Thompson se ressemblent beaucoup ; madame » Thompson, j'ai bien l'honneur de vous souhaiter le » bonsoir. »

Quelque temps également après sa disgrâce, Brummel, ainsi que trois de ses amis, lord Alvanley, M. Henri Pierrepoint et sir Henri Mildmay, la fleur des pois de Londres, ayant gagné au jeu une somme considérable, résolurent d'en faire royalement les

honneurs, et de donner un bal magnifique, connu sous le nom de bal des Dandies : le prince de Galles, qui manquait complétement du sentiment de sa dignité, et qui ne savait pas résister au moindre attrait de ce genre, fit témoigner le désir d'y être invité et le fut en effet; lorsque, le soir du bal, son approche fut annoncée, les quatre maîtres de la maison prirent chacun un flambeau, et allèrent le recevoir dans toutes les formes : Pierrepoint et Mildmay se mirent d'un des côtés de la porte, Alvanley et Brummel de l'autre; le prince, en entrant, parla poliment aux trois premiers, puis, se tournant du côté de Brummel, le regarda, et passa outre sans avoir l'air de le reconnaître : Brummel, saisissant avec beaucoup d'esprit et d'à-propos l'hypothèse qu'ils étaient inconnus l'un à l'autre, dit à Alvanley, assez haut pour que le prince pût l'entendre : « Alvanley, qui est ce gros homme de vos amis? » Le prince se mordit les lèvres de dépit, mais il ne lui arrivait en cela que ce qu'il s'était bien attiré.

Ce fut du reste un jour fatal pour Brummel, que celui où il perdit la faveur du prince : avec cette faveur, il perdit la position éminente qu'elle lui avait procurée, et ne pouvant la recouvrer à d'autres égards que par un très-grand train et par une très-grande dépense, et ne pouvant d'un autre côté se décider à y renoncer, il chercha dans le jeu les moyens de satisfaire à cette dépense. Suivant qu'il arrive d'ordinaire en pareil cas, bien qu'heureux en général, et ayant réalisé à diverses reprises des bénéfices considérables, notamment, dit-on, dans une seule séance plus de

six cent cinquante mille francs, il finit par y dévorer toute sa fortune : en 1816, craignant d'être emprisonné, il quitta l'Angleterre et se réfugia à Calais. On s'intéressa à Londres en sa faveur, et l'on obtint pour lui le consulat d'Angleterre à Caen aux appointements de dix mille francs; mais ensuite, ce consulat ayant été supprimé, il fut réduit pour vivre à des cadeaux d'argent que lui envoyaient ses anciens amis et notamment lord Alvanley, et qu'il dépensait la plupart du temps en futilités; il continua sur le continent sa vie de dandy, moins l'éclat et l'entourage, et sa toilette ne fut pas un instant moins soignée que par le passé. Enfin il mourut à Caen, en 1840, à l'hôpital du Bon-Sauveur. Plus heureux que beaucoup d'hommes éminents, il a trouvé un biographe, le capitaine Jesse, qui, s'attachant à ses pas, a eu la patience de recueillir les moindres détails de sa vie, et le courage d'en publier, il y a quelques mois, deux volumes.

Je t'ai parlé, dans une autre occasion, de ces monstrueux raouts où on se réunit en masse compacte et à s'étouffer, et que nous avons introduits en France : il est probable qu'avec le caractère anglais, les réunions étant bien moins une affaire de sociabilité qu'une affaire de décorum et de position, on a songé avant tout à faire politesse au plus grand nombre possible de personnes, et qu'on s'est occupé uniquement de calculer ou à peu près, la place physique et mathématique que chacune d'elles devait occuper. Peut-être aurions-nous mieux fait de ne pas suivre à cet égard l'exemple de nos voisins d'outre-Manche.

Je t'ai parlé également de l'usage des présentations; plusieurs fois, en France, j'ai entendu des Français se moquer de cet usage, et citer à ce sujet l'anecdote connue et faite à plaisir d'un jeune dandy qui, voyant un homme se noyer, et pressé par une dame d'aller à son secours, prit son lorgnon et répondit tranquillement : « I was never introduced to this gentleman. » (Je n'ai jamais été présenté à ce monsieur.) Cette coutume a cependant de très-bons côtés, celui d'abord d'éviter autant que possible les erreurs et les inadvertances, et peut-être les Français qui s'en moquent, étant beaucoup moins que les Anglais, calmes, prudents, réservés, en auraient-ils encore un plus grand besoin; quant aux Anglais eux-mêmes, ils sont naturellement très-peu portés à la conversation, et si les présentations n'amenaient pas nécessairement entre eux l'échange de quelques paroles, il pourrait arriver quelquefois que l'on laissât aux mouches le soin de faire tout le bruit qui s'entendrait dans un salon.

Les Anglais, positifs en tout, sont dans leurs politesses d'une exactitude extrême, et l'on peut dire qu'ils acquittent celles qu'ils doivent comme de véritables billets à ordre : jamais je n'ai éprouvé le moindre retard, ni dans l'échange de mes visites, ni dans celui des cartes que j'avais envoyées.

Dans un dîner, si quelqu'un se retarde, on ne s'en met pas moins à table à l'heure dite; on ne fait pas comme en France, où l'on croit de la politesse de faire attendre vingt personnes pour une qui ne sera pas arrivée.

Lorsque ce convive retardataire arrive, il entre sans faire d'excuses et prend la place qui lui a été réservée : l'intention de politesse étant toujours supposée, il est censé qu'un motif involontaire l'a empêché de se rendre à l'heure.

L'une des premières fois que j'ai été invité à dîner, me trouvant ainsi en arrière de quelques minutes, après avoir d'abord hésité à entrer, je me suis confondu en excuses ; mais voyant quelques jours après une autre personne arriver plus tard encore que moi et n'en faire aucune, je m'en suis depuis ce moment dispensé ; tu sens, du reste, d'après ma manière d'agir, que je ne me suis pas mis souvent dans le cas d'en faire.

Avant de venir en Angleterre, j'avais souvent entendu parler d'une manière contradictoire de la réception faite par les Anglais aux lettres de recommandation, les uns prétendant qu'on y faisait le plus grand honneur, les autres qu'on n'y donnait que fort peu d'attention : je crois qu'à cet égard il est nécessaire de faire une distinction.

La réception dépend et de la personne qui fait la recommandation et de celle qui en est l'objet : si l'une et l'autre sont bien placées dans leur pays, si l'auteur de la lettre de recommandation est en relation habituelle avec les Anglais auxquels il l'adresse, si surtout il a eu l'occasion de les recevoir chez lui à son tour, car les Anglais, essentiellement voyageurs, sont aussi essentiellement reconnaissants d'une bonne hospitalité ; si enfin celui qui remet la lettre de recomman-

dation est digne par lui-même d'un bon accueil, il peut en être d'avance assuré. Alors il est l'objet de toutes sortes de soins et de prévenances bien plus grands encore que ceux qu'un étranger recevrait en France ; non-seulement on l'invite à dîner ce qui est par tout pays l'effet d'une lettre de recommandation, mais on étudie et on prévient ses goûts ; on lui facilite des entrées là où il témoigne le désir d'aller ; on lui procure des invitations s'il a le goût du monde et des relations ; on met à sa disposition des chevaux de selle s'il aime à monter à cheval, et que l'on soit assez riche pour en avoir.

Au surplus, il sait bientôt à quoi s'en tenir : les Anglais tranchent promptement toutes les questions, et il est, sur le vu de sa lettre de recommandation, ou comblé de marques de prévenances, ou reçu avec une froideur qui l'empêche de poursuivre plus loin.

Si le porteur de la lettre de recommandation est un homme marquant dans son pays ; si l'on peut parler de lui et le montrer à ses connaissances, le produire comme un lion et s'en faire valoir, alors il n'est pas d'efforts que l'ostentation et l'amour-propre des Anglais ne s'efforce de faire pour lui être agréable et pour lui plaire.

Une des conditions ordinaires pour être bien reçu en Angleterre, condition que malheureusement nous ne remplissons pas souvent en France, c'est de parler bien l'anglais : la plupart des Anglais bien élevés, comme au reste tous les gens bien élevés des autres pays de l'Europe, savent un peu de français, mais

pas assez naturellement pour le parler aussi couramment que leur propre langue : c'est donc pour eux une peine et une fatigue que de soutenir une conversation de cette manière; ils trouvent même qu'on aurait dû les leur éviter, et qu'il eût été juste, en venant dans leur pays, de se mettre à même d'y être comme tout le monde.

Il est aussi, comme je te l'ai dit, important pour un Français qui veut voir le monde en Angleterre de se loger dans un hôtel anglais de bon ton, et jamais dans un des hôtels dits français : en général, les Français vont peu en Angleterre : la majeure partie de ceux qui se trouvent à Londres sont des chevaliers d'industrie et des gens ruinés, que l'espoir de faire fortune par quelque moyen y a attirés ; ils descendent naturellement dans les hôtels français, ce qui leur donne, aux yeux des Anglais, un mauvais renom. Au surplus, ce n'est malheureusement pas seulement à Londres que notre nation est mal représentée sous ce rapport.

Quand on ne parcourt l'Angleterre qu'en voyageur et sans vouloir voir le monde, il est au contraire plus commode à beaucoup d'égards de descendre dans ces hôtels, où l'on parle français, et où l'on trouve la cuisine française.

La proportion de dépense en Angleterre et en France, quand on se déplace beaucoup et qu'on va de ville en ville, peut être comptée sensiblement au double; quand on séjourne le plus souvent, elle est à peu près de moitié en sus, mais l'on est beaucoup

mieux : les hôtels sont pour la plupart plus propres et mieux tenus : bien entendu qu'il faut vivre à la mode du pays, car si l'on veut transporter en Angleterre ses goûts et ses habitudes, surtout en fait de nourriture, la vie y devient infiniment plus chère.

Il y a, au surplus, sur tout ce qui précède relativement au caractère anglais, une observation générale à faire; je t'en ai dit les traits principaux, mais, sinon le fond de ce caractère, du moins les formes et l'extérieur ont éprouvé de nombreux changements dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis 1815 jusqu'à aujourd'hui; les communications de nouveau ouvertes à cette époque avec le continent, et surtout avec la France, ont amené dans les mœurs et dans les usages de grandes modifications ; je t'en ai déjà cité plusieurs exemples. Ainsi les combats d'animaux et l'usage de boxer, tombés en désuétude, le goût du vin diminué ; il y en a beaucoup d'autres encore, quoique moins saillants, et qui tous tendent vers l'adoucissement des mœurs.

LETTRE LIX.

Londres, le octobre 1845.

Éducation. — Première éducation des enfants.

Les enfants anglais naissent en général sains et robustes, et l'on s'efforce, par l'éducation qu'on leur donne, de développer en eux cette vigueur : chaque jour on les fait sortir peu couverts, et ils sont simplement nourris; comme on les abandonne souvent à eux-mêmes, en tombant, ils apprennent à marcher et à se relever : n'ayant personne qui les plaigne, ils s'habituent à ne point être trop sensibles à la douleur, et il est rare en Angleterre de voir des enfants pleurer; leurs muscles se fortifient par l'exercice, et l'on prend le plus grand soin de les développer par toutes sortes de gymnastiques, en les excitant à courir, à grimper, à sauter; plus tard on les fait monter à cheval, etc.

Il résulte de ce mode d'éducation des enfants, qu'il s'opère entre eux un triage assez semblable à celui qui existe en France pour les gens de la campagne, c'est-à-dire que les enfants d'une constitution faible succombent, et que ceux qui ont une constitution robuste se fortifient : ce résultat contribue beaucoup à la santé et à la vigueur de leur population, bien en-

tendu que je ne parle pas ici de celle des fabriques, que d'autres causes viennent altérer.

Il faut dire aussi que le mode des mariages anglais, où le choix entre pour beaucoup du moins de la part des hommes et par suite la considération de la beauté physique des femmes, contribue beaucoup à la santé brillante des enfants.

Dès que les Anglais ont quelque fortune, ils prennent, pour élever leurs enfants, une institutrice ou gouvernante, laquelle, sous la surveillance et la haute direction des parents, est chargée de tous les détails de l'éducation.

Les institutrices sont en général, comme je te l'ai dit, des filles de ministres anglicans et dissidents non-catholiques, ou de marchands, ou d'autres personnes honnêtes et peu riches : les familles étant très-nombreuses en Angleterre, et les filles ayant une très-faible part dans les successions, beaucoup se destinent à cette profession, et sont instruites en conséquence : on les met à cet effet en état de montrer aux enfants la lecture, l'écriture, le calcul, la langue anglaise, le français, de la littérature, de l'histoire, enfin du dessin et de la musique; pour peu qu'elles aient d'instruction et de talent, on leur donne de deux mille cinq cents à trois mille francs par an.

Elles vivent avec les enfants, prennent leurs repas avec eux, hors de la table des parents et à des heures différentes, leur donnent leurs premières leçons, les mènent promener et jouer, et sont en tout responsables; jamais les enfants n'ont affaire avec les gens de

service que par leur intermédiaire, et ainsi ils n'apprennent pas ces mots grossiers qu'on est souvent en France étonné de trouver dans leur bouche, qui parfois font rire, et qui plus souvent font éprouver un sentiment pénible.

Cette organisation de la première éducation des enfants présente de très-grands avantages, et on le sent si bien en Angleterre, que des personnes bienfaisantes viennent tout récemment de fonder par des dons et des souscriptions volontaires un fonds considérable, auquel s'ajoutent des primes versées annuellement par les institutrices, de manière à fournir des pensions graduelles à celles de ces institutrices que l'âge ou les maladies obligeraient de renoncer à leur profession.

De l'éducation des enfants anglais, telle que je viens de te la dépeindre, résulte encore que les enfants anglais, plus robustes, ont plus de penchant et d'aptitude pour les exercices violents, qu'ils sont plus hardis et plus courageux, et qu'ils ont plus de confiance en leurs propres forces.

En France, les mères ont pour leurs enfants une tendresse plus vive et une plus grande sollicitude; elles ont moins d'enfants et s'attachent davantage à ceux qu'elles ont : elles s'en occupent elles-mêmes et constamment, et leur inquiétude est quelquefois portée à l'extrême, elles les entourent de soins minutieux; souvent la crainte qu'elles ont de les voir se faire du mal les empêche de les laisser se livrer à des exercices qui seraient cependant nécessaires à leur développement. Elles les ont sans cesse avec elles : dès leur

bas âge ils sont admis aux dîners et aux réunions de la famille, alors même qu'il s'y trouve des étrangers; parfois on les habille comme des poupées, et on les mène faire des visites, et de là, outre le défaut d'exercice, toutes sortes d'écarts de régime d'autant plus fréquents, que les étrangers se croient obligés par politesse de leur en fournir l'occasion; parfois on leur donne des bals et des fêtes spéciales.

D'un autre côté, ce contact continuel avec des personnes plus âgées, contact qui du reste n'existait pas dans nos anciennes mœurs, développe plus promptement leur intelligence, et produit en France, et surtout à Paris, cette vivacité qu'on remarque chez les enfants, et leurs reparties parfois si vives et si heureuses.

L'amour-propre des parents s'efforce d'augmenter encore ce développement : à peine ils savent parler, qu'au lieu de les abandonner un peu à eux-mêmes et de les encourager aux jeux et aux exercices de leur âge, on commence à les faire étudier, on les tient assis au travail pendant des heures entières, on leur apprend bon gré mal gré des fables ou des morceaux de vers et de prose, que le plus souvent leur esprit se refuse à comprendre; on les leur fait réciter devant le monde, au risque de les intimider et de leur faire prendre ainsi le travail en dégoût, et les mères s'extasient alors sur les petits prodiges qu'elles ont créés, oubliant que sans produire rien de réel pour le présent, elles s'exposent ainsi à compromettre l'avenir.

En Angleterre il n'en est pas de même, on agit pour eux comme pour les jeunes chevaux, on ne s'efforce

pas de les faire travailler de trop bonne heure; on ne pense pas que le temps presse pour ainsi dire; l'on croit au contraire que, plus tard, les enfants, comprenant mieux ce qu'on voudra leur montrer, l'apprendront plus aisément et avec moins de fatigue, et l'on met enfin bien plus d'amour-propre, jusqu'à un certain âge, à les voir courir plus vite ou franchir plus légèrement un fossé, qu'à leur entendre répéter comme des perroquets quelques fables qu'on aura pris la plus grande peine à faire entrer dans leur cerveau; si leurs parents leur enseignent quelque chose, ce sont surtout des choses pratiques, des noms d'outils ou de machines ainsi que l'usage et la destination des objets qu'ils ont sous les yeux.

Par suite de ce système, les enfants anglais sont moins polis, moins sociables, plus gauches et plus embarrassés devant des étrangers que les enfants français, et leur esprit, retardé d'ailleurs par le climat, se développe moins promptement; mais aussi, ils ont le corps mieux préparé pour la fatigue des études à venir.

Il y a en France des personnes qui, admirant la belle apparence des enfants anglais, élèvent les leurs comme elles le disent à l'anglaise; mais cette prétendue imitation consiste simplement à les faire sortir, au dehors et par le froid, avec des vêtements légers et les jambes nues, tout en les traitant à d'autres égards à la française, c'est-à-dire avec des attentions multipliées et sans grand exercice, sans rien par conséquent qui fortifie et qui entretienne la circulation active du

sang; dès lors il en résulte seulement pour ces enfants le danger de douleurs et de maladies.

Je viens de te dire que les institutrices savent le français et le montrent aux enfants qu'elles sont chargées d'élever : ils apprennent ainsi cette langue sans effort, et beaucoup mieux qu'ils ne pourraient le faire plus tard; plus tard en effet ils pourraient l'apprendre par principes, mais non pas, ce qui est très-important, s'habituer à penser dans cette langue et sans avoir à faire mentalement une traduction; jamais d'ailleurs ils ne pourraient en prendre aussi bien l'accent.

Beaucoup de parents français cherchent à présent à imiter cet avantage, très-grand en effet, de faire apprendre l'anglais aux enfants dès leur bas âge; mais ils trouvent pour cela en France bien moins de facilité, et ils ne peuvent ou ne veulent pas toujours, à beaucoup près, faire venir une institutrice d'Angleterre.

Jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans les jeunes filles anglaises restent sous la direction de leurs institutrices; quant aux garçons, à l'âge de neuf ou dix ans, on leur donne un précepteur ou on les met dans un pensionnat, jusqu'au moment de les envoyer, deux ou trois ans après, dans une des écoles publiques ou privées correspondant à nos colléges et institutions de France : en attendant, on les prépare à ces écoles en leur enseignant quelques éléments de latin et de grec.

Il est extrêmement rare que l'éducation tout entière des garçons se fasse dans la maison paternelle : les Anglais sont en général partisans de l'éducation pu-

blique, surtout sous le point de vue de former le caractère des jeunes gens, par un contact et un frottement continuel. C'est même dans ce sens qu'est dirigée, comme tu le verras, une grande partie de l'éducation de leurs écoles publiques ou privées, dont j'aurai au surplus à te parler dans ma prochaine lettre.

LETTRE LX.

Londres, le octobre 1845.

Éducation secondaire. — Écoles publiques et privées. — Leur enseignement. — Leur organisation. — Jeux et exercices. — Punitions des élèves. — Fagging system. — Grammar schools. — Pensionnats. — Proprietary schools. — Écoles commerciales.

Les établissements d'instruction secondaire en Angleterre, correspondant à nos colléges et institutions des grandes villes, sont tous appelés écoles, et on les distingue en écoles publiques et écoles privées ; les écoles publiques sont celles qui proviennent de fondations : on leur donne ce nom, parce qu'elles étaient et sont encore publiques et gratuites pour un certain nombre d'élèves, remplissant les conditions exigées par l'acte d'institution, et que l'on appelle boursiers : des fonds sont faits pour leur entretien, ainsi que pour le payement des professeurs ; presque tous les actes d'institution permettent en outre de recevoir d'autres élèves qui payent un prix de pension : le produit de ces pensions se joint aux revenus propres de l'établissement.

Comme beaucoup de ces fondations remontent à une époque éloignée, et que leurs dotations consistaient souvent en fonds de terres, la valeur de leurs propriétés s'est considérablement augmentée, et quelques-

unes sont aujourd'hui extrêmement riches. Quelquefois aussi, les honoraires des directeurs et professeurs ont été assignés de même sur les revenus de biens-fonds spéciaux, et se sont accrus de la même manière. C'est ainsi, par exemple, que le directeur de l'école de Winchester jouit d'un traitement qui s'élève à plus de cent mille francs.

Les héritiers ou ayants cause des anciens fondateurs, ou ceux qu'ils ont désignés dans l'acte de fondation, jouissent du droit de disposer des bourses attachées à l'établissement : comme en général ces héritiers ou descendants sont des grands seigneurs ou des gens très-riches, ils n'en disposent jamais pour leurs propres enfants ; ils les donnent en général à des jeunes gens sans fortune, qui annoncent des dispositions heureuses, et qui se destinent à l'enseignement ; la qualité de boursier dans une école entraîne une sorte d'infériorité qui ne saurait convenir à un jeune homme d'une position un peu élevée.

La disposition de ces bourses est, pour les grands seigneurs qui en jouissent, un de leurs plus puissants moyens de patronage et de crédit.

Naturellement les écoles publiques sont soumises, soit relativement aux études, soit relativement à l'organisation et à la disposition intérieure, aux règles imposées par les fondateurs, et les héritiers ou ayants cause de ces fondateurs sont les surveillants intéressés de l'application de ces règles, attendu qu'ils pourraient, si elles n'étaient pas strictement observées, faire résilier la donation ; en cas de fondations faites par des

souverains, c'est la cour du banc du roi qui en a directement l'inspection, et si alors la résiliation avait lieu, ce serait au profit du roi, c'est-à-dire du trésor public.

Cet état de choses, joint à l'esprit naturellement constant des Anglais, contribue singulièrement à maintenir les administrateurs des écoles publiques dans la fidélité la plus exacte et la plus minutieuse aux conditions qui leur sont imposées.

Le parlement seul, en vertu de sa toute-puissance, peut, par une loi, apporter quelque modification à ces conditions; mais il ne le fait qu'avec une excessive réserve; quelquefois on a recours pour obtenir ces modifications à des voies détournées, comme par exemple, à des fondations nouvelles et également faites sous certaines conditions, pourvu toutefois que ces conditions ne soient pas directement opposées à celles de la première fondation.

Chacun, du reste, a pu et peut encore apporter à ses fondations telle condition qu'il lui plaît d'imposer, pourvu qu'elle ne soit pas contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs; aucun contrôle n'est exercé à cet égard de la part du gouvernement, et il n'y a aucune permission à demander.

Voilà pour les écoles publiques : les écoles privées sont celles qui sont formées par des entreprises particulières, soit individuellement, soit par voie de souscription et d'association ; on place naturellement de préférence ces établissements dans les lieux où ne se trouvent point des écoles publiques. De même que pour

les auteurs de fondations, aucune restriction n'est apportée, ni aucun contrôle ou inspection exercé, soit pour le mode d'instruction, soit pour le mode d'organisation qu'on veut adopter; la liberté est entière, et le gouvernement n'intervient en aucune façon. Il n'y a rien en un mot de semblable au rôle que remplit chez nous l'administration supérieure de l'université : l'on s'en rapporte d'une part à l'intérêt des auteurs de l'entreprise, et de l'autre à la sollicitude des parents, et il faut dire sur ce dernier point, que si la tendresse des parents envers leurs enfants n'est pas très-prononcée ni très-vive, leur attention est très-grande sous ce rapport.

Maintenant, avant d'aller plus loin, et pour te bien faire comprendre ce qui me reste à te dire sur l'organisation de l'instruction secondaire en Angleterre, il est nécessaire de te présenter d'abord une observation qui tient à l'ensemble du caractère anglais.

En France, il arrive continuellement que des parents s'efforcent de donner à leurs enfants une éducation au-dessus de leur propre position, que, sans certitude pour l'avenir, ils s'épuisent et se ruinent en sacrifices, au risque de voir ces enfants, en cas de succès, se trouver mal à l'aise avec eux et parfois les oublier et les méconnaître, et, s'ils échouent, retomber, plus malheureux qu'ils n'auraient été, dans la sphère à laquelle ils étaient naturellement destinés.

En Angleterre, il n'en est pas de même, on n'y rencontre pas à beaucoup près la même tendance à se déclasser, chacun au contraire se renferme bien davantage

dans la situation où il se trouve placé, et dans celle qui est naturellement assignée à ses enfants par leur naissance et par leur fortune.

Par suite de cet esprit et de cette manière de voir, il y a en Angleterre trois catégories bien distinctes d'établissements d'instruction secondaire : 1° ceux qui conviennent à la classe élevée et aux gens très-riches; 2° ceux qui sont appropriés aux fortunes moyennes; 3° ceux qui conviennent aux personnes d'une aisance médiocre, et ordinairement aux fils de petits marchands ou fabricants. Enfin, au-dessous encore, et pour la classe tout à fait pauvre, sont les institutions tout à fait élémentaires, correspondant à nos écoles primaires de France.

Les écoles appartenant à la première catégorie, c'est-à-dire à celles des nobles et des gens très-riches, sont toutes des écoles publiques : ce sont au premier rang, et renfermant la majeure partie de la jeunesse aristocratique de l'Angleterre, l'école d'Eton, puis Winchester, Westminster, Harrow et Rugby.

La disposition de ces écoles est partout à peu près la même ; elles se composent d'un établissement principal où les élèves vont entendre les leçons des professeurs, et d'un certain nombre de maisons où ils passent le reste du temps, sous la direction et la conduite d'un de ces professeurs.

Pour l'école de Rugby, au sujet de laquelle on m'a donné sur ce point des détails plus circonstanciés que pour les autres, les heures de réunion des élèves des diverses maisons dans l'établissement central sont,

chaque jour, les suivantes : le lundi, le mercredi et le vendredi, de sept à huit heures, de dix à onze, de trois à quatre et de quatre et demie à cinq ; le mardi et le jeudi, de sept à huit heures, de dix à onze et de onze et demie à midi ; le samedi de sept à huit heures et de dix à onze; tout ce temps est rempli par des leçons que font les professeurs. Le mardi et le jeudi, de dix heures et demie à midi on donne des compositions à faire aux élèves.

Chaque jour, à la première leçon, on commence par réciter les prières.

Le dimanche, on se réunit dans les salles à dix heures, pour entendre une leçon sur un des chapitres de la Bible; puis on se rend à la chapelle; à trois heures a lieu une nouvelle explication de la Bible, et on va de nouveau à la chapelle.

La division des classes, suivant le degré d'instruction des élèves, est analogue à ce qu'elle est en France; du reste, les désignations n'en sont pas simples comme chez nous et par ordre de numéros, elles ont des noms parfois fort bizarres et qui tiennent à d'anciens usages.

Pour ce qui est des objets d'éducation, dans les écoles de fondation ancienne à Éton par exemple, dont l'origine remonte au roi Henri VI en 1440, la seule instruction établie par l'acte de fondation est d'une part la théologie (divinity), et de l'autre le latin et le grec : le latin et le grec étaient en effet les seules branches d'instruction profane dont on s'occupât à cette époque, et elles renfermaient du reste toutes les sciences alors connues.

Il en était de même pour les autres écoles, quoiqu'à un moindre degré, pour celles de fondations postérieures.

Plus tard, et en employant surtout le moyen détourné dont je t'ai parlé, de fondations nouvelles, on y a introduit quelques autres branches d'instruction, mais toujours avec une grande réserve, par suite de la crainte où sont constamment les administrateurs de tomber dans quelques cas de violation des statuts constitutifs.

L'école de Rugby, de création comparativement récente, et moins soumise par conséquent au joug de règlements surannés, est celle où l'on a pu introduire le plus grand nombre de ces améliorations. Elle a été d'ailleurs dirigée longtemps par un homme extrêmement habile et fort estimé en Angleterre, le docteur Arnold; il y a fait entrer comme études nouvelles l'histoire, la géographie, l'arithmétique, les éléments de la géométrie et de l'algèbre, le français et l'allemand; ses imitateurs se sont efforcés d'en agir de même dans les autres écoles, et autant que l'ont permis les statuts de ces écoles.

A Eton, au moyen de nouvelles fondations royales, on a établi sur le terrain occupé jadis exclusivement, comme me le disait dernièrement un des anciens élèves de cette école, par peu de latin et encore moins de grec, les langues vivantes, le français, l'allemand et l'italien; mais on n'y a introduit ni histoire ni science physique, et un écolier qui y a passé ses six ou sept années pourrait très-bien à la rigueur

ne pas distinguer la dynastie des Stuarts de celle des Tudors, et ignorer que la terre tourne.

Pour te donner une idée des embarras que l'on éprouve, à Winchester l'on a bien pu établir un professeur de français, mais on n'a pu lui allouer, malgré tout le désir que l'on avait à cet égard, qu'un très-faible traitement.

Chacune des maisons dépendant de l'établissement principal et tenues par un des professeurs, renferme un certain nombre d'élèves appartenant aux différentes classes de l'école; ces professeurs les préparent sur les matières qu'on leur enseigne dans ces classes, les leur font répéter, et les examinent : beaucoup d'élèves ont en outre un répétiteur particulier.

Les élèves ne sont pas, comme les écoliers de nos colléges et institutions, réunis dans des salles d'étude et dans des dortoirs sous la surveillance permanente d'un maître, et obligés de faire strictement à chaque heure du jour ce qui leur est indiqué; ils ont chacun une petite chambre dans laquelle ils couchent et ils travaillent; sauf, bien entendu, les heures des classes et des répétitions des professeurs, ils peuvent du reste disposer leur travail comme ils l'entendent, et le faire aux heures qui leur conviennent le mieux; une certaine latitude leur est laissée également pour le moment de leur lever et de leur coucher. Outre les récréations dans l'intérieur de la maison, ils ont chaque jour pendant un certain temps la faculté d'aller se promener au dehors, même dans la campagne, et de s'y livrer à toutes sortes de jeux et d'exercices. Lorsque,

comme c'est l'ordinaire, il se trouve dans le voisinage une rivière, ils vont s'y baigner; ils y ont de petits canots qu'ils conduisent à la rame et à la voile, et c'est même parfois un curieux spectacle de les voir lutter de force et d'adresse; dans un roman récent de M. d'Israeli, un des principaux épisodes est fondé sur ce que son héros, Coningsby, écolier à Eton, sauve la vie à l'un de ses camarades, Oswald Milbank, près de se noyer dans la Tamise en se baignant.

Dans les promenades, ils ne sont accompagnés par aucun maître, et là encore est établi le self-government des Anglais : chacun des élèves plus âgés a sous sa direction et sous sa surveillance un élève plus jeune, qu'on appelle son fag, qui lui obéit, auquel il fait faire son service personnel, de la conduite duquel il répond, et sur lequel il a à cet effet droit de punition.

C'est ce qu'on appelle le fagging system; bien que quelques hommes éclairés en Angleterre lui soient contraires, et qu'il entraîne en effet un assez grand nombre d'inconvénients et d'abus de pouvoirs, on ne peut pas cependant, ce me semble, disconvenir qu'il ne remplisse à un très-haut degré le but que je t'ai dit que cherchaient principalement les Anglais dans leur mode d'éducation publique : à savoir de former le caractère des jeunes gens : ils passent là en effet à la fois ou successivement, et dans toute leur étendue, par les rôles différents qui peuvent leur advenir dans le cours de leur vie, l'autorité, l'égalité et la dépendance. On a dit, et avec raison, que la profession militaire était admirablement propre à développer les

hommes par la succession de l'obéissance et du commandement; le fagging system arrive dès les premiers temps de la jeunesse au même résultat.

Outre les jeux et les exercices dont je viens de te parler, soit au dedans des maisons, soit au dehors et dans la campagne, il y a trois ou quatre fois par semaine, dans la cour du principal établissement, des jeux auxquels prennent part les élèves des diverses maisons, et où ils rivalisent entre eux; les professeurs assistent à ces jeux et les encouragent, et des récompenses sont décernées à ceux qui s'y montrent les plus prompts et les plus adroits.

Les punitions employées dans les écoles anglaises sont la férule, la mise à genoux, les amendes, et enfin le fouet; ce dernier genre de punition nous étonne, appliqué à des jeunes gens déjà grands, et c'est à peine si chez nous on pourrait en faire usage pour les plus jeunes enfants; encore vaut-il mieux s'en abstenir. Un des modes les plus ordinaires, et qui est tout anglais, est celui des amendes : ces amendes sont prélevées sur les sommes destinées aux menus-plaisirs des élèves, et tournent au profit des meilleurs élèves des écoles, de ceux qu'on appelle les moniteurs, et qui sont généralement les moins riches.

Souvent les élèves se réunissent entre eux dans leurs chambres, quelquefois pour travailler, plus souvent pour ne rien faire, ou, malgré les règlements, pour jouer et pour boire; quelquefois ils se donnent des repas et veillent fort tard; c'est là un des points sur lesquels, sans éclat, et par le seul effet d'une atten-

tion suivie, le docteur Arnold a apporté à Rugby de grandes améliorations.

Les vacances sont de treize semaines environ, savoir : sept semaines à la même époque que chez nous, c'est-à-dire aux mois de septembre et d'octobre, et six semaines en deux fois, pendant l'hiver, à Noël et à Pâques ; chez nous, comme tu le sais, elles sont seulement de six semaines; mais il faut dire aussi que les élèves des colléges français, pendant le courant de l'année, sortent périodiquement une ou deux fois par mois pour se rendre chez leurs parents, sans compter les congés extraordinaires.

Dans les écoles publiques anglaises, on ne se montre pas très-rigide sur les conditions d'instruction à remplir ; on ne fait pas, comme on dirait chez nous, les études très-fortes; certaines branches de leçons manquent, comme tu viens de le voir, dans plusieurs établissements ; et pour les branches qui s'y trouvent, il est facile aux élèves de les suivre assez médiocrement. Toutefois, tous les moyens sont ouverts à ceux qui ont réellement le désir et la volonté de travailler; il y a dans chaque maison des bibliothèques où ils sont libres de puiser, et une plus considérable dans l'établissement central qu'ils peuvent aller consulter; peut-être même la liberté qu'on leur laisse, contribue-t-elle au développement réel de leur esprit que la contrainte aurait pu comprimer, et si un moindre nombre travaille, peut-être ceux qui travaillent le font-ils mieux.

Bien que la distinction des rangs entre les écoliers

nobles et non nobles ne soit pas établie régulièrement dans les écoles, comme elle l'est ensuite dans les universités d'Oxford et de Cambridge, elle existe néanmoins par le fait, et les écoliers se lient de préférence avec ceux de leurs camarades, qui appartiennent à la même classe de la société dont ils font eux-mêmes partie, qu'ils revoient dans leurs vacances et chez leurs parents, avec lesquels ils peuvent s'entretenir de leurs familles et de leurs relations communes, et qu'ils ont la chance de retrouver plus tard dans le monde. Du reste, il y a aussi des distinctions positives : ainsi, dans plusieurs écoles, le costume des boursiers est différent de celui des autres élèves ; à Winchester, les écoliers nobles ont le droit exclusif d'être fouettés avec du pommier.

Outre les conditions graves mises par les fondateurs d'écoles à leurs donations, il y en a d'autres encore très-peu importantes et quelquefois même véritablement futiles, que l'on observe néanmoins, par la raison que je t'ai donnée, avec un égal scrupule : ainsi, les élèves de Winchester doivent se rendre quatre fois par semaine à un endroit donné, sur une montagne voisine, et ils s'y rendent en effet ; c'est par suite d'une condition semblable que les élèves nobles de cette même école sont fouettés d'une manière particulière ; à Eton, on ne doit donner aux élèves, en fait de viande, que du mouton, ce qui ne les empêche pas toutefois, dans leurs chambres, de se faire servir du gibier, qui leur est envoyé par leurs familles. Je t'ai déjà parlé de ce qu'on appelle le montem d'Eton :

tous les trois ans les élèves, vêtus d'anciens costumes, se rendent sur les grandes routes voisines et y recueillent les offrandes des passants. Le produit de ces offrandes est destiné à fournir une bourse dans l'université d'Oxford au plus capable des élèves de l'école.

Ainsi que je te l'ai dit, si étrangères que soient ces conditions au fonds véritable de l'éducation, quelque bizarrerie même qu'elles présentent, le parlement seul peut y apporter des modifications; récemment on a demandé, à ce sujet, la suppression du montem d'Eton, que l'on a représenté comme une mascarade et qui y ressemble en effet; mais la demande n'a pas eu de suite.

Autrefois, les élèves des écoles apprenaient à boxer, et il en résultait que leurs querelles pouvaient devenir véritablement sérieuses et même meurtrières : en 1825, deux écoliers d'Eton, l'un âgé de quatorze ans, nommé Ashley Cooper et fils de lord Shaftesbury, l'autre, âgé de seize ans, appelé Vood et neveu du marquis de Londonderry, s'étant disputés, prirent rendez-vous au lendemain pour se combattre à coups de poing : ils se rendirent avec leurs témoins au lieu désigné, et du grog fut apporté pour soutenir leurs forces : le combat dura deux heures, et il y eut, en termes de boxeurs, soixante rounds ou assauts; le sang de l'un et de l'autre coula à plusieurs reprises, enfin, le fils de lord Shaftesbury tomba mort. Le coroner informa, suivant sa charge, sur ce décès, et comme le fait était constant, le jeune Vood fut traduit aux assises; mais aucun plaignant ne s'étant présenté, le jury le déclara immédiatement non coupable.

Aujourd'hui, comme je te l'ai dit, le boxing est devenu hors d'usage parmi les gens d'une certaine classe, et est complétement abandonné à la grossièreté du peuple.

Le prix ordinaire que coûte l'éducation dans une des cinq écoles dont je viens de te parler, est de trois mille cinq cents à cinq mille francs, sans compter les dettes contractées contrairement aux règlements et qu'amènent souvent l'entraînement et la dissipation; ces écoles sont donc fermées par le fait aux enfants appartenant à des familles qui ne sont pas très-riches.

Je viens maintenant aux institutions convenables pour les fortunes moyennes : elles sont de trois espèces : des écoles de fondation, connues sous le nom de grammar-schools; des écoles privées, entreprises par un seul maître ou directeur, enfin, des écoles fondées par souscriptions ou actions, et qu'on désigne sous le nom de proprietary schools; le nombre de ces dernières s'est beaucoup accru depuis une dizaine d'années.

Les grammar-schools sont tout à fait semblables, sauf le prix de la pension et la composition de leur personnel, aux écoles brillantes dont je viens de te parler; d'après les intentions du fondateur, on n'y enseigne que le latin et le grec, et comme elles ont très-peu de vogue, on n'y a fait sous ce rapport à peu près aucune amélioration.

Dans les écoles privées et les proprietary schools, on a eu au contraire, comme je te l'ai dit, et de toutes manières, une latitude complète : on y enseigne en

général, outre le latin et le grec, un peu de mathématiques, de langues modernes, de géographie et de sciences physiques.

Au-dessous de ces écoles, sont des écoles dites commerciales, destinées aux personnes peu riches et qui veulent se vouer au commerce : on se propose surtout, dans ces établissements, de leur enseigner à bien écrire, à bien compter et à tenir convenablement des livres de commerce ; on prend un soin particulier de leur montrer toutes les méthodes et les formules empiriques qui peuvent faciliter et abréger les calculs ; en France, en pareil cas, on serait bien plus empressé au contraire de leur faire apprendre la partie abstraite et raisonnée de la science, et on négligerait celle qui, en définitive, est pour eux la plus usuelle.

Une autre condition indispensable à remplir pour ces écoles, c'est le bon marché ; elles coûtent en général cinq cents francs par an.

Au reste, puisque j'en suis sur ce sujet, il est remarquable, en Angleterre, combien, dans tous les genres de commerce, les livres sont bien et proprement tenus, les chiffres bien formés et bien alignés, combien en un mot, dans ce qui concerne les comptes, tout est clair, simple et lucide.

Enfin, en quatrième lieu, sont les écoles élémentaires ou primaires, pour les enfants des pauvres : la dépense et la surveillance en sont tout à fait abandonnées à la bienfaisance privée ; en 1833 et 1839 seulement, on a voté une somme annuelle pour être distribuée à titre d'encouragement : je t'ai déjà dit ail-

leurs quelques mots de cet objet ; au milieu des assertions contradictoires, il est assez difficile de démêler la vérité ; il ne paraît pas toutefois que cette instruction ait reçu un bien grand développement, surtout dans les provinces du midi.

LETTRE LXI.

Londres, le octobre 1845.

Enseignement du grec et du latin. — Conversation à ce sujet avec un professeur d'allemand.

« Vous êtes orfévre, monsieur Josse, » est un mot qu'on a souvent répété et avec raison, car il est profondément vrai et peint véritablement le cœur humain; mais il faut convenir aussi d'un autre côté, que les orfévres s'entendent bien en orfévrerie, et que si trop souvent, aveuglés qu'ils le sont par leur intérêt, ils raisonnent à faux sur la matière dont ils s'occupent et y élèvent des paradoxes, comme ils possèdent à fond et d'une manière complète leur sujet, ils mêlent à ces paradoxes des raisons spécieuses qui leur donnent de l'intérêt.

Ces réflexions me viennent à propos de l'étude du grec et du latin dans les établissements d'instruction secondaire, et d'une opinion, véritablement paradoxale, que dans les derniers temps de mon séjour à Paris, j'ai entendu émettre à ce sujet par mon ancien professeur d'allemand, M. Schlefer, à savoir : que l'étude de l'allemand, et comme accessoire celle de l'anglais, pourraient être substituées avec avantage et d'une manière complète, dans l'enseignement des colléges, à l'étude du grec et du latin.

M. Schlefer nous a donné autrefois, comme tu le sais, à mon cousin Ernest et à moi, des leçons d'alle-

mand. Par parenthèse, ces leçons ne nous ont pas été en définitive fort utiles, puisque nous ne savons guère aujourd'hui ni l'un ni l'autre un seul mot de cette langue. C'est du reste un excellent homme, et possédant même une instruction étendue, mais d'un esprit pas toujours très-juste, et un peu hardi et aventureux dans ses idées.

Quoi qu'il en soit, quelques jours avant mon départ de Paris, nous allâmes le voir, et la conversation étant tombée, comme il pouvait naturellement arriver, sur l'enseignement, il nous développa sa pensée de la manière que je viens de t'indiquer; j'avoue que je n'aurais pas cru qu'il fût possible de donner tant de raisons spécieuses pour une aussi mauvaise cause.

« Je prendrai d'abord, nous dit-il, l'étude du grec : » on pousse cette étude si peu loin, qu'elle ne peut » absolument servir à lire les anciens auteurs ; son ré» sultat est donc uniquement de donner, d'une part, » l'exemple d'une syntaxe nouvelle dont le dévelop» pement attire l'attention et exerce l'esprit, et de » l'autre, de fournir l'étymologie et la source d'un » certain nombre des mots passés dans notre langue.

» Or en premier lieu, pour la syntaxe, la gram» maire allemande présente exactement les mêmes » complications que la grammaire grecque : il y a éga» lement, dans l'une et dans l'autre, cinq espèces de » déclinaisons des substantifs, trois genres, le mascu» lin, le féminin et le neutre, des articles des trois » genres et qui se déclinent avec le substantif, des » adjectifs qui se déclinent également ; les conjugai-

» sons sont à peu près les mêmes ; enfin l'on trouve, » dans l'une comme dans l'autre, des exceptions mul- » tipliées aux règles de la syntaxe ; la langue alle- » mande peut donc parfaitement remplacer la langue » grecque dans l'étude du mécanisme grammatical.

» Restent donc les étymologies ; mais les racines » grecques qui composent ces étymologies ne sont pas » extrêmement nombreuses, et il serait, ce me semble, » infiniment plus simple de les apprendre directement, » que d'étudier pour les connaître le grec tout entier » avec sa forme particulière d'écriture, et de posséder » tous les mots de cette langue : je suis persuadé que » les principales racines, celles qui sont véritablement » utiles parce qu'elles se reproduisent souvent, pour- » raient être renfermées dans une ou deux pages ; les » autres n'offrent aucun intérêt.

» Ainsi il n'y aurait guère que celles qui suivent, savoir : pour les terminaisons des mots :

Logos, discours.	Métron, mesure.	Graphein, écrire.
Sophia, sagesse.	Gramma, type.	Genos, naissance.
Technè, art.	Phrazein, parler.	

» Pour les substantifs qui entrent dans les mots :

Udor, eau.	Theos, dieu.	Chronos, temps.
Philos, ami.	Isos, égal.	Archos, fondement.
Lithos, pierre.	Biblos, livre.	

» Pour les adjectifs :

Cacos, mauvais.	Olos, entier.	Mégas, grand.
Micros, petit.	Pas, tous.	

» Pour les adverbes et prépositions :

Apo, de.	Sun, avec.	Dià, à travers.
Epi, sur.	Uper, au-dessus.	Peri, } autour.
Upo, sous.	Anti, } contre.	Amphi, } autour.
Pro, en avant.	Para, } contre.	Polus, beaucoup.

» Je viens maintenant au latin : on en prolonge » l'étude beaucoup plus loin que celle du grec, et l'on » se met en état de lire les anciens auteurs latins, ou » du moins la majeure partie d'entre eux : pendant » huit ou neuf années, on fait des thèmes et des ver- » sions, c'est-à-dire des traductions de français en » latin et de latin en français, et ces traductions ont » l'avantage que l'on développe son esprit par la com- » paraison des deux formes de langage, dont l'une » présente une extrême simplicité, et l'autre de la va- » riété et des inversions, et que l'on augmente, par » l'espèce de lutte qu'on est obligé d'établir, la préci- » sion, la netteté et l'énergie de son style.

» L'un et l'autre de ces résultats se trouveraient » également dans la comparaison du français avec » l'allemand; la langue allemande présente à la fois, » et les tournures directes dans les phrases principales, » et les inversions dans les phrases incidentes; la lon- » gueur de ces mêmes phrases, peu compatibles avec » la clarté du français, obligerait à chercher les » moyens de les diviser, et la faculté de créer des » mots composés, faculté qui n'existe pas dans notre » langue, à chercher des tournures heureuses pour » les exprimer.

» On oppose, je le sais, la littérature latine; mais à » cet égard il y a à faire diverses observations.

» D'abord une portion considérable de cette littéra- » ture a été perdue et n'est pas parvenue jusqu'à nous; » dans ce qui subsiste, les ouvrages sérieux, ceux » d'histoire, ceux de philosophie, enfin ceux de

» science, qui, du reste, par suite des progrès de l'es-
» prit humain, ne sont plus qu'un objet de pure cu-
» riosité, peuvent être mis en quelque sorte hors de
» cause : tous ces livres, dans lesquels le fond des
» idées est le principal, et pour lesquels la forme n'est
» qu'un accessoire, ont été traduits et rendus en fran-
» çais par les hommes les plus habiles, et aussi bien
» par conséquent et beaucoup mieux qu'on ne pour-
» rait le faire soi-même.

» Restent donc les ouvrages légers, ceux qui tien-
» nent à l'imagination : ce sont quelques comédies
» de Plaute et de Térence, quelques épîtres fami-
» lières, ce qu'on appelle les Offices de Cicéron, ses
» lettres à Atticus, la correspondance de Pline le
» Jeune, enfin la poésie ; la poésie est la portion la
» plus étendue de la littérature romaine encore subsis-
» tante : un grand nombre de poëtes, Virgile, Horace,
» Ovide, Lucrèce, Juvénal, Catulle et plusieurs autres,
» ont survécu à l'injure du temps.

» Parmi ces auteurs, et en mettant même à part la
» licence de leur langage qui ne permet pas toujours
» à beaucoup près de les mettre entre les mains des
» jeunes gens, il en est, comme Virgile et Ovide, dont
» les ouvrages se rapportent à des faits généraux et de
» tous les temps et sont universellement compris ;
» mais dans tous les autres, tels qu'Horace, Juvénal,
» Térence, Plaute, beaucoup de passages sont deve-
» nus obscurs et inintelligibles, faute de connaître
» d'une manière complète les mœurs, les habitudes,
» et les détails intimes de la vie des Romains.

» Dans les littératures modernes, il n'en est pas de » même : on peut à chaque instant en vérifier toutes » les données et tous les éléments; on peut connaître » la vie intime des Allemands et des Anglais, et néan- » moins, si malgré cette facilité il nous est impossible » de saisir dans leur langue tous les traits d'esprit et » toutes les allusions; si, de même qu'il leur arrive » par rapport à nous, nous ne pouvons comprendre » que très-imparfaitement quelques-uns de leurs ou- » vrages, tels que leurs comédies et leurs satires, » qu'on juge ce que cela peut être à l'égard d'un » peuple dont nous sommes séparés par des change- » ments immenses, par un intervalle de dix-huit siè- » cles, et sur les mœurs duquel nous avons à peine » quelques documents. »

» Comment apprécier à la fois toutes les finesses et » toutes les beautés d'une langue dont on ignore une » très-grande partie, qui est le langage familier, et dont » on ne connaît que quelques ouvrages écrits dans un » style élevé? On sait assez combien l'heureux emploi » des expressions les plus simples et les plus ordinai- » res donne aux bons auteurs français, Racine, Mo- » lière, la Fontaine, d'intérêt et de charme : dans le » latin, ces expressions vous échappent, et vous seriez » fort embarrassés de dire positivement de quelle ma- » nière les Romains, en s'abordant, rendaient le com- » ment vous portez-vous des Français, et le how do » you do des Anglais.

» Autrefois, lorsque la civilisation n'était pas encore » développée dans le monde moderne, il était tout

» simple que l'on allât chercher dans la civilisation et » la littérature anciennes des exemples et des modè- » les ; mais à présent, il n'en est plus de même, et les » littératures modernes suffisent à toutes les exigences » d'une bonne éducation.

» La littérature, d'ailleurs, n'est pas à beaucoup près » aujourd'hui tout ce qu'il importe de connaître : il » y a encore la politique, les intérêts des peuples, les » sciences, l'industrie ; les progrès toujours croissants » de l'industrie et des sciences les rendent de plus en » plus applicables à une foule d'arts et de profes- » sions : maintenant que le régime constitutionnel, » en se consolidant en France, appelle d'une manière » directe ou indirecte tous les hommes éclairés au » gouvernement de l'État, que les électeurs doivent » juger les députés qui eux-mêmes jugent les mi- » nistres, il faut aussi que tous les hommes éclairés » soient autant que possible en état de porter et de » baser leur jugement.

» Il y a quelque intérêt sans doute à pouvoir lire » dans leur propre langue, et d'une manière courante, « les mémoires de Xénophon et de Thucydide, ainsi » que la correspondance de Cicéron avec ses amis au » sujet des affaires du temps ; mais il me paraît tout » aussi intéressant et infiniment plus utile de pouvoir » lire couramment et dans leur propre langue, les dis- » cours des hommes d'État et des orateurs politiques, » les ouvrages des écrivains, les récits des voyageurs, » les comptes-rendus des questions commerciales, soit » en faveur de la liberté du commerce soit en faveur

» de la conservation des douanes, enfin les simples » journaux anglais et allemands.

» Maintenant les relations internationales s'augmen- » tent chaque jour, les communications d'un pays à » un autre deviennent plus faciles, et le deviendront » bien plus encore par l'établissement multiplié des » chemins de fer dont on s'occupe en ce moment ; » sera-ce avec le latin et le grec qu'on ira voyager » dans les contrées étrangères, et chercher ce complé- » ment d'instruction que la vue des lieux peut faire » acquérir?

» Il y a les voyages d'instruction générale, il y a les » voyages aussi d'utilité pratique et usuelle, ceux faits » en vue de la diplomatie ou du commerce : une des » grandes causes de l'infériorité des diplomates, des » consuls, des négociants français, et en général de » tous les Français que le gouvernement envoie ou » qui vont à l'étranger, c'est d'ignorer les langues des » contrées où ils se trouvent : la diplomatie et le com- » merce vivent de relations avec les habitants de ces » contrées, et il n'y a pas d'autre moyen de les entre- » tenir d'une manière suivie et étendue que de pou- » voir facilement parler leur langage ; le latin et le » grec ne seront pas d'un grand usage à cet égard ; au » contraire, avec le français, l'anglais et l'allemand, on » peut à peu près voyager partout, dans le nouveau » monde comme dans l'ancien, obtenir partout de » nouveaux enseignements, et nouer partout des rap- » ports diplomatiques et commerciaux.

» Pour ce qui est même de la conversation ordi-

» naire, arrive-t-il souvent que l'on cause de Socrate et » d'Épaminondas, de Virgile et de Cicéron, et tout n'a- » t-il pas été dit depuis longtemps sur les principaux » auteurs latins? Au contraire, on s'occupe des hommes » aujourd'hui marquants dans les divers pays, on » cause des auteurs et des livres nouveaux qui y sont » publiés.

» Sur cent personnes qui ont appris le latin, je mets » en fait qu'il y en a tout au plus une qui plus tard » revoie ses anciens auteurs, et encore n'est-ce le plus » souvent que pour un instant, par hasard et par sou- » venir de jeunesse ; les personnes qui savent l'anglais » et l'allemand en font ou peuvent en faire journelle- » ment usage.

» Je connais bien des personnes qui, après avoir » appris le latin au collége, ont appris ensuite, pour » leur propre utilité, l'anglais et l'allemand; suppo- » sons pour un moment que ce que je désirerais fût » établi, et qu'à l'étude du latin fût substituée celle » de ces deux langues, et qu'on me dise combien il y » aura de personnes qui plus tard, pour leur propre » utilité, voudront apprendre le grec et le latin.

» Il y eut un temps où l'on voulut faire du latin, » pour les sciences exactes, la philosophie, la méde- » cine, une langue universelle : Bacon, Descartes, Leib- » nitz, Newton, plusieurs grands médecins écrivirent » leurs ouvrages dans cette langue ; c'était bien un peu » du latin de convention, mais enfin ils s'entendaient, » et c'était là le point important. On vit même à cette » époque de la littérature et de la poésie latines, et le

» cardinal de Polignac, Santeuil, et quelques autres
» composèrent des poëmes latins.

» Il y avait à cette disposition de grands avantages :
» le latin formait ainsi entre tous les peuples une sorte de
» lien commun ; dans un temps où, l'imprimerie n'é-
» tant pas encore très-perfectionnée, les livres étaient
» rares et chers, une seule édition d'un ouvrage
» pouvait ainsi servir à tous les peuples ; et par là
» se trouvait levée l'une des grandes difficultés qui
» s'oppose encore aujourd'hui à la publication d'un
» ouvrage sérieux, qui est le petit nombre de person-
» nes disposées à l'acheter.

» Si ce système avait été maintenu, la connaissance
» du latin aurait continué à être indispensable pour
» les médecins, les philosophes, les savants, et en gé-
» néral, pour tous les hommes s'occupant d'études
» sérieuses : mais, bon ou mauvais, il a été abandonné ;
» depuis un siècle environ chaque auteur n'écrit
» plus que dans sa propre langue ; et comme, d'un au-
» tre côté, tout ce qu'il y avait de bon en latin a été
» traduit, on peut être aujourd'hui savant ou méde-
» cin, s'adonner aux travaux philosophiques les plus
» abstraits, sans lire un seul mot de latin.

» Le latin était autrefois également indispensable
» pour la magistrature et le barreau : dans le midi de
» la France, le droit romain était en grande partie la
» loi en vigueur, et dans le nord même, il servait à
» beaucoup d'égards de base et de règle ; souvent on y
» cherchait des moyens de décision et d'interprétation.
» Aujourd'hui, il n'en est plus de même : le code ci-

» vil a tout prévu, tout réglé, tout décidé ; et c'est à la
» jurisprudence formée dans les quarante années qui
» se sont écoulées depuis sa promulgation, qu'on s'en
» réfère pour en trouver la véritable et la seule inter-
» prétation.

» J'ai assisté, il y a quelque temps, par hasard, à
» une thèse de docteur à l'école de droit de Paris ; j'ai
» vu les compositions en latin des candidats, je les ai
» entendus parler, discuter, ergoter en latin, et j'ai
» trouvé qu'ils avaient raison de le faire solennelle-
» ment, car c'était certainement, pour la plupart d'en-
» tre eux, la dernière fois qu'ils se servaient de cette
» langue, et c'était une véritable oraison funèbre qu'ils
» lui faisaient.

» J'ai entendu dire aussi que le latin donnait des
» facilités pour apprendre l'espagnol et l'italien. Je
» n'ai pas remarqué qu'il en fût ainsi ; je crois que ce
» qui donne tout autant de facilité que le latin, c'est le
» français lui-même, ayant avec l'italien et l'espagnol
» une origine commune, et je tiens de plusieurs offi-
» ciers qui ont fait la guerre en Italie et en Espagne,
» que pour se mettre en état de parler la langue du
» pays, il n'y avait pas de différence sensible entre
» ceux d'entre eux qui avaient ou qui n'avaient pas
» la connaissance du latin.

» Ainsi, vous le voyez, nous dit en terminant
» M. Schlefer, non-seulement le latin et le grec sont
» aujourd'hui à peu près inutiles et hors d'usage,
» mais encore on peut les remplacer avec utilité par deux
» langues vivantes, telles que l'anglais et l'allemand,

» Il est donc à propos de les supprimer : c'est ainsi » qu'on a supprimé jadis les armures des chevaliers » pour les remplacer par le fusil et la baïonnette des » soldats, que l'on renonce à faire des routes ordi- » naires pour construire des chemins de fer, qu'en » un mot, chaque jour on abandonne une chose qui a » été utile, lorsqu'une chose plus utile et plus avan- » tageuse est inventée.

» D'un autre côté, la plupart des gens éclairés des » autres pays, outre leur langue, en connaissent en- » core une ou deux autres, et notamment le français ; » se présenter vis-à-vis d'eux sans connaître d'autre » langue vivante que la sienne, c'est s'exposer à lutter » sans armes contre des gens qui sont bien armés. »

J'avais, comme tu le sens, de nombreuses objections à faire à ce système que M. Schlefer nous avait exposé du reste avec beaucoup de chaleur, et je me préparais à les lui présenter, lorsque mon cousin me prévint par un argument direct, et comme on le dit, par un argument ad hominem.

« Dans votre plan, demanda-t-il à M. Schlefer, que » faites-vous des nombreux professeurs qui ensei- » gnent aujourd'hui le latin, de ces répétiteurs, de » ces recteurs de l'université, de ces inspecteurs, de » ces conseillers ? L'objection est embarrassante, ré- » pondit-il, mais enfin, si l'intérêt de l'État l'exige, il » faudra bien que cette considération finisse par cé- » der : que, dans un gouvernement despotique et ab- » solu, l'intérêt particulier l'emporte sur l'intérêt de » tous, on le conçoit, mais il est impossible d'admet-

» tre qu'il en soit de même dans un gouvernement
» constitutionnel et libéral comme est aujourd'hui ce-
» lui de la France. Les professeurs et répétiteurs qui
» enseignent le latin chercheront d'autres emplois, et
» l'on donnera des pensions à ceux que l'âge ou leur
» santé mettront hors d'état de se créer de nou-
» velles occupations.

» Cela est très-bien, reprit Ernest, mais, mon-
» sieur Schlefer, quoique plus jeune que vous et votre
» ancien élève, permettez-moi cependant de vous donner
» un conseil : vous êtes père de famille et sans fortune,
» la chaire d'allemand que vous occupez dans un col-
» lége royal forme le plus clair et le plus solide de vo-
» tre revenu ; croyez-moi, mettez de côté votre projet,
» serrez-le, renfermez-le dans le plus profond de votre
» secrétaire, n'en parlez à qui que ce soit ; sans cela,
» son premier effet pourrait bien être de renverser
» votre pot au feu. »

LETTRE LXII.

Londres, le   octobre 1845.

Rencontre avec un parent. — Histoire de M. Charles Van Heeren.

Nous avons fait, il y a quelques jours, avec William une singulière rencontre, c'est celle d'un parent, un peu éloigné, il est vrai, puisque la parenté remonte au temps de la révocation de l'édit de Nantes et probablement encore au delà, et qui de plus arrive des Grandes-Indes.

Ainsi que tu le sais, notre famille était autrefois nombreuse dans les départements de l'ouest de la France, et se partageait en diverses branches, les unes catholiques et les autres protestantes : à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, les branches protestantes furent obligées de s'expatrier et se réfugièrent, partie dans la Grande-Bretagne, ce sont celles dont je descends ; partie dans la Hollande, ce sont celles dont est issu notre nouveau parent. Comme son nom, qui est le nôtre, a été augmenté, je ne sais à quelle époque, du nom hollandais de Van Heeren, et que c'est sous ce dernier nom qu'on le désigne habituellement, nous n'aurions pu le reconnaître; mais lui, au contraire, nous a aussitôt reconnu, et, toute vérification faite, nous nous trouvons parents au centième ou deux centième degré; il n'est rien tel, comme tu le vois, que les émigrations, les persécutions et les colonies, pour se retrouver de très-loin.

M. Charles Van Heeren, avec lequel, depuis notre rencontre, nous avons fait plus ample connaissance, et qui m'a même accompagné dans une de mes courses en chemin de fer, est âgé de vingt-sept à vingt-huit ans : au commencement de ce siècle, son père, dont la famille avait jusque-là fait la banque dans la ville d'Amsterdam, alla se fixer dans la colonie hollandaise de Batavia, et y établit, en correspondance avec l'une des principales maisons d'Amsterdam, un comptoir. Favorisé par les circonstances, capable d'ailleurs et ayant naturellement l'esprit des affaires, il développa de plus en plus ses opérations, et parvint à réaliser des bénéfices considérables. De plusieurs enfants qu'il avait eus, il ne lui était resté qu'un fils, celui dont je te parle en ce moment, M. Charles, qu'il s'était associé et qui était naturellement appelé à l'héritage de tous ses biens.

Dès longtemps, il avait formé le dessein de le marier à la fille unique d'un de ses voisins, son plus intime ami, M. Lieden, comme lui venu de Hollande à Batavia, comme lui enrichi dans les affaires, et comme lui veuf depuis plusieurs années : M. Lieden habitait avec sa fille et une sœur qui ne s'était pas mariée, qui faisait les honneurs de sa maison, et qui avait présidé à l'éducation de sa fille : il partageait le désir de son ami, et souhaitant en même temps l'un et l'autre de revenir achever leurs jours en Europe, ils avaient projeté, après le mariage de leurs enfants, de réaliser leur fortune et de s'embarquer pour Amsterdam ; leurs dispositions avaient été commencées dans ce sens, et

l'on avait fixé le moment où mademoiselle Lieden aurait atteint sa seizième année, son père ne voulant pas la marier avant cet âge ; en attendant, on avait fiancé les deux jeunes gens, qui paraissaient avoir conçu l'un pour l'autre une vive affection.

Il y a quinze mois environ, l'époque fixée pour leur union commençait à se rapprocher, lorsque tout à coup M. Van Heeren le père mourut ; son fils était plongé dans la douleur que lui causait ce triste événement, lorsqu'on vint lui annoncer que le premier commis de leur maison, investi depuis vingt ans de toute leur confiance, et ayant même entre les mains une procuration fort étendue, venait de disparaître, et presque aussitôt l'on fut instruit qu'il s'était embarqué et avait fait voile pour l'Europe : il n'y avait pas un instant à perdre pour tâcher de prévenir l'abus qu'il pouvait faire de ses pouvoirs auprès de la maison d'Amsterdam, et M. Charles, sans prendre que le temps de faire ses adieux à la famille de M. Lieden, se mit en route à sa poursuite. Malgré sa diligence, il ne put arriver assez tôt en Hollande : déjà son commis avait demandé à la maison d'Amsterdam des sommes considérables qu'on lui avait remises, et il s'était enfui en Amérique.

M. Charles, après avoir pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher du moins un nouvel abus de la procuration, écrivit à M. Lieden ce qui s'était passé, lui annonça les pertes considérables qu'il avait faites, et ajouta que vu le changement survenu dans sa position, il lui rendait sa parole pour son mariage, tout en invoquant auprès de lui, pour qu'il voulût bien ne

pas le réduire au désespoir, la mémoire de son père et le souvenir de leurs anciennes liaisons.

M. Lieden lui répondit aussitôt que rien n'était changé dans ses projets, que leurs fortunes réunies seraient encore bien assez considérables pour leur procurer une existence brillante ; il lui faisait même, tout en reconnaissant sa générosité, quelques reproches d'avoir pu douter un instant de sa décision et de celle de sa fille ; enfin, il lui marquait que loin de renoncer, il avait au contraire achevé de disposer les deux fortunes pour pouvoir être transportées en France, et qu'il se mettrait prochainement en route : il pensait arriver à Marseille vers la fin d'octobre, et le priait en conséquence de s'y rendre à cette époque, sans pousser au delà de cette ville, de crainte de se croiser sur mer.

Cette réponse remplit de joie M. Charles qui est véritablement épris de sa fiancée ; en attendant le moment qui lui était fixé, ayant quelques petites affaires à régler en Angleterre, il s'y rendit, et c'est là ce qui nous a procuré l'occasion de nous rencontrer ; dans quelques jours, il part pour Paris, où il doit passer le temps qui lui restera avant de se rendre à Marseille, et je lui remettrai pour toi une lettre de recommandation ; j'ai entendu définir quelquefois les lettres de recommandation, une lettre de change tirée par une personne sur une autre : j'espère que tu feras honneur à la mienne ; je pense au surplus qu'il te plaira, et que si c'est un peu pour toi un embarras de lui servir de guide dans ses courses, tu y trouveras aussi quelque plaisir.

LETTRE LXIII.

Londres, le octobre 1845.

Universités anglaises.

Après qu'ils ont terminé leur temps d'études dans l'une des écoles publiques ou privées dont je t'ai parlé, les jeunes gens sont envoyés à l'une des deux universités d'Oxford ou de Cambridge, les seules qui soient organisées en corporations, et qui aient droit par conséquent de conférer des grades académiques formant un titre pour ceux qui les ont obtenus.

La première origine de l'université d'Oxford remonte à une époque fort éloignée : il paraît qu'elle date de la fin du dixième siècle, et qu'elle fut organisée pour la première fois par le roi Henri II ; mais son véritable développement ne commença qu'après la confiscation faite par Henri VIII des biens des monastères et du clergé : il y avait alors à Oxford plusieurs grands monastères, et plusieurs même des moines de ces monastères, à une époque où toute l'instruction était entre les mains du clergé, s'occupaient d'enseignement : Henri VIII consacra tout à fait à l'enseignement les biens de ces monastères en les sécularisant. Plus tard, des fondations riches et nombreuses y furent encore ajoutées. La charte actuelle de l'université d'Oxford, qui a confirmé les chartes précédentes, lui a été donnée par le roi Charles Ier.

L'université de Cambridge doit également son origine à des fondations; d'après la tradition, elle aurait une origine plus ancienne que celle d'Oxford, car on la fait remonter jusqu'au règne de Sigebert, roi des Angles orientaux, en 630; sa charte actuelle lui a été conférée par le roi Jacques I[er] qui, mécontent d'Oxford, lui accordait une grande protection, et qui a beaucoup étendu et augmenté ses priviléges.

Organisées à peu près à la même époque que les écoles publiques dont je t'ai parlé, les deux grandes universités anglaises furent disposées sur les mêmes bases et dans le même esprit: l'instruction en fut également, d'une part, sous le point de vue religieux, la théologie (divinity), de l'autre, sous le point de vue profane, le latin et le grec, les unes et les autres à un degré plus élevé que dans les écoles; il y eut aussi, à cause du chant d'église, ce qui nous paraît aujourd'hui assez bizarre, avec le peu de goût des Anglais pour cet art, la musique.

Comme arrangement matériel, elles se composèrent également d'un établissement central, où se faisaient les cours et les leçons des professeurs, et des maisons ou colléges où les élèves étaient reçus et demeuraient.

Chaque collége fut destiné à entretenir gratuitement un certain nombre d'élèves, dits sizers ou boursiers; d'autres élèves, désignés sous le nom de commoners, purent également être admis en payant un certain prix.

Enfin, il y eut parmi les fondations des sommes destinées à fournir des pensions viagères à un certain nombre d'élèves, choisis parmi les premiers des uni-

versités, et qui avaient pour objet de les mettre à même de se livrer à l'étude de la science, sans préoccupation de leurs moyens de vivre.

A mesure que s'augmenta le nombre, dans les universités, des élèves des divers colléges, les salles de l'établissement central, si grandes qu'elles fussent, devinrent insuffisantes, et l'instruction passa peu à peu dans les colléges eux-mêmes ; elle y est aujourd'hui à peu près tout entière, et l'on n'en fait plus aujourd'hui dans l'établissement central qu'un très-petit nombre ; des réclamations se sont élevées à plusieurs reprises contre cette tendance, mais sans succès.

Il y avait aussi autrefois, en dehors des élèves demeurant dans les colléges, des élèves libres habitant chez eux et suivant seulement les cours ; il y en a encore à Cambridge ; à Oxford on n'en admet plus, et comme le nombre des élèves des colléges d'Oxford est limité, il en résulte qu'on ne peut pas entrer à son gré dans cette dernière université, et qu'il est nécessaire de s'inscrire plusieurs années à l'avance.

Ainsi que je viens de te le dire, les seules branches anciennes de l'instruction des universités étaient la théologie, le latin et le grec.

Plus tard, de même que dans les écoles publiques, on en reconnut l'insuffisance, et l'on s'efforça d'y suppléer par des fondations additionnelles : ainsi l'on y introduisit successivement des leçons de littérature, de droit, de médecine, de diverses parties des sciences physiques et mathématiques ; ces diverses parties ne furent pas les mêmes dans les deux universités et n'y

reçurent pas la même extension; ainsi, ce qui concerne les sciences physiques et mathématiques, et surtout les dernières, est infiniment plus développé à Cambridge qu'à Oxford : il y a même des différences dans l'organisation première du latin et du grec : à Cambridge, on s'occupe plus spécialement de la contexture grammaticale et philologique des langues grecque et latine; à Oxford, des beaux ouvrages d'histoire et de littérature qui ont été composés dans ces deux langues : cette différence se fait sentir par les objets sur lesquels portent les examens.

L'université d'Oxford renferme vingt-quatre colléges, dont le plus considérable est celui de Christ-Church, fondé par le cardinal Wolsey premier ministre de Henri VIII; ce prince y transporta le siége épiscopal d'Oseney. Il entretient cent et un élèves boursiers (sizers), sans compter les élèves payants; chaque soir, pour marquer le couvre-feu, on sonne à la cloche de son église autant de coups qu'il a de sizers; il a le privilége, lorsque le roi se rend à Oxford, de le loger : c'est ainsi qu'il reçut successivement la reine Élisabeth, en 1566, Jacques Ier, en 1605, Charles Ier, à diverses reprises: enfin, en 1814, le prince régent d'Angleterre, depuis Georges IV. Ces réceptions sont consignées dans les archives, et toujours elles ont donné lieu à des cérémonies et à des fêtes.

Les autres principaux colléges sont : celui de la Madeleine, fondé en 1450 par Waynflete, évêque de Winchester, le nouveau collége établi en 1379, et

dont la chapelle est la plus belle de l'université; celui d'All-souls; tous renferment de vastes bâtiments, des terrains étendus disposés en cours et en jardins, une chapelle pour entendre les offices. Une bibliothèque s'y trouve également pour l'usage des élèves.

Indépendamment des bibliothèques spéciales, il y en a une magnifique dans l'établissement central, contenant, dit-on, quatre cent mille volumes : fondée par Humphrey, duc de Glocester, elle a été restaurée ensuite et considérablement augmentée par Thomas Bodley, dont elle a pris le nom de Bodleyenne; il y a de plus une autre bibliothèque générale fondée par le médecin Radcliffe; l'établissement central contient encore un jardin botanique, une imprimerie, dite de Clarendon, d'où sont sorties autrefois des éditions de classiques remarquables par la pureté des textes et la beauté des caractères, une galerie de peinture qui n'en a guère que le nom, et un musée, dans lequel on remarque les fameux marbres d'Arundel, qui ont si puissamment servi à démêler la chronologie de l'histoire des Grecs : apportés chez lord Arundel par Petty qui les avait achetés d'un Turc, ils furent donnés par lord Howard, en 1677, à l'université.

Enfin, il y a à Oxford un théâtre, imité de celui de Marcellus à Rome, et pouvant contenir plusieurs milliers de personnes: on n'y donne aucune représentation dramatique; mais on s'y rassemble dans les grandes cérémonies de l'université; c'est dans son enceinte qu'en 1814 on proclama docteurs en droit civil l'empereur de Russie, le roi de Prusse, les

princes Metternich, Lieven, Blücher, et quelques autres grands personnages venus à cette époque en Angleterre.

L'université d'Oxford compte environ quatre mille cinq cents étudiants répartis dans les divers colléges; elle jouit d'un revenu de onze millions. Le principal des professeurs, celui de théologie, a cinquante mille francs de traitement; les revenus des autres professeurs sont de dix à vingt mille francs; quant aux pensions, elles varient de trois à six mille francs; on estime que les titulaires sont en tout au nombre de plus de mille.

Il y a à Cambridge dix-sept colléges, dont le plus remarquable est le collége royal fondé par Henri VI; le plus grand est celui de la Madeleine, fondé par Marguerite, comtesse de Derby, mère de Henri VII; l'université renferme une bibliothèque bien moins considérable que celle d'Oxford, un cabinet de minéralogie et un jardin botanique.

Elle jouit de neuf millions de revenu, et cinq à six mille étudiants y reçoivent l'instruction.

On est reçu dans les universités d'Oxford ou de Cambridge depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de vingt et un; on y entre ordinairement vers l'âge de dix-huit ans : il faut, pour y être admis, passer sur les objets de ses études précédentes quelques examens, du reste peu difficiles à accomplir; sont dispensés de ces examens les jeunes gens issus du sang royal, les pairs et les fils de pairs.

A la différence des institutions analogues établies en Allemagne, et de l'Université de France, les portes

des deux universités d'Angleterre ne sont ouvertes qu'à ceux qui professent la religion dominante, et qui prêtent le serment des trente-neuf articles, symbole de cette religion; les autres en sont exclus. Il y a toutefois entre elles cette différence, qu'à Cambridge le serment n'est pas nécessaire pour profiter de l'éducation qui s'y donne, et qu'il est seulement exigé pour prendre ses grades et pour obtenir l'un des emplois ou pensions dont l'université dispose, tandis qu'à Oxford, le serment est indispensable même pour jouir des bienfaits de l'éducation.

Les étudiants des universités sont vêtus d'une espèce de demi-manteau noir qu'ils mettent par-dessus leur habit; les officiers universitaires ont le même habillement, distingué seulement de celui des simples étudiants par les ganses et les broderies du manteau; les uns et les autres portent en outre un bonnet à sommet plat et quadrangulaire, avec un gland de soie allongé et noir comme tout le reste du costume. Ce costume est comme tu le vois fort sévère, et du reste il convient ainsi assez bien au type du visage et du caractère anglais.

Les étudiants habitent dans leurs colléges respectifs et y occupent des chambres séparées; leurs obligations sont d'assister aux cours et leçons des professeurs ainsi qu'aux services divins : ils sont tenus aussi de prendre part, quatre fois par semaine, aux repas communs du réfectoire; les autres repas peuvent leur être servis dans leurs chambres par le stewart ou maître d'hôtel du collége. Hors de ces obligations, ils

jouissent d'une grande liberté, peuvent travailler et sortir de la manière qui leur convient, et une heure seulement est fixée pour leur rentrée du soir dans l'intérieur du collége. En général ceux qui sont en relation d'amitié s'invitent les uns les autres, soit à dîner, soit le soir à prendre le thé.

A en juger par les anciens statuts restrictifs, statuts qu'on s'est cru obligé de renouveler dans ces derniers temps, les étudiants abusent souvent de la liberté qui leur est laissée. Par ces statuts, il est défendu à tout étudiant, à moins de deux années d'études et d'en avoir obtenu l'autorisation spéciale, de tenir des chevaux, d'aller en voiture ou en tilbury, et de prendre un domestique à son service; nul ne peut, sous aucun prétexte, avoir chez lui des chiens; il ne lui est pas permis de jouer à des jeux de hasard, de porter épée, poignard, pistolet ou toute autre arme; de fumer dans les rues, de fréquenter les tavernes et les mauvais lieux, de faire des courses nocturnes, d'assister ni de prendre part à des courses de chevaux, non plus qu'à des prix de tirs à la carabine et aux pigeons.

Toutes ces défenses n'empêchent pas les étudiants de monter à cheval, de se promener en voiture, d'avoir des chiens, de prendre part aux courses de chevaux, de jouer enfin à des jeux de hasard, chose pour laquelle du reste, comme je te l'ai dit, les Anglais dès leur jeunesse montrent un vif penchant : cette manière d'être, qui est celle des fils de grands seigneurs, devient une sorte d'obligation pour tous ceux qui veu-

lent les imiter et prendre la position de gentleman, en sorte que bien que le prix de la pension ne soit pas en lui-même fort élevé, il le devient extrêmement par tous les accessoires qu'on est obligé d'y joindre.

Les peines prononcées contre les étudiants sont l'amende, la prison, l'expulsion, et plus ordinairement la privation d'une ou plusieurs inscriptions.

La distinction des rangs, si profondément admise dans la société anglaise, et déjà commencée quoique faiblement dans les écoles, existe avec toute sa rigueur dans les universités; elle est même plus observée là que partout ailleurs, et nulle part la démarcation n'est plus tranchée entre le noble et le roturier; il semble qu'ils veuillent s'y habituer d'avance et s'en faire une étude, et que, de même que pour les hommes faits l'étiquette est en quelque sorte une partie de la constitution, elle soit pour les jeunes gens une portion de leur éducation.

Ainsi, les élèves commoners des universités sont divisés en quatre catégories positives : 1° les élèves nobles qui sont les pairs et les fils aînés de pairs, ou les héritiers présomptifs d'une pairie; 2° les quasi-nobles (quasi nobiles), qui sont les fils puînés de pairs et les fils aînés de baronnets; 3° les jeunes gens appartenant à des familles roturières, et qui, moyennant un certain prix, ont obtenu le titre, à Oxford de gentlemen commoners, à Cambridge de fellows commoners, qualités auxquelles sont attachés certains priviléges; 4° enfin les élèves commoners simples; ainsi que tu le vois, et il en est de même en général en Angleterre, une

grande fortune rapproche de la noblesse, parce qu'elle donne le moyen d'y parvenir.

Ces différences sont constamment suivies : dans le monde, les nobles portent le même costume que les autres personnes; dans les universités, les étudiants nobles, sont comme les docteurs et les officiers universitaires, distingués des autres étudiants par les ganses et les broderies de leurs manteaux. Quand ils prennent part aux repas du réfectoire, leur place est réservée à une table particulière avec les chefs de leur collége; ils en ont une également à la chapelle dans une tribune spéciale; toujours et dans toutes les occasions, ils prennent le pas sur ceux qui ne sont pas nobles ou qui sont moins nobles qu'eux; ceux-ci leur doivent à distance le premier salut, et ce salut, qui n'existe plus que dans les universités, devient par cela même une coutume curieuse et caractéristique.

Seuls ils ont le droit de faire venir par une sonnette les hommes de service, tandis que les autres étudiants sont obligés de se déranger pour les appeler. Ils sont dispensés d'une partie des examens imposés aux autres étudiants et d'une portion du temps que ces derniers doivent rester dans l'université; ils n'ont que huit termes ou inscriptions à accomplir pour obtenir leurs grades ; la discipline établie est adoucie et relâchée à leur égard.

La distinction des rangs est si grande à Cambridge, que le fils aîné d'un baronnet se distingue par son costume du fils cadet d'un autre baronnet.

Sous le rapport du travail, les étudiants commo-

ners riches ou appartenant à des familles de l'aristocratie, se divisent en deux parties bien distinctes ; les uns, qui ont naturellement peu d'aptitude, et le goût de la dissipation : ceux-là n'ont rien fait ni rien appris dans les écoles, et ne font ni n'apprennent rien dans les universités : c'est à peine si, avec le secours de leur répétiteur, ils peuvent parvenir à passer les examens et à obtenir les grades : beaucoup même y renoncent, et entrent dans l'armée, dans la marine, dans les emplois inférieurs de la diplomatie, quelques-uns dans les administrations financières.

Les autres ont des dispositions naturelles et du penchant pour le travail : loin d'abuser de la liberté qui leur est laissée, ils en profitent, et affranchis de toute contrainte, ils en travaillent mieux et avec plus de fruit : ils se sont distingués dans les écoles, se distinguent dans les universités, et il y a même en eux une garantie pour l'avenir : cette forme d'éducation, jointe au caractère anglais, contribue à développer cette fermeté et cette énergie individuelle, cette constance d'opinion et de pensée (consistency), si remarquable dans les hautes classes en Angleterre, et qui nous manque trop souvent en France.

L'existence des sizers ou boursiers est entièrement différente de celle des étudiants riches, et leur manière de vivre est extrêmement simple et modeste ; ils se destinent ordinairement, soit à la profession ecclésiastique, soit à l'instruction ; beaucoup aspirent à obtenir les pensions, dont disposent comme je te l'ai dit les universités, et qui sont attribuées à ceux qui

occupent les premiers rangs dans les examens, afin de les mettre à même de se livrer à l'étude de la science sans préoccupation; parmi ces pensions, il en est qui imposent diverses obligations, celle par exemple de la résidence; d'autres se perdent quand le titulaire vient à se marier.

Les descendants ou ayants cause des anciens fondateurs, ou les personnes ou corporations désignées dans les actes constitutifs, disposent des bourses attachées aux fondations; comme ce sont souvent des grands seigneurs ou des gens fort riches, ils n'en font jamais usage en faveur de leurs enfants, mais, comme pour les écoles publiques, en faveur de jeunes gens ayant peu de fortune; on les continue même en général aux mêmes jeunes gens auxquels on a procuré l'entrée dans les écoles.

En France, il y a dans les colléges royaux des bourses, et les pensions des universités anglaises sont remplacées par des sinécures universitaires et des fonds dits d'encouragement : les uns et les autres sont laissés à la disposition du gouvernement, car en général chez nous le gouvernement dispose de tout, et ne sont pas toujours très-bien répartis; dans tous les cas, les fonds d'encouragement ne forment qu'une ressource précaire, et non pas une existence assurée comme les pensions des universités d'Angleterre.

Après un an d'études, les étudiants passent un premier examen qu'on appelle petty; deux ans après, viennent les examens généraux subis publiquement, et à la suite desquels sont délivrés les grades universi-

taires : ce sont les titres de bachelier, de maître ès-arts, de docteur en théologie, en médecine et en droit civil ; il y a aussi, comme je te l'ai dit, un doctorat en musique ; il est probable que ceux qui l'obtiennent ont de la peine à se regarder sans rire.

La réception des candidats se fait avec les cérémonies et les costumes en usage à l'époque de la création, ou établis par les fondateurs.

A la suite des examens, les étudiants sont divisés en cinq catégories, la première n'en contient que dix.

Ainsi que je viens de te le dire, les élèves nobles sont dispensés de certains examens, soit à l'entrée, soit pendant le cours de leurs études : ce système paraîtrait monstrueux en France, et cependant les Anglais le regardent comme entièrement fondé sur la raison : ils pensent qu'il est utile pour l'État d'attirer à des occupations utiles les jeunes gens riches et de familles considérables ; que, comme la fortune même et la position de leurs parents tendraient à les entraîner du côté de la dissipation, il faut combattre cet entraînement et tourner s'il est possible la pente d'un meilleur côté ; en France, où règne avant tout l'esprit d'égalité, et où l'intérêt de l'État ne vient jamais qu'après ce premier intérêt, on trouverait qu'ils ont bien assez du côté de la position et de la fortune sans leur donner encore ce nouvel avantage, et qu'il est souverainement injuste de les mettre ainsi à même de faire aux autres une concurrence plus redoutable.

Les vacances des universités sont chaque année de près de six mois, savoir : quatre mois de juin à octobre,

cinq semaines du 10 décembre au 20 janvier, et trois semaines au mois d'avril; c'est, comme tu le vois, et de même que pour les écoles publiques, beaucoup plus que l'on ne donne en France aux étudiants.

Les jeunes gens appartenant aux principales familles d'Angleterre sont ordinairement envoyés à l'une des écoles publiques dont je t'ai parlé, et surtout à celle d'Eton; ils passent de là dans les universités; l'aristocratie ayant en Angleterre une immense influence par la quantité de places de cléricature et autres, et par le crédit dont ils disposent, l'amitié d'un grand devient une chose très-importante pour l'avenir d'un jeune homme : aussi beaucoup de riches négociants, de propriétaires de province, d'hommes de loi opulents, en envoyant leurs fils à Eton ou dans les universités, calculent qu'ils pourront se lier avec l'un des membres de l'aristocratie, et obtenir plus tard par son moyen des collations de bénéfices, des secours de crédit et d'avancement, ou même l'entrée dans la carrière politique et l'admission dans la Chambre des communes. Quelques exemples saillants, et notamment celui de Canning qui, secondé par quelques amis d'école et d'université, parvint ensuite aux premiers emplois politiques, entretiennent en eux cette espérance.

Elle est, du reste, bien souvent trompée : d'abord les fils d'hommes d'État et de pairs sont peu nombreux, et en général ils recherchent la société des jeunes gens de leur caste de préférence à celle des roturiers. Le hasard peut former d'autres liaisons, mais il est rare qu'elles persistent, et alors même, elles peuvent devenir

une cause de perte pour les jeunes gens que leur fortune ne met pas à même d'imiter leurs opulents amis, de jouer avec eux, d'avoir des chevaux, de parier aux courses, et ils finissent par s'endetter et se ruiner.

Enfin, la réforme électorale et la suppression des bourgs pourris ont beaucoup diminué les chances favorables qui pouvaient être autrefois la conséquence de ces liaisons.

Comme, parmi les jeunes gens qui étudient dans les universités, il en est que la position et la fortune de leurs familles désigne d'avance à la vie politique, et auxquels un siége est en quelque sorte assuré dès leur majorité dans l'une des deux Chambres, ils sont dans l'usage, pour se former aux discussions publiques et s'habituer à prendre la parole, de se réunir entre eux en conférence; ces conférences existent même dans les écoles et principalement à Eton; à Paris, depuis une quinzaine d'années, on a tenté d'en établir de semblables; mais il y a chez nous si peu d'hommes appelés par eux-mêmes à la vie politique, et qui ne soient pas au contraire obligés de donner toute leur attention à la carrière qu'ils ont embrassée, que ces conférences n'ont jamais eu qu'un très-médiocre succès.

L'université d'Oxford, comme celle de Cambridge, jouit du privilége de se gouverner elle-même : elle a à cet effet deux conseils, l'un, le haut conseil, composé des hauts dignitaires et des autres officiers de l'université, professeurs, docteurs et maîtres ès-arts : il décide de toutes les questions importantes de l'administration et des personnes; l'autre, le sénat, composé d'un cer-

tain nombre de ces dignitaires et officiers choisis par les autres à l'élection; il s'occupe de toutes les questions ordinaires.

Les hauts dignitaires sont le chancelier, le vice-chancelier, le sénéchal (high stewart), les quatre adjoints du vice-chancelier et les procureurs; le chancelier est choisi par les chefs et professeurs des colléges; il est de droit président du haut conseil et du sénat; la dignité de chancelier ne se confère qu'à des évêques et aux principaux d'entre eux; cependant on la donne aussi à des laïques; ainsi, en 1835, le duc de Wellington fut revêtu de celle de chancelier de l'université d'Oxford.

La juridiction du haut conseil est très-étendue et en quelque sorte sans limites sur toutes les questions d'administration et de personnes; c'est lui qui élit sans contrôle à toutes les places, à l'exception du vice-chancelier qui est choisi par le chancelier parmi les chefs et les professeurs des colléges; il peut, d'un autre côté, prononcer l'expulsion des officiers qui lui paraissent avoir manqué aux règles qui leur sont imposées, surtout en matière de foi et d'orthodoxie; c'est ainsi, comme tu l'as vu, qu'a été prononcée l'expulsion du docteur Ward. Enfin c'est le haut conseil qui, formé en corporation électorale, fait choix des deux députés de la Chambre des communes, accordés aux deux universités par leur charte d'institution.

Outre la juridiction sur leurs affaires intérieures, les deux universités d'Oxford et de Cambridge en ont une encore sur les délits commis dans l'une et l'autre de

ces deux villes et même à un mille à l'entour. Quant aux crimes, ils restent attribués au ressort des tribunaux ordinaires d'assises et de quarter sessions.

Les tendances de l'université de Cambridge sont whigs; les deux députés qu'elle nomme appartiennent ordinairement à cette opinion, et c'est là que se rendent plus généralement les étudiants appartenant aux familles de ce parti; l'université d'Oxford, au contraire, a un caractère tout à fait tory et anglican; sir Robert Inglis, l'un de ses députés, nommé comme tu l'as vu, lors de la démission donnée par sir Robert Peel, à propos de la présentation du bill sur l'émancipation des catholiques, est l'un des plus fougueux représentants de cette opinion.

Je t'ai parlé dans une autre circonstance, au sujet de la religion en Angleterre, des progrès qu'avait faits le catholicisme parmi les docteurs et professeurs de l'université d'Oxford.

Ainsi que je viens de te le dire, l'obligation de prêter le serment des trente-neuf articles exclut les sectateurs des cultes dissidents, soit des avantages temporels, soit même de l'instruction des deux universités d'Oxford et de Cambridge; en 1827, de riches particuliers se réunirent pour fonder à Londres un établissement d'instruction supérieure semblable à celles des universités d'Oxford et de Cambridge, et destiné à recevoir des jeunes gens sans égard au culte qu'ils professaient. Cette société, composée tant d'actionnaires que de donateurs, commença par faire élever dans Grower-street de magnifiques constructions, dans lesquelles se

trouvent une bibliothèque, un musée d'histoire naturelle, un jardin botanique et un théâtre d'anatomie. Les actionnaires et donateurs ont, à proportion de leur souscription, le droit de faire recevoir gratis un ou plusieurs élèves; les autres élèves payent cinquante livres sterling (douze cent cinquante francs). Le duc de Sussex, oncle de la reine, et au-dessous de lui lord Brougham en sont les principaux présidents : l'établissement porte le nom de London university college; toutefois, ce mot d'université n'a pas ici le même sens que pour les universités d'Oxford et de Cambridge, attendu que, comme il n'a pas de charte et par conséquent pas de droits publics, tout en donnant la même instruction, il ne peut conférer d'une manière officielle les mêmes degrés.

Ce collége étant fondé en dehors de tous les cultes et par conséquent au profit des cultes dissidents, dès l'année suivante, 1829, une autre société voulant, disait-elle, neutraliser l'influence anti-religieuse de la première, fonda le London king's college sous le protectorat du haut clergé et des membres orthodoxes de l'aristocratie. Ce collége est comme l'autre un établissement particulier et sans pouvoirs publics, ne pouvant par conséquent conférer des degrés; il est soumis aux exigences de l'Église anglicane : son protecteur est le souverain même, son inspecteur l'archevêque de Cantorbery, ses directeurs perpétuels le lord-chancelier, l'archevêque d'York, l'évêque et le lord-maire de Londres.

Ainsi que je te l'ai dit dans une autre occasion, la

fondation de ce collége, à laquelle le duc de Wellington avait pris une très-grande part, devint en 1829, lors de la discussion du bill sur l'émancipation des catholiques, la cause d'un duel entre lui et le comte de Winchelsea : la présentation de ce bill étant devenue alors inévitable, le duc de Wellington, premier ministre, et sir Robert Peel avaient eu à délibérer s'ils se retireraient pour laisser au ministère whig à faire cette présentation, ou s'ils la feraient eux-mêmes de manière à empêcher le plus possible de concessions; ils crurent devoir prendre ce dernier parti; mais les membres les plus ardents du parti tory ne virent dans cette résolution que le fond de la mesure, et adressèrent aux principaux ministres les reproches les plus violents de mobilité et de tergiversations. Le comte de Winchelsea surtout attaqua avec beaucoup de vivacité le duc de Wellington dans la Chambre des lords, et, non content de cette opposition, il fit insérer dans le Standard, organe exagéré du parti tory, une lettre dans laquelle il déclarait retirer son nom de la liste des souscripteurs pour l'établissement du king's college, ajoutant « qu'il y avait souscrit à l'exemple du » duc de Wellington; mais que comme le but du noble » duc n'avait été sans doute, en souscrivant, que de » donner le change au public sur ses intentions relatives aux catholiques, il ne se croyait plus (lui comte » de Winchelsea) engagé à continuer sa souscription. »

Le duc de Wellington demanda aussitôt des explications sur cette lettre, faisant observer au comte de

Winchelsea, qu'il était libre de retirer sa souscription, mais non de se livrer contre lui à des insinuations aussi fausses qu'injurieuses : le comte ayant refusé de donner les explications réclamées, il s'ensuivit un duel : on convint qu'il aurait lieu au pistolet, et que les deux adversaires se rencontreraient dans la plaine de Battersea, le 21 mars (1829). Le duc de Wellington tira le premier et manqua son adversaire : alors le comte de Winchelsea tira en l'air, et, sur l'intervention de son témoin, le comte de Falmouth, consentit à faire une rétractation, ce qui termina la querelle.

En 1831, les fondateurs de l'université de Londres (London university college) s'adressèrent aux jurisconsultes de la couronne, pour savoir si les priviléges des universités existantes s'opposaient à ce qu'une charte d'incorporation leur fût accordée par le roi : sur la réponse des jurisconsultes que les priviléges ne leur paraissaient contenir aucune restriction, si ce n'est pour les degrés en médecine et en théologie, ils formèrent une demande devant le conseil privé, mais là ils éprouvèrent un refus.

En 1835 ils portèrent la question devant la Chambre des communes, proposant qu'une adresse fût faite au roi pour supplier Sa Majesté d'accorder la charte d'incorporation. Le parti tory et anglican combattit avec énergie cette motion et elle fut en effet rejetée par deux cent cinquante-six voix contre cent trente-six.

L'aspect de Cambridge n'offre rien de remarquable; mais il n'en est pas de même d'Oxford : lorsqu'on y

arrive après avoir quitté Londres, la surprise est extrême, et surtout par le changement : on se croirait transporté dans un autre monde et dans un autre siècle. Ce ne sont plus, comme à Londres, ces séries indéfinies de petites maisons, sinon égales, du moins semblables, ces façades plates et sans grâce percées de trous carrés que l'on est convenu d'appeler des croisées, cette ville toute prosaïque; ce sont de vastes édifices, différents de forme et de grandeur, à croisées taillées en ogives, ornés partout de riches sculptures, surmontés de dômes et de clochers; c'est un véritable ensemble de monuments, offrant un aspect tantôt gothique, tantôt mauresque, italien, ou espagnol, et dont la multitude et la magnificence ont fait donner à la ville d'Oxford le nom de ville des palais.

Ce n'est pas non plus le mouvement de la ville de Londres, où tout se presse, où tout semble affairé, où la circulation d'hommes et de voitures est immense et continuelle, où tout enfin annonce la fabrication, le commerce, les affaires. C'est la marche grave et mesurée des docteurs et des professeurs de l'université, précédés de leur porte-masse, ou la promenade silencieuse des étudiants : point de bruit de voitures, de fabrique, point de ces cheminées immenses vomissant à grands flots la fumée noire du charbon de terre; partout au contraire le calme et le repos : chaque soir, comme je te l'ai dit, la cloche de la chapelle de Christ-Church sonne le couvre-feu pour toute la ville, en frappant autant de coups qu'il y a d'étudiants sur la fondation du collége de ce nom.

Le reste des habitants se compose d'environ quinze mille personnes, vivant pour la plupart des dépenses que font les étudiants : la ville est située sur la rive gauche de l'Isis, qui est le nom que porte la Tamise avant d'arriver à Londres, et au confluent de cette rivière avec le Charwell et le canal d'Oxford : elle est environnée de belles prairies et de campagnes riantes et fertiles ; au sud et à l'est la vue est bornée par des collines, où l'on remarque le château de Bleinheim, ancienne résidence du duc de Marlborough.

La terre de Bleinheim est située sur l'emplacement de l'ancien château de Woodstock, où sir Walter Scott a placé le sujet d'un de ses romans les plus intéressants, et tout annonce que le bois de chêne dont il parle, et que l'on y remarque en effet, remonte à l'époque qu'il s'est proposé de peindre.

Ainsi que tu le sais, après la fameuse bataille de Bleinheim, que les Français nomment Hochstett, le parlement vota au duc de Marlborough, à titre de récompense, une terre et la construction d'un château magnifique auquel on donnerait le nom de cette victoire; la porte d'entrée est en forme d'arc de triomphe ; le parc a plusieurs lieues de tour, et il renferme un immense bassin où l'eau arrive en tombant en cascade du haut d'un rocher artificiel ; pendant la construction du château, le duc étant tombé en disgrâce et étant mort, des difficultés s'élevèrent sur le payement des sommes nécessaires à la construction ; alors la duchesse, avec l'énergie connue de son caractère, le fit achever de ses deniers, sans rien diminuer

du plan qui avait été d'abord adopté. Il est construit dans le style français du temps de Louis XIV.

Le propriétaire actuel, bien qu'ayant dix-sept cent cinquante mille francs de revenus, n'en a pas moins contracté des dettes si considérables, que ses créanciers ont obtenu d'être mis en possession de ses biens pour les administrer à leur profit, en lui faisant une rente de cent vingt-cinq mille francs; il s'est servi de ce qui lui était ainsi laissé, pour bouleverser l'ancienne et imposante ordonnance du parc, et pour faire abattre plusieurs des arbres les plus beaux et les plus anciens. Naturellement, l'entretien du château et du parc se ressent de l'état des affaires de son propriétaire.

Après leur temps d'études dans les universités, il est d'usage que les jeunes gens riches aillent passer un ou deux ans sur le continent avec un gouverneur; les Anglais regardent ce voyage et ce séjour comme un excellent complément d'éducation, et comme éminemment propre à développer l'esprit, que la vue d'un même pays et d'un même clocher ne peuvent que rétrécir : ces fonctions de gouverneurs sont un des moyens d'existence des jeunes gens de bonne famille, instruits et sans fortune.

LETTRE LXIV.

Londres, le octobre 1845.

Femmes anglaises.

Je ne t'ai rien dit encore des femmes anglaises, et cependant elles sont certainement en Angleterre comme ailleurs, et plus qu'ailleurs, par la comparaison avec les hommes, la plus belle moitié du genre humain.

Les femmes anglaises en général sont plus grandes que les Françaises : elles ont ordinairement des yeux bleus, des cheveux blonds et des traits réguliers, leur taille est très-rarement contrefaite, mais ordinairement sans grâce, comme leur tournure sans élégance : il en est de même du reste de leur personne, et l'on a dit avec raison que les Anglaises semblent avoir deux mains gauches. Soit par suite de la conformation de leur corps, soit parce qu'elles marchent beaucoup, vite et sans s'observer, elles marchent mal, et sous ce rapport elles ressemblent assez aux hommes. Ce qu'elles ont de véritablement admirable, et à quoi rien ne se peut comparer, c'est la beauté de leur peau et l'éclat de leur teint ; si nos Françaises leur sont supérieures à d'autres égards, elles n'approchent pas d'elles sous ce rapport ; peut-être, pour composer une beauté parfaite, faudrait-il réunir les avantages de l'une et de l'autre nation ; la grâce et la tournure des

Françaises avec la taille élevée, les traits réguliers et la belle peau des dames anglaises.

Leur physionomie est en général douce, calme et tranquille; souvent, cette qualité étant poussée à l'excès, elle devient insignifiante et apathique; ce qui dans l'ensemble de leur personne les caractérise principalement, celles surtout qui appartiennent à la haute classe de la société, c'est la bonne tenue et la convenance de leur maintien; elles tirent du sentiment profond d'elles-mêmes une véritable dignité.

Je t'ai parlé ailleurs de leurs mains et de leurs pieds.

L'éducation des jeunes personnes anglaises se fait rarement dans les pensions et presque toujours au contraire dans l'intérieur de la maison de leurs parents; elle est confiée aux institutrices dont je t'ai parlé; les mêmes objets à peu près en Angleterre et en France composent cette éducation : d'une part, les objets d'instruction solide, la grammaire, l'histoire, la littérature, les principes de leur langue et de la langue française; de l'autre, la musique et les autres arts d'agrément; les institutrices donnent sur tous ces points les premiers éléments : lorsqu'elles ont épuisé ce qu'elles sont en état d'enseigner, on prend comme en France des maîtres spéciaux.

Jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans, les jeunes personnes vivent presque uniquement renfermées dans leur salle de travail, occupées de ces études, ou sortent pour la promenade en compagnie de leurs institutrices; presque jamais elles ne vont avec leurs mères faire des visites; dès qu'il y a des étrangers à la table de leurs

parents, elles n'y paraissent pas, et restent dans ce qu'on appelle la chambre des nourrices; elles sont en un mot pour la société comme si elles n'existaient pas.

A cet âge, on les tire de leur retraite, on les produit dans le monde, on présente à la cour celles qui sont en position de l'être : alors tout change à la fois pour elles : à leur espèce de réclusion succède la plus grande liberté : le matin elles sortent seules suivies d'un domestique, font elles-mêmes des visites, parcourent les magasins, s'arrêtent pour parler à celles de leurs connaissances, hommes ou femmes, qu'elles rencontrent, montent à cheval avec elles; le soir, elles vont au bal, dansent, valsent, se promènent avec qui elles veulent, plusieurs fois avec le même danseur, et font avec lui de longs à-partés.

Pendant l'été, elles se rendent seules chez celles de leurs amies qui ont des châteaux ou des maisons de campagne, et y vivent presque aussi librement que pourraient le faire des hommes.

Pour ce qui est de leurs lectures, elles lisent à peu près les livres qui leur conviennent, et ordinairement beaucoup de romans; il en est de même de leurs correspondances, à l'égard desquelles on n'exerce presque aucun contrôle.

Au reste, tu as pu voir à Paris des familles anglaises, et juger par toi-même quelle latitude était laissée aux jeunes personnes sur tous ces points.

Jusqu'au moment de leur mariage, elles jouissent de cette liberté; alors tout change pour elles de nouveau : concentrées dans leur intérieur, elles se vouent

sans réserve au soin de leurs maris, de leurs enfants, de leurs maisons; beaucoup cessent d'aller au bal, et la plupart renoncent à la danse et aux autres plaisirs qui seraient encore de leur âge; elles ne montent plus à cheval sans leurs maris, et ne sortent guère seules si ce n'est pour faire des visites; cette réclusion est moins grande, toutefois, pour les femmes de la haute société.

Dans un ménage anglais, le mari est le chef et le maître absolu de tout ce qui en fait partie, des biens de sa femme aussi bien que des siens: ainsi que je te l'ai dit dans une autre occasion, sauf une portion de la dot de sa femme qu'il ne peut aliéner sans l'assentiment des trustees nommés à cet effet, il peut disposer de tout à son gré et sans avoir à demander à sa femme et obtenir d'elle aucune espèce de consentement; les revenus lui appartiennent tout entiers et à toujours.

Dans toutes les occasions et d'après les lois, la personnalité de la femme s'efface complétement et se perd dans celle de son mari: ainsi ce n'est pas, comme chez nous, la femme qui, autorisée à cet effet par son mari, comparaît en justice ou dans les contrats, c'est le mari seul, comme représentant à la fois de sa femme et de lui-même. Le mari et la femme forment si bien devant la loi une seule et même personne, qu'ils ne peuvent rien se donner l'un à l'autre, ni passer aucun accord ou aucun contrat; en général même, tous les pactes qu'ils ont pu faire avant le mariage deviennent nuls quand ils sont mariés.

Le mari peut, toutefois, faire un legs à sa femme, car l'union cesse par sa mort.

Le mari est tenu par la loi de fournir à sa femme tout ce qui lui est nécessaire eu égard à sa position, mais pas au delà, et si elle contracte des dettes, il n'en est tenu que jusqu'à concurrence de ce nécessaire.

Autrefois le mari, comme tuteur de sa femme et responsable de ses actions, pouvait lui infliger une correction (castigationem adhibere), et même, en certains cas, employer violemment le fouet et les verges (flagellis et fustibus acriter verberare) ; ce n'est que depuis le règne de Charles II, qui, élevé en France, en rapporta les usages, que l'on commença à révoquer en doute ce pouvoir de correction, et à accorder au contraire à la femme, maltraitée par son mari, des cautions de paix ; les gens de la basse classe continuèrent cependant, et continuent encore, à réclamer et surtout à exercer leur ancien privilége.

Si le mari, ou, comme disent les lois anglaises, si le baron tue sa *feme*, la peine pour ce crime n'est pas plus forte que ce qu'elle est pour le meurtre d'un étranger ; mais si la *feme* tue son baron, la loi juge ce crime beaucoup plus atroce, non-seulement parce qu'elle a violé tous les sentiments de l'affection conjugale, mais parce qu'elle a secoué le joug de l'autorité de son mari ; aussi le crime est-il placé parmi les trahisons et assimilé au cas de meurtre du roi.

Les femmes sont ainsi considérées dans la législation anglaise comme une sorte de nature inférieure

Il arrivait même autrefois à leur égard quelque chose à la fois d'atroce et de singulier. Le bénéfice de clergie était alors, en Angleterre, le seul moyen d'adoucissement aux peines terribles portées contre les crimes et contre les délits, et, les femmes se trouvant exclues de ce bénéfice puisque leur sexe s'opposait à ce qu'elles pussent prendre les ordres sacrés, il en résultait que pour les délits de simple vol, et là où un homme sachant seulement lire était simplement mis en prison, elles étaient condamnées à mort, et que là où un homme était pendu, elles pouvaient être brûlées vives.

Les lois nouvelles ont adouci à leur égard ces rigueurs à la fois horribles et ridicules.

Ce que les lois ont commencé, les mœurs l'achèvent, ou plutôt les lois sur ce sujet ne sont que l'expression des mœurs : aucune confiance n'est établie de la part d'un mari envers sa femme : non-seulement il décide sans elle de l'administration de la fortune commune, mais jamais il ne lui fait part de l'état de ses affaires et ne s'entretient de cet objet : elle reçoit uniquement, comme intendant domestique, et chargée de la dépense du ménage, la somme qu'il y destine suivant l'état qu'il a intention de tenir dans le monde; mais elle ignore complétement l'étendue de sa fortune, et un mari peut être réduit aux dernières extrémités avant que sa femme en ait conçu le plus léger soupçon. Il ne lui reste même pas, comme dans d'autres pays, l'espoir d'obtenir par l'opinion de son mérite un ascendant indirect et détourné; les mœurs s'y opposent : un mari, en le laissant prendre,

croirait manquer à sa dignité, et il serait blâmé par l'opinion.

D'ordinaire les hommes mariés en Angleterre, de même que les femmes, vont peu dans le monde, si ce n'est cependant ceux de la haute société; ils s'occupent le matin de leurs affaires, et le soir, ou ils restent en famille avec leurs femmes et leurs enfants, ou, plus souvent, ils se rendent à des réunions politiques et autres, ou vont à leur club.

Les Anglais en général, fort disposés pour ce qui les concerne à une grande partialité, vantent leur double système, de latitude laissée aux jeunes personnes, et de réserve extrême imposée aux femmes mariées, et les regardent comme infiniment préférables au système de France : « De cette manière, disent-ils, » les deux époux peuvent s'étudier et se bien con- » naître avant de s'épouser, et de manière à former » ainsi une union durable; en France, on est réci- » proquement dans une incertitude complète à cet » égard. D'un autre côté, les demoiselles anglaises ont » vu le monde et en ont l'expérience, tandis que les » jeunes personnes françaises, tenues pour ainsi dire » jusqu'à leur mariage en charte privée, au lieu de » comprendre et d'envisager les devoirs et les obliga- » tions qu'il impose, au lieu de se consacrer tout » entières comme en Angleterre à leurs maris, ne » voient dans leur nouvel état qu'un temps de liberté » et trop souvent de dissipation et de coquetterie. »

Les Anglais, du reste, ne sont pas seuls à tenir ce langage, et j'ai rencontré un assez grand nombre de

Français qui avaient la même opinion, et qui regrettaient qu'une semblable méthode ne fût pas établie en France : j'avoue que je suis loin de pouvoir partager leur avis.

Et d'abord examinons ce qui concerne les demoiselles.

Si, en Angleterre, les demoiselles étaient toujours dans une position semblable à celle des hommes, si elles pouvaient toujours traiter avec eux d'égal à égal, enfin, faire leur choix de la même manière qu'ils font le leur, je comprendrais, à certains égards du moins, les éloges donnés au système anglais; mais il n'en est pas ainsi; d'après les lois et les coutumes anglaises, l'aîné a la majeure partie des biens, et les autres enfants, fils ou filles, n'ont qu'une part très-médiocre : les aînés dès lors choisissent, et choisissent presque sans limites. Ils sont les seuls d'un autre côté avec lesquels une union puisse paraître véritablement désirable et soit vivement recherchée, et comme les demoiselles ne peuvent obtenir leur préférence que par leurs agréments personnels et par leur talent de plaire, elles dirigent de ce côté tous leurs soins; elles s'efforcent d'attirer leur attention, elles marchent à leur conquête, et quoique ce soit, comme on dit, pour le bon motif, on peut dire que ce sont elles en réalité qui font la cour aux hommes.

« Il est impossible, dit un écrivain anglais, M. Bul-
» wer, dans son ouvrage que je t'ai déjà cité sur l'An-
» gleterre et les Anglais, d'entrer dans une salle de
» bal sans y respirer aussitôt un air de diplomatie : ce

» n'est pas au talent, au mérite et aux bonnes ma-
» nières que les jeunes personnes et leurs mères ac-
» cordent leur attention et leur bon accueil, c'est au
» titre et à l'état des revenus : s'il y a des invitations
» à faire, elles vont chercher, non les membres les
» plus aimables d'une famille, mais les plus riches :
» toujours elles s'adressent au fils aîné : un homme
» aimable, s'il est pauvre, est même exposé à se voir
» considérer comme un homme dangereux.

» Par ce moyen, ajoute M. Bulwer, la société est
» remplie de sots et dénaturée par la flatterie : un
» jeune homme riche est une espèce d'idole que l'on
» encense de toutes parts : les femmes même, lors-
» qu'il a peu d'esprit, de peur de l'effrayer, affectent
» de n'en avoir pas davantage que lui, et montent
» leur conversation sur le ton d'une agréable sottise,
» afin de se mettre avec lui mieux en harmonie. »

Sans doute la liberté laissée aux demoiselles en Angleterre n'a pas le même inconvénient qu'elle aurait chez des peuples du Midi, tels que les Italiens et les Espagnols, où elle dégénérerait en une galanterie continuelle : la froideur naturelle aux Anglais, et qui est l'effet du climat dans lequel ils sont nés, les garantit de ce danger; quoique la chose ne soit pas à beaucoup près sans exemple, surtout avec la vie de châteaux que l'on mène pendant la plus grande partie de l'année, je dois convenir cependant qu'elle est rare, et l'on a soin d'ailleurs de prémunir les jeunes personnes, par des instructions convenables et étendues, contre les périls qu'elles peuvent avoir à redouter.

Mais ce qui est très-commun et très-ordinaire, ce sont ces mille bagatelles qui attirent, qui développent une inclination, qui commencent un engagement, les regards, les prévenances, les conversations intimes et confidentielles, les correspondances sur un pied plus ou moins tendre; enfin ces privautés qu'autoriserait à peine chez nous un mariage conclu et prêt à se faire : l'homme ainsi traité est mis sur le pied d'ami de cœur (sweetheart); il en porte même le nom; si le commencement de liaison vient à se rompre, on recommence sur de nouveaux frais avec un second et un troisième.

Que l'indifférence des Anglais s'inquiète peu de ce petit prélèvement, qu'ils se contentent, sans jeter un regard sur le passé, du présent et de l'avenir, cela est fort bien; mais j'ai peine à penser que les Français, avec leur délicatesse exquise et leur sentiment des convenances, puissent jamais s'en accommoder; je crois qu'au risque d'un peu plus d'incertitude sur l'esprit et sur le caractère, ils préféreront infiniment une demoiselle moins au fait des choses de ce monde, et qui n'aura pas passé par tant de préliminaires; beaucoup même penseront, et peut-être avec raison, qu'il y a de l'avantage à ce que l'esprit d'une jeune personne soit assez peu formé, pour pouvoir se façonner par la suite au caractère du mari qu'elle aura choisi.

Il y a, dit-on, l'avantage de mieux connaître les personnes qu'on épouse; mais cependant qu'on réfléchisse; les jeunes personnes en France ne se mon-

trent pas, faute d'avoir l'occasion de se montrer; en Angleterre, si elles ont intérêt à se cacher, instruites comme elles le sont, elles sauront fort bien dissimuler, et alors où sera le grand bénéfice?

On regarde d'ordinaire les jeunes personnes anglaises comme très-romanesques : c'est là uniquement une apparence, et dont l'existence tient à deux causes; la première est qu'elles lisent beaucoup de romans et en prennent les expressions et le langage; la seconde, c'est que personnellement elles font, comme je te l'ai dit, un roman continuel : dans ce roman seulement, leur esprit, positif comme celui de tous les Anglais, cherche non une inclination, une passion, des amourettes, en un mot ce qui compose le roman, mais le dénoûment qui est un mari : une fois ce dénoûment trouvé, le roman est fini et leur occupation cesse; malheureusement, la conclusion n'est pas toujours à beaucoup près celle qu'elles auraient désirée.

On peut dire aussi que les demoiselles anglaises sont comme un fonds qui aurait eu de la peine à se placer, mais qui y serait enfin parvenu, et dont tous les revenus tourneraient alors sans distraction au profit de la maison.

Il en est aussi parmi elles dont l'imagination est plus vive, et cette imagination, exaltée par la lecture des romans, les entraîne dans des démarches fort rares parmi nous et qui nous paraissent fort extraordinaires : tu viens d'en voir un exemple dans une jeune personne dont la mère occupe un des premiers rangs dans la haute société de l'aristocratie : elle s'est fait

enlever par un jeune officier, auquel elle craignait que sa famille ne refusât de l'unir. Cet exemple et quelques autres semblables ont encore contribué à l'erreur dans laquelle on est tombé sur le caractère prétendu romanesque des demoiselles anglaises.

Les Français qui savent bien parler l'anglais, et qui ont séjourné en Angleterre, ou qui sont en rapport en France avec des familles anglaises, aiment extrêmement la société des demoiselles, et cela est tout simple : d'abord, elles jouissent d'une bien plus grande liberté, non-seulement que les demoiselles, mais même que les femmes mariées de France ; en France, les assiduités d'un jeune homme auprès d'une jeune femme sont aussitôt remarquées, et il est obligé de se les interdire ; en Angleterre, il peut, sans inconvénient, et sans donner lieu à aucun ombrage, être assidu et très-assidu auprès d'une jeune personne.

D'un autre côté, les demoiselles anglaises se laissant faire très-facilement la cour par tout homme avec lequel une union peut leur sembler désirable, on peut mettre presque aussitôt la conversation sur le ton de l'empressement et même de la tendresse, et il faut convenir, qu'avec les physionomies gracieuses et les yeux si doux qu'ont en général les Anglaises, ce genre de conversation présente en effet un très-grand charme.

Les héritières sont rares, et partant très-recherchées: elles n'ont pas besoin de faire la cour aux hommes, et c'est au contraire à elles qu'on la fait. L'équilibre se rétablit ainsi, la plupart des aînés de famille les plus

riches et les plus titrés se disputent l'avantage de leur plaire et d'obtenir leur main, afin d'ajouter les sommes qu'ils en attendent au riche patrimoine qui leur a été substitué. L'on voit alors de combien l'argent entre dans la combinaison des mariages anglais, et que là, comme ailleurs, et plus qu'ailleurs, les beaux yeux de la cassette l'emportent sans difficulté sur les plus beaux yeux des personnes.

Quand, au bout d'un certain temps, et arrivée à un certain âge, une demoiselle anglaise n'a pu inspirer à quelque riche aîné de famille un attachement assez vif pour être demandée par lui en mariage, elle se rejette sur les cadets. Lorsqu'elle ne peut trouver de mari en Angleterre parmi les cadets, elle va en chercher dans les colonies et surtout dans les Indes ; « pour trouver un mari, j'irais jusqu'à Pondichery, » dit un vieux dicton français qui semble fait pour des Anglaises : chaque année il en arrive à cet effet dans les Indes un très-grand nombre, qui s'efforcent de conquérir le cœur d'un de ces riches nababs qui ne s'est pas encore marié ; du reste, il faut qu'elles se pressent, car le climat terrible de ces contrées leur a bientôt fait perdre cette fraîcheur qui fait la majeure partie de leur beauté.

Quand enfin elles ne peuvent trouver de mari, ni parmi les aînés, ni parmi les cadets, ni dans la Grande-Bretagne, ni dans les colonies et les Indes, ou, comme il arrive le plus souvent, lorsqu'elles ne veulent pas aller courir la chance de ce dernier pays, elles restent vieilles filles, et les vieilles filles sont nombreuses

en Angleterre : il faut dire au surplus que, suivant le caractère anglais, elles acceptent mieux cette position qu'on ne le fait dans d'autres pays, et qu'elle leur aigrit moins en général le caractère. Elles ont d'ailleurs à certains égards un avantage : en France, il y a pour les demoiselles qui ne se marient pas, un moment difficile et même pénible à passer, c'est celui où elles renoncent à leur première réserve pour prendre plus de liberté, et où elles commencent à sortir seules et sans leurs mères, c'est en quelque sorte pour elles une abdication de jeunesse ; en Angleterre, elles ne font, sans rien changer, que continuer à user de la liberté dont elles avaient toujours joui.

Voilà pour ce qui concerne les demoiselles, je viens maintenant aux femmes mariées.

Qu'une femme mariée s'occupe de son mari, de ses enfants, de sa maison, rien de mieux : c'est son devoir et même, à beaucoup d'égards, son plaisir : le soin, l'ordre et l'arrangement intérieur, qui dépendent surtout des femmes, sont, pour toutes les familles quelles qu'elles soient, la source de toute prospérité et de toute richesse ; les fortunes s'établissent ou se conservent par ces moyens et dépérissent quand on les néglige ; mais il n'est pas nécessaire en même temps de s'y absorber tout entier ; la journée est assez longue pour qu'on puisse y joindre aussi d'autres occupations: les femmes mariées anglaises deviennent des espèces d'automates, des machines à faire et à élever des enfants ainsi qu'à soigner leurs maisons, des êtres vivants que leurs maris tiennent à trouver chez eux

quand ils rentrent pour se mettre à la table, ou quand ils reviennent de leurs affaires, du parlement, des courses ou du club.

Je ne vois pas, je l'avoue, quel est l'avantage de réduire une femme à un semblable rôle, ni quel inconvénient il peut y avoir à ce qu'une femme mariée continue à voir le monde, à se livrer au plaisir de la conversation, à aller au bal, et à danser, si elle est encore d'âge à le faire.

L'usage des maris anglais de ne rien communiquer à leurs femmes de leurs affaires, me paraît aussi une mauvaise chose, et, pour le dire en passant, cet usage est aussi celui d'un assez grand nombre de maris français; c'est se priver volontairement, ce me semble, d'une communauté de soins, de projets, d'espérances, d'inquiétudes, qui répandent dans l'intérieur du ménage de la vie et de l'intérêt, c'est renoncer à un sujet continuel de conversation, c'est éloigner de soi sa femme et détruire un des liens du mariage, c'est en un mot se réduire à une union purement physique et matérielle : tant pis pour celui qui ne connaît pas le prix des bons conseils et des encouragements qu'une femme peut donner.

L'amour-propre naturel des hommes les porte facilement à penser que les femmes leur sont de beaucoup inférieures, qu'elles ont beaucoup moins qu'eux de force et d'étendue dans l'esprit, qu'elles sont inhabiles aux choses grandes et élevées, et qu'enfin elles sont hors d'état de faire ce que pourraient faire les hommes; je ne crois pas qu'il en soit ainsi; je crois et

je l'ai dit souvent, au risque d'être accusé de manquer à l'esprit de corps, qu'elles ont autant que nous de talent et de capacité, et qu'il leur serait donné, aussi bien qu'à nous, de gérer les plus grands emplois et de s'élever aux plus hautes conceptions de la politique.

Peu de monarchies existent en Europe où les femmes soient admises à l'hérédité du trône, et dans deux de ces monarchies, l'Angleterre et la Hongrie, ce sont deux femmes Élisabeth et Marie-Thérèse, qui ont été regardées comme les plus grands rois ; en Espagne, la reine Isabelle, en Russie, l'impératrice Catherine II, ont régné avec beaucoup de gloire et étendu les limites de leurs États ; elles sont trop disposées peut-être à se laisser aller aux entraînements de leur imagination ; mais elles rachètent ce défaut par beaucoup d'autres qualités, par une finesse plus grande, par une persévérance plus soutenue, et par des ressources qui manquent aux hommes.

Sans chercher même des exemples dans une sphère si élevée, on voit sans cesse des femmes obligées par les circonstances de gérer par elles-mêmes une très-grande fortune, de diriger d'importantes affaires, ou d'élever seules une nombreuse famille, en venir à bout avec la plus grande habileté.

Quoi qu'il en soit du reste, et quelle que puisse être mon opinion à l'égard de la capacité des femmes, je dois convenir d'une chose, c'est que par suite des lois de la nature et de celles de la société qui en sont la conséquence, une femme mariée ne peut occuper dans son ménage que le second rang ; elle a l'obliga-

tion d'avoir et d'élever des enfants ; elle n'est pas, comme les hommes, libre de ces soins : des deux époux, un seul peut avoir la suprématie, et elle est naturellement dévolue à l'homme : la femme perd son nom pour prendre celui de son mari, et c'est des emplois et de la position que son mari occupe dans le monde qu'elle tire sa propre position.

Il ne faut pas même qu'elle affecte le premier rang, car, en y prétendant, elle nuit à la fois et à son mari et à elle-même, elle les amoindrit l'un et l'autre : il n'y a rien de pis pour un homme, ni qui l'abaisse davantage aux yeux de la société, que d'être uniquement connu pour le mari de madame une telle.

Mais dans ce second rang qu'elle occupe, la femme peut jouer un rôle bien important encore, soit par rapport à son mari, soit par rapport à la société tout entière; sans doute il t'est arrivé, comme à moi, de voir des femmes, tout en s'effaçant devant leurs maris, suppléer à ce qui leur manquait du côté de l'esprit et de l'intelligence, leur donner les apparences du talent, de la capacité et de l'énergie, faire valoir ce qu'ils avaient dit et fait, et souvent ce qu'ils n'avaient pu songer ni à dire ni à faire.

J'ai rencontré à cet égard dans une de nos principales villes, et dans l'héritier d'un nom illustre, un double exemple : il avait été marié deux fois : du vivant de sa première, tout le monde lui accordait du sens, du jugement, de la fermeté; il ne paraissait pas au-dessous des emplois assez éminents qu'il occupait; malheureusement pour lui il l'a perdue, et plus mal-

heureusement encore il s'est décidé à en prendre une autre : par suite de ce nouveau mariage tout a changé : l'opinion avantageuse que l'on avait conçue de lui a disparu; sa seconde femme, par une tournure d'idées à mon sens inconcevable, s'est affichée, a laissé voir le mépris qu'elle avait pour lui, et en a donné l'exemple aux autres. Aujourd'hui, il n'est plus rien que ridicule, et l'on pourrait dire en un mot qu'il a vécu par sa première femme et qu'il est mort par la seconde.

Outre cette influence dans leur intérieur et à l'égard de leurs maris, les femmes en exercent encore une très-grande sur la société tout entière : ce sont elles qui polissent les mœurs et qui les rendent plus douces et plus aimables : la seule présence d'une femme d'esprit suffit pour répandre autour d'elle le charme et l'agrément : avec elle, la conversation s'anime aussitôt : les femmes ont pour envisager toutes les questions une manière différente de la nôtre, et qui toujours donne à penser aux hommes les plus instruits. Les plus grands hommes d'État, les premiers orateurs, les plus habiles écrivains se sont inspirés de leur conversation, et leur ont dû souvent l'éclat de leurs actes, de leurs discours et de leurs écrits.

Si nous avons en Europe, par la politesse et la délicatesse de nos mœurs, une supériorité incontestable et incontestée ; s'il en résulte pour nous à l'égard des autres peuples un ascendant d'autant plus utile qu'aucun d'entre eux ne songe à s'y soustraire, c'est en grande partie à la société des femmes que nous le de-

vons, et l'on peut remarquer aussi que dans les plus beaux siècles de gloire et de splendeur de la France, les femmes ont été appelées à jouer un très-grand rôle dans la société et à la diriger.

Ce n'est pas que je sois le moins du monde saint-simonien et partisan de la femme libre; je crois, au contraire, que les femmes doivent éviter par-dessus tout de se mettre en évidence; qu'elles ne sont pas, comme l'homme, une sorte de personnage public; je pense que, de même qu'à l'égard de leurs maris, leur influence sur la société doit être en quelque sorte occulte et détournée; mais, pour ne pas se montrer ouvertement, cette influence n'en est peut-être que plus réelle et plus profonde.

Que les Anglais admirent, s'ils le veulent, et la liberté laissée à leurs jeunes personnes, et la séquestration absolue de leurs femmes une fois qu'elles sont mariées, pour moi une jeune personne française, instruite, conformément à sa position, des choses solides et utiles, formée en même temps à ces arts de plaisir et d'agrément qui embellissent la vie, maintenue dans la simplicité et la modestie, menée dans le monde et au bal sans excès mais assez cependant pour n'en pas éprouver après son mariage trop de surprise et d'entraînement, qui, enfin mariée, tout en s'occupant de son mari, de ses enfants, de son intérieur, se livre avec modération et avec réserve à la conversation, à la danse et aux autres plaisirs de son âge, seconde son mari et le fait valoir, tout en s'effaçant devant lui, prend dans le monde une position

convenable et élevée sans chercher en même temps à y paraître et à y briller, une telle femme, dis-je, réalise à mes yeux la perfection.

Les hommes et les femmes mariés en Angleterre acceptent mieux qu'en France leur position respective, et il y a moins de ce qu'on appelle des incompatibilités d'humeur : il y a moins aussi de femmes incomprises, c'est-à-dire de femmes qui ont rêvé dans le mariage un idéal que la réalité ne vient point confirmer : il est vrai aussi qu'avant de se marier, il suffit aux demoiselles anglaises de jeter les regards autour d'elles pour ne pas concevoir du mariage des idées trop flatteuses et trop brillantes.

Je t'ai dit ailleurs quelques mots des railleries portées contre ce qu'on appelle la pruderie des dames anglaises, en ajoutant du reste que je ne partageais en aucune manière cette opinion. Loin d'y trouver en effet un sujet de moquerie, j'y vois au contraire un objet d'éloges : c'est à mes yeux une marque qu'elles ont le sentiment profond du respect et de la considération qui leur sont dus, et la volonté de les maintenir ; ce qui les choque dans une expression trop libre ou dans un mot d'une trivialité grossière, ce n'est pas ce mot ou cette expression elle-même, c'est l'oubli qu'ils indiquent de leur présence. Et elles ont raison : un homme bien élevé ne se livrerait pas en présence d'une femme à un acte ou à un geste peu convenable, pourquoi se permettrait-il plus facilement des paroles inconvenantes? Pense-t-on, d'ailleurs, qu'il n'y ait pas avantage à ce que chacun s'habitue dans le monde

à mesurer d'avance ce qu'il doit dire, et que la société puisse beaucoup gagner à l'abandon de cette obligation? Sans doute, il ne faut pas pousser à l'excès cette manière de voir, se récrier sur le moindre mot que le hasard aura fait prononcer et qui présentera un double sens; peut-être même, je l'avoue, les Anglaises sont-elles un peu portées à l'exagération à cet égard, mais en thèse générale, je crois qu'une femme doit prendre soin de maintenir et de faire respecter sa dignité.

Il me reste, pour t'achever la peinture des femmes anglaises, un dernier trait dont je t'avoue que je suis un peu embarrassé, et dont je me dispenserais volontiers. Pour y arriver par un détour, je vais commencer par te reproduire une délibération du conseil municipal de Londres au mois d'avril 1837.

La reine Victoria venait alors de monter sur le trône, et, suivant l'usage dans les circonstances solennelles et afin de célébrer son avénement, elle avait été invitée à un grand dîner à Guildhall, qui est, comme tu le sais, le siége de la mairie pour la Cité de Londres : suivant l'usage aussi elle accepta; le repas devait être suivi d'une fête et d'un bal.

L'invitation acceptée, le conseil municipal dut aviser aux dispositions à prendre, et la discussion s'éleva notamment sur la proposition faite par M. Wire, l'un des membres, de construire autour de la salle du repas des galeries en bois, où les dames seraient admises, et où elles jouiraient du coup d'œil en même temps qu'elles serviraient d'ornement. M. King appuya cette propo-

sition, disant qu'il ne connaissait pas de plus bel ornement d'une grande fête que des galeries ainsi remplies de jolies femmes, et qu'il en avait été ainsi lors du banquet donné en 1814 aux souverains étrangers; M. Williams ajouta qu'il lui paraissait très-convenable d'entourer ainsi la reine.

A cet arrangement, diverses objections furent faites, d'abord celle de la dépense : M. Anderton, prenant l'exemple même qui avait été cité, du banquet donné en 1814 aux souverains, fit observer qu'il avait coûté six cent mille francs, et demanda, avec une urbanité toute anglaise, si les préopinants voulaient retomber dans un pareil paroxysme d'extravagance.

Sir Peter Laurie, par une plaisanterie également anglaise, ajouta que si les dames avaient la curiosité de voir la reine, elles n'avaient qu'à aller au théâtre, et que d'ailleurs, on était obligé d'éclairer au gaz, ce qui pourrait être nuisible à leur santé et à leur fraîcheur.

Un autre membre prétendit qu'au lieu d'entourer ainsi la reine d'une manière convenable, on ne ferait que la donner en spectacle.

Enfin la principale objection fut faite par M. Richard Taylor : il représenta que si l'on mettait ainsi des dames dans les tribunes, on serait obligé de leur offrir dans ces tribunes même du vin de Champagne et des liqueurs, et qu'il pourrait en résulter les plus graves inconvénients.

Sur cette dernière observation, la proposition fut repoussée par soixante-six voix contre soixante-deux.

Les femmes ont en effet en Angleterre, aussi bien

que les hommes, un goût prononcé pour le vin et les liqueurs fortes : à la différence des Françaises qui souvent se contentent de boire de l'eau, elles boivent en grande partie du vin pur à leurs repas : souvent, d'après l'usage de politesse dont je t'ai parlé, la maîtresse de la maison, en faisant les honneurs de sa table, invite à boire en même temps qu'elle les personnes qui y sont invitées, et elles seraient très-en état, comme les hommes, de porter des toasts et des santés.

En France, dans les bals, on offre aux dames des glaces et des gâteaux; quant aux vins et aux liqueurs, il suffit de tenir compte des hommes; dans les bals anglais, au contraire, il faut beaucoup tenir compte des dames, et dans la consommation toujours considérable qui se fait de vin de Champagne et de Sherry (Xérès), ce ne sont pas les dames qui en prennent la moindre part. Tu viens même de voir, que lorsque les invitations sont plus étendues et la société moins choisie que dans les bals particuliers, ainsi qu'il doit arriver nécessairement dans un bal de la mairie de Londres, cette consommation peut être regardée comme présentant quelques inconvénients.

Je me souviens que lors de mon premier voyage dans le midi de la France, me trouvant dans une salle d'auberge à côté d'une table où dînaient des Anglaises, je fus étrangement surpris des honneurs réitérés qu'elles rendaient à nos vins de France, et j'en conservai même assez longtemps contre elles une véritable impression.

J'ai entendu exprimer à un philosophe moraliste

anglais cette opinion, que les vins et les liqueurs, et surtout une certaine liqueur très-estimée et très-forte, que l'on appelle whiskey était, pour les jeunes gens riches, un puissant moyen de séduction et dont ils abusaient souvent, à l'égard des jeunes filles de la campagne; en France, ce sont les robes, les bijoux et les autres objets qui servent à la parure et à la coquetterie.

Dans la haute société, qui a adopté beaucoup plus que les autres classes les mœurs et les idées françaises, ce goût est plus contenu et plus réservé; mais, à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale, on le retrouve de plus en plus: chez beaucoup de femmes mariées, surtout de la bourgeoisie, il se développe par suite de l'espèce de réclusion à laquelle elles sont en quelque sorte condamnées.

Dans la classe inférieure il est sans bornes.

Pour moi, un homme ivre est un objet pénible et repoussant; mais une femme ivre est quelque chose de hideux et pour ainsi dire une monstruosité, et cependant la vue d'une femme ivre est un spectacle qu'en Angleterre j'ai eu bien souvent à supporter: il m'a fallu véritablement du courage, et le désir que j'avais de tout voir et de tout examiner, pour me faire parcourir certains quartiers de Londres et des autres grandes villes; j'en rencontrais à chaque rue, à chaque carrefour et à la porte de tous les cabarets.

Dans son ouvrage que je t'ai déjà cité, M. Bulwer dit: « Le mari va au cabaret pour boire, la femme y va pour » le ramener, et, en l'attendant, elle prend un verre » pour lui tenir compagnie et oublier ses défauts;

» souvent même elle en fait part à l'enfant qu'elle porte » sur son bras. »

M. Bulwer raconte également dans le même ouvrage, comme le tenant de M. Braidley, boroughreeve à Manchester, que ce dernier ayant eu la curiosité, huit samedis consécutifs, de compter le nombre de personnes qu'il verrait entrer dans un certain cabaret de sept à dix heures du soir, le résultat avait été, en moyenne, par heure, de cent soixante-dix hommes et deux cent trente femmes.

Il faut convenir d'après cela que si la femme est quelquefois une divinité, c'est quelquefois aussi une divinité bien déchue.

LETTRE LXV.

Paris, le octobre 1845.

Colléges et institutions de France. — Instruction secondaire de l'université. — Examen du baccalauréat. — Concours général entre les colléges de Paris.

Tes observations sur l'éducation secondaire en Angleterre m'ont donné lieu de réfléchir sur ce qui se passe chez nous à cet égard, et d'autant plus, que cette éducation repose, comme tu le dis, sur des bases entièrement différentes de celles que nous avons adoptées : il en est résulté pour moi des remarques sur une foule de points qui m'avaient échappé jusqu'ici ; au surplus, je regarde en général l'exposé de ce qui existe en Angleterre comme étant éminemment propre à nous éclairer, comme pouvant nous fournir, sinon des exemples à suivre complétement, du moins des enseignements pour améliorer ce que nous avons, et je l'ai déjà éprouvé personnellement pour plusieurs des choses sur lesquelles tu m'as transmis des documents.

Et il en est ainsi pour le système d'éducation des Anglais. Je suis loin de regarder ce système comme meilleur en général que le nôtre : presque toujours il est placé sous le joug de règlements surannés et souvent même bizarres et ridicules, et les Anglais eux-mêmes, ainsi que je l'ai entendu dire à un grand nombre d'entre eux, le regardent comme tel ; s'ils le conservent, c'est par esprit de stabilité et par haine du changement,

c'est parce que l'aristocratie craint toujours de porter la plus légère atteinte à cet ensemble général d'organisation auquel sont attachés ses priviléges ; dans cette pensée, il leur a fallu chercher à remédier en partie aux inconvénients existants par des moyens détournés, et ces moyens détournés n'ont fait souvent qu'augmenter les embarras.

En France, au contraire, nous sommes affranchis de ces entraves, nous pouvons tout organiser comme il est utile de le faire pour l'intérêt des jeunes gens, pour leur avenir, pour le bien de la France ; ce dont je me plains, c'est de la voie dans laquelle on est entré et que l'on suit à cet égard.

Autrefois, en France comme en Angleterre, comme partout, on n'enseignait guère à titre d'instruction secondaire que le latin, un peu de grec, de la littérature qu'on nommait rhétorique ou humanités, et ce qu'on appelait la philosophie.

Plus tard, et pour se conformer au progrès des lumières et aux besoins nouveaux créés par la civilisation, on a dû y joindre et on y a joint en effet d'autres branches d'instruction : l'histoire, les langues vivantes, l'arithmétique, la géométrie, les sciences physiques et naturelles.

Seulement il semble que, en faisant cette addition, si considérable et si étendue, il eût été naturel d'un autre côté de supprimer une portion de ce que l'on enseignait précédemment.

Il y a même à cet égard une considération à ajouter, c'est que l'encombrement des carrières étant

général, plus nous allons, et plus chacun se presse pour arriver et prendre rang d'aussi bonne heure qu'il lui est possible : ainsi, tandis qu'autrefois les jeunes gens terminaient leurs classes à dix-huit et dix-neuf ans, ils les terminent aujourd'hui à seize et dix-sept, ce qui forme deux années de moins, et de celles où les jeunes gens peuvent le mieux travailler; je vois, par tes lettres, que les jeunes Anglais ont à accomplir dans les écoles et les universités réunies, moins d'études que nos colléges seuls n'en comportent, et cependant ils ne terminent ces études qu'à l'âge de vingt et un ou vingt-deux ans.

Ainsi, il y avait en France une double raison, puisqu'on voulait introduire de nouvelles branches d'instruction, pour diminuer celles qui existaient; il fallait, reprenant d'ensemble toutes les matières de l'enseignement, les anciennes comme les modernes, les examiner comparativement suivant le degré d'importance que chacune d'elles comportait d'après l'état de choses actuel, et les disposer en conséquence.

Je suis très loin certainement de penser comme ton professeur d'allemand, qu'il faut supprimer le latin et le grec, le fondement, quoi qu'il en dise, de presque toutes nos langues vivantes; mais on ne peut disconvenir, ce me semble, que les changements qui sont survenus ne leur aient fait perdre une partie de leur intérêt. Il fallait reporter sur les autres branches une partie de ce qu'on aurait dû leur enlever.

Il fallait en même temps tenir compte de l'âge où les élèves sortent aujourd'hui du collége, et ne leur

donner dans chaque matière que le travail convenable pour qu'il pussent l'accomplir jusqu'à cet âge sans se fatiguer, sauf à eux plus tard à profiter des éléments étendus qu'on leur aurait enseignés, pour poursuivre plus loin leurs diverses études suivant qu'ils en auraient senti la convenance et l'utilité, celles du latin et celles du grec comme pour toutes les autres.

La seule partie que j'aurais voulu supprimer complétement dans les colléges, c'est la philosophie : d'abord, on l'a entièrement changée de ce qu'elle était autrefois, on l'a rendue beaucoup moins simple, plus vague et plus abstraite : telle qu'elle est à présent, elle peut également, j'en conviens, former pour l'esprit un excellent exercice et très-propre à le développer ; mais c'est seulement à un âge plus avancé et lorsque l'on a acquis un peu plus d'expérience : montrée à de trop jeunes gens, elle ne peut que les égarer et les conduire à des erreurs ; j'aurais voulu la réserver pour plus tard.

Enfin, j'aurais désiré qu'on diminuât le nombre des candidats que l'on formait et que l'on forme encore pour l'enseignement du latin et du grec, et qu'on s'occupât davantage, au contraire, d'en former pour les autres branches d'instruction : par là, le nombre des professeurs de l'université n'aurait pas été changé, et l'on en serait arrivé peu à peu à les répartir d'une manière plus utile et plus conforme au nouvel état de choses.

Au lieu d'en agir ainsi, on n'a songé qu'à ajouter de nouvelles matières, sans s'occuper en aucune façon

de diminuer ou de retrancher les anciennes; peut-être même, au contraire, les professeurs de latin et de grec ont-ils plutôt donné à leur enseignement plus d'extension ; aussi il est arrivé dans les colléges, de deux choses l'une, ou les professeurs des sciences additionnelles ont tenu à les imposer aux élèves d'une manière absolue et telles qu'elles étaient indiquées dans le programme, et les élèves se sont trouvés surchargés au point d'en être fatigués de corps et d'esprit; ou ils y ont renoncé par pitié pour les élèves, et alors ces derniers n'ont pas appris ce qu'on regardait, à l'époque actuelle, comme indispensable pour eux, les parents ont été induits en erreur par le programme, la foi publique a été trompée.

Il y a une chose qui me semblerait prouver, à elle seule, l'exactitude de ce que je viens de te dire de l'exagération des études dans les colléges et les institutions de l'université de France, c'est l'examen du baccalauréat : l'examen du baccalauréat consiste à demander à des jeunes gens de seize à dix-sept ans, de savoir à la fois et d'une manière complète, le latin, le grec, l'histoire, la géographie, la philosophie, des parties considérables de mathématiques, de physique et de chimie, de posséder en un mot des matières d'une étendue telle, qu'il n'est pas un seul des hommes qui interroge qui soit en état de passer lui-même l'examen; ils se réunissent plusieurs pour interroger un malheureux jeune homme et le poursuivre de questions; et tout cela est exigé de lui, non pas pour lui assurer un avenir, mais uniquement pour lui permettre de

continuer à s'instruire et à travailler, et pour lui ouvrir l'entrée et les premiers abords d'une autre carrière ; mais en vérité, s'il savait réellement tout cela, ce ne serait pas une semblable autorisation qu'il faudrait lui donner, mais un brevet presque complet d'instruction, et la permission de se reposer après tant de travaux.

Et remarque ce qui résulte de cette extension trop grande donnée aux études dans les colléges, c'est que leur journée tout entière y est employée, et qu'on n'a plus de temps à leur laisser pour les récréations : il me semble que pour faire la critique la plus complète de notre organisation française à cet égard, il suffit d'en donner le détail et l'exposé.

A cinq heures on se lève, on s'habille, et on fait la prière; puis, de cinq heures et demie à sept heures et demie, vient un temps d'étude pendant lequel on apprend ses leçons et l'on compose ses devoirs; de sept heures et demie à huit heures, récréation et déjeuner; puis, jusqu'à dix heures, la classe de grec, de latin et d'histoire, et souvent, jusqu'à onze heures, un supplément de classe pour l'arithmétique ou pour quelque autre objet; de onze heures à midi, étude; de midi à deux heures, dîner et récréation; puis, étude jusqu'à deux heures et demie; depuis ce moment jusqu'à quatre heures et demie, classe; récréation et goûter jusqu'à cinq heures; enfin, étude jusqu'à huit heures du soir, qui est le moment où l'on va souper, faire la prière et se coucher.

Ainsi, en résumé, sur quinze heures et demie qui s'écoulent depuis le lever jusqu'au coucher, il y en a

trois et demie seulement pour les repas et la récréation, et douze pour le travail : chaque genre de travail a son heure marquée, et les professeurs ou les maîtres d'études n'admettent pas qu'on se repose ; si le travail est effectif, c'est beaucoup trop ; s'il ne l'est pas, à quoi bon cette longue durée des classes et des études ? dans tous les cas, il est malsain et dangereux, à l'âge où le corps prend sa croissance et son développement, depuis huit ans jusqu'à seize, de rester douze heures dans un jour renfermés et assis ; dans l'été, la chaleur est souvent excessive ; dans l'hiver, on l'obtient au moyen de poêles, et elle n'est pas moins grande ; un homme fait aurait peine à supporter un travail de douze heures assis, et on ne demande aux employés que de neuf heures du matin à quatre heures de l'après-midi, beaucoup même ne remplissent pas tout ce temps ; on a fait une loi pour empêcher le travail exagéré des enfants dans les manufactures, en vérité, il faudrait en faire une pour le travail exagéré des enfants dans les colléges. Encore arrive-t-il qu'on leur donne la permission de veiller et de se coucher seulement à dix heures du soir.

Si l'on introduit un nouvel objet à apprendre, le temps en est pris sur la récréation. Presque toutes les punitions tournent au détriment de l'exercice : ainsi, ce sont des privations de sortie, des privations de promenade, des privations de bains à la rivière pendant l'été, lorsque cependant la santé des élèves en aurait besoin, des retenues dans les classes pendant la récréation, des pensums qui consistent, comme tu le

sais, à prendre une, deux ou trois plumes, et à barbouiller du papier pendant un nombre plus ou moins grand de pages avec des vers français ou latins ; enfin il y a, pour couronner le tout, la prison dans une petite chambre où l'on ne peut pas se remuer.

Il faut ajouter, que par une tendance fort bizarre et fort regrettable, les jeunes gens, les enfants veulent faire les petits hommes, qu'ils regardent comme au-dessous d'eux de jouer, et qu'ils se promènent gravement en faisant la conversation, comme auraient pu le faire les péripatéticiens de la Grèce. Une chose à laquelle ils aspirent par-dessus tout, c'est à pouvoir obtenir la permission de fumer.

Je voudrais que l'on combattît cette disposition inspirée à la fois par la paresse et par la vanité ; je voudrais qu'on les excitât à jouer, à courir, à s'exercer, qu'on les y forçât au besoin. Quand j'ai vu dans tes lettres tous ces exercices au grand air des écoliers anglais, ces courses dans la campagne, j'ai étouffé je l'avoue dans les cours de nos colléges, au milieu des villes et de leur atmosphère ; si le désir des parents français de conserver près d'eux leurs enfants et de pouvoir aller les voir à leur volonté, rend nécessaire cette disposition, du moins faudrait-il en combattre autant que possible les résultats dans ce qu'ils ont de fâcheux.

On a institué dans les régiments des exercices de tous genres pour les soldats ; on s'est proposé par là de les rendre plus adroits, plus agiles, plus vigoureux, de leur donner une meilleure santé, de faire qu'ils fus-

sent plus propres aux fatigues et moins sujets aux maladies ; pourquoi n'en établirait-on pas aussi dans les colléges? Le développement physique et le soin de la santé n'est-il pas convenable à tous les âges et dans toutes les positions, et le but de l'éducation ne doit-il pas être de donner à la patrie des citoyens capables de supporter les fatigues de corps et d'esprit nécessaires pour pouvoir la servir utilement?

Il a paru utile dans ces dernières années, à un ministre de l'instruction publique, de donner des livrets de bons points aux écoliers, de leur créer à chacun, pour toute leur vie, un dossier renfermant les prix et les accessits qu'ils auraient obtenus, l'assiduité qu'ils auraient montrée, comme aussi le nombre de fois qu'ils avaient bavardé pendant la classe, ou manqué à soigner leurs devoirs et à réciter leurs leçons; sans doute le ministre qui a pris cette mesure, avait été dans son temps un très-bon élève, et avait eu dans ses classes beaucoup de succès. Mais peut-être eût-il fait une chose plus utile encore, en prenant quelques mesures fort simples dans le sens que je viens de t'indiquer.

Sans cesse on met aux mains des écoliers des livres qui leur représentent les mœurs et l'éducation des Grecs et des Romains ; or, il suffit d'ouvrir ces livres pour voir par quels moyens ils se préparaient aux grandes choses qu'ils ont exécutées : était-ce en se bornant à des études abstraites et en laissant leur corps dans l'inaction? Nullement, ils joignaient à ces études les exercices les plus violents et les plus soutenus;

en sortant des leçons des rhéteurs et des sages, après avoir plaidé devant l'aréopage ou les préteurs, ou bien après avoir harangué le sénat ou le peuple, ils se rendaient au Cirque et au Champ de Mars, ils simulaient des courses et des combats fictifs, ils se jetaient tout armés dans le Tibre, et n'apportaient pas à ces exercices moins d'ardeur et d'émulation qu'aux exercices de l'esprit; dans les jeux olympiques enfin, dans ces grandes et imposantes solennités de la Grèce assemblée, après les couronnes de l'éloquence et celles de la poésie, venaient celles de la lutte, du ceste, du pugilat, de la conduite des chars et des chevaux.

C'est ainsi qu'ils ont accompli tant de choses avec des ressources en apparence si faibles, qu'avec un si petit nombre d'hommes ils ont pu vaincre de si nombreuses armées, que les Romains surtout ont pu parcourir le monde en triomphateurs, le soumettre à leur domination, et du nord au midi braver à la fois l'ennemi et les maladies.

Et loin enfin que l'usage de ces exercices violents nuisît au développement de l'esprit, une foule d'exemples éclatants, chez les Grecs ceux de Périclès, de Miltiade, de Thémistocle, de Thucydide, d'Alcibiade, d'Alexandre; chez les Romains, ceux de César, de Pompée, de Caton, de Paul Émile, des deux Scipion, ceux de tant d'autres, sont là pour prouver au contraire que l'esprit se fortifie aussi par le corps.

Pourquoi ne transporterait-on pas chez nous ces idées en les appropriant à nos mœurs? Pourquoi ne mettrait-on pas l'émulation dans les exercices du corps

aussi bien que dans ceux de l'intelligence? pourquoi les chefs d'institution et les professeurs n'y assisteraient-ils pas, n'y prendraient-ils pas de l'intérêt? pourquoi enfin ne distribuerait-on pas des prix à ceux qui auraient montré la plus grande adresse ?

Les carrières publiques aujourd'hui sont encombrées; on se torture l'esprit pour rendre les examens plus difficiles; on adopte des programmes de plus en plus étendus; plus souvent on abandonne les candidats aux élucubrations sorties du cerveau de leurs examinateurs, on les livre aux ouvrages que ces derniers ont publiés et qu'ils se trouvent dans l'obligation d'acheter, d'apprendre et d'étudier; ils achèvent par là de se fatiguer l'esprit. Pourquoi ne pas leur demander plutôt des exercices corporels? pourquoi ne pas leur imposer, comme obligation, de savoir nager, monter à cheval, faire des armes, lutter même? si ce système n'excluait aucun candidat, il aurait du moins cet avantage, que tous sauraient nager, faire des armes et monter à cheval, et, qu'indépendamment des autres considérations, ils ne seraient pas exposés plus tard, dans leurs diverses carrières, aux plus pénibles et quelquefois aux plus grotesques embarras.

Au lieu d'en agir ainsi, on abandonne les enfants à eux-mêmes et à leurs penchants; on a bien établi partout, pour satisfaire aux justes instincts de l'opinion publique, des appareils de gymnastique, mais ces appareils restent inutiles; d'abord, il faut payer pour chaque leçon, puis ces leçons se donnent les jeudis et les dimanches qui sont les jours de sorties, puis,

comme les chefs de collége n'y témoignent aucun intérêt, les élèves n'en prennent pas davantage, et c'est à peine si ces gymnases servent en définitive, et d'une manière fort incomplète, au sixième ou au huitième des élèves.

Dans certains colléges, loin de pousser les élèves à jouer et à s'exercer, on les en empêche et on leur interdit de courir : on a peur qu'ils ne se mettent en transpiration, et qu'ils ne viennent ensuite à se refroidir, on les entoure de soins minutieux; on fait attention, lorsque l'air est humide, à ce qu'ils ne sortent jamais sans avoir la tête couverte d'une casquette. J'en ai vu qui portaient au réfectoire de petits coussins pour mettre sous leurs pieds pendant le temps du repas, et éviter ainsi la fraîcheur du carreau.

C'est là au surplus l'effet naturel d'une chose que je regarde comme très-fâcheuse dans l'éducation des jeunes gens, qui est l'intervention trop fréquente et trop prononcée des mères : elles y apportent leur sollicitude, fort respectable sans doute, mais trop souvent exagérée.

J'ai entendu alléguer pour motif de la défense de courir dans les cours des colléges, qu'il y avait dans ces cours des parties pavées qui pourraient rendre la course dangereuse; mais, s'il en est ainsi, il faut prendre d'autres dispositions. J'ai entendu citer aussi qu'un jeune homme, fils unique d'un magistrat fort honorable, s'était frappé la tête contre un mur en courant, et qu'il était mort des suites de cette blessure; c'est un accident fort pénible, sans doute, et que l'on

ne saurait assez déplorer ; mais parce qu'il a eu lieu, faut-il priver à jamais d'exercice tous ceux qui viendront après lui ? S'il en était ainsi, on pourrait en dire autant du cheval, de la chasse, de tous les exercices, des moindres mouvements en quelque sorte, et l'on devrait se condamner à une complète immobilité.

Au surplus, notre sensibilité et notre entraînement nous portent trop souvent à fonder ainsi des règlements généraux sur des exemples particuliers, et il en résulte quelquefois les plus funestes conséquences.

Il y a quelques années, sur l'un des deux chemins de fer de Paris à Versailles, un M. J. avait voulu se suicider, en ouvrant la portière de la diligence pour se précipiter sous les roues ; son funeste dessein ne fut pas exécuté, mais, sur la seule tentative qu'il en avait faite, l'autorité supérieure de la police engagea les deux administrations des chemins de fer de Versailles, à fermer à clef les portières de leurs voitures, de manière à ce que les voyageurs ne pussent pas les ouvrir à leur volonté. La compagnie de la rive droite s'y refusa ; mais celle de la rive gauche prit des mesures en conséquence ; quelque temps après, eut lieu l'accident fatal du 8 mai, et la fermeture absolue des portières et l'impossibilité où se trouvèrent les voyageurs de sortir, aggravèrent beaucoup les désastres et le nombre des morts. On revint alors au premier système, qui était en effet le meilleur, et qu'on n'aurait pas dû quitter sur un fait seul et isolé.

Autrefois, dans les colléges, quand deux écoliers avaient ensemble une querelle, ils échangeaient quel-

ques coups de poing; lorsqu'on les voyait, on les séparait, on leur infligeait quelque légère punition, et il n'en était rien, sinon quelquefois sur le visage des traces de la bataille ; on trouvait même qu'il devait en être ainsi, qu'un écolier ne devait pas avoir peur d'un autre écolier de son âge, et qu'il devait savoir lui résister au besoin. Aujourd'hui, un coup de poing est une chose grave et en quelque sorte un cas pendable, et il entraîne les punitions les plus sévères ; au reste, il y en a peu d'occasions, les écoliers vivent froidement entre eux et se mêlent à peine ; chacun s'isole des autres et cause seulement avec un ou deux de ses camarades ; il n'y a pas ce frottement continuel qui forme les caractères, qui prépare si efficacement aux difficultés de la vie future, et que les Anglais, d'après ce que tu me dis dans tes lettres, regardent comme le principal avantage de l'éducation publique ; et en résultat, nous avons chez nous tous les inconvénients inévitables attachés à ce genre d'éducation, sans en avoir en grande partie les avantages.

Un caractère encore qui m'a frappé dans les usages de notre éducation actuelle, c'est la facilité que l'on met, du moins pour les colléges royaux, à expulser les élèves ; il semble que cette expulsion devrait être une sorte de flétrissure, qu'elle ne devrait être prononcée que dans des cas très-graves, et il en était ainsi autrefois ; aujourd'hui au contraire, on la prodigue : le ministre même intervient souvent pour interdire aux élèves expulsés l'entrée dans les autres établissements de l'université ; c'est les priver en réalité, et pour une

cause parfois peu importante, de toute carrière et de tout avenir : j'avoue que rien ne me paraît une plus grande marque de faiblesse, que de voir ainsi employer à tout propos et sans nécessité urgente, les moyens extrêmes et les dernières ressources.

Je t'ai parlé de l'examen du baccalauréat; ce n'est pas que je le regarde en lui-même comme inutile ou mauvais, au contraire; mais je voudrais qu'il fût modifié à certains égards : d'abord je crois, comme je te l'ai dit, que le programme devrait être considérablement réduit ainsi que celui des études elles-mêmes, puis, dans l'étendue de matières ainsi restreinte, je pense que l'on devrait se conformer davantage à son véritable objet, qui est de s'assurer si les jeunes gens qui ont terminé leurs études, et qui se proposent d'aborder une autre carrière, ont réellement profité de l'instruction qu'on leur a donnée, et ont acquis une capacité convenable.

C'est là, ce me semble, ce qu'on devrait chercher par un examen approfondi, et non pas les rejeter brusquement, parce qu'ils auront manqué de répondre exactement à une ou deux demandes, sur les milliers de questions qu'on peut leur adresser; de cette manière, au lieu de mettre, comme on le fait aujourd'hui, cinq ou six hommes spéciaux pour les interroger, ce que je ne puis encore une fois m'empêcher de trouver fort bizarre, il suffirait simplement pour chaque élève, d'un homme instruit.

Qu'arrive-t-il aujourd'hui que le programme est si étendu et les examinateurs si sévères? continuelle-

ment on voit les élèves les plus distingués, ceux qui ont accompli leurs études avec le plus de conscience et de succès, échouer dans leur examen, parce qu'ils n'ont pas suffisamment repassé ce qu'ils avaient appris précédemment ; tandis que des jeunes gens, qui n'ont jamais rien fait, mais qui ont eu la patience de tout revoir, qui ayant pris un manuel de baccalauréat, se sont nourris en quelque sorte pendant quelques mois de toutes les questions qu'il renferme, passent avec un succès complet.

C'est sur cette idée que sont fondés ces établissements d'assurances pour le baccalauréat, assurances d'après lesquelles on ne paye la majeure partie du prix qu'après avoir été reçu ; c'est une combinaison fondée sur des répétitions réitérées et sur les chances des questions posées par le jury, c'est en quelque sorte un calcul de nombres et de perroquets bien montrés. J'ai vu notamment un jeune homme sans grande capacité, et qui n'avait pas poussé ses études au delà de la cinquième, être admis au bout d'une année ; l'examen du baccalauréat prouve donc uniquement, non pas que les élèves reçus savent les matières sur lesquelles ils ont répondu et qu'ils continueront à les savoir, mais qu'ils s'en sont bourrés, pour ainsi dire, sans relâche pendant quelques mois, sauf à les oublier ensuite en moins de temps qu'ils n'en ont mis à les apprendre.

Peut-être même y a-t-il à ces sociétés d'assurances générales, pour des choses qui tiennent à l'intelligence et à la capacité individuelle, un inconvénient véritable, et j'ai entendu faire plusieurs fois à cet égard des sup-

positions que j'ai toujours repoussées et que je repousse bien loin, mais qui n'en sont pas moins fâcheuses.

Quelques mots encore, en terminant, sur une institution qui est particulière aux colléges de Paris, c'est le concours général entre ces colléges; l'objet en a été d'établir entre eux l'émulation du succès.

A Dieu ne plaise que je veuille révoquer en doute les avantages de l'émulation, de cet amour-propre bien entendu, qui forme l'un des plus puissants mobiles de notre vie et le principe d'une noble ambition; mais il faut que cette émulation elle-même soit renfermée dans de justes limites: je trouve, par exemple, parfaitement bonnes et utiles les distributions de prix dans l'intérieur des colléges, il est bon et utile qu'il y ait entre les élèves d'une même classe une lutte continuelle, pendant le courant de l'année des compositions simples, à la fin de l'année des compositions de prix, des distributions solennelles, des livres, des lauriers, des proclamations à haute voix. Le maréchal de Villars disait que dans sa vie il avait eu deux grands plaisirs, celui de gagner une bataille et celui de remporter un prix au collége; c'est là en effet la gloire de la jeunesse, et il serait injuste et nuisible de vouloir la lui enlever.

Mais les prix du concours général établi entre les colléges de Paris, à quoi servent-ils? Est-ce à montrer la force respective de ces divers colléges, le bon arrangement des leçons qui y sont faites, le talent des professeurs, l'intérêt qu'ils inspirent à leurs élèves et les soins qu'ils leur donnent? Nullement; il montre seule-

ment que dans tel ou tel collége il y a deux ou trois élèves plus forts que dans les autres.

Et en même temps, que d'inconvénients de tous genres et des plus graves ! Comme c'est aux prix du concours que l'on attache surtout de l'intérêt, les professeurs s'occupent uniquement de ceux d'entre leurs élèves qui ont quelque chance d'y obtenir des succès ; lorsque s'ouvre une année scholaire, le professeur commence, pendant deux mois environ, par étudier ses élèves, puis, quand il a pu les apprécier, il leur déclare franchement qu'il faut s'occuper du concours, ce qui consiste à faire un triage des dix ou douze élèves dont il attend le plus à cet égard ; à partir de ce moment, et pendant les huit mois qui restent à courir jusqu'à la fin de l'année, ceux-là sont les seuls dont il s'occupe, qu'il interroge, auxquels il fait réciter les leçons ; les autres sont à peu près dans la classe comme s'ils ne s'y trouvaient pas.

Parmi les dix ou douze ainsi choisis, il établit des spécialités suivant les aptitudes qu'il a pu discerner en eux : à celui-là il donne les thèmes, à celui-ci les versions, à l'un le grec, à l'autre le latin ; des autres objets d'études, il ne leur montre que le moins qu'il est possible, il les empêche même de s'en occuper, cela ne ferait à ses yeux que leur faire perdre leur temps ; et par là quelquefois il les prive de l'instruction même qui leur serait la plus utile pour la carrière qu'ils ont à parcourir.

Naturellement un élève qui apprend deux années de suite la même chose la fait mieux, ou du moins la pos-

sede plus matériellement et l'a mieux fixée dans sa mémoire que celui qui ne l'a apprise qu'une seule année, et il a par conséquent plus de chances pour le concours : aussi une continuelle préoccupation des chefs d'institutions et des professeurs, est-elle de faire en sorte que les élèves redoublent leurs classes; il n'est point de sollicitations et de caresses dont ils n'usent auprès des parents pour l'obtenir, et toutes les fois que la position de ces derniers leur permet d'user à leur égard d'une sorte d'autorité, ils en profitent pour l'exiger.

Un des chefs d'institutions de Paris, non content d'en agir ainsi, avait imaginé, pour se donner plus d'avantage encore, de faire faire aux écoliers deux classes en avant et de les faire ensuite redescendre; ainsi, de les faire aller jusqu'en troisième et de les faire ensuite redescendre en cinquième; malheureusement l'espèce de tricherie fut découverte, et, sur les plaintes de ses confrères, il fut obligé d'y renoncer.

Ce n'est pas tout, les chefs de colléges et d'institutions ne se contentent pas des élèves propres au concours qui leur adviennent naturellement, ils vont les chercher au dehors, ils les attirent chez eux par des avantages pécuniaires, des soins et des caresses, leur font remise de tout ou partie de la pension; ils ont des fournisseurs, des commis-voyageurs en intelligence, qui vont les leur recruter au loin; parfois ils se les disputent et les mettent aux enchères comme un animal de prix; ce sont des espèces de chevaux de course qu'ils disposent par une préparation convenable; puis, quand les élèves ainsi appelés et entraînés

ont remporté des prix, on insère leurs succès dans les journaux, on en fait des annonces et des enseignes, et ils servent ainsi à persuader au public, toujours prêt à se laisser tromper et qu'il faut garantir de ses propres erreurs, que telle ou telle institution est excellente.

Il faut le dire pour le blâmer hautement, c'est un grand-maître de l'Université, investi du soin de la diriger, qui, vers la fin de la Restauration, a donné le premier l'exemple et l'impulsion à ce genre de trafic, M. l'abbé Nicole : son frère avait fondé sans succès une institution : il l'autorisa d'abord, au mépris de toute justice et de toute convenance, à prendre le nom bien connu d'une instit ion existante, celui de Sainte-Barbe, en menaçant le directeur de cette dernière institution, M. Delanneau, ancien prêtre marié, de lui susciter toutes sortes de désagréments et d'embarras s'il réclamait ; en second lieu, il mit à sa disposition, pour lui faire connaître les noms des élèves distingués de Paris et des provinces et lui fournir les moyens de les attirer, toutes les ressources de son administration. La révolution de juillet répara l'injustice que l'on avait commise ; Sainte-Barbe demeura seule à porter un nom qu'elle avait illustré, et l'institution Nicole devint le collége Rollin ; mais les chefs de colléges n'ont été que trop portés à suivre le funeste exemple de recrutement qui leur avait été donné.

On parle d'émulation, mais quelle émulation veut-on que puissent éprouver les élèves d'une institution qui ont travaillé convenablement, lorsqu'ils voient

des étrangers ainsi amenés à grands frais, travaillant au besoin au delà de leurs forces puisque c'est là la condition de leur engagement, leur enlever tous les prix dans l'intérieur de leur collége comme au concours, et toutes les attentions de leurs maîtres? Ou le désir de lutter les entraîne à travailler eux-mêmes au delà de leurs forces, ou, ce qui est plus sage, ils renoncent à la lutte, et tombent dans la paresse et dans l'inertie.

Pas plus que toi, je n'approuve les funestes tendances de M. Sue, et je dois convenir que sous ce rapport son dernier roman *Martin ou l'Enfant trouvé* est plus funeste encore que tous les autres; mais il se trouve aussi dans ce roman une peinture bien vraie et tracée avec une bien grande énergie : il montre un malheureux enfant, pris ainsi à titre d'enseigne et gratuitement par un maître d'institution, détourné à cet effet d'une profession honnête d'artisan qu'il aurait embrassée, travaillant sans relâche, remportant au concours tous les prix; mais détesté de ses camarades et méprisé par eux pour sa laideur et sa timidité; après son temps d'études achevé, il ne pourrait tirer parti pour vivre de ce qu'il a appris, qu'en se faisant maître d'études ou répétiteur, mais sa timidité naturelle, accrue par un travail isolé et continuel, l'en empêche; enfin, renvoyé par le maître de la pension qui a tiré de lui tout le parti qu'il en attendait, il se trouve dans Paris sans argent, sans ressources, et, après avoir essayé de se suicider, il est enfin réduit, pour avoir du pain, à se faire l'homme-poisson d'un saltimbanque.

Cette peinture est exagérée peut-être, mais elle est

juste à beaucoup d'égards, et, ce qui manque en général aux peintures de M. Sue, elle est morale : quel dommage qu'un homme qui a autant de talent et qui pourrait en tirer un si heureux parti, en fasse le plus souvent un si mauvais usage !

Quoi qu'il en soit, je regarde le concours général comme une chose funeste ; si l'on veut donner une récompense solennelle à l'éducation, et je conçois qu'il puisse y avoir de l'avantage à le faire, il est très-facile d'en conserver une petite partie, de faire composer, par exemple, entre eux, ceux des élèves des divers colléges qui ont obtenu dans l'intérieur de leur collége les prix de rhétorique et de philosophie, et de leur accorder, d'après ce concours, ainsi qu'on le fait ordinairement, l'exemption du service militaire et d'autres avantages.

En résumé, je crois qu'il y a dans l'organisation actuelle de l'éducation secondaire en France divers inconvénients, qu'il serait du reste, ce me semble, aisé de corriger : d'une part trop d'extension laissée aux anciens objets d'études, lorsque l'on a jugé utile et avec raison d'en introduire de nouveaux, de l'autre trop de temps de travail et pas assez de récréations, de jeux et d'exercice du corps pour les élèves ; enfin, pour les élèves de Paris en particulier, l'institution du concours général.

LETTRE LXVI.

Paris, le octobre 1845.

Femmes françaises. — Anecdote. — Arrivée à Paris de M. Van Heeren.— Courses dans Paris. — Observations sur la révocation de l'édit de Nantes. — Suite de l'histoire de M. Van Heeren.

Je reçois, dans ta dernière lettre, l'éloge si grand et si pompeux que tu me fais des dames françaises : en vérité, si je te connaissais ou te soupçonnais même ici quelque inclination, je croirais que c'est une épître à son adresse, et je m'empresserais de la lui transmettre : je ne suis pas étonné non plus de ton goût décidé pour le mariage. Dans tous les cas, je garde ta lettre avec soin, pour que tu puisses en faire usage, à ton retour, si tu le juges à propos.

Autant que je puis en juger, et d'après ce qui m'avait été dit des Anglaises dans diverses occasions, il me semblerait que tu n'as pas été indulgent ni même juste à leur égard, et que le portrait que tu en fais est peu flatté ; je crains que tu ne te sois laissé entraîner à leur égard par un esprit de partialité nationale.

Quant aux dames françaises, si j'adopte en partie ta manière de voir, je ne puis du moins partager la haute admiration que tu témoignes pour leur capacité : je reconnaîtrai, si tu le veux, et tout autant que tu puisses le faire, le charme que leur présence répand dans la société ; je reconnaîtrai ce mérite presque constant d'abnégation et de dévouement qui fait leur plus noble

attribut, et j'ajouterai même que nous n'avons aucune qualité qui me paraisse pouvoir être comparée à celle-là ; mais en même temps, et modestie à part, je ne crois pas qu'elles puissent nous être égalées sous le rapport de l'intelligence et du talent, je les vois trop souvent occupées de modes, de toilettes, de frivolités, pour les croire bien en état de s'élever à des conceptions et à des considérations d'un ordre un peu élevé, et je pense que le grand ascendant que tu leur supposes en Europe est surtout, comme dirait Sganarelle, celui des chapeaux.

Il est heureux, au surplus, que ton opinion à cet égard, comme je le crois, ne soit pas exacte : ce serait en effet pour les hommes une chose très-pénible, si, fatigués de discussions sérieuses et abstraites soutenues avec des hommes, ils étaient encore exposés à trouver dans la société des femmes une nouvelle dose de questions abstraites et sérieuses ; ce serait à la fuir et à l'éviter : ce qu'ils cherchent auprès d'elles en pareil cas, c'est pour leur esprit le repos, le calme, l'agrément.

Un prince de l'Empire, de l'ancienne monarchie, et de beaucoup d'autres régimes, évêque d'abord et puis laïque, bien connu par ses reparties et ses bons mots, et qui connaissait beaucoup les hommes et beaucoup les femmes, avait fini par épouser une veuve très-belle et que l'on disait fort peu spirituelle : quelqu'un lui témoignait un jour sa surprise, que lui, qui avait tant d'esprit, eût consenti à épouser une femme qui en avait si peu. « Cela me repose, répondit-il avec son ton railleur, de la société des gens qui en ont trop. »

Si ton système de la capacité des femmes était admis, nous les verrions bientôt vouloir rivaliser avec nous pour toutes les grandes affaires et les travaux importants, vouloir entrer en partage de tous les emplois, et former peut-être un gouvernement et des chambres. Il n'en est pas une qui ne se crût pour le moins un grand orateur et un grand homme d'État.

Puis, l'on verrait s'augmenter indéfiniment le nombre des femmes auteurs, qui, comme tu le sais, cessant d'être femmes sans devenir hommes, afin de se livrer sans distraction à tous les élans de leur supériorité et de leur génie, voudraient pouvoir mettre leurs maris en couches et en nourrissage; hier encore j'en voyais une dans un salon, qui, conservant sa coquetterie de femme, mais la transportant seulement dans les choses de l'esprit, calculait l'effet de ses paroles, distribuait à ses auditeurs un langage d'oracle, et se montrait fière et triomphante du cercle nombreux dont elle était entourée.

Mais c'est assez, je ne veux pas me brouiller sans retour avec la plus belle moitié du genre humain, d'autant plus que dans cette querelle, je pourrais bien être abandonné et poursuivi par la plus laide.

Voici, pour en venir à un autre sujet, une petite anecdote que tu pourrais joindre à ta collection déjà cependant assez riche, d'usurpations de noms et de titres ; elle s'est passée dans la ville de S. que tu connais : il y avait autrefois, comme tu le sais, dans cette ville, une famille ancienne et illustre, du nom de Lauvigny, et dont le seul représentant, aujourd'hui existant,

a passé jusqu'ici presque toute sa vie dans les pays étrangers.

Un notaire du pays nommé Planche, sans doute pour se distinguer des autres planches dans un pays où l'exploitation du bois est très-commune, acheta une petite propriété ayant appartenu à la famille de Lauvigny, ajouta ce second nom au sien, puis finit, suivant l'usage, par supprimer complétement le sien propre et se faire appeler M. de Lauvigny.

Il y a quelque temps, le véritable M. de Lauvigny revint à S., et alla rendre visite un soir au sous-préfet : pendant qu'il s'y trouvait, il entendit annoncer par le domestique, M. de Lauvigny : étonné, il s'approcha du maître de la maison, et lui demanda des explications sur ce parent qu'il ne se connaissait pas. « Mais, lui répondit » le sous-préfet, c'est Planche, l'ancien notaire. » M. de Lauvigny ne répliqua rien, prit son chapeau, sortit, et rentra un instant après en se faisant annoncer, M. Planche. Surpris à son tour, M. Planche s'adressa au sous-préfet qui lui répondit que c'était M. de Lauvigny ; M. Planche prit son chapeau et sortit, mais ce ne fut pas pour rentrer dans le salon.

Il y a aujourd'hui aussi une prétention assez singulière, qui est celle de quelques personnes, d'ajouter à leurs noms les noms de grandes familles en y modifiant quelque chose, de manière à se mettre à couvert des poursuites judiciaires de la part des personnes qui les portent réellement : ainsi ce serait, par exemple, Rochechouart ou Mortemart sans t, Tavannes ou Noailles sans s.

Au surplus, je regrette comme toi la mollesse qui règne aujourd'hui en France dans les esprits, et qui empêche l'opinion publique de se former et de protester, par d'énergiques manifestations, contre ces usurpations et prétentions à la fois ridicules et dangereuses.

M. Charles Van Heeren est arrivé ici depuis quelques jours, et tu sens que j'ai fait honneur à ce que tu appelles une lettre de change tirée sur moi : si la théorie que tu établis à cet égard, et à propos des Anglais, est vraie, à savoir que la valeur d'une lettre de recommandation dépend de celui qui l'adresse et de celui qui la remet, j'ai, comme tu le sais, tout le désir de faire ce qui pourra t'être agréable, et quant au porteur, il me paraît digne en tous points de l'intérêt que tu témoignes pour lui.

Il est venu de Londres par Brighton et le Havre, dans l'idée de profiter des deux chemins de fer de Londres à Brighton et de Rouen à Paris, et aussi, par suite de la connaissance qu'il avait faite avec une famille anglaise qui se rendait en France par cette route; mais ils en ont eu ensuite du regret, parce que cette traversée est assez souvent fort mauvaise, et qu'ils y ont beaucoup souffert de la mer; c'est un avis pour toi, qui pourra t'être utile, lorsque tu songeras à revenir.

Nous avons déjà fait plusieurs courses et explorations dans la capitale. Au premier abord, notre petite rivière de Seine lui a paru bien étroite et bien peu animée auprès de la Tamise de Londres; mais ce qui l'a beaucoup frappé et a excité à un haut degré son admiration, c'est l'ensemble formé par le Louvre, par la

longue galerie des tableaux, et enfin par les Tuileries, dont les jardins, se prolongeant dans l'avenue des Champs-Élysées, forment l'une des plus magnifiques promenades de l'Europe; d'un autre côté, les boulevards se retournent, pour traverser toute la ville dans une immense étendue.

Comme je lui parlais du blâme jeté par quelques personnes sur la sévérité de ces allées droites et de ces quinconces des Tuileries et des Champs-Élysées, il m'a répondu que, pour lui, il les préférait aux parcs de Londres arrangés dans le goût anglais, et je trouve en effet que cette sévérité même convient parfaitement à l'ornement et à la décoration d'une grande capitale.

Toutes ces dispositions des Tuileries, des Champs-Élysées et des boulevards ont été faites par Louis XIV, qui, portant partout son goût exquis, tout en quittant sa capitale, au séjour de laquelle il préférait le grand air et l'habitation de Versailles sa création, s'occupait néanmoins encore de l'embellir.

Nous avons visité successivement divers monuments, tant profanes que religieux, et parmi ceux-ci, les églises, soit gothiques, soit de style moderne, soit de construction actuelle; sur le dernier point, il est complètement de ton avis, que la Madeleine, sauf le fronton, l'écriture et l'horloge, ressemble pierre pour pierre à la Bourse, et que Notre-Dame de Lorette, qui a beaucoup d'analogie avec une salle de bal ou de concert, semble vouloir rappeler les pompes du monde à ceux qui y viennent pour les oublier.

J'ai entendu dire que dans l'origine, la cathédrale

de Notre-Dame était un peu élevée au-dessus du sol, qu'au lieu d'y entrer de plain-pied comme on le fait aujourd'hui, on y montait par plusieurs marches; s'il en est ainsi, je le regrette, car ce monument, tel qu'il est, paraît écrasé.

Après cette exploration des monuments, nous sommes allés visiter les musées : ainsi que tu le disais dans une de tes lettres, les musées à Paris sont tous réunis, et non pas dispersés comme à Londres dans les hôtels des grands seigneurs; la majeure partie en est dans le Louvre, où le roi, qui porte en tout son goût pour les arts, tout en conservant ce qui existait, s'est efforcé de l'enrichir : par suite de ses acquisitions, le musée de peinture a joint à ses nombreux tableaux de l'école italienne, française et flamande, de nombreux tableaux de l'école espagnole et anglaise, qui ne sont pas, il est vrai, les plus beaux qui existent, mais qui sont les plus beaux que l'on ait pu se procurer : il a fait disposer dans un des côtés du Louvre, et d'une manière commode pour le public, les beaux dessins des grands maîtres, plus intéressants peut-être pour les amateurs et pour les artistes que les tableaux eux-mêmes.

Dans une autre partie du Louvre, le musée égyptien déploie toutes ses richesses d'objets d'art, de momies, et surtout de manuscrits, lesquels sont d'autant plus précieux pour nous, que c'est à des Français et surtout à un d'entre eux, que nous devons de pouvoir les déchiffrer et y découvrir des documents précieux pour l'histoire.

Au-dessus, se trouve le musée de la marine, qui, montrant d'après des modèles réduits et parfaitement exacts les constructions de navires chez les différents peuples et aux diverses époques, forme comme une sorte d'histoire abrégée de l'art de la navigation.

Parmi les galeries particulières de tableaux, nous n'avons visité que celle de M. le maréchal Soult, que M. Van Heeren m'a témoigné le désir de voir : l'illustre maréchal, comme tu le sais,

Cultivait les beaux arts au milieu des batailles,

et, pendant la durée de son occupation militaire en Espagne, il a fait réunir et passer en France les tableaux les plus beaux et du plus grand prix que l'on ait pu se procurer ; la collection n'est pas très-nombreuse, mais ce sont pour la plupart des œuvres des plus grands maîtres espagnols : Murillo, Ribera et Vélasquez, etc.; deux joyaux manquent à cette couronne, le Paralytique et le Saint Augustin ; l'un et l'autre ont été vendus par M. le maréchal Soult, au duc de Sutherland, moyennant une somme très-considérable.

Nous avons enfin visité la Bibliothèque royale, admirable institution qui n'existe que chez nous, que les hommes éclairés chez tous les peuples nous envient, et qui forme le dépôt général de toutes les lumières de la France : tout auteur ou éditeur est tenu d'y déposer deux exemplaires de son ouvrage. D'une part, il y a les imprimés, de l'autre les manuscrits, puis les médailles et les éléments archéologiques, enfin les estampes et les gravures. Peut-être seulement pour-

rait-on y désirer un meilleur arrangement et un plus grand ordre; à diverses reprises les Chambres ont élevé des plaintes à cet égard; le catalogue n'est pas terminé et ne paraît pas devoir l'être prochainement; peut-être aussi pourrait-on souhaiter qu'il fût pris des mesures pour éviter les pertes de livres qui arrivent fréquemment : je sais que pour ma part on m'a refusé plusieurs fois des volumes pour ce motif; un jour entre autres, sur huit brochures que je demandais, on m'a dit que six d'entre elles avaient été perdues, par suite de prêts lors d'un éloge prononcé devant l'Académie sur le personnage qu'elles concernaient (le duc d'Enghien) : or, des brochures qui ne sont pas à la Bibliothèque peuvent moins encore se retrouver ailleurs, et cependant elles forment souvent des documents très-précieux pour l'histoire.

Louis XIV a fait tant de choses en France pendant le cours de son règne, il a entrepris tant de travaux, élevé tant de monuments, que son nom ne pouvait manquer de revenir souvent dans les explications que j'avais à donner à M. Van Heeren, et j'ai pu m'apercevoir à cette occasion, par l'espèce d'aigreur et d'aversion avec lesquelles il m'en parlait, que le souvenir de la révocation de l'édit de Nantes et des persécutions qui l'ont suivie, est vivant encore dans l'esprit des descendants des familles protestantes exilées; et cela se conçoit, car c'étaient des Français obligés de quitter la France.

Bien des personnes partagent à cet égard l'opinion des protestants, et cette révocation fut en effet un acte

à jamais déplorable, mais peut-être cependant faut-il, pour la bien juger, tenir plus de compte qu'on ne le fait d'ordinaire des circonstances qui l'ont précédée et accompagnée : cette mesure ne fut pas, comme on le croit généralement, de la part de Louis XIV, l'effet d'un entraînement imprévu et d'un retour soudain à la dévotion, ce fut la fin et comme le dernier acte d'un projet conçu plus de vingt années auparavant, et dont l'idée remontait même aux ministres Richelieu et Mazarin; le premier de ces ministres en avait été détourné par les grands événements qui occupaient l'Europe; le second, par les intrigues qui s'agitaient autour de lui, et qui, un instant, l'avaient forcé de quitter la France. Louis XIV, au commencement de son règne, reprit ce dessein et le mit en application avec persévérance : depuis 1661, qui fut l'époque de la mort de Mazarin, jusqu'en 1685, il ne cessa de faire les efforts les plus suivis et les plus soutenus pour ramener au catholicisme les protestants de toutes les parties de la France : les grades, l'avancement, les faveurs furent assurés à ceux qui voudraient changer de religion, les autres en furent à beaucoup d'égards exclus; souvent on s'arrangeait pour rejeter sur les protestants la majeure partie du poids de certains impôts, tels que le logement des militaires : quand les convertis étaient pauvres, on leur fournissait de l'argent, et c'était Pélisson, si célèbre par sa courageuse défense du surintendant Fouquet, qui, converti lui-même, était chargé de leur faire passer ces secours; de temps en temps, Louis XIV s'informait du résultat de ses efforts et du

nombre encore existant des protestants, et en demandait compte aux intendants des provinces. Ceux-ci, malheureusement, voyant ses désirs à cet égard, empressés de le flatter et de lui faire leur cour, lui annoncèrent que ce nombre diminuait de jour en jour; il crut qu'il n'y en avait plus que très-peu, qu'il suffirait de frapper un dernier coup, que ceux qui restaient seraient perdus dans la foule et obligés de céder; d'ailleurs, l'opinion générale des catholiques, excitée par les prédications du clergé, le poussait dans cette voie, on en témoignait de toutes parts le désir, et ces vœux se joignant à sa propre impulsion, il se décida à rendre l'ordonnance de révocation; tu sais que le vieux chancelier Letellier, père de Louvois, après l'avoir scellée, déclara qu'il pouvait mourir sans regret, ayant vu conduire à fin une aussi grande œuvre.

D'après l'ordonnance, l'exercice public de la religion protestante fut défendu : il était dit que les protestants seraient libres de demeurer en France sans pouvoir être troublés pour cause de religion, à la condition de s'abstenir de toute démonstration extérieure; les seuls ministres étaient exilés.

Ce fut alors que l'on put s'apercevoir combien l'on s'était trompé, et sur le nombre, et sur les dispositions des protestants : de toutes parts ils vendirent leurs biens et quittèrent la France pour pouvoir suivre leurs ministres; afin d'arrêter cette émigration, on prit des mesures, et l'on prononça contre ceux qui partiraient la confiscation de leurs biens; beaucoup partirent néanmoins; ceux qui restèrent continuèrent à se réunir et

à cacher chez eux leurs ministres : le dur et inflexible Louvois conseilla contre eux, et employa souvent à l'insu de Louis XIV des rigueurs quelquefois extrêmes; les protestants des Cévennes se soulevèrent, et ce ne fut qu'en 1702, après la mort de Louvois, qu'on parvint à les pacifier, en fermant les yeux sur ce qui se passait dans leurs montagnes.

Pour te donner une idée du peu de connaissance que l'on a en général de cette question de la révocation de l'édit de Nantes, et au surplus, en général, d'un grand nombre des faits de notre histoire, voici ce que je lisais, il y a quelques jours, dans un ouvrage historique récemment publié :

« Le premier confesseur du roi Louis XIV fut le » père Lachaise; le père Letellier lui succéda : c'était » un zèle plus ardent, plus exalté que celui de son » prédécesseur, et sans doute, ses exhortations n'ont » pas été sans influence pour arracher la révocation » de l'édit de Nantes aux scrupules et à la faiblesse de » son auguste pénitent. »

Or, la révocation de l'édit de Nantes est de l'année 1685, et c'est seulement en 1709 que, le père Lachaise étant mort, le père Letellier fut nommé confesseur du roi qui ne l'avait jamais vu auparavant : il y a donc là un petit anachronisme de vingt-quatre années; et cette erreur est commise, non par un auteur de feuilleton historique, cela serait tout simple et ils en commettent bien d'autres et de plus graves, mais par un écrivain sérieux, un homme instruit et de talent, et qui a écrit sur des matières d'histoire plusieurs volumes.

Comme exemple encore, j'ai entendu la plupart des personnes qui parlaient de cette révocation, l'attribuer à la dernière vieillesse de Louis XIV, tandis que ce prince, né en 1638 et doué de la constitution la plus robuste qui se puisse imaginer, avait alors quarante-sept ans; j'ai étonné bien des personnes en leur apprenant ce dernier chiffre, et bien plus encore en leur disant que Louis XIV avait laissé, sur les deux premières années de son règne, des mémoires où l'on voyait les commencements et les bases de sa politique à l'égard des protestants et sur bien d'autres objets. Dans les colléges on nous enseigne un peu l'histoire des Grecs et des Romains, mais presque pas la nôtre; le temps manque, d'ailleurs, comme je te l'ai dit, et les écoliers sont trop jeunes; plus tard, on est entraîné par les exigences d'une carrière à suivre, et enfin, il faut le dire, nous manquons de bonnes histoires: il y a sur le règne de Louis XIV un chef-d'œuvre qui est l'ouvrage de Voltaire : je ne connais rien de plus intéressant, de plus entraînant, de plus spirituel et de mieux écrit; mais ce n'est pas une histoire : cette histoire est à faire, et ce serait certainement, du reste, un beau travail.

Je reviens à M. Van Heeren, dont cette digression m'a un peu écarté; ces jours-ci, nous devons aller visiter Fontainebleau que le roi Louis-Philippe a fait, dit-on, parfaitement restaurer, et que je ne connais pas; Saint-Cloud, Sèvres, et enfin Versailles, le séjour favori du grand roi, aujourd'hui consacré à toutes les gloires de la France. Louis XIV disait: « l'État, c'est moi; » les

Français aujourd'hui peuvent dire : « l'État, c'est nous ; » tous les résultats de la révolution française se trouvent dans ces trois mots.

LETTRE LXVII.

Paris, le octobre 1845.

Suite de l'histoire de M. Van Heeren.

Nous ne sommes allés visiter ni Fontainebleau, ni Saint-Cloud, ni Versailles, et je suis, au contraire, fort inquiet : le jour même où je t'ai écrit, quoique nous n'eussions pris rendez-vous avec M. Van Heeren que pour le lendemain matin afin de commencer nos courses, il vint chez moi dans l'après-midi : « Con» naîtriez-vous, par hasard, me demanda-t-il, M. le » comte de Sassenage qui est, je crois, officier dans » l'état-major ? » J'étais en ce moment occupé d'achever une lettre, et, tout en la pliant et en y mettant l'adresse, je lui répondis que je le connaissais en effet, mais fort peu, et seulement pour l'avoir vu deux ou trois fois chez M. de V. avec lequel il avait quelque liaison ; que, d'après ce que je pouvais savoir à son égard, il était issu d'une très-ancienne famille de la Saintonge, que son père, étant mort fort jeune, lui avait laissé une assez belle fortune, dont il avait déjà entamé une partie ; qu'enfin, comme il ne faisait rien de bon à Paris, son oncle, qui était député, avait obtenu de le faire attacher à une mission plus ou moins politique, scientifique et militaire dans le Levant, et qu'il devait être en ce moment en Égypte. Ce mot d'Égypte me ramena aussitôt au souvenir de la famille Lieden, qu'at-

tendait M. Charles, et qui pouvait bien y être aussi en ce moment; et, en même temps, relevant la tête pour le regarder, je lui trouvai l'air pâle et agité. Il m'avoua alors qu'en effet il venait de recevoir du Caire une lettre de la tante de sa fiancée : elle lui apprenait qu'une circonstance imprévue avait avancé de quelques jours le moment de leur départ, que leur route s'était passée assez péniblement, et qu'enfin, arrivés au Caire, M. Lieden avait été tellement fatigué qu'il avait été nécessaire de s'arrêter; que du reste, un médecin français, appelé, avait déclaré qu'il n'y avait aucun danger et qu'il suffisait de quelques jours de repos; elle lui parlait ensuite de M. de Sassenage, avec lequel ils avaient fait la dernière partie de leur voyage depuis Aden jusqu'au Caire : il s'était montré et se montrait encore rempli de soins et d'attentions : c'était lui qui était allé chercher le médecin qu'il connaissait et de France et d'Égypte, et cette connaissance avait achevé de le mettre avec la famille Lieden en grande relation; il annonçait le projet de revenir en France avec elle, et de prendre le même paquebot où elle s'embarquerait.

C'était cette lettre qui avait mis en émoi M. Charles, et, avant de m'en parler, il avait voulu savoir d'abord mon opinion sur M. de Sassenage ; il redoutait surtout le caractère de la tante de sa fiancée, qui, élevée par une gouvernante française enthousiaste de la noblesse, et ayant toujours vécu parmi des bourgeois et des négociants, ne voyait rien de plus beau qu'un titre et de plus élégant que l'uniforme ; quant à sa fiancée

elle-même, bien qu'il eût cru reconnaître dans son esprit plus de fermeté et de solidité, il ne pouvait pas se dissimuler qu'elle était bien jeune, bien dépourvue d'expérience, que l'admiration de sa tante pouvait avoir sur son esprit une grande influence, et qu'enfin il était séparé d'elle depuis longtemps.

Comme il me demandait mon avis, je lui ai répondu que je ne pouvais guère en avoir, ne connaissant en aucune façon les personnes dont il me parlait ; que sans doute M. de Sassenage, ayant mangé une partie de sa fortune, ne serait pas fâché de se remonter par un mariage avec une riche héritière; mais qu'il avait pour lui l'avantage d'une affection ancienne et fondée sur l'union constante des deux familles. Le fait est que M. de Sassenage, que tu te rappelles peut-être avoir vu à Paris, a un extérieur très-agréable, du brillant plutôt que de l'esprit, mais ce clinquant qui séduit souvent l'imagination des femmes, et sans doute il met à cacher ses défauts tout le soin et toute l'attention que peut donner l'espoir d'un riche mariage.

Quoi qu'il en soit, nous sommes dans une vive inquiétude, je dis nous, parce que je prends véritablement part à celle qu'il éprouve et à sa passion, qui me paraît être aussi vraie et aussi profonde qu'il est possible.

Dans le premier instant, son idée avait été de partir sur-le-champ et d'aller rejoindre la famille Lieden; mais, en calculant les dates et les distances, nous reconnûmes qu'il serait fort possible qu'elle eût quitté l'Égypte lorsqu'il y arriverait, et qu'ainsi, il ne ferait

que se croiser avec elle sans la rencontrer; d'ailleurs mademoiselle Lieden annonçait une nouvelle lettre, sitôt que leur départ pour la France serait arrêté : il fallait donc rester et attendre que cette lettre fût arrivée. En attendant, nous calculons toutes les chances : tu sens que nos courses d'études et de curiosités en sont complétement interrompues et que nous ne pouvons plus causer d'autre chose : plein de discrétion et de réserve, il n'osait plus venir me trouver, et je suis obligé d'aller le chercher pour le mener promener et prendre l'air; tous les jours, il pense que la lettre va arriver, et comme elle n'arrive pas, il commence à croire qu'elle est perdue, ou bien qu'on a négligé de l'écrire, qu'on l'a oublié, et il se désole : cependant il ne s'est encore passé que l'intervalle naturel entre les deux lettres, et il était difficile qu'elle arrivât plus tôt; aussi attendrai-je jusqu'à demain à fermer celle-ci, afin de te mander s'il y a quelque chose de nouveau.

La lettre de mademoiselle Lieden est venue en effet ce matin, elle donne avis du départ, et fixe par là le jour de l'arrivée qui doit être dans dix jours environ : nous avons lu et relu cette lettre, nous en avons pesé tous les termes et toutes les expressions : M. de Sassenage a continué ses soins et ses assiduités, il est clair que la tante le trouve fort à son gré, mais il n'est pas question de la nièce, et il est impossible de rien préjuger à son égard : M. Charles en pense autrement : en homme animé d'une vive passion, il met sur-le-champ les choses au pis. Il se voit oublié, trahi, abandonné; tantôt il veut provoquer M. de Sassenage et lui arracher

la vie ou y laisser la sienne; tantôt il dit qu'il aime assez sa fiancée pour y renoncer, et qu'il sera heureux de la voir épouser celui qu'elle aime : au milieu de ces contradictions, il part après-demain pour Toulon, et je suis véritablement inquiet de ce qui pourra arriver : je l'adresse à G. D., un de mes anciens camarades de l'École Polytechnique et sur lequel je puis compter, en lui donnant de longs détails sur ce qui s'est passé et en le priant d'y donner tous ses soins; j'attends avec impatience sa réponse et je te la transmettrai aussitôt qu'il me l'aura adressée.

LETTRE LXVIII.

Londres, le octobre 1845.

Angleterre. — Son territoire. — Son climat. — Ses productions. — Ses ports. — Ses fleuves. — Ses canaux.

Le territoire de l'Angleterre a, comme tu le sais, la forme d'un triangle. Les montagnes y sont ainsi disposées : au nord se trouvent les monts Cheviots, courant du nord-est au sud-ouest, et qui la séparent de l'Écosse : une chaîne s'en détache, qui, se dirigeant vers le sud, arrive jusqu'au comté de Chester ; de là, vers l'ouest et le sud-ouest, partent deux nouvelles branches, la première s'avançant dans le pays de Galles, l'autre jusqu'à la pointe du comté de Cornouailles ; elles laissent entre elles le canal ou golfe de Bristol ; vers le sud et l'est, au contraire, les montagnes, dont la hauteur est déjà diminuée dans le comté de Chester, vont en s'abaissant jusqu'à la mer par une série de plateaux ondulés, et suivant une pente presque insensible : toute cette partie de l'Angleterre, qui en est la partie riche et cultivée, est ainsi formée en général de collines et de vallées.

La contrée placée plus spécialement au sud-est, contrée au centre de laquelle se trouve à peu près la ville de Londres, et qui est environ la moitié du territoire total, repose sur un terrain composé d'argile tertiaire, de craie et de calcaire jurassique ; l'autre

moitié, qui entoure la première de deux côtés, au nord et surtout à l'ouest, est composée de schistes et de terrains carbonifères ; c'est là que se trouvent les houillères et les mines métalliques dont je t'ai parlé.

La partie orientale de l'Angleterre se termine près de la mer par des plages sablonneuses, quelquefois bordées de rochers et de bancs de sable, d'autres fois couvertes de marécages qui en rendent l'aspect assez semblable à celui de la Hollande et de la Belgique, et, au surplus, l'embouchure de la Tamise se trouve dans des conditions géologiques assez analogues à celles de l'embouchure de l'Escaut.

Dans l'espèce d'avance arrondie que forme, au nord de cette embouchure, le comté de Suffolk, et surtout dans les environs du port d'Harwich, la côte est un peu plus élevée : elle est formée à cet endroit par les affleurements de bancs calcaires entremêlés d'argile : la mer, par son mouvement, enlevant successivement les portions argileuses, les parties calcaires tombent en débris dans la mer, et la côte est ainsi constamment entamée : depuis quelques années on s'occupe de faire des travaux défensifs, mais sans en avoir obtenu jusqu'à présent un grand succès.

Comme les débris calcaires sont propres à fournir du ciment romain, trois cents bateaux dragueurs sont constamment occupés à les repêcher.

A la différence de la côte orientale, la côte méridionale se compose en général de falaises calcaires élevées et à pic.

Enfin les côtes occidentales, celles qui regardent l'Ir-

lande, sont formées des versants assez rapides des montagnes schisteuses et quelquefois granitiques du pays de Galles et du comté de Cornouailles.

Le climat de l'Angleterre est bien moins rigoureux que son degré de latitude ne semblerait le faire supposer : le thermomètre y descend rarement au-dessous de dix degrés centigrades ; il est en même temps peu variable et ne s'élève guère en été au-dessus de vingt degrés : ce double effet est dû à la présence des vents de la mer, dont la température, ainsi que celle de la mer elle-même, ne varie, comme tu le sais, que dans des limites assez rapprochées. Par ce même motif des vents de la mer, l'humidité est presque permanente.

Peu rigoureuse, comme tu viens de le voir, la mauvaise saison est très-longue, et l'hiver dure depuis le mois d'octobre jusqu'au mois d'avril, c'est-à-dire huit mois de l'année. Pendant tout cet intervalle, les petites pluies, les brumes et les brouillards sont continuels, et l'on pourrait presque dire qu'une des curiosités qu'on va voir en Angleterre, c'est le soleil.

Les trois mois de juin, de juillet et d'août sont le plus ordinairement assez beaux et assez chauds, cependant il n'est pas rare de voir du givre dans les nuits d'août; ce qui n'est jamais à craindre, c'est l'excès de la sécheresse ; la végétation commence en avril ; malheureusement, au mois de mai, il s'élève fréquemment des vents de nord-est venant de la Suède et de la partie septentrionale de la Russie, et qui, arrêtant brusquement cette végétation, détruisent en un instant toutes les espérances du cultivateur. En mars

on éprouve souvent des orages accompagnés de fortes pluies et des ouragans. Les vents les plus fréquents sont ceux d'ouest et de sud-ouest.

Le territoire de l'Angleterre contient environ seize millions d'hectares : c'est un peu moins du quart de celui de la France, qui en renferme soixante-sept millions.

On compte que sur ce territoire, un tiers environ est en céréales et en légumes de toute espèce, deux cinquièmes en prairies, un trente-deuxième en bois taillis et en forêts, un huitième en terres stériles et en marais, enfin, un trente-et-unième, ce qui est énorme, en routes, en canaux et en voies de communications de toute espèce. Les progrès de la culture ont réduit à un huitième la quantité des terres stériles qui était autrefois très-considérable.

L'humidité continuelle, qui rend le séjour de l'Angleterre triste et désagréable, est, à d'autres égards, extrêmement favorable au développement des arbres et de toute espèce d'herbes et de fourrages : aussi les anciens documents et les récits des chroniqueurs parlent-ils du grand nombre de forêts qui couvraient autrefois la surface de l'Angleterre; ces forêts renfermaient du gibier de toute espèce, et la chasse était alors avec la guerre la principale occupation des seigneurs, comme aussi le gibier qu'ils tuaient ou faisaient tuer, formait une portion considérable de leur nourriture; pour le dire en passant, et par forme de parenthèse, le braconnage était alors une chose toute différente de ce qu'il est aujourd'hui.

Ces forêts ont été défrichées successivement pour faire place aux besoins de la population, et il n'en existe plus aujourd'hui que dans les propriétés de la couronne et dans celles de quelques grands seigneurs.

La culture des prairies, au contraire, a pris un développement considérable : elle était dans le courant du dernier siècle de moins de la moitié du territoire mis en valeur; elle s'élève aujourd'hui jusqu'aux deux cinquièmes.

Le sol de l'Angleterre, très-fertile dans certaines parties, ne l'est pas à beaucoup près également dans toutes : un grand nombre de terrains n'ont pu être mis en produit qu'à force de travail et de capitaux, et il y en a d'entièrement stériles : l'humidité même de l'atmosphère, si favorable en général à la végétation, est quelquefois extrêmement nuisible ; on trouve notamment, dans toute la partie montagneuse du nord et de l'ouest, d'immenses plateaux peu élevés, dont le terrain constamment détrempé ne peut produire absolument que des joncs.

Les provinces dont la fertilité est la plus grande sont celles du centre et de l'est ; c'est dans cette dernière partie, surtout depuis le comté de Southampton jusqu'au comté d'York, que l'on sème des céréales : je t'ai déjà parlé du froment ; on cultive peu de seigle, mais au contraire beaucoup d'orge, qui sert, comme tu le sais, à fabriquer la bière, la boisson la plus ordinaire de toutes les classes en Angleterre; le houblon, qui forme comme le complément de cette fabrication,

se récolte principalement dans les comtés de Surrey et de Kent.

Le sol est communément très-bon pour l'avoine, et c'est là une excellente condition pour l'élevage des chevaux; je ne te parle pas des pommes de terre : elles ont pris ici le même développement que partout ailleurs, et l'on en mange beaucoup plus que de pain; aujourd'hui, en n'en faisant pas usage, on paraîtrait beaucoup plus grossier et plus sauvage, qu'on ne paraissait l'être en en faisant usage dans les premiers temps de son introduction.

Une chose funeste à l'Angleterre pour les céréales, c'est que la maladie connue sous le nom de rouille y est plus fréquente que dans aucun autre pays.

Outre les grains, on cultive une très-grande quantité de plantes potagères, surtout des choux et des navets, ainsi que des légumes; l'humidité du climat est extrêmement favorable aux uns et aux autres.

La longue durée si ce n'est la rigueur de l'hiver, et le peu de chaleur de l'été, ne permettent guère de planter avec succès des arbres fruitiers : les fruits délicats, les prunes, les pêches, les abricots, le raisin, ne peuvent venir qu'en serre; les autres n'arrivent pas à maturité, et tu connais le proverbe qui dit qu'en Angleterre il n'y a pas d'autres fruits mûrs que les pommes cuites; dans quelques comtés du midi, ainsi que dans ceux de Hereford et de Worcester, les poiriers et les pommiers donnent, lorsque la saison n'est pas trop défavorable, d'assez bons fruits; mais en général les poires et les pommes ne peuvent servir qu'à

faire du cidre et du poiré ; les cerises sont assez bonnes ; ce qu'on cultive surtout dans les jardins, ce sont des groseilles de diverses espèces : on en fait un très-grand usage pour les tartes et pour les gâteaux, et l'on en compose, en les faisant fermenter, une espèce de liqueur qu'on appelle goose berry win (vin de groseille).

Un des fruits les plus communs en Angleterre et surtout à Londres et dans les autres ports de mer, sont les oranges que l'on apporte du Portugal, et les ananas, de l'Amérique ; leur bas prix paraît au premier abord une chose très-singulière ; on importe aussi du Portugal des raisins et d'autres fruits, mais leur délicatesse et les pertes qui s'en font pendant la traversée les rendent toujours assez chers.

Les rivages de l'Angleterre présentent un développement d'environ 800 kilomètres ; sur la côte orientale, se trouve le port de Kingston-upon-Hull ou simplement Hull, à l'entrée du fleuve Umber ; celui d'Harwich dont je viens de te parler; et enfin, ceux de Londres et de Chatham , le premier sur la Tamise et le second sur son embranchement, la Medway.

Les ports de la côte méridionale sont ceux de Portsmouth, dont la rade est abritée par l'île de Wight, de Weymouth, de Plymouth et de Falmouth. Ainsi que je te l'ai dit, outre le port de Harwich auquel on fait de grands travaux, on s'occupe de créer à Douvres, à Portland et à Newhaven, trois ports de refuge pour les bâtiments marchands, lesquels sont en réalité des ports de guerre ; le parlement a déjà voté pour cet objet une somme de cent millions.

Enfin, les ports de la côte occidentale sont, d'après la nature du sol, bien plus nombreux que ceux des autres rivages de l'Angleterre; les deux plus importants sont ceux de Bristol et de Liverpool.

En général, on trouve sur les côtes de l'Angleterre peu d'écueils : elles sont en général, par leur disposition et leur profondeur, très-favorables à la navigation et au cabotage, qui l'un et l'autre forment des matelots : elles abondent, ainsi que les fleuves et les rivières, en poissons et en oiseaux aquatiques de toute espèce, et peu de pays à cet égard sont plus favorisés que l'Angleterre : au mois de juin, d'innombrables bancs de harengs longent les côtes de l'est et de l'ouest, et la morue se trouve en très-grande quantité à l'est, sur les rivages du comté d'York.

Cinquante rivières ou fleuves navigables portent des bateaux de cinq à cent cinquante tonneaux; les principaux fleuves sont : la Tamise, la Trent, la Severn, la Derwent, la Mersay; la plupart se jettent dans la mer à l'orient; leur cours n'est pas très-étendu puisque la dimension du territoire ne le comporte pas; mais, par suite de la faible pente dont je t'ai parlé et qui marque de l'ouest à l'est l'inclinaison du sol, leur partie navigable est en général, à proportion, très-considérable; ainsi la Tamise, par exemple, dont le cours est seulement de deux cent quarante kilomètres, est navigable dans plus de la moitié de cet espace.

Partout, au surplus, les Anglais s'occupent d'améliorer l'embouchure de leurs fleuves, afin de les faire servir au besoin de refuges pour leurs bâtiments à va-

peur. C'est un exemple que nous devrions, ce me semble, nous occuper de suivre en France plus que nous ne le faisons.

De nombreux canaux artificiels, joints à ces fleuves et à ces rivières navigables, forment en Angleterre un magnifique ensemble de navigation intérieure.

Jusqu'au milieu du dernier siècle, l'Angleterre manquait de canaux, et elle était même fort en arrière de nous sous ce rapport. Ce fut seulement alors (1758) que fut commencé celui connu sous le nom du duc de Bridgewater; ce seigneur possédait à Worsley, dans les montagnes du pays de Lancastre, et à douze kilomètres de la ville de Manchester, un domaine excessivement riche en mines de houille; mais le transport par terre, dans un pays difficile et montueux, augmentait considérablement le prix de revient et apportait un grand obstacle à l'extraction : la construction d'un canal pouvait remédier à cet inconvénient, et le père du duc en avait même demandé au roi Georges I[er] l'autorisation, mais ensuite, il avait toujours reculé devant les difficultés que présentait cette construction. L'embarras consistait surtout en ce que la rivière d'Irwell se trouvait entre le domaine de Worsley et la ville de Manchester.

Dans le comté de Lancastre se trouvait alors un simple ouvrier nommé Brindley, qui ne savait pas lire, mais que son habileté naturelle et son génie inventif dans les arts mécaniques avaient fait remarquer : il proposa au duc, non pas de tourner l'Irwell comme on avait eu la pensée de le faire, mais de la franchir sur

un pont-aqueduc; ce pont devait être élevé de treize mètres au-dessus du niveau de l'eau; et de plus, il fallait franchir, indépendamment de la largeur de la rivière, un espace de plus de quatre cents mètres; les ingénieurs auxquels on parla de ce projet, le tournèrent en ridicule et l'appelèrent un château en l'air; néanmoins, Brindley y persista, et le duc eut le courage de l'entreprendre; le canal réussit parfaitement; et sept ans après, en 1765, on vit, pour la première fois, des bateaux chargés passer au-dessus d'autres bateaux également chargés qui descendaient le cours de l'Irwell: le débouché des mines de Worsley devint immense, et les bénéfices du duc de Bridgewater furent si considérables, qu'en 1799, lors de la création de l'income-tax par Pitt, sa contribution se trouva être de plusieurs centaines de mille francs par an.

Le succès du canal de Bridgewater donna à ce genre d'ouvrages en Angleterre une très-grande impulsion. A peine eut-il été achevé, qu'un grand nombre de propriétaires et de manufacturiers du comté de Stafford se réunirent pour en entreprendre un autre, qui, joignant la Trent à la Mersey, unirait ainsi les deux mers. Brindley fut chargé de ce nouveau travail qui dura douze ans; il donna au canal ainsi construit le nom de Great Trunk (Grand Tronc), comme étant destiné à se réunir plus tard avec d'autres embranchements; c'est ainsi, en effet, qu'on le joignit à la Tamise par le canal dit de Grande Jonction (Great Junction). Beaucoup d'autres canaux ont été ouverts encore depuis cette époque, ainsi notamment celui de

Grande Union (Great Union), et celui qui allant de la Dee à la Mersey, joint Bristol et Liverpool.

Par suite de la nature de son sol, la partie occidentale de l'Angleterre renferme un très-grand nombre de sources d'eaux minérales; il n'est presque pas, dans cette partie, de comté où il ne s'en trouve quelqu'une : les plus fréquentées sont celles de Bristol, de Cambridge, de Buxton, de Scarborough, et surtout de Cheltenham et de Bath; elles forment, comme partout, pendant l'été, un lieu de réunion.

LETTRE LXIX.

Londres, le octobre 1845.

Agriculture en Angleterre.

Un grand nombre des propriétaires de terres en Angleterre possèdent d'immenses fortunes : Pitt, en 1800, estimait qu'il y avait seulement un cinquième des terres au-dessous de cent trente hectares, et que les quatre autres cinquièmes dépassaient cette étendue, et qu'enfin il y en avait un millier environ qui donnaient de cinq cent mille francs à trois millions de revenu. Comme exemple à cet égard, on remarque que de Londres à Portsmouth, dans un intervalle de plus de quatre-vingts kilomètres, la route ne traverse que dix-sept propriétés.

Généralement on regarde comme exact le tableau suivant, représentant les principales fortunes territoriales de l'Angleterre :

Le duc de Northumberland, un revenu de trois millions et demi.

Le duc de Devonshire, un revenu de trois millions.

Les ducs de Rutland et de Bedford, de deux millions et demi.

Les ducs de Buckingham, de Norfolk et de Marlborough, de deux millions ou plus.

Le duc de Buccleugh, le marquis d'Hertford, celui

de Stafford, et les comtes de Grosvenor et de Fitz-William, de dix-sept à dix-huit cent mille francs.

Le duc de Bridgewater, de seize cent mille francs.

Le marquis de Lansdown et celui de Downshire, de quatorze cent mille francs.

Le duc de Portland, de treize cents.

Le marquis de Sligo, de onze cents.

Ces seigneurs ont en outre des capitaux nombreux et de magnifiques mobiliers.

On a dit souvent, et avec raison, que si l'industrie en Angleterre présente des résultats admirables, il y a quelque chose de plus admirable encore, c'est l'agriculture : et en effet tout s'y prête : ces propriétaires si riches passent dans leurs terres la plus grande partie de l'année, et c'est là, comme tu le sais, une condition importante pour les améliorations agricoles : la propriété foncière a cela de particulier, que l'on s'y attache, qu'on aime à la faire fructifier et à l'embellir : on veut jouir de la faculté qu'elle présente à l'homme de créer; la plus grande partie des améliorations agricoles, et j'en appelle à cet égard à l'expérience des personnes de bonne foi et éclairées qui ont été à même d'en faire, ne rapportent pas à beaucoup près en proportion de ce qu'elles coûtent : beaucoup ne rendent que un et demi pour cent et moins encore. Il faut donc qu'il s'y joigne une partie de ce superflu que l'on dépense dans les villes en plaisirs, en spectacles et en objets de luxe.

Pendant les premières années qui suivirent la révolution de 1830, les personnes riches attachées à la

branche aînée des Bourbons, au lieu de passer les hivers à Paris, comme elles avaient l'habitude de le faire, allèrent les passer dans leurs terres : elles espéraient par là amener du trouble dans le commerce parisien, et provoquer une crise favorable au gouvernement déchu; elles réussirent en effet à faire tort au commerce de Paris, qui souffrit beaucoup de leur absence, mais elles rendirent en même temps, dans les localités où elles allèrent s'établir, un grand service à l'agriculture, en y portant l'argent qu'elles dépensaient d'ordinaire dans la capitale.

En Angleterre, les grands propriétaires s'occupent de leurs terres, s'y intéressent, font des essais de tous genres : partout des comices agricoles existent qui se réunissent à certains jours du mois ou de l'année, fondent des prix, discutent les découvertes ou les améliorations nouvelles; ces assemblées sont d'autant plus faciles, que les grands propriétaires étant en même temps pour la plupart juges de la paix de leur comté, ont déjà à d'autres égards des réunions; la société d'agriculture de Londres jouit d'un revenu de plusieurs centaines de mille francs.

Chez nous, des comices agricoles ont été fondés, mais presque toujours sur le papier; nos propriétaires, peu riches, n'ont ni le temps ni même le plus souvent la volonté de se rendre aux réunions indiquées : et ces comices, la plupart du temps, n'aboutissent qu'à faire distribuer tant bien que mal entre quelques privilégiés les sommes allouées à titre d'encouragement par les deux Chambres pour l'agriculture.

Qu'il arrive en France à un fermier d'éprouver des embarras dans sa culture, des pertes de bestiaux ou de récoltes, des maladies, le propriétaire ne pourra lui faire aucune remise. Il a lui-même besoin de tous ses revenus : le cas est même ordinairement prévu dans tous les baux; en Angleterre, il n'en est pas de même : les malheurs éprouvés par le fermier sont toujours, de la part du propriétaire, une occasion d'abandon de tout ou partie des fermages : sans cesse les journaux ont à raconter quelque trait de ce genre auquel l'opinion publique applaudit, et qu'elle encourage par son approbation. Les relations des propriétaires anglais et de leurs fermiers offrent, sous ce rapport et sous beaucoup d'autres, quelque chose de bien plus patriarcal qu'en France : et c'est ainsi que dans plusieurs comtés, l'usage est que les fermiers cultivent sans bail; le respect pour une possession ancienne, l'esprit de justice et le désir de se concilier l'opinion publique, suppléent à leur égard à ce qui n'est pas positivement établi par des actes et par des contrats.

En général, du reste, au contraire, les baux sont à longs termes.

Dans presque tous maintenant, on a adopté la fameuse clause connue sous le nom de lord Kame, parce que ce seigneur est le premier qui ait imaginé d'en faire usage : elle consiste à convenir qu'à la fin du bail, le propriétaire ne pourra expulser le fermier, à moins de lui rembourser une somme égale à dix fois l'augmentation annuelle qu'il aura offerte pour un nouveau bail : ainsi, par exemple, s'il offre mille

francs d'augmentation, on ne pourra refuser de lui consentir un nouveau fermage, à moins de lui rembourser une somme de dix mille francs.

Cette clause, dont au premier abord on ne se rend pas parfaitement compte, et sur laquelle il est nécessaire de réfléchir un instant, a pour objet d'intéresser le fermier à bien cultiver, par l'assurance qu'il a que le propriétaire ne pourra le renvoyer sans le rembourser de ses avances, et qu'ainsi un tiers ne pourra pas, moyennant une faible enchère, le déposséder et le priver du fruit de ses travaux; par l'effet même de cette bonne culture, la clause est avantageuse au propriétaire, et elle l'est aussi en ce qu'elle engage le fermier sortant à offrir de suite l'augmentation la plus forte qu'il lui est possible de donner.

Enfin, une autre chose favorise puissamment l'agriculture de l'Angleterre, c'est l'étendue de son commerce.

J'ai entendu quelquefois discuter la supériorité de mérite des deux systèmes de Sully et de Colbert, le premier s'attachant uniquement à l'agriculture qu'il appelait les véritables mamelles de l'État, et l'autre s'occupant avant tout de l'industrie et du commerce; la question ne me paraît pas douteuse.

Ainsi que je viens de te le dire, les améliorations agricoles ne rendent pas à beaucoup près en proportion de ce qu'elles coûtent, et il faut absolument un superflu d'argent qui y supplée; or ce supplément, ce sont l'industrie et le commerce qui peuvent avant tout le fournir : qu'on prenne une contrée quelconque où

ils n'existent pas, l'agriculture y languit également; mais s'ils y pénètrent, l'agriculture prend comme eux son essor, et l'on pourrait en quelque sorte suivre à la trace sur le sol lui-même leur progrès et leur développement.

Henri IV n'était nullement à cet égard de l'avis de son ministre, et l'on voit, par les mémoires mêmes de ce dernier, qu'il le combattait sans cesse : c'était surtout à l'industrie et au commerce qu'il croyait devoir donner son attention, les regardant comme le plus sûr moyen d'augmenter la prospérité de l'agriculture, et de faire venir dans la marmite de chaque paysan cette poule qu'il y désirait de si grand cœur y voir entrer.

Louis XIV et Colbert suivirent à cet égard le principe de Henri IV, et l'agriculture s'en trouva bien; jamais elle ne fut plus florissante en France que lorsque l'industrie et le commerce le furent également, et elle tomba et se releva avec eux.

Enfin, l'exemple de l'Angleterre elle-même le prouverait au besoin, car le développement de l'agriculture a toujours accompagné et suivi l'extension de son commerce et de son industrie.

Ainsi que je viens de te le dire, l'Angleterre renferme beaucoup de prairies : outre que le climat s'y prête naturellement, les Anglais trouvent à ce mode de culture de grands avantages, celui d'abord d'être moins dispendieux que les autres, et celui d'élever un nombre considérable de bestiaux.

L'humidité et le froid sinon très-vif, du moins habituel de leur climat, rend aux Anglais bien plus qu'à

nous l'usage de la viande presque nécessaire, et l'industrie des bestiaux a dû se tourner d'abord vers ce point.

Avec le soin, la suite, l'attention, le bon sens pratique qu'ils apportent à toutes choses, ils se sont occupés de perfectionner à cet égard leurs races indigènes. Ils ont ainsi formé des races précoces à jambes courtes, dans lesquelles les parties susceptibles de servir de nourriture sont infiniment plus développées que dans les races ordinaires : en joignant à cette précocité les soins donnés pendant la croissance, ils ont obtenu pour le poids moyen des bestiaux dès leur jeune âge des résultats prodigieux : ainsi, ce poids est aujourd'hui, suivant la nature des animaux, du triple, ou au moins du double de ce qu'il était il y a cent cinquante ans.

Comme ils ont remarqué que, pendant leurs premières années, les bestiaux coûtent moins cher à nourrir, ils les tuent jeunes, ainsi les bœufs à deux ans et demi ou trois ans.

En France, comme tu le sais, dans la plupart de nos provinces, on ne les tue qu'à huit ou neuf ans; jusque-là, on les fait servir pour le labourage : à cet âge, on les engraisse et on les livre à la boucherie; cette manière d'agir peut avoir certains avantages; mais les Anglais en trouvent de plus grands à élever directement les bœufs pour la boucherie et à labourer avec des chevaux; outre que les chevaux servent en même temps à la selle et aux transports de toute espèce, ils ont le grand mérite de pouvoir au besoin tra-

vailler rapidement. Cette rapidité est indispensable en Angleterre, où il faut souvent saisir, au milieu des pluies et du mauvais temps, le moment du labourage et des semences.

La viande des bœufs ainsi tués très-jeunes, et engraissés promptement, est naturellement très-grasse, et c'est sans doute à cette circonstance, jointe au feu ardent de charbon de terre, qu'il faut attribuer ce goût particulier qu'a en Angleterre le bœuf rôti : il ne serait du reste pas supportable avec notre feu de bois, non plus qu'avec notre manière de le faire bouillir dans l'eau. Outre l'avantage de la nourriture, les Anglais trouvent encore, dans l'élevage des bestiaux, celui de produire une très-grande quantité de fumier, fondement indispensable de toute bonne culture.

Enfin, les bestiaux leur servent à alimenter l'industrie ; les moutons, en leur fournissant la matière première des étoffes de laine, et les bœufs, en fournissant des cuirs, source d'un immense commerce avec leurs colonies et avec les pays étrangers. Ils ont aussi beaucoup de porcs dont ils ont considérablement amélioré la race, en la croisant avec des porcs chinois.

Le climat n'étant jamais très-rigoureux, on laisse le plus ordinairement, même en hiver, les bestiaux à l'air ; on les place dans des cours entourées de hangars ouverts, où ils trouvent leur nourriture et où ils peuvent au besoin se mettre à l'abri de la pluie.

A la différence de ce qui se passe en France, le fourrage ne se rentre pas dans des greniers : on le réunit dans des meules immenses, de forme allongée, et

élevées au-dessus du sol par des dés en pierres surmontés d'un épais plancher en bois : il résulte de ces dispositions, que les fermes ont beaucoup moins de bâtiments qu'en France, ce qui est, comme le savent par leur expérience tous les propriétaires, une très-grande économie. Ces bâtiments sont généralement mieux tenus et avec plus de soin qu'ils ne le sont en France, et leur propreté est admirable.

Presque toujours d'une grande étendue, les prairies sont bornées par des haies d'une épaisseur souvent de plusieurs mètres, garnies au pied de ronces et d'épines, et plus haut, de grands arbres. Ces haies servent d'une part à contenir les troupeaux et à éviter ainsi les frais qui seraient nécessaires pour les garder, et de l'autre, à fournir des arbres qui puissent suppléer en partie au défaut de forêts, qui, comme je viens de te le dire, ont disparu en grande partie par suite des défrichements. La nécessité de franchir ces haies est un des grands obstacles que présentent les steeple-chases et les chasses à courre des diverses espèces.

Le sol de l'Angleterre étant généralement plat, ces haies remplies de grands arbres, que l'on rencontre partout, bornent constamment la vue, et, jointes à la couleur foncée de la verdure, donnent aux paysages anglais un aspect triste, monotone et désagréable.

Je t'ai dit que les propriétaires anglais résidant la plus grande partie de l'année dans leurs propriétés territoriales, il en résultait le grand avantage, que les revenus produits par la terre étaient dépensés pour la majeure partie sur la terre même.

En France il n'en est pas de même; plus nous allons, et plus chez nous la division toujours croissante des fortunes empêche d'habiter la campagne, on n'est plus assez riche pour y vivre avec agrément, on ne peut y inviter ni recevoir du monde, ni faire des améliorations, toujours comme je te l'ai dit plus coûteuses à proportion que productives; c'est à peine si l'on peut y avoir encore le plaisir de la chasse.

Dans cet état de choses, on s'en éloigne, on se rend aux eaux, aux bains de mer, ou on voyage; ceux en petit nombre qui vont chez eux, y vont uniquement pour faire des économies rendues nécessaires par le séjour de la ville pendant l'hiver, et par conséquent elles n'y dépensent rien. Non-seulement on détruit les châteaux, depuis longtemps hors de proportion avec nos fortunes actuelles, mais les habitations mêmes de campagne : on ne veut plus avoir à les entretenir non plus qu'à payer les gardiens, et on réduit tout à des fermes qu'on puisse administrer de loin.

Et ainsi se produit d'une autre manière l'absentéisme, ce fléau de l'Irlande.

LETTRE LXX.

Londres, le octobre 1845.

Question de la division des propriétés. — Comparaison entre la grande et la petite culture.

Il y a une idée généralement reçue en France, comme l'idée contraire est reçue en Angleterre, à savoir que la division des terres est une chose utile, et que la petite culture est préférable à la grande.

On allègue à l'appui de cette opinion, que la terre étant mieux préparée par le bras de l'homme que par la charrue, doit aussi produire davantage : cela est incontestable, mais il ne suffit pas de prendre ainsi un des côtés d'une question pour la résoudre, et si l'on veut, comme on doit le faire, la considérer dans son ensemble, si l'on veut tenir compte des difficultés, de la dépense et de toutes les autres circonstances qui s'y rattachent, on verra, ce me semble, que l'avantage se trouve en réalité en faveur de la grande propriété et de la grande culture.

Le grand cultivateur en effet jouit de toutes sortes de ressources : il peut se munir d'un attirail approprié aux différentes natures de terres qu'il est appelé à cultiver, il peut avoir pour ses charrues des socs plus ou moins larges et plus ou moins profonds, ses instruments aratoires peuvent être mieux faits et mieux en-

tretenus. Ses chevaux, ses charrettes, ses charretiers transportent les denrées de sa ferme au marché le plus voisin, et ce travail, ainsi qu'une foule d'autres, combinés, diminuent leur dépense respective.

Jouissant d'un terrain étendu, il peut disposer ses assolements comme il l'entend; il peut avoir à lui, pour la reproduction de ses troupeaux, des taureaux et des béliers, au lieu d'aller les chercher au loin et à grands frais; il peut employer des scarificateurs de toute espèce, des machines à battre et à semer, et beaucoup d'autres qui économisent une grande partie du travail.

Ses bâtiments plus grands lui permettent d'élever plus de troupeaux et d'avoir par conséquent une quantité plus considérable de fumier; ses terres mieux amendées résistent mieux aux mauvaises saisons, comme ses bestiaux mieux nourris à l'atteinte et à l'influence des maladies.

Le petit cultivateur ne peut point élever de vaches, car, en général, le principal revenu en est dans le beurre et le fromage; or l'un et l'autre ne peuvent se produire avec avantage que lorsqu'on a assez de têtes de bétail pour le fabriquer chaque jour; sans cela, et lorsqu'il faut attendre à avoir réunis les produits de plusieurs jours consécutifs, une partie se détériore, et la dépense ensuite excède à proportion les bénéfices : aussi voit-on qu'en France, où domine la petite culture, le nombre des vaches diminue chaque jour.

En un mot, le grand cultivateur a tout ce qui procure une exploitation étendue; il est supérieur à son

travail, tandis que le petit cultivateur est dominé par lui. Mettre la petite culture à la place de la grande, c'est détruire tous ces résultats, c'est renoncer à l'avantage que donnent l'extension du travail et la puissance de l'association, remplacer la machine par le bras de l'homme, et faire en un mot le contraire de ce qu'on fait dans l'industrie.

Ces observations, du reste, ne s'appliquent pas d'une manière absolue : elles ne s'appliquent pas, par exemple, au voisinage des grandes villes : là, en effet, les conditions sont différentes : de nombreux chevaux de luxe y produisent une grande quantité de fumier que le cultivateur n'a que la peine d'acheter, et, d'un autre côté, la majeure partie des productions de nature à y être transportées, ou s'y vendent, comme le lait, sans avoir besoin d'aucune transformation, ou exigent le travail et l'emploi direct des bras de l'homme et pour ainsi dire la culture de détail.

Il en est de même de quelques autres localités particulières; mais, hors ces exceptions, lorsqu'on n'a ni les mêmes ressources, ni les mêmes débouchés, que l'on ne peut acheter du fumier et qu'il faut le produire, qu'il faut en un mot se suffire à soi-même et c'est là le cas le plus ordinaire, je dis qu'alors le cultivateur à grande culture a sur l'autre une complète supériorité.

Qu'une mauvaise récolte arrive, qu'une épidémie emporte les bestiaux, le grand cultivateur en souffrira, mais moins et momentanément; il attendra patiemment une année meilleure qui le mette à même de se dédommager de ses pertes : ses terres n'en seront pas

moins bien cultivées, elles le seront mieux peut-être, car il aura plus à fonder sur ce qui devra arriver.

Mais le petit propriétaire, que fera-t-il en pareil cas? avec quoi cultivera-t-il? avec quoi vivra-t-il? Ses terres mal préparées, mal fumées rendront moins encore les années suivantes; il sera obligé d'emprunter, et alors commencera pour lui ce fléau d'un si grand nombre de nos campagnes, l'usure : des intérêts exorbitants, accrus de plus en plus par les délais, finiront par dépasser la valeur même de son bien : il s'en verra dépossédé à grands frais, se trouvera peut-être réduit à la misère, et un simple accident sera ainsi devenu la cause de sa ruine.

Lorsque les terres se divisent, des bornages plus nombreux deviennent nécessaires, avec tous les frais, les embarras et les chances de procès qu'ils entraînent : celui qui n'a qu'une faible portion de terre est plus porté à empiéter sur son voisin, comme aussi ce dernier à la défendre avec plus d'ardeur.

Ces frais et ces procès accroissent les profits des notaires, des avoués, des huissiers, de tous les gens de loi : ils créent des positions aux experts dont le nombre, comme on peut le vérifier dans la plupart de nos provinces, s'augmente de plus en plus avec la division de la propriété, et ils sont ainsi, pour les contribuables, une source de charges pesantes, qui pour n'être pas inscrites au budget n'en sont pas moins réelles, et qui n'existent pas, ou à un bien moindre degré, dans le système de la grande propriété.

Quand les parcelles de terrain deviennent plus pe-

tites, il faut multiplier les moyens de les desservir, il faut, ou admettre des servitudes de passage enchevêtrées les unes dans les autres, ou créer de nouveaux chemins vicinaux, source écrasante de dépense pour les communes.

Puis les difficultés du cadastre, quand chacun change, modifie, dénature son lopin de terre, les embarras du recouvrement de l'impôt foncier : notre comptabilité en France est belle, mais elle demande un très-grand nombre d'écritures, et elle exige autant de dépense pour la cote la plus faible que pour la plus considérable.

Jadis le petit cultivateur pouvait joindre à son travail d'autres occupations : il pouvait filer le lin, la laine, le chanvre, tisser quelques étoffes; mais aujourd'hui que l'industrie des machines a tout envahi, cette dernière ressource est encore entièrement perdue.

Il y a un malheur en France, c'est que chacun tient à y devenir propriétaire, on a la manie, la passion, la fureur de la propriété : pour beaucoup, c'est une affaire de vanité : maintenant qu'il n'y a plus de distinction de rang et de classe, il semble qu'on se soit rapproché des hommes les plus considérables et les plus riches, par ce titre de propriétaire que l'on a de commun avec eux. Pour arriver à ce résultat, on achète de la terre à tout prix, on y emploie tous ses capitaux, on aime mieux y végéter que d'amasser quelque fortune en profitant des avances qu'on pourrait avoir pour louer la terre d'un autre; on s'impose, pour y demeurer, toutes sortes de privations et de gêne, heureux quand

on ne s'y ruine pas ; quelquefois même on emprunte pour acheter, et l'on paye ainsi cinq pour cent et plus d'intérêt, d'un terrain qui rapporte quelquefois un ou deux pour cent.

Ce penchant du caractère français est sans doute une chose dont il faut tenir compte, et je ne crois pas qu'il fallût songer, comme en Angleterre, à rendre la propriété du sol inabordable en quelque sorte à la majeure partie des citoyens; mais il me semble en même temps qu'on pourrait prévenir une partie des abus qu'entraîne la trop grande division de la propriété : cette division est portée à l'extrême, et il y a des localités où les frais de perception de l'impôt foncier dépassent, pour beaucoup de contribuables, le produit de l'impôt lui-même.

Il me semble qu'on pourrait déclarer qu'au-dessous d'une certaine limite, les propriétés territoriales deviendraient en quelque sorte indivisibles, sauf, si l'on veut, quelques exceptions pour le voisinage des grandes villes : une semblable limite est établie en Prusse, et l'on s'en sert avec avantage.

Il y a encore une chose qui me paraît susceptible de réforme à cet égard, c'est la règle relative aux partages en nature des terres dans les successions. D'après l'art. 826 du Code civil, chaque héritier, dans une succession, a le droit de demander sa quote-part des bois, des champs, des prairies, des genetières, des terres cultivées ou incultes; souvent il se fait de ce droit un moyen de forcer ses cohéritiers à se soumettre à ses exigences.

Chaque fois qu'il se trouve un partage de ce genre dans une succession, il faut avoir recours à un géomètre expert, nommé par les parties si elles peuvent s'entendre, ou, si elles ne s'entendent pas ou qu'il y ait des mineurs, par le tribunal du lieu : de là des frais sans fin, des vacations d'experts, des enregistrements d'actes, des levées de jugement, des quittances par-devant notaire. Si les biens sont situés dans différentes localités, comme il faut que ce soient les mêmes experts qui procèdent à l'estimation de tous les biens, les frais s'en augmentent encore.

Je voudrais que des restrictions fussent apportées à l'exercice de ce droit, et que, dans tous les cas, l'un quelconque des autres cohéritiers, ou le ministère public quand il y a des mineurs, fût admis à en contester l'exercice, de manière à ce que l'intérêt de la succession ou celui de l'État ne se trouvât pas sacrifié à l'intérêt ou au caprice de l'un d'entre les cohéritiers.

LETTRE LXXI.

Londres, le octobre 1845.

Routes. — Voitures. — Auberges.

Il y a en Angleterre, comme en France, diverses espèces de routes : d'abord les routes paroissiales correspondant à nos routes communales, et que chaque paroisse trace, construit et entretient à son gré, au moyen de corvées et suivant les besoins de la localité; puis, les routes d'un plus long parcours : parmi ces dernières, il en est que les comtés ouvrent sur les fonds qu'ils possèdent; mais la majeure partie en est concédée par le parlement à des compagnies moyennant un péage. Ainsi que je te l'ai dit, la plupart des travaux publics en Angleterre sont exécutés par des particuliers réunis en associations, et il en est ainsi des grandes routes.

Dans ce cas, lorsque la compagnie s'est formée, elle s'adresse au parlement pour en obtenir, sous forme de bill privé, une concession, et présente en même temps le plan détaillé de tout ce qu'elle se propose d'exécuter; le parlement discute le bill, détermine toutes les conditions de la route, le mode de sa construction, la largeur à lui donner, etc.; enfin il règle la nomination des membres du conseil d'administration représentant la compagnie vis-à-vis du public, et responsable à son égard de l'accomplissement des obligations qui lui sont imposées. Comme, en

général, les revenus des routes à péage ne suffisent pas pour indemniser seuls des dépenses, les compagnies se composent, pour l'ordinaire, des propriétaires de la localité, intéressés sous d'autres rapports à la confection de la route : ces routes portent le nom de turnpike roads.

Le gouvernement n'est chargé directement par le parlement que de l'exécution d'un très-petit nombre de routes qui, d'une part, ne présentent pas assez d'avantages pour que des compagnies veuillent les entreprendre, et que de l'autre des considérations politiques de haute utilité rendent en quelque sorte indispensables : telle a été la route militaire tracée en Écosse à travers le pays des Highlands, celle pratiquée dans le pays de Galles, de Shrewsbury à Holyhead, pour établir une communication directe entre l'Angleterre et l'Irlande, enfin celles entreprises depuis quelques années dans ce dernier royaume.

Ces routes sont dites routes parlementaires : une fois construites, elles sont mises, pour les dépenses ordinaires et d'entretien, à la charge des comtés qu'elles traversent ; le gouvernement continue à y faire les réparations extraordinaires et les rectifications de tracés. La haute surveillance des routes que le parlement a votées à travers l'Irlande, a été donnée à l'administration générale des postes, et cette administration choisit, pour les construire, des ingénieurs.

Le système des routes à péages est très-incommode pour les voyageurs, qui sont obligés de payer à chaque barrière, et de payer un prix variable; mais les An-

glais le regardent comme plus juste, et comme plus conforme au principe que chacun doit supporter les frais de ce dont il se sert.

Au reste, comme tu le conçois, et par suite de l'établissement des chemins de fer, la plupart des grandes routes de terre se trouvent aujourd'hui abandonnées, et les compagnies qui les avaient entreprises ont fait de très-grandes pertes ; beaucoup même renoncent à recueillir des péages qui ne suffisent même plus à couvrir les frais de perception.

Les routes en Angleterre sont toutes disposées d'après le système d'empierrement en cailloux de médiocre grosseur, si connu sous le nom de son auteur, Mac-Adam, et qu'on appelle aussi, je ne sais pourquoi, ferrage.

Les routes à la Mac-Adam sont bombées au milieu avec une pente des deux côtés, de manière à laisser écouler les eaux de la pluie dans des fossés placés latéralement. Il y a quelques années, un ingénieur anglais, dont j'ai oublié le nom, a imaginé une autre forme de route qui a été assez employée; elle consiste à faire d'un côté à l'autre une seule pente, et à alterner cette pente. Le motif de cette innovation est que, comme les voitures prennent toujours leur droite, et se trouvent ainsi, dans le cas des routes bombées, toujours penchées vers la droite, les chevaux tirent toujours de travers et dans le même sens, ce qui les fatigue d'un seul côté; tandis que dans le cas des pentes alternatives, cette inégalité de tirage devient aussi alternative et se compense l'une par l'autre.

Le soin des routes, soit de celles appartenant à des compagnies, soit de celles à la charge des comtés, est confié à des cantonniers, et ils y apportent cette suite et cet esprit du devoir naturel à l'ouvrier anglais; aussi sont-elles en général parfaitement entretenues; ils prennent soin d'en enlever la boue et la poussière, à mesure qu'elles se forment par la destruction du caillou, et de remplacer le caillou ainsi détruit par de nouveau gravier.

Du reste, la nature du sol contribue beaucoup au bon état des routes anglaises: presque partout, en enlevant la terre végétale, on trouve d'abondantes carrières de silex; sur d'autres points, on rencontre du granit, enfin dans les lieux où il ne se trouve ni de l'un ni de l'autre, on en fait venir, soit par mer, soit par les rivières navigables et les canaux qui sillonnent de toutes parts l'Angleterre; ces canaux, d'ailleurs, contribuent au bon état des routes, en leur épargnant ces lourds fourgons qui semblent créés exprès pour détruire les nôtres.

Les routes de grand parcours en Angleterre sont bien moins larges, surtout que nos routes royales; elles sont à peu près de la dimension de nos routes départementales; les Anglais pensent, et, ce semble, avec raison, qu'il suffit pour la commodité de la circulation que trois voitures puissent passer à l'aise; le surplus est inutile, et présente même des inconvénients : l'on peut en juger par ce qui se passe sur la plupart de nos routes royales : comme l'excès de la dépense ne permet d'en paver ou d'en macadamiser que la partie du

milieu, il se forme, dans ce qu'on appelle les bas côtés, des masses de boue ou des bandes d'herbes et de verdure qui retiennent l'eau et qui finissent par détériorer la route elle-même.

Il faut dire que, comme cette largeur restreinte jointe à l'humidité naturelle du climat, empêcherait les routes de sécher suffisamment si on les bordait de grands arbres, on est obligé de s'abstenir d'en planter, et l'on ne voit pas par conséquent sur les routes d'Angleterre ces magnifiques avenues, qui donnent à beaucoup de nos routes royales de France un si bel aspect.

Dans l'été, et aux abords des grandes villes, on fait arroser les routes, ce que rend facile le nombre considérable de sources répandues sur tous les points du territoire.

Presque partout, sur l'un des bords, et le plus souvent des deux côtés de la route, on a établi des trottoirs pour les personnes qui voyagent à pied; en France, on n'a pas eu pour elles une semblable attention, et depuis peu de temps seulement on trouve quelques trottoirs de ce genre aux alentours de Paris.

On a placé également en Angleterre, sur le bord de chaque chemin et de mille en mille, des bornes dites milliaires, portant diverses indications.

Les Anglais mettent à la beauté de leurs routes une sorte d'orgueil national.

De même qu'en France, il y a pour la circulation sur les routes des règlements, lesquels sont contenus dans la loi qui décide l'ouverture de la route et qui ac-

corde la concession : ces règlements déterminent le poids des voitures, la largeur des roues, et les autres précautions principales à prendre pour la conservation des chemins.

Il y a d'ailleurs toujours entre la compagnie concessionnaire et le voiturier ou voyageur qui détériore la route, cette règle générale que quiconque cause à autrui un dommage, est tenu de le réparer.

L'action se porte devant les juges de la paix du comté et est décidée par eux.

En France, où les routes sont faites par l'État, et où l'on procède par lois générales, on a établi à cet égard des règlements multipliés, quelques-uns même contradictoires, et les agents de la force publique sont chargés de les exécuter : sur certains points, on a construit des ponts à bascule destinés à peser les voitures; mais ces règlements sont exécutés mollement par des gens qui n'y ont aucun intérêt; les employés des ponts à bascule n'ont qu'un traitement insuffisant, et l'on ne peut, d'après les lois sur le cumul et la division de l'administration, joindre dans leurs mains ces fonctions à aucun autre emploi ; ils se laissent continuellement gagner, et l'on voit des conducteurs de fourgon décharger à cent pas du pont à bascule une partie de leurs marchandises, pour aller les recharger un peu au delà.

En Angleterre, le contrôle est exercé par les propriétaires intéressés ou par leurs préposés largement rétribués.

D'ailleurs l'esprit public en Angleterre veille : tout

le monde s'intéresse à ce qui est utile à tous; chaque voyageur est prêt à aider et à seconder ceux qui surveillent, et la loi lui en donne tous les droits; ainsi, le voyageur qui se trouve dans une diligence peut obliger le conducteur à en faire constater le poids, lorsqu'il a de justes raisons de croire que ce prix excède le poids légal.

Qu'en France une pierre se trouve sur un chemin de manière à gêner la circulation, dix personnes passeront sans se baisser pour la jeter de côté; qu'un homme y laisse tomber une bouteille dont les débris peuvent blesser les pieds des chevaux, on le blâmera, mais sans s'en inquiéter autrement; en Angleterre, le premier passant écartera la pierre, et l'homme qui aurait jeté la bouteille serait poursuivi par l'indignation publique, et exposé même à se voir maltraiter par ceux qui auraient vu son action.

La manière de voyager est, en Angleterre comme en France, en poste, en voiture publique ou en chemin de fer : aujourd'hui, comme tu le sais, les chemins de fer tendent à remplacer les deux autres moyens de communication et même à les rendre impossibles, en en détruisant les éléments; ces derniers existent néanmoins encore sur les routes intermédiaires, et d'ailleurs ils sont assez caractéristiques de la vie et des habitudes anglaises et ils étaient assez récemment les seuls, pour que je t'en dise ici quelques mots.

Il n'y a point en Angleterre, comme en France, de maîtres de poste privilégiés, jouissant du droit de fournir des chevaux au public moyennant un tarif déter-

miné, et assujettis en échange à avoir toujours dans leurs écuries un certain nombre de chevaux disponibles : en Angleterre, l'entreprise des relais de poste est une industrie libre comme toutes les autres, et elle est faite le plus souvent par des aubergistes, qui se servent de ce moyen pour achalander leurs auberges et attirer des voyageurs.

Le prix des chevaux et celui des postillons est établi par l'usage ; presque partout on a adopté dès longtemps la coutume, qui s'introduit aujourd'hui en France, de placer les postillons sur le siége de la voiture, pour conduire avec des guides.

Beaucoup de voyageurs ont leur voiture ; mais il y en a aussi beaucoup qui n'en ont pas, et l'on trouve à tous les relais des voitures à louer en même temps que des chevaux : ce sont ordinairement des coupés à trois places et à flèche ; en France, l'obligation était imposée aux maîtres de poste de tenir des voitures à la disposition des voyageurs, mais elle n'a jamais été mise réellement à exécution.

Les voitures publiques, en Angleterre, se composent ordinairement d'un intérieur de quatre places (inside) et d'une impériale de six places (out side); les places de l'impériale sont les plus recherchées, et il y a une sorte de dicton qui dit que les Français seuls prennent les places de l'intérieur : cependant ces places de l'impériale sont fort incommodes : on y est fort mal assis et on a le dos à peine appuyé par des espèces de balustrades formées d'une simple traverse en fer : on a même peine à s'expliquer la préférence que leur

donnent les Anglais, avec leur goût si prononcé pour le confortable; il faut remarquer il est vrai comme je te l'ai dit, qu'ils aiment beaucoup l'air, et que de plus leur habitude n'est pas de voyager la nuit.

Les attelages des voitures publiques sont en général de quatre chevaux, et proviennent ordinairement des attelages réformés des maisons des grands seigneurs; ce sont les restes de très-bons chevaux ayant encore une belle apparence; ils sont parfaitement tenus, et leurs harnais sont partout bien soignés et bien frottés; on ne voit pas, comme on voyait autrefois continuellement en France, des attelages composés de véritables haridelles attachées avec de mauvaises cordes; le cocher, placé en avant de la voiture sur un siége élevé, conduit à grandes guides.

Le conducteur se met à l'arrière avec les bagages; ces bagages sont peu considérables: l'on en prend aussi peu que possible, et l'on fait voyager le reste sur des fourgons; cette disposition permet de donner aux voitures plus de légèreté.

Le temps de chaque relai est fixé d'avance et est ordinairement de douze à quatorze kilomètres par heure; le cocher le parcourt la montre à la main; à l'arrivée à chaque relai, on trouve les chevaux devant l'écurie, tenus chacun par un palefrenier, et ils sont attelés avec une extrême promptitude.

Il n'y a que très-peu d'années qu'en France il fallait encore aller chercher les chevaux jusqu'au fond de l'écurie et achever de les harnacher, et l'on devait

s'estimer heureux de ne passer à chaque relai que dix minutes ou un quart d'heure.

L'opération d'atteler les chevaux se fait en silence, avec ordre, et sans ces cris et ces jurements qu'on entend trop souvent chez nous ; les chevaux même, dressés en général avec plus de soin et traités avec plus de douceur, semblent faire mieux et plus vite ce qu'on leur demande.

Le goût, et l'on peut dire l'espèce de passion que les Anglais ont pour les chevaux, ont donné chez eux aux cochers des voitures publiques une situation particulière et dont rien en France ne peut donner l'idée : ils jouissent d'une sorte de considération ; c'est un emploi que peuvent très-bien remplir, sans se dégrader, des hommes ayant occupé une certaine position dans la société : ils sont vêtus avec soin, et cherchent à donner à leur conversation une tournure de bon ton. La place d'honneur de la voiture est sur le siége à côté d'eux, et l'on voit dans beaucoup de provinces, de riches propriétaires prendre l'entreprise des relais des chevaux, dans l'unique but de les mener eux-mêmes.

En général les cochers tiennent les guides pendant plusieurs relais, souvent pendant tout le parcours : ils ne quittent leur siége qu'un instant pour se reposer, et jamais ils ne descendent pour atteler, ce sont des palfreniers qui sont chargés de ce soin. Ils sont armés d'un fouet, non pour frapper habituellement les chevaux, encore moins pour le faire claquer ce qui serait une chose inouïe, mais pour s'en servir dans les cas imprévus.

Les voitures partent strictement à l'heure indiquée, et sans se retarder pour aucun voyageur : on trouverait même étrange en Angleterre de faire attendre neuf personnes pour une dixième qui n'aura pas su être prête ; et du reste, il est très-rare que tout le monde ne soit pas arrivé : les Anglais ont un esprit trop positif et trop porté à l'ordre et à l'arrangement, pour ne pas être en général exacts.

Pour les repas, on s'arrête pendant un temps fixé, ordinairement une demi-heure ou trois quarts d'heure, on ne le dépasse ni ne le restreint jamais : ce temps écoulé, le conducteur avertit les voyageurs par ces mots : all right (tout est prêt), et aussitôt tous se lèvent et se rendent à la voiture.

L'exactitude est une chose très-difficile à obtenir des Français : ils sont, pour employer une expression triviale, mais vraie, naturellement flâneurs et musards, si on leur donne cinq minutes, ils en prendront dix ; aux repas, ils perdront un temps considérable avant de se mettre à table, et lorsqu'il s'agira de repartir, ils n'auront pas fini et se plaindront que le conducteur s'entend avec les aubergistes pour les empêcher de dîner. Les Anglais voyagent pour voyager, et sont occupés de ce qu'ils font ; les Français semblent penser à autre chose, ils semblent voyager pour flâner et muser d'une autre manière qu'ils ne le font d'ordinaire.

A la différence des malles-postes de France, les malles-postes anglaises sont conduites par des relais à l'entreprise, ainsi que les autres voitures publiques : de-

puis longtemps, elles ont atteint la vitesse régulière de quatorze à seize kilomètres à l'heure : c'est la vitesse qu'on a introduite récemment en France, et qui a valu à M. Conte, directeur général des postes, une véritable célébrité : il n'a fait cependant qu'imiter ce qui se passe en Angleterre depuis longues années. A d'autres égards, M. Conte a tout à fait laissé à l'abandon et sans surveillance les relais ordinaires de la poste, et peut-être y aurait-il bien à dire sur les choix qu'il a faits, dans son administration, de directeurs et surtout de directrices.

Les auberges sont en général bien tenües, et avec beaucoup de propreté ; l'usage constant des Anglais de s'arrêter en voyage pour prendre leur repas et pour coucher, contribue à cet état de choses : surtout à mesure qu'on se rapproche de la capitale, on y trouve plus de soin et même de luxe ; ainsi que je te l'ai dit au sujet des hôtels de Londres, les domestiques sont partout polis et respectueux, et ont la tenue et les habitudes des domestiques de bonne maison : partout on trouve une argenterie plus ou moins belle, mais toujours de l'argenterie, et partout un service de table plus ou moins complet en verrerie, en linge et en cristaux.

Les prix sont du reste en proportion de tout cet étalage, souvent, comme je te l'ai dit, inutile et superflu.

La table et le service des domestiques dans les auberges sont disposés à peu près de la même manière qu'ils le sont dans les hôtels de Londres : ce sont les femmes

qui font les lits, et les hommes qui sont chargés de ce qui concerne la table et du gros ouvrage : on ne mange jamais dans la pièce où l'on doit coucher, et les appartements sont disposés en conséquence; enfin, il est à remarquer que, parmi les Anglais, ceux qui sont bien élevés apportent en général beaucoup de soin à ne pas salir les pièces où ils sont logés et les meubles dont ils se servent, et que les autres au contraire semblent prendre plaisir à les gâter ; malheureusement, les Anglais qui voyagent en France sont souvent de ce dernier nombre.

LETTRE LXXII.

Londres, le octobre 1845.

Châteaux et parcs anglais.

Ainsi que je te l'ai dit, peu de grands seigneurs ont à Londres ce que nous appelons des hôtels, et c'est dans leurs terres et dans leurs châteaux qu'ils déploient toute leur opulence. En France, les palais royaux peuvent seuls donner une idée de l'existence et du luxe prodigieux qu'amènent, pour les grands seigneurs de l'Angleterre, ces fortunes de plusieurs millions de revenus, jointes à des richesses mobilières accumulées pendant des siècles : tout, dans les grandes familles, est substitué, et chaque possesseur temporaire ne songe qu'à améliorer et à embellir pour augmenter la splendeur de sa maison. C'est un maître qui ne meurt jamais.

Il y a des châteaux qui sont dans la même famille depuis plusieurs centaines d'années, quelques-uns depuis le temps de la conquête : ceux dont les guerres civiles n'ont pas amené la ruine, sont conservés avec soin dans le style de leur origine : les châteaux qui appartiennent à l'époque normande sont formés en général d'une construction carrée autour d'une cour principale : tel est, comme je te l'ai dit, le château royal de Windsor : tel est également le château de

Warwick, appartenant aux descendants du fameux comte, faiseur de rois, et dont une seule façade, dominant le cours de la rivière d'Avon, se développe sur une longueur de cent dix mètres.

Les châteaux d'une période plus récente sont bâtis dans une sorte de gothique moderne : on arrive aux uns et aux autres par des cours d'honneur et des portes en forme d'arc de triomphe : beaucoup ont des tours; d'autres sont surmontés de coupoles quelquefois fort élevées; celle du château de Blenheim par exemple a près de cinquante mètres d'élévation.

Il en est dont les murs ont quatre et cinq mètres d'épaisseur, en sorte que les embrasures des croisées forment, comme on le voit dans quelques-uns dê nos châteaux forts, de véritables pièces.

Au rez-de-chaussée, sont les vestibules, les salles à manger, les salons de réception de toute espèce, les galeries de tableaux, les bibliothèques; on y arrive par un perron et quelquefois par un péristyle ornés de vases et de statues. Parmi ces pièces, les unes sont garnies de marbre ou de stuc, les autres de bois travaillés que l'on pourrait prendre pour de véritables bas-reliefs; dans plusieurs, les croisées sont garnies de vitraux peints, soit modernes, soit anciens, et dans le dernier cas, ils sont souvent rassemblés à grands frais de toutes les parties du continent; dans les salons, les vitres des croisées sont formées de glaces, ordinairement d'un seul morceau; les glaces, avant la réduction du droit d'accise, qui était, comme tu l'as vu, de trois cent pour cent, coûtaient excessivement cher;

dans les salles à manger sont étalés, sur des dressoirs de bois sculptés, des plats anciens et d'autres pièces d'argenterie ciselées.

Les boiseries des salons sont généralement dorées et les meubles en rapport avec cette dorure ; souvent les siéges sont faits de bois des îles les plus rares, et recouverts d'étoffes précieuses ; les rideaux des croisées et les portières offrent également la plus grande recherche ; les autres meubles, les tables, les bahuts anciens, les consoles, outre leur propre magnificence, sont chargés de bronzes antiques ou modernes, de porcelaines, de marbres, d'objets d'arts de toute espèce ; à l'époque de la révolution française, ces beaux vases de porcelaine de Sèvres, si estimés des connaisseurs, ont été presque tous achetés pour être transportés dans les châteaux anglais.

La bibliothèque est ordinairement considérable : elle renferme des collections de livres sérieux ou futiles, tels que le besoin peut s'en faire sentir pour l'utilité et pour l'agrément, et toujours, pour satisfaire au goût des Anglais, beaucoup de romans ; souvent on y trouve d'anciennes enluminures et des manuscrits de prix ; des tables y sont placées dans une pièce séparée et tranquille pour les personnes qui désirent écrire.

Dans les galeries de statues et de tableaux, beaucoup appartiennent aux plus grands maîtres, Raphaël, le Titien, Murillo, Paul Véronèse, ou du moins sont censés leur appartenir, car les Anglais, en fait d'arts, n'étant pas très-connaisseurs, on les a assez souvent trompés : tel morceau attribué à un grand maître en

est à son troisième ou à son quatrième exemplaire, et ils n'ont souvent que des copies qu'on leur a vendues pour des originaux.

La pièce du château la plus importante et la plus respectée est le baronial-hall, ou salle des ancêtres : cette salle, que Walter Scott a décrite avec tant de vérité dans ses romans, est ordinairement d'une vaste étendue, et formée par la coupole lorsqu'il y en a une : là se trouve rassemblé tout ce qui reste de la famille : les armes, les portraits, les trophées de guerre; lorsqu'un des membres s'est illustré par quelque grand exploit, il y occupe une place d'honneur. Tous les châteaux offrent ainsi, ce qui malheureusement n'existe nullement en France et ne peut pas y exister, le culte de la famille et des souvenirs.

Les étages supérieurs des châteaux contiennent les chambres à coucher, ordinairement composées d'une seule pièce, rarement d'une seconde; elles sont, comme celles de Londres, fort simples et uniquement disposées pour y coucher ; des escaliers, en rapport avec le reste de l'édifice, conduisent à ces étages, et, de même qu'à Londres et dans les villes, tout est chauffé par de vastes calorifères placés dans les caves : cette disposition est d'autant plus nécessaire qu'en Angleterre, comme je te l'ai dit, on passe à la campagne la totalité de l'hiver.

Dans une partie détachée, se trouve la chapelle, où le chapelain dit chaque dimanche les prières et les offices ; chaque grand seigneur a son chapelain ; quelques-uns en ont plusieurs. Souvent sur un autre point

est une salle de spectacle, et une troupe de chanteurs ou de comédiens est engagée pour y donner des représentations ; enfin les grands seigneurs ont un médecin attaché à leur maison, et qui les suit dans leurs séjours et dans leurs voyages.

Si le luxe et la magnificence se reconnaissent en général dans les objets que je viens de te décrire, le bon goût n'y brille pas à beaucoup près toujours : à l'extérieur, les formes sont souvent lourdes et parfois bizarres, les ornements trop surchargés ; à l'intérieur, les meubles, les rideaux, les portières, sont montés sans habileté et sans grâce ; il y manque cet art tout français de faire valoir ce qu'on arrange et d'en tirer parti ; et, pour nous consoler de n'avoir pas tant de belles choses, nous pouvons nous dire qu'en faisant beaucoup moins, nous faisons aussi beaucoup mieux.

Ce n'est pas qu'il n'y ait par exception des Anglais qui ont le goût aussi bon que les Français, il y a bien des Français qui ont parfois le goût anglais.

Attenant au château sont les dépendances, les cours, les remises, les écuries, le manége pour les chevaux, les logements des gens de la maison ; tout est en général tenu avec la plus grande propreté, et les écuries surtout, qui renferment souvent quatre-vingts ou cent chevaux, sont presque toujours un modèle d'ordre, de soin et de bonne disposition.

Dans le voisinage du château se trouve une certaine portion du parc nommée pleasure ground, et réservée spécialement à l'agrément : là se trouvent les parterres de fleurs, les tapis de gazons, les serres, l'orangerie, et,

dans une partie masquée par des arbustes, les potagers. C'est là que l'on ménage les mouvements de terrain, que l'on construit des fabriques et des pavillons de toutes les formes et de toutes les grandeurs, suisses, turcs, chinois, etc., que l'on creuse des pièces d'eau garnies de bateaux pour la promenade, que l'on dispose des fontaines jaillissantes, des nappes, des cascades, des rochers artificiels, que l'on arrange des volières remplies d'oiseaux rares et étrangers ayant à portée des espèces de petits étangs. Quelques propriétaires y mettent des statues de marbre; mais en Angleterre elles conviennent bien moins encore qu'en France à l'humidité du climat.

Le duc de Devonshire vient de faire établir dans sa terre de Chatsworth une fontaine jaillissante dont les eaux s'élèvent à plus de quatre-vingts mètres : cette hauteur laisse bien loin derrière elle celle des eaux artificielles les plus célèbres de l'Europe, Versailles, Saint-Cloud, Pétershoff et Wilhelm-Shoëhe dans le grand duché de Hesse-Cassel, lesquelles n'atteignent que la hauteur de trente, quarante, cinquante-deux et soixante-trois mètres.

Les eaux de cette fontaine arrivent par un canal de trois kilomètres et demi de longueur, et sont contenues dans un réservoir de près de trois hectares d'étendue sur quatre mètres de profondeur. Les tuyaux de métal employés dans la fontaine pèsent deux cent dix-sept mille kilogrammes.

Les allées du pleasure-ground sont garnies de gravier, afin de pouvoir s'y promener même les jours de

mauvais temps, et l'on y dispose, sur les points convenables, des parterres de fleurs et des massifs d'arbustes : comme la gelée n'est jamais très-forte, on peut y mettre toutes les plantes qui ne craignent pas une légère atteinte du froid. Tels sont : le laurier cerise, le laurier de Portugal, l'azalia, le rhododendron, qui fournissent l'été comme l'hiver des fleurs et des baies nombreuses; rarement on couvre les magnolias, et les camélias même supportent l'hiver en plein air, sans autre abri qu'une simple couverture d'écorce.

Ainsi que je te l'ai dit, les serres sont indispensables pour faire mûrir la plupart des fruits, et aussi a-t-on poussé à un très-haut degré l'art de les disposer et de les chauffer ; le charbon de terre sert admirablement pour ce dernier point ; afin de les arroser et d'entretenir leur fraîcheur, on a de grands réservoirs et des espèces de conduits percés de petits trous qui répandent comme une espèce de pluie artificielle.

On met aussi dans les serres les fleurs délicates.

Dans la propriété du duc de Devonshire dont je viens de te parler, et qui du reste forme une des curiosités de l'Angleterre, il y a des serres immenses, renfermant toutes espèces de fleurs et de fruits, et dans l'une desquelles on peut se promener en voiture.

Les gazons du pleasure-ground sont arrangés avec un soin particulier et merveilleux; on les fauche, on les roule, on les épluche sans cesse, et l'on obtient ainsi ces tapis fins, unis, serrés, sans aucun mélange d'autres herbes, qui ressemblent à de véritables velours verts. Il y a tel parc de grand seigneur où l'arrange-

ment des gazons forme l'occupation de trente ou quarante personnes.

Le climat en Angleterre est trop froid pour que le gazon puisse y grainer, et j'ai entendu raconter à ce sujet à une dame française, qu'étant en Angleterre et y admirant la beauté des gazons, elle s'était adressée à un pépiniériste fort connu des environs de Londres, pour lui en demander de la graine et la rapporter en France; ce pépiniériste lui répondit que sa provision était épuisée, mais qu'il en attendait d'un moment à l'autre de son correspondant de Paris, qui la lui fournissait.

A l'extrémité du pleasure-ground, sont, pour les grands propriétaires qui ont des meutes, les chenils : ces chenils sont admirablement disposés : ce sont, en général, de grands enclos, entourés de hangars ouverts et de parties fermées, et divisés en plusieurs cours ou compartiments; les uns ont pour objet de séparer les diverses meutes; d'autres, les chiens qui sont fatigués de ceux qui n'ont pas encore pris la chasse ; d'autres enfin, les chiennes prêtes à mettre bas. Le terrain de ces cours est formé en partie de gazon et en partie de pierres plates en pente, afin que les chiens puissent en tout temps y marcher à pied sec. Enfin on y fait passer une eau courante, et l'on y dispose des bassins pour qu'ils puissent se baigner.

On peut, au surplus, se figurer quelle est la dépense de ces pleasure-ground des parcs anglais, en songeant qu'il en est tel dont le seul entretien coûte deux et trois cent mille francs.

Le reste du parc, autre que le pleasure-ground, comprend une étendue de terrain plus ou moins considérable formée de bois de haute futaie, de prairies, de massifs d'arbres, de terres livrées à la culture : cet espace est enclos de fossés et de haies, presque jamais enfermé de murailles, en sorte que l'œil peut à peine en distinguer la limite et qu'il semble s'unir avec la campagne : on y voit paître des troupeaux de bœufs et de moutons, comme aussi courir de distance en distance des cerfs, des daims, des chevreuils, dont quelques-uns, à demi apprivoisés, s'avancent jusque auprès des personnes qui les regardent ; des routes sont percées pour la promenade à cheval et en voiture, et servent en même temps à la culture et au transport des bois ; elles sont en général macadamisées ; une large avenue plantée d'arbres conduit au château.

Les prairies anglaises ne sont jamais, comme les nôtres, émaillées de fleurs de diverses couleurs qui y jettent quelque variété, et leur teinte foncée et uniforme, se confondant avec la verdure déjà si sombre des grands arbres, donne en général aux parcs anglais un aspect singulièrement triste et monotone.

De même que l'intérieur des châteaux, l'extérieur, le pleasure-ground et le parc présentent le plus souvent des marques de mauvais goût ; les dessins en sont mal conçus, les percées mal disposées, et les massifs offrent des formes peu agréables. Avec l'idée que nous avons que le parc anglais est l'expression la plus parfaite de la liberté donnée à l'essor de la nature, nous sommes tout étonnés d'y rencontrer sou-

vent des arbres taillés et contournés ; partout il manque cet indéfinissable sentiment de ce qui est bien que nous possédons en France à un si haut degré, et dans les imitations que nous avons faites de la manière anglaise de dessiner les jardins, les copies valent ordinairement beaucoup mieux que les originaux.

Outre leurs châteaux actuels, beaucoup de grands seigneurs possèdent des ruines de châteaux plus anciens, et, parmi ces ruines, il en est beaucoup d'assez belles pour que les étrangers aient la curiosité de les visiter ; souvent ils sont obligés de payer pour cette visite ; et souvent aussi, ce qui nous paraîtrait en France fort extraordinaire, les propriétaires afferment le revenu provenant de l'espèce de droit ainsi perçu.

LETTRE LXXII.

(SUITE.)

Londres, le octobre 1845.

Vie de châteaux.

Voici maintenant quelle est la manière d'être à peu près commune à tous ces châteaux.

Le déjeuner est servi vers les dix heures. Il se compose, comme presque toujours les déjeuners anglais, d'œufs, de viandes froides, de pommes de terre et de thé : la table reste garnie jusqu'à midi ou une heure pour les personnes qui se trouvent en retard : on ne sert guère dans leur chambre à coucher que quelques dames ou les personnes qui s'y trouvent retenues pour cause d'indisposition.

On se présente au déjeuner en costume négligé du matin; ce costume, toutefois, ne va jamais jusqu'au laissez-aller parfois excessif, que l'on trouve ordinairement en France à la campagne; les Anglais ne se croient pas seuls lorsqu'ils sont en compagnie; le négligé est réglé par l'usage et par la mode, et l'on trouve qu'indépendamment de cette considération, il ne convient pas à un homme comme il faut, pour lui-même, de se vêtir ainsi qu'un paysan,

Dans la salle à manger se trouvent les journaux que chacun choisit et lit ou parcourt à son gré, suivant son goût et ses opinions politiques; comme partout, leur lecture donne lieu à des observations et à

des discussions, tantôt sur des matières de politique intérieure et extérieure, tantôt et plus souvent sur des anecdotes de chevaux, de courses et de chasse, tantôt enfin sur la médisance, dont les feuilles publiques, comme je te l'ai dit, ne se font aucun scrupule de raconter les bruits.

C'est là que l'on règle les parties et l'emploi de la journée, avec tous les agréments et les facilités que le luxe peut donner : à ceux qui veulent se promener à cheval, on offre des chevaux de selle avec un domestique et un cheval de suite; à ceux qui veulent sortir en voiture, des voitures de toutes formes, couvertes ou découvertes suivant le temps; ceux qui désirent chasser trouvent des garde-chasse prêts, avec des chiens d'arrêt ou des chiens courants suivant leur goût.

En général, les hommes sortent pour chasser, seuls ou avec un compagnon, et il est rare que l'on se réunisse pour chasser en ligne comme chez nous; les dames, soit seules, soit accompagnées de quelques hommes qui ne chassent plus, ou de quelques dandies qui regardent comme une partie de leur rôle de rechercher la société des dames, vont faire des promenades à cheval ou en voiture.

D'un autre côté, ceux qui ont des affaires peuvent s'en occuper, comme le maître de la maison s'occupe des siennes, et une liberté entière est laissée à cet égard à chacun.

Tant que l'on est dans l'intérieur du château, un seul salon très-grand réunit toute la société : si l'on

veut lire ou écrire, on se retire dans la bibliothèque ou dans la pièce destinée à cet effet ; il n'est pas d'usage pour cela de monter dans sa chambre à coucher : on appartient à la société comme la société vous appartient ; c'est un échange de politesse ; il est vrai que quelquefois, lorsque les personnes ainsi réunies ne se conviennent pas, c'est un échange de servitude.

Vers les cinq heures ou cinq heures et demie de l'après-midi, tout le monde rentre et s'habille pour le dîner, et quoique le matin, comme je te l'ai dit, le négligé soit restreint dans certaines limites, c'est alors que l'étiquette commence à régner dans toute sa rigueur : la toilette du dîner, qui est aussi celle de la soirée, exige la plus grande recherche, et elle est à peu près la même que celle que l'on fait à Londres dans la saison, pour aller dîner en ville et passer la soirée : on regarde cette manière d'agir comme une suite des égards que chacun se doit : les domestiques de leur côté sont habillés et servent à table en grande tenue.

Le dîner est ce que je t'ai dit qu'il était à Londres, ordinairement même avec plus de luxe encore, et avec cette abondance de toutes choses que les Anglais appellent plenty et qu'ils regardent comme la véritable marque d'un grand état de maison.

Pendant la soirée, les uns jouent, les autres causent ; le jeu ordinaire est le whist ; les chasseurs, qui sont partout les mêmes, se racontent leurs exploits de la matinée et les hasards heureux et malheureux qu'ils ont éprouvés ; d'autres font ou écoutent de la mu-

sique, du reste, comme je te l'ai dit, en général assez mauvaise, et dont le plus grand mérite est de faire passer le temps; enfin, dans les châteaux où il y a une salle de spectacle et une troupe, la représentation de quelque pièce occupe une partie des soirées.

Un peu avant minuit, on sert un léger souper composé principalement de fruits, puis chacun se retire dans son appartement.

Et cette vie si opulente se renouvelle chaque jour.

Et certains grands seigneurs ont plus d'une semblable résidence et habitation.

Beaucoup de grands seigneurs ont conservé l'usage antique et patriarcal de dire chaque jour dans leurs châteaux les prières du matin, en commun avec leur famille et toute leur maison.

Le parlement est assemblé en général, comme je te l'ai dit, vers le commencement de février; mais les grands propriétaires ne transportent pas à Londres à cette époque toute leur maison; jusqu'à la fin d'avril ils vivent à Londres à peu près seuls, et passent la plus grande partie de leur temps dans leurs différents clubs; en Angleterre d'ailleurs les sessions du parlement n'exigent pas une présence aussi continue que l'exige chez nous la session des Chambres; le nombre de membres exigé pour la validité d'un vote n'est que de quarante sur six cent cinquante pour la Chambre des communes, et de trois seulement pour la Chambre des lords; d'ailleurs les distances sont moins grandes, et l'établissement multiplié de lignes de chemins de fer les a encore rapprochées.

A la fin d'avril, les familles des pairs, des députés, des grands propriétaires se rendent dans la capitale, et alors a lieu ce qu'on appelle la saison brillante de Londres : elle dure jusqu'à la fin de juillet; à ce moment l'on retourne dans les provinces; toutefois, la vie et les réunions de châteaux ne commencent guère qu'à l'ouverture des chasses qui, en Angleterre, par suite du retard des récoltes, se fait à la fin de septembre.

En attendant cette époque, les amateurs passionnés de la chasse se rendent, comme je te l'ai dit, en Écosse, pour y chasser dans les montagnes et les forêts de ce pays le daim et le cerf. Ils louent à cet effet ou font construire une petite habitation au milieu des bois, et comme les Anglais se séparent peu en général de leurs femmes, elles sont obligées de les y suivre; tu conçois que ce séjour ne soit pas pour elles extrêmement récréatif.

Parmi les propriétaires anglais qui ne poussent pas à ce degré la passion de la chasse, les uns vont s'établir immédiatement dans leurs châteaux, d'autres se rendent pendant un ou deux mois à Brighton, à Bath, à Cheltenham : là on continue en quelque sorte la brillante saison de Londres, et les soirées, les bals, les concerts ont lieu comme dans la capitale; d'autres vont passer quelque temps sur le continent, soit aux eaux, soit en parcourant le pays, d'autres enfin voyagent sur mer, et quelques grands seigneurs ont, pour ce dernier genre de promenade, des yachts qui ressemblent à de véritables bâtiments de guerre.

A la fin de septembre commence la saison des chasses, ce sont celles du perdreau, du lièvre et du renard, les seules qui soient aujourd'hui compatibles en Angleterre avec le développement de la population et de la culture.

Je t'ai déjà parlé de la dernière; les deux autres, sauf la bonté des chiens dont les races sont en général conservées et améliorées avec beaucoup plus de soin chez les Anglais que chez nous, sont à peu près ce qu'elles sont en France.

Jadis, quand on quittait le château d'un grand seigneur après y avoir séjourné quelque temps, on trouvait rangés en file sur son passage tous les officiers et domestiques, à chacun desquels on était obligé de donner des étrennes suivant son importance et suivant son rang. Cet usage était ruineux; il était surtout difficile à remplir pour les cadets de famille, formant pour la majeure partie la société des châteaux, et qui avaient autant de naissance et de bonnes manières qu'ils avaient peu de fortune et de patrimoine : aussi a-t-il été réformé, et aujourd'hui les étrennes à donner aux domestiques dans les châteaux ne dépassent pas celles que l'usage impose dans la maison d'un riche particulier de France.

Au reste, ce n'est pas seulement à des dépenses de réceptions et d'apparat que les grands seigneurs anglais consacrent leurs immenses fortunes, mais aussi à des dépenses utiles; aucun soin n'est négligé par eux pour augmenter le produit de leurs terres, et ils ne reculent devant aucun sacrifice, même peu fruc-

tueux sous le rapport du revenu; ils veulent par leurs essais donner l'exemple, et rivalisent entre eux à cet égard.

Je t'ai déjà parlé de leurs comités agricoles et des prix qui sont décernés par ces comités.

C'est ainsi que l'agriculture a fait en Angleterre de si immenses progrès qu'ils dépassent même ceux de l'industrie manufacturière, et que l'on va chercher, comme pour le guano, jusqu'aux extrémités du globe des moyens d'engrais et de production ; les riches propriétaires anglais qui ont sans cesse besoin, pour maintenir leur position, de s'acquérir l'estime et la considération de leurs concitoyens, trouvent dans cette conduite un moyen de l'obtenir.

Lorsque le comté n'est pas assez riche pour entreprendre l'ouverture d'une route ou d'un canal, ou que cette ouverture ne donnerait pas des produits assez grands ou assez immédiats pour que des compagnies voulussent s'en charger, il arrive souvent que de riches propriétaires, ou seuls ou réunis, les font construire et les donnent ensuite à péage.

Ainsi que je te l'ai dit, lorsque dans une de leurs terres la récolte a été mauvaise, ou qu'une épizootie est survenue qui a détruit les bestiaux, les propriétaires font ordinairement remise au fermier ou tenancier malheureux de tout ou partie de la rente dont il était redevable : les journaux anglais, qui, loin d'attaquer comme en France tout ce qui tient de près ou de loin à l'aristocratie, s'efforcent au contraire de la soutenir, publient avec soin ces actes de générosité, qui sont

ainsi connus de toute l'Angleterre, et les applaudissements qu'on leur donne en augmentent le nombre.

Quelques usages, restes des anciennes coutumes du temps de la féodalité, subsistent dans les châteaux ; ils ont surtout pour objet l'époque de la naissance et du mariage du fils aîné du seigneur ; seulement, tandis que cette circonstance devenait autrefois une occasion d'aggraver encore les charges déjà si pesantes des malheureux vassaux, ce sont aujourd'hui les seigneurs qui donnent des fêtes et des réjouissances dans toute l'étendue de leurs domaines, et qui font distribuer aux plus pauvres de l'argent ou des provisions : souvent, dans ces fêtes, on fait revêtir aux officiers et domestiques du château des costumes des anciens temps, et ces costumes, en rapport avec l'aspect des édifices, pourraient faire croire un instant qu'on est revenu de plusieurs siècles en arrière, et en réveillent les souvenirs.

Tous les propriétaires de terre en Angleterre n'ont pas à beaucoup près des châteaux, ni surtout des châteaux historiques, et beaucoup d'habitations ne sont que des maisons de campagne assez semblables aux nôtres : ce qui est remarquable dans toutes ces maisons de campagne, c'est le soin extrême avec lequel elles sont tenues.

Sauf la différence qu'amène naturellement la grandeur de la fortune, la vie est à peu près la même que dans les châteaux, et partout l'on y trouve le plus grand respect des autres joint à la plus grande liberté; parfois aussi, comme je te l'ai dit, l'on rencontre chez

leurs propriétaires le désir de paraître plus riches qu'ils ne le sont réellement.

Les Anglais qui n'ont ni terre ni maison de campagne, et qui ne vont pas en visite chez d'autres personnes, se rendent ordinairement sur le continent, et vont surtout en France et en Italie; il est rare qu'un Anglais qui a assez de fortune pour voyager, et qui n'est pas retenu par ses occupations, reste toute l'année en Angleterre.

LETTRE LXXIII.

Londres, le octobre 1845.

Fin de l'histoire de M. Van Heeren.

Je reçois une lettre de Marseille, et je m'empresse de t'en transmettre le contenu. G. V. m'écrit que la famille Lieden y est arrivée : ce pauvre M. Charles est resté jusqu'à ce moment dans un état cruel d'anxiété; lorsqu'on a signalé le paquebot, il s'est rendu au port tout tremblant et pouvant à peine se soutenir; du reste, il n'a pas tardé à être rassuré, et l'accueil qu'il a reçu de toute la famille a été aussi affectueux et aussi tendre qu'il est possible; son émotion l'empêchait presque de parler, et à plus forte raison de parler de M. de Sassenage; mais la tante l'a bientôt tiré d'embarras à cet égard; elle lui a dit, comme sa lettre le portait, que M. de Sassenage devait venir s'embarquer avec eux à Alexandrie, et faire route pour la France, mais qu'au moment de partir, ayant naturellement la vue délicate, et ne l'ayant pas suffisamment soignée pendant son séjour en Égypte, il avait été, au moment de son départ, surpris par une ophthalmie extrêmement violente, et obligé de rester au Caire. Elle ne tarissait pas du reste en éloges sur ses attentions et son amabilité. G. V. ajoute avec raison que M. de Sassenage, sans doute, n'a pas voulu exposer ses yeux pour l'espérance d'un mariage incertain,

et que d'ailleurs il lui eût été difficile de faire sa cour avec un bandeau sur les yeux et obligé de rester dans l'obscurité : l'Amour est aveugle, dit-on, mais il n'a pas d'ophthalmie. Il ajoute qu'il est enchanté pour son compte que les choses aient ainsi tourné : bien qu'il ne pense pas que la présence de M. de Sassenage eût absolument rien changé aux dispositions de la famille Lieden, la passion violente de l'un et l'intérêt de l'autre auraient pu peut-être amener quelque catastrophe; il me dit encore que M. Charles, au milieu du trouble de son bonheur, l'a prié de m'en écrire ainsi qu'à toi; c'est une attention à laquelle je suis fort sensible, et que du reste méritait, je crois, l'intérêt que nous y prenons. Enfin il me marque que la fiancée de M. Charles, qu'il vient de voir, est extrêmement agréable et gracieuse, et qu'au surplus tous doivent venir sous peu de jours à Paris pour se rendre de là à Amsterdam; je pourrai donc en juger par moi-même et t'en écrire.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME DEUXIÈME.



